

MÉMOIRES  
DE  
**L'ACADÉMIE**  
DE NÎMES

IX<sup>e</sup> SÉRIE  
TOME LXXXIV  
Année 2010



ACADÉMIE DE NÎMES  
16, rue Dorée  
NÎMES (Gard)

2011

# TABLE DES MATIÈRES

## I – SÉANCE PUBLIQUE DU 7 FÉVRIER 2010

BOUSIGES Hugues, préfet du Gard	
Allocution.....	7
CLARY Alain	
Allocution.....	11
HUGUES Henri, président sortant	
Compte rendu des travaux académiques de l'année 2009.....	15
ROGER Jean-Marc	
Le Hautbois pour la fête à Nîmes et ses environs .....	23
PUECH Charles	
Le père indigne d'Adolphe Thiers.....	31

## II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2010

AUDISIO Gabriel	
La République française est-elle laïque ? .....	51
DUGAS Guy,	
Albert Truphémus, de Remoulins au Sersou : un enseignant libéral dans l'Algérie coloniale. ....	69
FONTAINE Bernard,	
Louis Raoul et l'avocaterie des pauvres.....	77
GALTIER Jacques	
Pierre Viret, réformateur de la Suisse romande, de la Navarre, de Nîmes et de la Vaunage en 1561-1562.....	93

CHAMBOREDON Robert	
Vauvert et l'Atlantique, les placements de Madame de La Pinquetterie à Cadix (1751-1755).....	106
LASSALLE Victor	
Ce que l'art roman doit à la Tour Magne, aux portes romaines de Nîmes et au Temple de Diane.....	127
MEINE Jacques	
De l'école communale de Congénies à la Sorbonne : La carrière exemplaire du germaniste Edmond Vermeil (1878-1964).....	151
KREBS Jean,	
Les premiers dessins égyptiens étaient-ils déjà un langage ? .....	169
JALLATTE Charly-Sam,	
Esquisse de portrait psychologique de Gabriel-François de Brueys, dernier baron d'Aigaliers. Présentation d'un manuscrit autographe.....	187
MARÈS Catherine	
Une personnalité nîmoise controversée, le Père Emmanuel d'Alzon (1810-1880) à l'occasion de son deuxième centenaire .....	205
HERMANN Anny	
Calvisson : une communauté languedocienne parmi d'autres, prise dans la tourmente des guerres de M. de Rohan (1624-1629) d'après les délibérations de ses consuls.....	231
SALENSON Christian	
La naissance du dialogue interreligieux au XX <sup>e</sup> siècle» .....	247
MEUNIER Jean-Louis	
Le regard et la joie. Pierre-Marie Michel, poète .....	265
PALLIER Michèle, membre résidant	
Deux météores dans le ciel de la peinture du XIX <sup>e</sup> siècle : Frédéric Bazille (1841-1870) et Henri Regnault (1843-1871) .....	277
AUDISIO Gabriel	
Plantes et saints : la pharmacie de Llivia. XVIII <sup>e</sup> siècle.....	295
BERTRAND-FABRE Danielle, correspondant	
Florestine de Clausonne (1803-1834), une femme témoin de la vie des notables de Nîmes au XIX <sup>e</sup> siècle » .....	315

# **I. SÉANCE PUBLIQUE DU 7 FÉVRIER 2010**

## **ALLOCUTION DE M. HUGUES BOUSIGES** Préfet du Gard

Monsieur le Président de l'Académie,  
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,  
Mesdames et Messieurs,

L'Académie de Nîmes est une institution prestigieuse et vénérable. Aussi ai-je été honoré d'apprendre – dès ma prise de fonctions dans le département du Gard – qu'en vertu d'une tradition, qui date de 1801, les Préfets étaient de droit Président d'Honneur de votre Académie et ouvraient à ce titre, une fois l'an, les débats publics et solennels de votre éminente assemblée.

Cette responsabilité me permet de rencontrer pour la première fois l'ensemble des membres de l'Académie et certains des correspondants qui enrichissent vos travaux de leurs contributions et communications.

Certes l'homme que vous accueillez ce soir n'est pas présent en vertu de ses talents ou de ses mérites, mais au regard des institutions qu'il représente. Bénéficiant de la confiance du Président de la République et du gouvernement, il lui incombe d'être avant tout le protecteur de votre Académie.

Cela est à soi seul un motif de fierté, mais s'y ajoute – certains le savent – une singularité qui devrait rendre votre Président d'honneur sympathique à vos yeux. Ce sont mes origines gardoises qui, selon des

recherches familiales approfondies, remontent jusqu'en 1260, date à partir de laquelle les documents nous manquent.

Si bien que ma fierté d'être convié à vos travaux se teinte d'une émotion particulière. Comment ne la ressentirais-je pas en participant ici, dans ce département auquel je suis profondément attaché, aux travaux d'une Assemblée qui, depuis plus de trois siècles, conserve, promeut et développe avec constance et dignité les valeurs les plus profondes et les plus essentielles de l'Homme ?

En vérité le vertige me saisit quand je mesure l'ancienneté de votre institution. Voilà 328 ans que naissait le 10 août 1682, par lettre patente du roi Louis XIV, l'Académie Royale de Nîmes qui bénéficiait de privilèges semblables à ceux de l'Académie Française.

Épousant les vicissitudes de la Révolution elle devint ensuite par arrêté du Ministre de l'Intérieur « la société libre des Sciences et des Arts », sous le titre de « Lycée du Gard », puis Académie du Gard de 1804 à 1878 avant de trouver sa dénomination actuelle.

Vous me pardonnerez – car vous les connaissez – de citer les propos élogieux du Ministre de l'Intérieur qui, dans sa lettre d'acceptation en date du 24 fructidor an 9 faisaient écho au rapport très favorable de mon lointain prédécesseur :

*La ville de Nîmes, si intéressante par ses monuments, par le souvenir de son ancienne splendeur, par l'activité de son commerce et le génie de ses habitants, avait fourni des hommes utiles et distingués dans la carrière des sciences. Cette nouvelle réunion de tous ceux-ci à qui l'Académie de Nîmes devait son premier lustre, promet de nouveaux succès et je ne doute pas que leurs travaux ne méritent encore la reconnaissance des amis des arts et de leur pays.*

Qu'ajouter à cet éloge, au respect porté à l'histoire de votre institution et aux exigences qui s'attachent à votre mission et à l'obligation de se montrer digne de nos prédécesseurs ?

Mais si j'ai tant parlé du passé c'est pour mieux souligner votre présence dans l'actualité du temps. Il suffit d'ouvrir les mémoires de l'Académie parus ces dernières années pour s'émerveiller de la somme

et de la diversité de vos contributions. Les arts, les sciences, l'économie, les lettres, l'histoire, la musique, en réalité toutes les activités de l'esprit convergent vers votre Académie et en soulignent la modernité.

Dans un monde dont les mutations profondes affectent notre société dans tous les domaines, la faisant osciller entre de grandes peurs (pandémies mondiales, risques écologiques majeurs, menaces nucléaires) incitant au repli identitaire et frileux et de prodigieuses découvertes qui ouvrent à l'espèce humaine des horizons insoupçonnés, (notamment dans le domaine médical ou celui des communications), il est plus que jamais nécessaire de raison garder, de s'instruire des leçons du passé et du présent en faisant son miel de toutes les cultures.

La voix de ceux qui pensent, de ceux qui cherchent, de ceux qui savent, est souvent étouffée par le brouhaha médiatique, par les modes intellectuelles à durées variables, par les prêts-à-porter éphémères de la pensée, par tout ce qui participe, en un mot, de la société du spectacle.

Il est indispensable que, dans la sérénité, des hommes et des femmes souvent établis en province, puissent poser un regard d'une grande acuité, riche de savoirs, d'expériences et de confrontations sur les problèmes du temps présent.

Oui, en cette époque troublée où les repères s'estompent, une assemblée comme la vôtre est essentielle.

Cette sagesse issue du monde de la connaissance, dont vous êtes individuellement et collectivement détenteurs, doit participer et la naissance des nouvelles citoyennetés auxquelles nous sommes appelés à nous ouvrir ; favoriser l'harmonie sociale au-delà des différences d'origine, de races, de religion; participer au maintien, à l'enrichissement et au rayonnement de la culture; témoigner enfin de l'actualité – jamais épuisée et sans cesse à approfondir – de la devise de notre République, pour lesquels tant d'hommes et de femmes sont morts ou combattent à travers le monde.

C'est pourquoi je me permettrai – en certaines occasions – de solliciter votre précieux concours pour éclairer, dans le respect de la liberté des opinions, ma réflexion, prélude à l'action, en ayant pour seul but la recherche du bien public et de l'intérêt général.

Puisque tout homme de culture tend vers l'universel et s'inscrit par la même au cœur du message de notre Nation depuis l'époque des Lumières, je voudrais rappeler que 2010 sera sous l'égide des Nations Unies « l'année internationale de rapprochement des cultures ». Si votre Académie souhaitait prendre une initiative dans ce cadre international et faisait appel à mon concours, je serais heureux d'y contribuer activement.

Je voudrais conclure ce trop long propos par l'une des sentences d'un grand auteur latin qui avait pris une part active aux débats de son temps : *ratio et oratio conciliant inter sese homines* : « la raison et la parole unissent les hommes entre eux ». Je me réjouis d'avoir le privilège d'être convié à participer aux travaux et réflexions d'hommes et de femmes dont Cicéron, lui-même, aurait hautement apprécié l'inspiration et la compagnie.

Je vous remercie de m'avoir écouté avec tant de patience.

**ALLOCUTION DE M. ALAIN CLARY,**  
REPRÉSENTANT LE PRÉSIDENT  
DU CONSEIL GÉNÉRAL DU GARD,  
DAMIEN ALARY

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le représentant du Sénateur-Maire de Nîmes,  
Monsieur le Député,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Avant toute chose, je voudrais vous adresser l'amical et révérencieux salut du Président du Conseil général du Gard, Damien Alary, qui, n'ayant pu répondre à votre invitation, m'a prié de le représenter et de vous dire toute l'attention et toute la considération qu'il porte à votre prestigieuse et précieuse société.

Ayant déjà eu la chance d'être avec vous l'année dernière, je me souviens vous avoir longuement parlé du chantier, alors débutant, de construction des nouvelles archives départementales.

Je me permets d'y revenir cette année puisque nous voyons maintenant approcher la fin de ce chantier et le début du déménagement des archives de la rue des Chassaintes à la rue du Forez.

Au-delà de son obligation légale, la loi a conféré au Conseil général la responsabilité de la conservation des archives dans chaque département, notre collectivité a réalisé cet équipement avec la volonté d'en faire un véritable forum culturel, un lieu de vie, d'expositions, de rencontres et d'animations grâce à l'implication, au dynamisme et à la richesse des sociétés savantes de Nîmes et de tout le Gard.

Ainsi, dès leur ouverture au public prévue dans exactement un an, les nouvelles archives départementales accueilleront une grande exposition et deviendront le lieu de vie et de transmission, ouvert et actuel, qu'elles doivent être.

Mademoiselle Marie-Claire Pontier, la jeune, dynamique et compétente conservatrice prépare activement cette exposition inaugurale.

Je suis convaincu que les responsables et membres de votre vénérable Académie de Nîmes en seront d'ardents utilisateurs et animateurs, et qu'ils y puiseront les encouragements nécessaires pour poursuivre et amplifier leur activité.

L'exposition inaugurale vise à donner un aperçu à la fois de la diversité des fonds et de la diversité du département. Conçue comme un parcours dans les territoires (à partir des huit districts créés en 1790 – Alès, Beaucaire, Le Vigan, Nîmes, Pont St Esprit, St Hippolyte du Fort, Sommières et Uzès – et représentés dans un atlas de cette époque), l'exposition se veut une découverte de divers aspects de l'histoire politique, économique, religieuse et sociale du Gard, à travers des documents de toutes formes et sur tous supports. Il s'agit d'éveiller la curiosité, sans construire une exposition scientifique approfondie, sur une thématique donnée, comme cela pourra être fait au cours des années suivantes. Cette exposition sera accompagnée d'un catalogue.

A côté, sera présenté un rapide historique des différents lieux qui ont abrité les Archives départementales depuis leur création en 1796 jusqu'en 2011, avec une attention marquée pour le bâtiment des Chassaintes où les Archives seront restées pendant un siècle et dont des éléments, tels que les cloches, seront transférées vers le nouveau bâtiment.

Les nouveaux locaux ouverts au public, tels que la salle d'exposition, l'auditorium de 150 places, les salles de réunion, les salles du service éducatif permettront de développer des actions culturelles telles que des expositions, des colloques, des travaux de groupe pour une initiation à la recherche, sans oublier l'accueil des scolaires.

Il va de soi que le développement de ces activités se fera en partenariat d'abord avec les services culturels du Département (Conservation départementale des musées, direction de la culture, direction du livre et de la lecture...) mais aussi avec les sociétés savantes et culturelles (un projet de colloque pour 2010 est à l'étude en partenariat avec la société d'histoire moderne et contemporaine de Nîmes et du

Gard), les associations qui œuvrent pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine, les sociétés d'histoire locale...

Pour mémoire, je rappelle qu'il s'agit d'un investissement de 25 millions d'euros, entièrement préfinancé par le Conseil général du Gard avec des subventions de l'État pour 4 M€ et de la Région Languedoc-Roussillon pour 3 M€.

Mais de ce côté-là, je n'ai évidemment aucune inquiétude car j'imagine que le compte rendu des travaux de votre année 2009 par Monsieur le Président Hugues, qui va suivre, nous démontrera certainement une nouvelle fois que quand il s'agit de travailler et de transmettre, vous ne rechignez pas à la tâche.

Cette séance aujourd'hui nous le démontre et permettez moi de dire sans faux semblant que l'enseignant, l'historien et le curieux que je reste, attend avec impatience les allocutions et communications que vous allez nous proposer dans quelques minutes.

Permettez moi aussi de vous en féliciter par avance, de saluer, comme il est de tradition, le Président sortant, M. Henri Hugues, et de souhaiter plein succès dans ses responsabilités à mon collègue et ami, Monsieur Jean-Marc Roger qui prend le relais.

# **COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE**

**Année 2009**

**par Henri HUGUES**  
Président sortant

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le représentant du Sénateur Maire,  
Monsieur le Député,  
Monsieur le représentant du Président du Conseil General,  
Monseigneur,  
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles,  
militaires et religieuses,  
Mesdames, Messieurs,

Il y a un an, voulant serrer de près l'actualité, j'avais évoqué deux événements historiques. L'élection pour la première fois d'un mulâtre, M.Barack Hussein Obama, à la présidence des Etats Unis d'Amérique. L'autre était beaucoup moins connu : l'élection pour la première fois, en 1790, dans ce que l'on n'appelait pas encore l'hexagone, d'un maire mulâtre, né au nord de Port au Prince. Louis Guizot était le fils d'une esclave noire et d'un colon français. Il fut élu maire de Saint Géniers de Malgoirès il y a tout juste 220 ans. Quatre ans plus tard il fut guillotiné à quelques dizaines de mètres d'ici parce que girondin.

Et voilà que l'histoire nous a rattrapés. Comme en 1770, un séisme a détruit, le 12 janvier dernier, Port au Prince. Le monde entier a les yeux tournés vers cette capitale profondément meurtrie. Nous savons,

Monsieur le Préfet, qu'avec Monsieur le président du Conseil Général vous avez envoyé en Haïti des pompiers, des médecins, du personnel soignant et, surtout, un hôpital de campagne. Vous me permettez de rendre ici hommage à toutes celles et à tous ceux qui participent à cet immense élan de solidarité.

La coutume veut que le président sortant présente le bilan des douze derniers mois académiques.

**2009** m'a paru une année riche grâce à l'assiduité de nos consœurs et confrères, à la variété des thèmes abordés et traités lors de nos séances bimensuelles du vendredi ou la commission des programmes a parfois de la difficulté à nous proposer un choix quand les sujets sont nombreux. Sachez bien que ces programmes sont toujours arrêtés de façon collégiale.

Un exercice académique est jalonné de disparitions et par des arrivées nouvelles.

Nous avons eu la tristesse de perdre plusieurs membres non résidents.

– Monsieur le recteur Jacques Bompaire qui était un helléniste de renommée internationale. Avec beaucoup de gentillesse et de simplicité il s'était toujours intéressé à nos travaux. Nous l'avons accompagné à sa dernière demeure à Saint-Christol-lès-Alès.

– En décembre nous avons appris le décès de Monsieur André Gouron, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, qui avait été membre non résident de notre compagnie.

– Plusieurs correspondants aussi sont disparus : Monsieur André Nicolas et Monsieur Fernand Léonard.

Deux de nos confrères résidents pour lesquels nous gardons toujours une grande admiration et une profonde sympathie nous ont adressé leur démission.

– Ce fut d'abord Maître Jean Ménard, ancien bâtonnier, à qui son état de santé ne permet plus de suivre nos travaux. Durant des années il a été notre secrétaire perpétuel et chaque fois qu'il nous faisait une communication nous avions plaisir à l'écouter car ses souvenirs de grands procès où il avait plaidé étaient éloquentes, sensibles et émaillés d'anecdotes. Il était juste que nous lui conférions l'honorariat.

– Fin janvier Monsieur le pasteur Aimé Bonifas m’a demandé d’accepter sa démission. Il ne lui paraissait plus possible d’être aussi assidu aux séances du vendredi. Je vous avoue que j’ai eu peine à satisfaire sa demande : elle m’appartenait mais je m’en suis ouvert à mes consœurs et confrères qui, tous, l’estiment énormément. Nous avons tous ensemble décidé de lui conférer l’honorariat ; il a donc toujours sa place parmi nous.

Au fauteuil de Maître Ménard nous avons élu Madame Michèle Pallier. Le 16 octobre, au nom de mes consœurs et confrères, j’accueillais Madame Pallier très connue à Nîmes pour ses conférences sur des personnalités nîmoises ou de la proche région, sa participation très active au Cercle des bibliophiles, son intérêt pour la peinture, la musique et bien sûr la littérature.

Comme vous l’avait dit l’an dernier Madame Catherine Marès, nous venions de perdre l’un de nos membres non résidants, Monseigneur Jean Thomas qui fut archiprêtre d’Uzès et avait pris sa retraite près du duché. C’est quelqu’un que vous connaissez que nous avons appelé à lui succéder, M. Rudiger Stephan. En effet, le 1<sup>er</sup> février il nous avait présenté ici même ses réflexions très argumentées sur les frontières de l’Europe. Il est né au bord du Danube. Titulaire de deux doctorats de lettres, l’un préparé à Heidelberg, l’autre à la Sorbonne, il a débuté sa carrière au Bureau parisien de l’Office allemand d’échanges universitaires. Il a continué dans la même voie à Stuttgart tout en étant chargé d’enseignement dans l’Université de cette très grande ville, puis, de 1995 à 2001, il a été secrétaire général de la Fondation européenne de la culture à Bruxelles et à Amsterdam. Il est maintenant tout à fait gardois puisqu’il habite Cruviers-Lascours. Le 20 novembre, je l’accueillais.

Le même jour un autre académicien non résidant était reçu rue Dorée car quelques mois plus tôt était décédé Monsieur René Rémond, historien, membre de l’Académie Française. Nous avons élu à son fauteuil Monsieur Jean François Delmas, conservateur en chef de la prestigieuse bibliothèque inguimbertaine et des musées de Carpentras. Né à Nîmes, ce brillant chartiste a commencé sa carrière en région parisienne et dans le Nord où il a approfondi ses connaissances en matière de protection, de restauration et de conservation du patrimoine en même temps qu’il se perfectionnait dans l’informatisation des catalogues et la numérisation.

Le 24 avril nous avons accueilli trois nouveaux correspondants:

– Maître Jean Jacques Brès, notaire à Nîmes. Il a la particularité, sans doute peu courante chez les tabellions, d'être un excellent spécialiste de la faune et de la flore subaquatiques.

– Monsieur René Briand, ancien professeur agrégé de lettres au lycée Daudet nous fera bénéficier de sa parfaite connaissance des auteurs de la période classique.

– Monsieur François Robert Magdeleine, généalogiste, qui a enseigné le français en Allemagne et l'allemand en France, a étudié les lignées princières au-delà du Rhin. Puis, il s'est établi à Moulezan, en bordure du bois des Leins.

Comme le prévoient nos statuts nous nous sommes réunis deux fois par mois toujours le vendredi à 16 h 30, quelquefois trois car les vacances scolaires ou les férias conditionnent aussi notre calendrier.

M. Victor Lassalle, académicien honoraire, nous a montré les influences de l'architecture du Pont du Gard sur certains édifices romans de la région.

Le 6 mars, M. Gabriel Audisio, académicien résidant, président de l'Institut européen Séguier, abordait avec tact un sujet toujours délicat : la République française est-elle laïque ?

Le général René Méjean, correspondant, président de l'association Maurice Aliger, a retracé l'histoire et les campagnes des régiments de Calvisson-Montpezat-Limosin de 1622 à 1815.

Madame Paule Plouvier, membre non résidant, nous a fait découvrir le peintre Georges Clairefond, une discrète figure nîmoise.

Quinze jours plus tard, M. René Ventura, correspondant, faisait dialoguer, en les citant, écrivains, architectes et archéologues sur le patrimoine au XIX<sup>e</sup> siècle.

En mai, M. Robert Chalavet, membre non résidant, nous exposait l'évolution de la notion de responsabilité à travers la jurisprudence des juridictions administratives, les pratiques des fonctionnaires et les demandes des citoyens, leur traduction dans la législation.

M. Charly Sam Jallatte, membre résidant, nous a fait part de ses réflexions personnelles a propos de l'influence du rang de naissance sur la personnalité des enfants.

Début juin, juste avant la canicule, M. Jean François Maréchal, correspondant, abordait un sujet d'une brûlante actualité ; l'homme est il responsable du réchauffement climatique ?

Enfin, le 19 juin, avant que nous nous mettions en vacances, Mesdames Hélène Deronne et Sabine Teulon-Lardic, académiciennes toutes deux et M. Jean Louis Meunier, correspondant, présentaient « Peinture, musique et littérature en un écho baroque dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ».

Au début du second semestre, à la rentrée de septembre, M. Maurice Contestin, académicien non résidant nous montrait l'importance du commerce du livre en foire de Beaucaire et son influence sur la diffusion des idées.

M. Jean Marc Roger, académicien résidant, fondateur de l'association Maurice Aliger, qui depuis dix jours est notre nouveau président, nous a fait apprécier l'évolution des mentalités, des croyances et des représentations aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles à travers ses études de cas de familles vaunageoles.

M. Charles Puech, académicien résidant, nous a raconté les fantaisies et les tribulations du père indigne d'Adolphe Thiers. Lorsqu'il s'est agi d'arrêter l'ordre du jour de la séance publique annuelle d'aujourd'hui nous avons été unanimes à retenir cette communication que notre confrère a accepté de renouveler devant vous. Je suis certain que vous ne regretterez pas ce choix.

Dans la semaine précédant Noël, M. Bernard Moreau, correspondant, a analysé les modifications successives de la Constitution de 1958 et leur influence sur le fonctionnement des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. .

Le 8 janvier, nous étions peu nombreux ce jour là en raison de la neige et du froid glacial, M. Bernard Fontaine, académicien résidant, nous faisait l'historique de l'avocaterie des pauvres créée à Nîmes en 1459 par un avocat fortuné et très altruiste. Installée rue Fresque elle a duré jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle et plusieurs avocats membres de l'Académie de Nîmes se sont vu confier cette charge.

L'avocaterie des pauvres est pour moi la transition toute trouvée pour vous parler de l'implication de l'Académie de Nîmes dans la Conférence nationale des Académies de province.

Cette conférence nationale a été constituée par les **31 académies créées par décisions royales sous l'Ancien Régime** et qui ont pu être reconstituées après 1808. Chaque année, leurs représentants se réunissent à l'automne pour exposer les résultats de leurs recherches et de leurs

réflexions sur un thème choisi deux ans auparavant et qui a été approuvé par le chancelier de l'Institut.

En 2007 nous avons été invités à exposer l'implication de nos compagnies dans le progrès social.

A Nîmes, nous avons constitué un groupe de travail avec Madame Catherine Marès, Maître Bernard Fontaine, M. le pasteur Roger Grossi, Monsieur Jean Matouk, moi-même et nous avons recherché dans les archives de l'Académie du XIX<sup>e</sup> et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle tout ce qui participait du progrès social.

Il est apparu que dès les premières décennies du XIX<sup>e</sup> une émulation s'est établie entre quelques personnalités catholiques et protestantes qui ont innové dans les domaines scolaire/social/sanitaire comme dans le secteur économique et financier.

Madame Marès et Monsieur Matouk ont pris une part très active dans la quête d'informations et de témoignages aussi précis qu'incontestables puis pour rédiger la synthèse des éléments que nous leur avons apportés : la création d'écoles par le pasteur Samuel Vincent et le père d'Alzon, d'orphelinats au centre ville ou à Courbessac, d'établissements hospitaliers tenus par des religieuses comme les cliniques Saint-Joseph et des Franciscaines, la Maison de santé protestante et la Société protestante des amis des pauvres. Charles Gide a prôné le mouvement coopératif qui fait toujours école.

Les 9 et 10 octobre nous sommes « montés à Paris » comme on dit ici, pour entendre les exposés des intervenants sélectionnés. Cette année, Quai Conti, la parole n'était pas donnée à l'Académie de Nîmes alors qu'elle l'avait eue lors des deux sessions précédentes. Le temps dont nous disposons sous la Coupole ne permet pas de donner voix au chapitre aux 31 académies.

Mais dans la synthèse finale Monsieur Voronoff a abondamment cité Nîmes car notre spécificité de groupes catholique, protestant et indépendants attire toujours l'attention de nos consœurs et confrères des autres compagnies dont 29 sont plus jeunes que nous.

Pour ceux qui voudraient prendre connaissance de notre travail, je signale qu'il figure dans les Actes de la Conférence Nationale des Académies publiés dès la fin du colloque.

Au cours de l'année 2009, j'ai eu grand plaisir à poursuivre le mouvement initié par Madame Catherine Marès, mouvement de

rapprochement et d'échanges avec les académies et sociétés savantes de l'arc méditerranéen. Les rencontres avec les académiciens de Montpellier ont été fréquentes, toujours dans un climat d'amitié aussi bien dans l'amphithéâtre d'anatomie de l'ancienne Faculté de médecine qu'au Grau du Roi où nous avons patronné ensemble, le 7 mai, le second « Rendez-vous de Saint Louis ».

Dans le Gard nous nous sommes rendus à l'Académie de Lascours, à l'Académie d'Alès où Monsieur Thierry Martin, correspondant chez nous, était reçu. Au Vigan, la jeune Académie des hauts cantons ne manque jamais de nous inviter.

À Carpentras où nous avons été conviés Monsieur Jean-François Delmas qui recevait les insignes de chevalier de l'Ordre national du Mérite, nous avons retrouvé les académiciens de Vaucluse. À Narbonne nous ont été présentés les résultats des recherches menées sous l'égide de la DRAC par la Société historique et archéologique de Narbonne.

Je remercie Madame Poujoulat, Madame Marès et Monsieur Jean-Marc Roger qui ont participé à ces échanges et rencontres toujours intéressants.

Quand je disais « nous », ce n'était donc pas un pluriel de majesté.

Notre Académie remet deux prix. Une année c'est le prix Issoire, dont la gestion a été confiée à notre Compagnie par Mademoiselle Issoire pour encourager et récompenser un jeune talent dans le domaine de la poésie. L'année suivante, c'est le prix Forado qu'un jury d'historiens décerne à un chercheur en histoire. Le rythme s'est rompu en 2009 car les grèves dans les universités n'ont pas permis de lancer en temps voulu les appels à candidatures. Nous le regrettons, mais nous ne pouvions pas faire différemment.

Voilà, Monsieur le Préfet, Mesdames Messieurs, le bilan trop rapidement brossé de cette année académique.

Avant de terminer je veux remercier très sincèrement et chaleureusement l'équipe du bureau qui m'a secondé avec dévouement et amitié.

En tout premier lieu, Madame Micheline Poujoulat qui s'est dévouée sans compter et m'a très certainement évité de commettre des erreurs quand elle voyait que je risquais de m'écarter du règlement ou des traditions. Et, si elle avait un doute, elle n'hésitait pas à consulter Madame Christiane Lassalle, notre archiviste.

Notre secrétaire perpétuel adjoint, Monsieur Alain Aventurier, dont la pratique de l'informatique a amélioré la communication entre nous tous.

MM .Bernard Fontaine et Charles Puech, trésorier et trésorier adjoint qui viennent de permuter dans leurs fonctions avec notre accord. Ils ont géré nos finances en bons pères de famille, tout aussi vigilants que Madame Poujoulat, pour la bonne tenue et conservation de notre patrimoine financier comme de l'immobilier.

Enfin, Mesdames Kuntz et Leroy sont deux bibliothécaires dont l'expérience professionnelle a contribué à la remise en ordre et à la bonne gestion de notre bibliothèque dont le catalogue a été entièrement informatisé grâce au concours de la municipalité de Nîmes.

Je vous remercie de m'avoir patiemment écouté et, Monsieur le Préfet, je vous rends avec déférence la parole que vous m'avez aimablement prêtée.

# LE PÈRE INDIGNE D'ADOLPHE THIERS<sup>1</sup>

par **Charles PUECH**  
membre résidant

On peut être aventurier, même de la pire espèce, et avoir un fils président de la république. C'est ce qui est arrivé à Louis Thiers, le père d'Adolphe.

Adolphe Thiers, né à Marseille en 1797, avocat, journaliste, historien, un des hommes politiques français les plus importants du XIX<sup>e</sup> siècle, éternel rival du nîmois Guizot, inspirateur de la révolution de juillet 1830 « les trois glorieuses », ministre puis président du conseil sous Louis-Philippe, vainqueur sanglant de la Commune de Paris en 1871, « Libérateur du territoire », selon la formule de Gambetta (il avait obtenu l'évacuation anticipée des troupes prussiennes d'occupation) et enfin président de la république avant de céder la place à Mac Mahon en 1873.

Descendant d'une famille de robe honorablement connue à Aix-en-Provence, Charles Thiers, le grand-père d'Adolphe, avait abandonné le barreau en 1770 pour être nommé archiviste de la ville de Marseille où il avait en charge le secrétariat général de la mairie et le contrôle des dépenses.

Octave Teissier qui fut son successeur ne tarit pas d'éloge sur la façon dont il a géré la ville de Marseille. Au contraire, Jules Viguier dans son « Histoire de la révolution en Provence » est beaucoup plus réservé. Il fait référence aux critiques dont Charles Thiers a été l'objet de son vivant, notamment lorsque le roi en 1781 a vendu à la ville l'Arsenal, pour la somme de dix millions d'écus. Nous retiendrons seulement que

---

<sup>1</sup> Reprise de la communication prononcée le 6 novembre 2009

Charles Thiers ne se contentait pas de son traitement d'archiviste et qu'il s'était lancé dans les affaires en armant une frégate pour commercer avec l'Amérique.

Lorsque Charles Thiers est entré en fonction à l'hôtel de ville de Marseille, il ne lui restait plus que trois enfants sur les neuf qu'il avait eus avec son épouse Marie-Marguerite Bronde : deux filles et un seul fils, Louis, né le 9 septembre 1759, celui dont je vais vous retracer l'existence tumultueuse.

Il est facile d'imaginer la sollicitude dont ce fils devenu unique a dû être entouré par des parents affligés par la mort de six enfants en bas âge. Comme beaucoup d'enfants gâtés, Louis ne tardera pas à poser à ses parents de sérieux problèmes.

À l'âge de quatorze ans, il est envoyé en pension à Sorèze, dans un collège des plus réputés du midi de la France, fondé par les Bénédictins en 1682.

Rebelle aux études, Louis n'y reste que trois ans et revient à Marseille où son père, fort de ses relations, lui trouve un emploi dans une des meilleures maisons de commerce de la ville. Ce fut un échec complet, Louis commença dès cette époque, il avait dix-sept ans, à mener une vie dissipée et à multiplier les dettes que son père s'épuisait à rembourser.

Au bout d'un an, pour l'arracher à ses mauvaises fréquentations, son père l'expédia en Morée où un de ses oncles tenait un comptoir commercial. À l'escale de Malte, il se fit remarquer par ses fredaines et dépensa les cent louis qu'il avait réussi à emprunter.

Arrivé enfin à destination, il fut accueilli à bras ouverts par son oncle, ce qui ne l'empêcha pas un mois plus tard de reprendre le bateau pour Toulon, contre le gré de son oncle et sans prévenir ses parents.

À son retour en France, son père excédé par la conduite incorrigible de ce fils prodigue, exerçant ses droits de puissance paternelle obtint du roi une lettre de cachet, en exécution de laquelle Louis fut interné dans la maison des Observantins à Saint-Pierre de Canon près de Salon. Cette

maison de correction pour fils de famille avait pour seule utilité de priver de liberté ses jeunes pensionnaires et de les empêcher de poursuivre la vie dissolue qu'ils avaient menée jusque là.

Un an plus tard, Charles Thiers estimant que la punition était suffisante, sollicita la révocation de l'ordre du roi et la liberté de son fils qui revint au domicile paternel.

Moins d'un an après, en juillet 1779, Charles Thiers toujours désireux d'éloigner son fils de Marseille et pour contribuer à sa formation, le fit embarquer en qualité de « subres-cargue », c'est-à-dire d'écrivain comptable sur sa frégate « La Catherine » qui appareillait pour la Martinique. Ce navire, armé de quatre canons, emportait une cargaison composée principalement de vin, d'huile, de chandelles, de légumes secs, de salaisons et de vêtements.

Charles Thiers avait pris la précaution de donner des instructions écrites au capitaine. Louis ne devait s'ingérer ni dans la vente de la cargaison, ni dans l'achat du fret de retour. Il était interdit au capitaine de lui prêter de l'argent sauf à lui accorder un louis par mois pour ses menus besoins.

Le voyage fut malheureux. Nous étions en guerre avec l'Angleterre. Le corps expéditionnaire français sous les ordres de Rochambeau et de la Fayette se battait aux côtés des colons américains insurgés pour obtenir l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

La frégate « La Catherine » tomba aux mains des anglais. Fait prisonnier avec tout l'équipage, Louis Thiers fut débarqué à la Barbade. Il n'y resta pas longtemps et à la suite d'un échange de prisonniers se retrouva libre à la Martinique. Atteint de fièvre maligne, il sombra dans le délire et dut être hospitalisé.

Lorsqu'il retrouva la santé en même temps que le goût de la dépense, il réussit à apitoyer sur son sort deux compatriotes originaires de Marseille, installés à la Martinique, un chapelier nommé Comte et Allemand un ancien notaire. Beau parleur, fort de la situation très en vue de son père, il obtint d'eux pour subvenir à ses besoins dispendieux d'importantes sommes d'argent garanties par des lettres de change. Si

bien que le 5 décembre 1779, Allemand finit par écrire à Charles Thiers : *J'ai compris que monsieur votre fils aimait le faste, la dépense, les plaisirs et peut être le libertinage, car il me paraît qu'il recherche beaucoup la société des femmes.*

Allemand dut faire un procès à Charles Thiers pour obtenir le remboursement de la somme de 1 486 livres, justifiée par des lettres de change signées par son fils mais dont il trouvait le montant exagéré. Le malheureux père fut finalement condamné à tout payer.

De retour à Marseille, Louis ne manifesta aucun signe d'amendement et son père sollicita en janvier 1783 une nouvelle lettre de cachet pour l'interner, lettre de cachet qui cette fois-ci lui fut refusée.

Charles Thiers, estimant que le meilleur moyen de tenir son fils était de le garder sous son autorité, le fit embaucher dans l'administration municipale en qualité de « chargé du dépôt du greffe de l'Écritoire », poste qu'il occupa de 1783 à 1786, à six cents livres d'appointements annuels, payables par trimestre. Il devait encaisser les loyers des nombreux magasins dont la ville disposait dans l'Arsenal. Sa caisse finit par enregistrer un déficit de 7 076 livres que son père fut obligé de rembourser.

Entre temps il avait épousé le 7 septembre 1784, à l'âge de 25 ans, une femme qui avait huit ans de plus que lui et qui répondait au nom savoureux de Marie-Claudine Fougasse, quatre enfants, dont trois ont survécu, sont nés de cette union, le premier en 1785, le quatrième en 1791.

Nous abordons la période révolutionnaire et voici ce qu'écrivent à son sujet Chobert et Servières dans leur étude sur « Les origines de M. Thiers » : *Il est permis de supposer que le fils Thiers ne vit dans les événements qui emportèrent l'ancien régime et qui avaient mis la ville de Marseille dans une effervescence sans précédent, qu'un moyen pratique, pour un homme de son espèce, de tenter la fortune par tous les moyens. Intrigant, hâbleur, dénié de scrupules, causant de tout avec plus d'esprit que de jugement, affligé d'une malencontreuse impécuniosité, il ne devait attendre qu'une occasion de se faufiler dans les coulisses de ce grand drame, pour apparaître un jour en bonne*

*posture, sur la scène aux yeux des naïfs ébaudis et surtout les poches bien garnies.*

Lorsque Marseille est divisé en sections, Louis Thiers se fait inscrire à la section N°27, de Château-Gombert.

Les sections fédéralistes de la ville de Marseille, soulevées contre la Convention, envoyèrent en juin 1793, une délégation officielle à Lyon, également révoltée contre « les Tyrannies de la Montagne ». Louis Thiers faisait partie de cette délégation de quatre membres élus par les sections.

Le 18 juin 1793, les quatre délégués prennent la route de Lyon. Pour couvrir ses frais de voyage Thiers emprunte 4 000 F à son beau frère Graffan. Les délégués font halte à Beaucaire et à Nîmes où de brillantes réceptions sont organisées en leur honneur. Quelques années plus tard, Thiers séjournera dans ces deux villes mais dans des circonstances très différentes.

Parvenus à Lyon le 29 juin, les délégués marseillais sont reçus à l'hôtel de ville avec les députés des autres départements. Parmi eux le chevalier Fonvielle, commissaire des sections de Marseille à l'assemblée des corps administratifs de la Drôme.

Curieux personnage que ce chevalier Fonvielle qu'une amitié durable va lier à Thiers. Gentilhomme languedocien, enrichi dans le commerce, agent actif de la contre-révolution en Provence, il avait en commun avec Thiers l'esprit d'intrigue et le goût de l'argent.

Les deux hommes sympathisent et font ripaille à l'hôtel La Croix de Malte, place des Terreaux, où ils sont descendus. Mais la Convention triomphe, Lyon est menacée par l'arrivée de l'armée républicaine commandée par Carteaux.

Thiers et Fonvielle, qui ne se font aucune illusion sur leur sort s'ils étaient arrêtés, quittent Lyon précipitamment et c'est Fonvielle qui règle la note de l'hôtel pour son ami une fois de plus désargenté.

Le retour sur Marseille leur était interdit par la présence à hauteur d'Avignon de la fameuse Légion Allobroge aux ordres de Carteaux. Ils décidèrent donc de gagner la Suisse en passant par Lons-le-Saunier puis

l'Autriche, reviennent sur leurs pas, traversant Coire et par le Simplon se retrouvent en Italie pour aboutir à Gênes. Leur périple est facilité par les importantes sommes d'argent en possession de Fonvielle et par les lettres de crédit dont il était porteur.

Le 12 août 1793, ils s'embarquent sur une felouque qui doit les ramener à Marseille. Ils sont arraisonnés au large d'Oneglia par des corsaires sardes et après tractations ils peuvent poursuivre leur route. Entre temps, Marseille est tombée le 23 août aux mains de Carteaux. Ils débarquent donc à Toulon, dont les Anglais se sont emparés et où se sont réfugiés les derniers fédéralistes vaincus.

L'armée de la Convention ne tarde pas à assiéger Toulon. Obligés de fuir une fois de plus, nos deux amis réussissent à prendre place sur un bateau espagnol le San Salvador del Mundo qui les conduits à Carthagène. Ils y mènent joyeuse vie pendant deux mois en puisant dans la bourse bien garnie de Fonvielle.

Thiers se répand en propos imprudents qui le font suspecter d'espionnage. Il est alors arrêté et jeté en prison. Il est libéré quelques jours plus tard grâce à l'intervention et à la générosité de Fonvielle.

Pendant ce temps, la situation politique en France s'est renversée. Robespierre est tombé le 9 thermidor (27 juillet 1794), la route de la France leur est ouverte.

De retour à Marseille, après un séjour en Italie, Thiers, par quel jeu d'intrigues et de relations ! obtient le poste d'accusateur public près le Tribunal Criminel Militaire de Marseille, en état de siège. Cette juridiction d'exception avait été créée pour juger les Jacobins.

Le traitement de l'accusateur public est confortable 6 000 livres et 600 livres pour frais de bureau. Thiers peut se pavaner dans un bel uniforme : habit bleu national, veste et culotte de drap blanc, chapeau à plume et ruban tricolore.

Cette nomination sera la grande chance de sa vie. En effet, parmi les prisonniers qui doivent comparaître devant le Tribunal se trouve Lucien Bonaparte, le plus doué des frères de Napoléon, qui sera plus tard président du Conseil des Cinq Cents, un acteur décisif du coup d'état du

18 brumaire et qui terminera sa vie en Italie, duc de Canino.

Lucien Bonaparte avait été arrêté après la chute de Robespierre parce qu'il s'était compromis à Saint-Maximin où il résidait, en sa qualité de chef du comité révolutionnaire.

À la demande du général Bonaparte, Barras, membre du directoire, intervient auprès de Thiers pour faire libérer Lucien Bonaparte. Thiers obtempère aussitôt et signe la levée d'écrou de Lucien Bonaparte qui lui en sera longtemps reconnaissant et viendra plusieurs fois à son secours bien qu'il n'ait fait qu'exécuter l'ordre reçu de Barras.

Libéré, Lucien Bonaparte retrouve à Marseille sa mère Laetitia, ses trois sœurs et ses deux plus jeunes frères. La famille Bonaparte s'était enfuie de Corse poursuivie par les partisans du leader indépendantiste Pascal Paoli dont Charles Bonaparte, décédé depuis, avait été le lieutenant avant de se rallier à la France. Leur appartement d'Ajaccio avait été pillé, les Bonaparte vivaient pauvrement à Marseille avec les secours qui leur étaient alloués en qualité de réfugiés corses.

De bonnes relations ont dû se nouer entre Thiers et la famille Bonaparte. Fonvielle affirmera, mais peut-on le croire ? que Jérôme, le plus jeune des enfants Bonaparte, n'avait d'autre garde robe que celle des enfants de Thiers.

Combien de temps Thiers a-t-il siégé au tribunal révolutionnaire, comment s'est-il comporté ? On ne le sait pas exactement. Il n'y est pas resté en tout cas au-delà de 1796.

En mars 1796, le général Bonaparte passe à Marseille avant de prendre le commandement de l'armée d'Italie, dont il nomme son frère Lucien Commissaire des Guerres. Celui-ci s'empresse de prendre avec lui Louis Thiers en qualité d'attaché au service des vivres.

Avant de partir pour l'Italie, Thiers avait séduit une jeune fille, de bonne famille, appartenant à un milieu de commerçants aisés, Marie-Madeleine Amic âgée de vingt deux ans. Elle devait donner le jour à Marseille, le 15 avril 1797, à un garçon prénommé Adolphe, le futur président de la république.

Laissant sur place femme, enfants et maîtresse, Louis Thiers rejoint en Italie Napoléon Bonaparte. Celui-ci à peine âgé de 27 ans, général en chef, avait pour mission de chasser les Autrichiens du Piémont et de Lombardie. Après une campagne fulgurante, marquée par les victoires de Montenotte, Dego, Millesimo et Mondovi, il entra à Milan, le 14 mai 1796, accueilli en libérateur. Il fait venir aussitôt sa femme Joséphine, fraîchement épousée, sa mère, ses frères et ses sœurs.

À l'époque, on savait à la fois faire la guerre et faire la fête. Installés au palais de Serbelloni, Napoléon et Joséphine donnent des bals, des festins et de luxueuses réceptions où se pressent généraux, savants et riches italiens.

Napoléon réquisitionne Mombello, un très beau château dans les environs de Milan. C'est dans ce château qu'il fait célébrer le même jour, le 14 juin 1797, le mariage religieux de deux de ses sœurs : Élisabeth avec le capitaine corse Baciocchi et la belle Pauline avec le général Leclerc, lequel décédera à Saint Domingue, cinq ans plus tard, emporté par la fièvre jaune ce qui permettra à sa veuve de se remarier avec le prince Borghèse.

Louis Thiers qui aimait les femmes et le jeu ne pouvait que se plaire dans cette ambiance festive, surtout qu'il était chargé de la ferme des jeux publics de Milan.

Pendant ce temps à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 1797, l'épouse légitime née Fougasse, âgée de 45 ans, avait la discrétion de mourir. Louis Thiers pouvait donc se remarier dès le 13 mai 1797 avec Marie Madeleine Amic, la mère d'Adolphe, né un mois plus tôt, et légitimer l'enfant.

Revenons en Italie où les vainqueurs vivaient largement sur le pays. Généraux et fournisseurs faisaient rapidement fortune. Thiers profite de ses fonctions pour, selon une expression populaire « s'en mettre plein les poches ».

Lorsqu'il rentre définitivement en France, fin 1797, la campagne terminée, il emporte avec lui une véritable fortune : 1 500 000 Francs se vante-t-il (il est marseillais), plus probablement 400 ou 500 000 Francs selon les historiens.

Il ne revient pas à Marseille retrouver sa nouvelle épouse et ses enfants. En effet, il ramène avec lui deux maîtresses, deux jeunes italiennes originaires de Bologne, deux sœurs Thérèse et Louise Cavalieri.

Il s'installe somptueusement à Paris avec ses deux maîtresses. Il recueille tout de même les trois orphelins issus de son premier mariage âgés respectivement de douze, dix et sept ans.

Il abandonne définitivement sa seconde épouse et leur fils Adolphe. Celui-ci sera entièrement élevé dans des conditions financières difficiles par sa mère et sa grand-mère maternelle, Madame Claude Amic née Marie Lharmaca ; celle-ci avait vu le jour à Constantinople où son père dirigeait un comptoir commercial. Elle avait une sœur Elisabeth qui avait épousé Louis Chénier et qui eut pour enfants Marie-Joseph et André, le poète guillotiné sous la Révolution.

À Paris, Louis Thiers vit dans le luxe rue de la Loi, maison de l'Europe, c'est-à-dire hôtel de l'Europe. Il porte secours à son ami Fonvielle qui avait connu des revers de fortune.

Dans un manuscrit pompeusement intitulé : « Mémoires historiques du chevalier de Fonvielle, de l'ordre de l'éperon d'or, secrétaire perpétuel de l'Académie des ignorants », l'ami Fonvielle décrit le cadre dans lequel Thiers vivait avec ses deux maîtresses italiennes : *sur un superbe piano préludait une jolie personne de la dernière élégance, tandis que près d'un magnifique guéridon travaillait une jeune dame qui me sembla un peu mélancolique mais dont la figure peignait la douceur autant que la mine de l'autre annonçait la finesse et l'esprit pétillant.*

Thérèse Cavalieri donne à Thiers deux enfants. La sœur de Thérèse, Louise qui n'était que sa maîtresse en second partageait son temps libre avec d'autres amants, si bien qu'il y avait « confusion de parts », selon l'expression utilisée par les juristes ; faute de recherche de l'ADN, on ne saura jamais si l'enfant qu'elle a mis au monde à cette époque était de Thiers ou d'un tiers.

Thiers achète dans le département de la Manche aux environs de Coutance, les magnifiques terres de Créances et de Belle, anciennes propriétés de l'abbaye de Lessey, mises en vente comme biens nationaux.

Sans doute avait-il vu trop grand, car il n'a pas pu en payer la totalité du prix.

Le pactole ramené d'Italie fond comme neige au soleil. Thiers se retrouve sans un sou. Il se tourne vers son protecteur Lucien Bonaparte. Nous sommes en 1803. Napoléon Bonaparte est le tout puissant premier consul. Il lui est donc facile de venir au secours de Thiers.

Par arrêté du 3 Germinal an XI (24 mars 1803), Louis Thiers est nommé receveur des contributions directes de la ville de Beaucaire. C'est la présence de Louis Thiers dans le Gard qui m'a amené à m'intéresser à ce personnage et à chercher à en savoir davantage sur son compte.

Confier des finances publiques à un homme qui n'avait cessé d'accumuler des dettes tout au long de sa vie est une erreur qui aurait pu être évitée.

Le 28 Prairial an XI (17 juin 1803) notre nouveau fonctionnaire signe un bail de trois ans avec le citoyen Joseph Privat, pour la location d'une maison rue Jeu de Paume à Beaucaire, au prix de mille francs par an.

Le 30 Thermidor an XI (18 août 1803), il prête serment devant le préfet du Gard. La formule du serment est brève : « je promets d'être fidèle à la Constitution ».

En attendant que sa maîtresse Thérèse Cavalieri qu'il fait passer pour son épouse légitime le rejoigne à Beaucaire, Thiers la met en pension avec leur fils commun âgé de trois ans, chez une demoiselle Lacour, 218, rue Bellefonds, Faubourg Montmartre. Seul le premier mois de pension, fixée à mille francs par an, a été payé à son terme. Lorsque le 9 octobre 1803, Thiers vient à Paris chercher femme et enfant, il ne peut payer les trois mois de pension qui étaient dus, ainsi que des frais de médicaments. Il est obligé de consentir une reconnaissance de dette.

Le même jour, il confie l'enfant à la portière de la maison au prix de trente six francs par mois. Il ne tient pas ses engagements, aussi bien à l'égard de Mademoiselle Lacour qu'à l'égard de la gardienne de l'enfant. Après plusieurs lettres de réclamation restées sans réponse, le préfet de police de Paris intervient auprès du préfet du Gard pour inviter le nouveau

receveur des contributions directes de Beaucaire à payer ses dettes.

Thiers répondit à son préfet qu'un de ses amis parisiens paierait pour lui. Faisant preuve d'une mauvaise foi et d'un culot déconcertant, il écrivait : *plus près de vous Monsieur, il m'est facile de vous édifier sur mes principes. L'éducation de mes enfants qui sont auprès de moi et qui ne m'ont jamais quitté est la preuve certaine que je fus toujours bon père, que j'en connais les devoirs sacrés. Mais depuis onze ans (en réalité six ans) ils n'ont plus de mère, je ne suis plus époux. Cet aveux me paraît suffisant pour me mériter votre estime.*

Menteur effronté, sans scrupule, Thiers oubliait de dire qu'il s'était remarié et qu'il avait abandonné à Marseille sa femme légitime et le petit Adolphe âgé, alors de six ans.

Thiers s'installe donc à Beaucaire avec sa maîtresse italienne dont il a francisé le nom en Thérèse Chevalier, leurs deux enfants communs et les trois enfants orphelins de mère issus de son premier mariage, la jeune sœur de Thérèse, Louise Cavaliéri étant repartie pour l'Italie avec son enfant à la paternité incertaine.

Le traitement du receveur des contributions directes de Beaucaire lui permettait de vivre déceimment. Ses besoins sont immenses. Il manie de l'argent qui ne lui appartient pas. Il a pris en Italie de mauvaises habitudes. La tentation est trop forte, il puise dans la caisse.

Après seulement dix huit mois de fonction, le déficit dépasse les quarante mille francs.

Menacé d'une vérification imminente, Thiers quitte brusquement Beaucaire, le 10 février 1805 et trois jours plus tard, il écrit de Montélimar au préfet du Gard pour tenter de se justifier, lui assurant qu'il n'était pas coupable malgré les apparences, que pour combler le déficit de sa caisse il était indispensable de joindre ses débiteurs et que c'est pour cette raison qu'il avait quitté son poste sans permission. Il annonçait qu'il se rendait à Paris chez monsieur Fonvielle et que si le temps nécessaire pour se libérer de sa dette ne lui était pas accordé, il reviendrait à Nîmes se constituer prisonnier pour solliciter un jugement « *qui pourrait m'accuser d'imprudence, mais qui sûrement me permettra de m'honorer encore du titre d'honnête homme* ».

En vérité, Thiers s'enfuit en Italie à Bologne la ville d'origine de sa maîtresse qu'il présente comme étant sa femme. Il vit sous le nom de Bronde qui est celui de sa mère.

Pendant ce temps le contrôleur des contributions directes avait vérifié la comptabilité de Thiers et rédigeait les 15 et 16 février 1805 un procès-verbal constatant que ses livres étaient dans le plus grand désordre et que le déficit s'élevait à 26 528,90 francs pour l'an XII et à 17 276,03 francs pour les cinq premiers mois de l'an XIII.

Ému par l'ampleur du déficit, le préfet écrit une lettre de reproches au maire de Beaucaire : *il n'est pas possible que vous n'avez pas eu quelques occasions de vous apercevoir de la conduite que tenait le sieur Thiers et qui pouvait présager du dérangement dans ses affaires.*

Ajoutons qu'au moment de sa fuite, Thiers devait plus de 7 mois de gages à son cuisinier. Les scellés sont apposés sur son domicile de Beaucaire.

Une information est ouverte au parquet de Nîmes contre Thiers et mandat d'arrêt est décerné contre lui. Nous connaissons son portrait grâce au signalement donné par la police : « n'a pas plus de quatre pieds dix à onze pouces ancienne mesure. Le visage assez coloré et plein, les cheveux et la barbe assez noirs, quoiqu'il soit d'âge à grisonner (il avait alors 45 ans). Les yeux très vifs ainsi que la démarche et le parler s'énonçant bien, causant de tout avec plus d'esprit que de jugement ».

Ce signalement fait ressortir la ressemblance frappante entre Adolphe Thiers et son père Louis, de petite taille (1 m 55 l'un et l'autre), visage plein, regard et démarche vifs parole facile.

Thiers était d'abord recherché en vain à Marseille où il aurait pu se cacher. Puis, la police de Napoléon étant bien faite, le 8 juillet 1803, le préfet de police chargé de la police générale de l'Empire, avisait le préfet du Gard qu'on avait arrêté à Bologne un individu qui se faisait appeler Bronde dont le vrai nom paraissait être Pierre-Louis Thiers, ayant avec lui une femme qu'il faisait passer pour la sienne, bien qu'elle ne le fut pas étant une demoiselle Cavalieri, une fillette de six à sept ans était avec eux.

Le 28 juillet, le préfet du Gard d'Alphonse annonce à la foire de Beaucaire l'arrestation de Thiers.

Mais le prisonnier va se faire attendre longtemps. Il remue ciel et terre pour se faire libérer. Dès son arrestation il écrit une lettre personnelle à Talleyrand pour se plaindre d'être détenu dans des conditions pénibles, sous une fausse dénonciation.

Mêlant, selon son habitude, vérités et mensonges, il lui rappelle que c'est sur la recommandation du comte de Périgord qu'il a été admis au collège de Sorèze puis (fait inventé) dans le régiment de cavalerie de Condé-Lautrec. Il affirme qu'il a été reçu par Talleyrand qui lui aurait promis un poste diplomatique. Il invoque la protection de Lucien Bonaparte et de Madame Mère.

Plus efficace sans doute a été la lettre adressée à Lucien Bonaparte, qui lui répond le 24 juillet : *J'ai reçu, Monsieur, votre lettre de Bologne du 10 juillet. Je me souviens avec plaisir que pendant les troubles du midi en quatre vingt quatorze et quatre vingt quinze vous étiez accusateur militaire des divisions de l'intérieur et qu'en cette qualité j'ai eu beaucoup à me louer de votre justice et de votre caractère. Je m'empresse donc d'écrire au préfet de Bologne en votre faveur et je lui fais passer la présente. Agréez mes vœux pour que ma recommandation ne soit pas inutile. Je vous salue.* Signé Lucien Bonaparte.

C'est probablement cette intervention qui ouvrit à Thiers les portes de la prison de Bologne. En sortant, il s'était engagé, sur son honneur, à regagner Nîmes escorté d'un seul soldat.

Il quitte donc Bologne le 23 août, accompagné d'un soldat, fit viser son passeport à Milan et arriva à Lyon. Il avait réussi, on ne sait pas par quel moyen, à se débarrasser du soldat d'escorte dont la présence était encombrante.

Les autorités nîmoises attendaient toujours le retour du prisonnier libéré sur parole. Le 15 mars 1806, soit près de sept mois après son départ de Bologne, le préfet du Gard écrivait à la direction de la police à Paris que, selon la rumeur, Thiers se trouvait à Lyon avec la dame Chevalier et que ses amis affirmaient qu'il allait arriver à Nîmes pour être employé dans le Gard.

On retrouve Thiers à Alès où il fait viser son passeport par le maire qui le laisse filer dans l'ignorance de sa situation. Et c'est finalement à Marseille qu'il est arrêté le 26 juillet 1806 et transféré à Nîmes le 16 août.

Le 13 octobre 1806, de sa prison nîmoise, il écrit au préfet sur plusieurs pages, une supplique délirante. En voici quelques extraits :

*Pendant qu'à Bologne détenu au secret pour une malheureuse erreur de nom qui n'a pu être désignée, qu'après qu'un des augustes frères de sa majesté l'Empereur voulut bien se rendre lui-même sur les lieux.... Toujours employé par le gouvernement avec distinction, tantôt dans les tribunaux, tantôt dans les administrations ensuite dans de très grandes entreprises... aujourd'hui ayant des intérêts majeurs dans les hôpitaux de la grande armée.... ma mère âgée de 85 ans n'a plus que quelques jours à vivre (elle en avait 72)... mon Roy récompense mes services dans un âge ou bien d'autres étaient encore dans l'enfance (sans doute la lettre de cachet)... ce fut le plus beau jour de ma vie, par ma fermeté, par mon dévouement, par ma justice, au péril de mes jours, je contribuerai efficacement au bonheur de la terre, son maître en m'embrassant daigna m'en remercier et me permettre l'espoir de compter sur ses bontés.*

L'instruction terminée, Thiers comparait enfin détenu le 22 avril 1807 devant la cour de justice criminelle de Nîmes. Le procès dura trois jours, quatorze témoins furent entendus.

À l'issue des débats, trois questions sont posées aux jurés :

1°) Est-il constant que dans le mois de Pluviôse de l'an 13, il a existé un déficit dans la caisse du percepteur des contributions directes de Beaucaire ?

Réponse : oui à l'unanimité.

2°) P.L.M. Thiers, ex-percepteur des dites contributions, accusé, est-il convaincu d'avoir pris les deniers publics formant le déficit ?

Réponse : oui à l'unanimité.

3°) L'a-t-il fait méchamment et dans le dessein de les détourner ?

Réponse : non par huit voix contre quatre.

Thiers est donc acquitté et le président ordonne en conséquence sa mise en liberté immédiate.

Cet acquittement surprenant est difficile à expliquer. Je crois qu'il faut écarter, pour les raisons que nous allons voir, l'intervention de Bonaparte.

Lorsque Thiers s'est présenté devant ses juges, sa dette était réduite à 30 000 F. après déduction du cautionnement qu'il avait versé à sa prise de fonctions et du prix de la vente de ses meubles à Beaucaire.

Le procureur général impérial Cavalier est indigné par cet acquittement. Il écrit le 3 mai au préfet que Thiers s'était prévalu effrontément des traites tirées par lui en faveur de M. de la Barollere, receveur général des contributions. Ce dernier affirmait au contraire et sans doute avec raison que ces traites représentaient les fonds dont il avait fait l'avance à Thiers pour un supplément de cautionnement.

Thiers n'était pas à un mensonge près. Il mentait avec tellement d'assurance qu'il a pu convaincre huit jurés sur douze qu'il n'avait pas, pour répondre à la question qui leur était posée « pris les deniers publics » méchamment et dans le dessein de les détourner.

Cet acquittement ne lui permit pas pour autant de retrouver la liberté. Il fut maintenu en prison, non par décision de justice, mais à la requête de l'agent du Trésor Public dont il restait débiteur pour encore 30 000 francs.

Il reste détenu pour dette, par décision administrative, ce qui prouve que Lucien Bonaparte, exactement informé de la situation, a cessé de le protéger.

Thiers supportait mal sa détention dont les conditions à l'époque étaient très rigoureuses et à laquelle les fastes de sa vie dissolue l'avaient mal préparé. On trouve trace de sa détention sur les registres de la prison dite du Palais de Nîmes, c'est-à-dire à la prison du boulevard des Arènes.

Malade il est transféré le 25 avril 1809, sur ordre du préfet à l'hospice puis le 18 mai à l'infirmerie de la prison de la Citadelle (le fort Vauban).

En juin 1809, à sa demande pour le rapprocher de sa famille, il est transféré à la prison d'Aix-en-Provence.

Par décret du 25 mars 1810, à l'occasion de son mariage avec Marie-Louise, Napoléon accorde un très grand nombre de grâces. Thiers en bénéficie et obtient que son déficit soit imputé sur le fonds des non valeurs. Il est enfin libéré, le 2 janvier 1811, après presque cinq ans de détention.

On perd sa trace jusqu'en 1814. On le retrouve à Pantin, aux portes de Paris, chez son vieil ami Fonvielle qui exploitait une carrière de plâtre, après avoir depuis la Révolution, avec des fortunes diverses, exercé toutes sortes de métiers : écrivain politique, journaliste, employé au ministère de la guerre, auteur dramatique injoué, fabuliste banquier, fondateur d'une entreprise de roulage accéléré, inventeur d'une pommade contre la sciatique.

Début 1817, sous le règne de Louis XVIII, Thiers réapparaît à Nîmes pour fonder un journal politique commercial et littéraire. Il ne tenait pas rigueur à cette ville où il avait moisi en prison pendant trois ans. Il avait l'intention louable de réconcilier les communautés catholiques et protestantes qui continuaient encore à se déchirer. Le 3 mars 1817, il écrit une longue lettre au préfet du Gard pour solliciter l'autorisation d'imprimer deux fois par semaine un journal intitulé : le roi et la charte ». Après avoir déploré l'absence de réconciliation depuis la révocation de l'édit de Nantes, il écrit : *comment opérer le miracle d'une conversion salutaire ? L'instruction seule le produira. Comment instruire la masse ? par les journaux et plus loin sans craindre le ridicule les personnes desquelles j'ai l'honneur d'être connu peuvent vous dire à quel point et de quelle manière je puis remplir les engagements que j'ose vous proposer.*

Ce projet ayant échoué, il retourne à Marseille où il revendique, sans plus de succès, la place d'archiviste municipal occupée précédemment par son père. Il obtient cependant du conseil municipal une somme de mille francs pour rétribuer le travail accompli par son père après son départ à la retraite.

En 1824, il réapparaît à Paris, 10 rue des Fossés Montmartre. Toujours poursuivi par le goût du journalisme, il veut créer une feuille d'annonces religieuses pour concurrencer l'Ami de la Religion et de la Foi. Cette entreprise ne verra pas le jour bien qu'il ait réussi à obtenir une souscription du gouvernement.

Louis Thiers, toujours à court d'argent, se souvient alors qu'il a un fils Adolphe qui commence à être connu. Il lui écrit en 1825 pour lui réclamer de l'argent. Il reçoit cette réponse :

*Monsieur,*

*Mes devoirs envers ma mère ne sont pas assez complètement remplis pour que je songe à pourvoir à des besoins qui ne sont rien moins que prouvés et qui sont ceux d'un homme dont je porte le nom, dont je suis le fils, mais qui ne fut jamais mon père et que je ne regarderai jamais comme tel. Sa conduite indigne, la route déshonorante dans laquelle il a jeté un de ses fils, la vie déplorable à laquelle il se livre et qui donne à un fils de vingt-huit ans de réprouver un père de soixante, tout cela ce sont des raisons d'une séparation éternelle. Comment M. Thiers ose-t-il parler des sacrifices qu'il a faits pour l'éducation d'un fils dont il a laissé toute la charge à sa malheureuse épouse ? Au reste, lorsqu'il sera prouvé que M. Thiers ne peut plus rien pour lui-même, que c'est pour soutenir sa vie et non pour se livrer aux plus ignobles excès qu'il demande des secours, alors ses vrais fils auront à s'entendre sur ce qu'ils lui doivent. M. Adolphe Thiers fera ce que sa situation lui permettra et ne le fera pas par sentiment car il n'a d'amour et de devoir qu'envers sa mère.*

Nous arrivons en 1830 à la révolution de juillet dont Adolphe Thiers a été un des inspirateurs. C'est le début de sa carrière politique. À trente trois ans, il est élu député d'Aix-en-Provence, nommé conseiller d'état et sous-secrétaire d'état au ministère des finances.

Louis Thiers, peu rancunier, écrit à son fils : *J'ai appris à Aix-en-Provence votre élection et successivement la prompte gradation de fortune dont le sort a bien voulu récompenser tous vos mérites. Je fais des vœux pour vous.*

Lorsqu'Adolphe Thiers devient ministre, son père fera des victimes auxquelles il soutirera de l'argent en faisant état de sa paternité et en promettant d'intervenir auprès de son fils pour l'octroi d'une quelconque faveur.

Pour s'en débarrasser, Adolphe Thiers lui fixe sa résidence à Carpentras chez l'épouse de son demi-frère Louiset, issu du premier mariage avec Marie-Claudine Fougasse. Elle est receveuse des postes à Carpentras. Il sera surveillé par le sous-préfet Floret qui a été le condisciple d'Adolphe Thiers à la faculté de droit d'Aix-en-Provence. À la condition de respecter cette obligation de résidence, le fils versera à son père une pension de cent francs par mois.

Une lettre du 14 juillet 1832 adressée par Adolphe Thiers à son père nous donne une idée du climat qui régnait entre eux. Voici ce que le fils écrit à son père :

*J'avais résolu de ne jamais lire vos lettres et surtout de n'y jamais répondre. Je suis cependant obligé de faire exception pour la dernière. Je vous trouve si hardi, si inconvenant que je ne puis me taire davantage. Je vous répète d'abord que je ne vous dois rien, que des aliments et ensuite les sentiments que vous méritez et vous savez lesquels... je sais bien que vous avez l'infamie de supposer et de m'écrire que j'ai fait une grande fortune. C'est une calomnie d'autant plus odieuse qu'elle part de la plume d'un père. Votre vie passée ne vous permet pas de croire que l'on puisse traverser honnêtement les fonctions publiques... Si vous quittez Carpentras pour venir à Paris me compromettre à nouveau, je vous réduis sur le champ votre pension de 1 200 à 600 F et j'use des facultés que les lois m'accordent de vous donner des aliments dans la maison qu'il me plaira de désigner... Si vous restez tranquille, vous participerez peu à peu aux avantages que le temps pourra apporter à ma position, mais peu à peu et très lentement. Sinon je n'ai plus rien de commun avec vous que les tribunaux et un désaveu public. Sachez que le jour où je vous aurai désavoué, ce sera fini pour jamais.*

C'est sous la menace de voir sa pension réduite de moitié que, l'âge aidant, Louis Thiers se résigna à vivre à Carpentras dans une modeste demeure, quartier de l'Aqueduc. Son fils lui envoyait régulièrement 250 F. par mois lorsqu'il était ministre et 125 F seulement lorsqu'il n'était plus au pouvoir.

Cependant à deux reprises, fin 1834 et au printemps 1835 il vint à Paris effectuer de courts séjours pour importuner son fils sous la menace d'un scandale que les ennemis politiques du ministre n'auraient pas manqué d'exploiter.

Il a laissé à Carpentras le souvenir d'un petit vieillard alerte, bavard et toujours à court d'argent en fin de mois. Il y est décédé le 23 février 1843 à l'âge de quatre vingt trois ans. Son fils qui en avait alors quarante six ans n'a pas du beaucoup pleurer ce père encombrant.

Comment Adolphe Thiers a-t-il ressenti dans son inconscient l'existence de ce père d'abord absent, ensuite encombrant. Absence totale du père pendant l'enfance et l'adolescence. Découverte à l'âge adulte d'un père prévaricateur, affabulateur, volage, prodigue, quémendeur insatiable, sans retenue, ni dignité. Il est difficile de trouver une image paternelle plus négative. Quel a été son impact sur le psychisme d'Adolphe Thiers ? Seul un psychanalyste pourrait répondre à cette question.

Mise à part la ressemblance physique qui, nous l'avons vu, était frappante, tout dans le caractère opposait les deux hommes.

Le père avait les mains percées. C'est le moins qu'on puisse dire. Le fils était économe, sinon avare, on se moquait à Paris de ses réceptions toujours un peu étriquées.

Le père était coureur de jupons. Le fils était discret et casanier. Longtemps célibataire, il a vécu une longue liaison avec une femme plus âgée M<sup>me</sup> Dosne, épouse d'un banquier riche et complaisant. Très attaché à la famille Dosne, il met fin à son célibat à trente cinq ans en épousant la fille de sa maîtresse Élise à peine âgée de quinze ans. Il avait attendu pour l'épouser qu'elle ait atteint l'âge nubile.

Quelqu'un disait à Thiers peu de jours avant la cérémonie, c'est un mariage d'argent que vous allez faire ! Du tout, c'est un mariage d'inclination. « C'est bien ce que je voulais dire ».

À l'opposé de son père qui a eu de nombreux enfants d'au moins trois femmes différentes, Adolphe Thiers n'a eu aucune descendance.

L'exemple de la famille Thiers constitue à l'évidence une exception de l'adage bien connu « tel père, tel fils ».

## OUVRAGES ET DOCUMENTS CITÉS

Archives départementales du Gard : 2 M5 – 4 M 73 – 4 M 74 – 6 M 62 – 5 U1 – 5 U3.

Archives municipales de Beaucaire : 3D3 – 4G1

CHOBAUT (H), SERVIÈRES (J), *Les origines de M. Thiers*, Bibliothèque de l'Institut historique de Provence, 1930.

GUIBAL (P), *Adolphe Thiers*, Fayard 1986.

Duc de CASTRIES, *Monsieur Thiers*, Librairie académique Perrin, 1983.

VALANCE (G), *Thiers bourgeois et révolutionnaire*, Flammarion, 2007.

# **LE HAUTOBOIS POUR LA FÊTE À NÎMES ET SES ENVIRONS**

**par Jean-Marc ROGER**

Président de l'Académie

M. le Préfet,  
MM. les élus,  
Monseigneur l'évêque,  
MM. les représentants des cultes,  
Mesdames et Messieurs.

Les hautbois ont ouvert la séance publique de l'Académie de Nîmes et nous aurons le plaisir de les entendre encore au terme de notre rencontre.

Depuis des années, mes recherches m'ont conduit à croiser cet instrument qui est un élément marquant de notre identité régionale, de ce folklore qui est devenu un objet d'étude d'une discipline : l'ethnologie. Les documents rassemblés sont nombreux mais brève sera ma communication. En effet, je n'aborderai qu'un aspect : le hautbois traditionnel lors de la fête à Nîmes et dans sa proche région.

Cet instrument, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, se caractérise par un tuyau en bois, percé de trous dans lequel le musicien souffle de l'air à travers une anche double. Les sons, comme vous avez pu le constater, sont forts et rythmés harmonieusement par la caisse.

Le hautbois « champêtre », sous des noms divers, est un instrument de la musique languedocienne alors que le galoubet et le tambourin appartiennent à la culture provençale. Observons au passage qu'en Languedoc deux musiciens sont nécessaires, le hautboïste et le joueur de caisse, alors qu'en Provence un seul joue simultanément avec les deux instruments.

Les registres notariés signalent l'existence au xvii<sup>e</sup> siècle de contrats d'apprentissage, comme celui signé par un habitant de Boissières (Gard) avec un « maître joueur d'aubois » de Montpellier afin que ce dernier enseigne à son fils « à jouer de l'aubois »<sup>1</sup>.

Le Gard oriental est marqué par l'influence provençale jusqu'en Camargue au moins. En effet dans les zones frontières, les cultures s'imbriquent naturellement. Il est clair que la Provence a été pour les Nîmois une sorte de phare. La bibliothèque de l'Académie de Nîmes en est un témoignage incontestable. Le prestige de Mistral, le maître de Maillane, et le félibrige vont renforcer cette tendance naturelle. Peu à peu le folklore d'outre-Rhône va envahir la culture camarguaise et faire reculer le statut du hautbois.

L'objet de ma communication est de rappeler la place de cet instrument dans notre cité et de faire participer l'Académie de Nîmes à sa renaissance.

Nous aborderons le hautbois dans la fête lors du cycle des saisons marqué par son calendrier religieux ou profane. Sera aussi évoquée sa place dans les événements du cycle de la vie humaine : naissance, union..., mais encore dans le champ politique (victoires militaires, accueil de personnages de haut rang ou encore cérémonie d'investiture des consuls de nos communautés).

Engageons nous dans le **cycle des saisons** en commençant par le **carnaval**.

La médiathèque de Nîmes, dans son fonds Séguier, conserve un manuscrit inédit intitulé « L'apologie du carnaval »<sup>2</sup>. L'auteur anonyme, probablement au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, relate le carnaval du Mardi gras tel qu'il était célébré à cette époque. Il s'agit,

« d'une troupe d'amis que le tempérament et le goût des mêmes plaisirs rassemble [afin] de donner une fête en public qui fournit une journée entière d'amusement et de spectacle... Dans la cavalcade huit hallebardiers... étaient suivis d'un char, chargé de violons et de hautbois, traîné par six belles mules ornées de verdure... Huit hallebardiers terminaient l'escorte, tandis que divers coureurs allaient et venaient sous les ordres du capitaine pour empêcher le tumulte et la confusion... Ils firent dans cette disposition le tour de ville et d'une fontaine dont le vaste et profond bassin à côté d'un temple antique est au nombre des curiosités

---

<sup>1</sup>. AD 30, Registres notariés, information Bernard Douzil.

<sup>2</sup>. MS 230 fonds Séguier

publiques » [vous avez compris qu'il s'agit du carnaval de Nîmes, ce que confirment d'autres indications]. Le texte poursuit : « Puis rentrant par une des portes principale, ils parcoururent la ville par les plus grandes rues jetant à droite et à gauche des douceurs à pleines mains au peuple que ce spectacle attirait sur les routes de toute part ».

La fête dura trois jours en se prolongeant fort tard dans la nuit. Cette manifestation est organisée par un groupe appartenant à une catégorie sociale supérieure qui joue et cherche à se montrer au peuple. Le hautbois, comme les autres instruments de musique, participe à ce jeu social.

Pierre Prion dans sa « Chronologiette »<sup>3</sup> couvrant la période (1744-1759), nous fournit plusieurs indications relatives à la présence des hautbois lors du carnaval.

« Le premier, second et 3<sup>o</sup> mars 1745 qui furent les trois derniers jours du carnaval, la belliqueuse jeunesse du lieu d'Aubais eurent les hautbois, ils se divertirent avec beaucoup d'allégresse. Le premier jour de carême toute la jeunesse après avoir congédié les hautbois, furent tous en corps assemblé, à Gallargues [-le-Montueux] pour [simuler un engagement] dans le régiment de Septimanie dragons. Il fallait voir l'activité avec laquelle tous les pères, mères, frères et sœurs y accoururent pour les détourner de s'engager... Toute cette jeunesse firent par cette menace ouvrir les bourses de leurs pères et mères où ils prirent tout l'argent qu'ils voulurent ... pour s'indemniser de celui qu'ils avaient dépensé pour payer leurs hautbois...»<sup>4</sup>

Ailleurs Prion signale que les jeunes gens et les jeunes filles élèvent des vers à soie et vendent les cocons.

« Ils ont les uns et les autres grand soin d'en conserver l'argent pour payer toutes les années les hautbois. »<sup>5</sup>

L'édification de **l'arbre de mai** (le premier dimanche de mai), marque l'arrivée du printemps dans le calendrier festif. C'est l'occasion d'une seconde manifestation juvénile au son du hautbois, ceci rappelle les coutumes païennes de l'Antiquité, lorsque les flûtes de Pan célébraient le retour de la sève de vie. Hubert Rouger mentionne dans ses Contes vaunageols :

---

<sup>3</sup>. Jean Marc Roger, *Un village en Languedoc, La Chronologiette de Pierre Prion, 1744-1759*, Introduction Emmanuel Le Roy Ladurie, Fayard, 2007.

<sup>4</sup>. *Chronologiette*, f° 38, p.128

<sup>5</sup>. *ibid*, f° 206-207, p. 269

« On plantait le Mai devant certaines maisons.... symbole de l'espérance et du renouveau de la sève printanière ... Ce symbole prenait toute sa signification lorsque les amoureux le plantaient devant la maison de leur promise, toute frémissante derrière la petite fenêtre entr'ouverte pour le baiser échangé avec le jeune homme perché sur l'arbre. »<sup>6</sup>

De son côté, Prion écrit :

« Le 5 mai [1754], la jeunesse de ce lieu d'Aubais, toujours très florissante, a planté un mai d'une hauteur prodigieuse au son de deux hautbois accompagnés d'un tambourin. Ce mai a été magnifiquement arboré devant la porte du château, en même temps, le reste de messieurs de la jeunesse a présenté de riches bouquets à madame la marquise d'Aubais, de même qu'à monsieur du Cayla [ Cailar] son fils. Après s'être acquitté de ce respectueux devoir, ils se sont employés pendant deux jours à la danse [au son des hautbois] et à la bonne chaire. »<sup>7</sup>

Une autre année le même Prion observe :

« A cet arboisement, messieurs du clergé ont été spectateurs. Dans cette occasion, en présence de tous les ecclésiastiques et laïques, monsieur le curé, digne pasteur de ce lieu, a défendu à mesdemoiselles toutes les filles de la communauté, la danse, sous peine d'encourir son ressentiment »<sup>8</sup>.

Le prêtre n'est pas le seul à craindre les effets du hautbois. Pire, quelques années plus tard, le consistoire de l'Église réformée de Calvisson interroge le synode sur

« la conduite qu'il convient de tenir envers les catéchumènes qui font profession de jouer du hautbois et du tambour indistinctement le dimanche comme les autres jours<sup>9</sup> »

**La « vote »**, la fête locale, troisième manifestation du calendrier festif, mêle intimement composantes religieuses et populaires.

Parfois on assiste à une distinction, comme à Aubais en 1753 et 1754, entre fête religieuse à la fin du mois de juillet et fête populaire, organisée par la jeunesse à la mi-août.

« Elle a été faite avec beaucoup de pompe, au son des instruments de musique deux hautbois et un tambourin gouvernés par

<sup>6</sup>. Hubert Rouger, *Raconte Vaunajou*, Mémoire Vaunageole, 1, Association Maurice Aliger éd, 209, p. 156-158.

<sup>7</sup>. *Chronologiette*, f° 206-207, p. 269

<sup>8</sup>. *Idid*, f°242, p. 303-304.

<sup>9</sup>. Registre des délibérations du Consistoire de Calvisson (information aimablement communiquée par Alain Méjean).

deux abbats et deux [abbesses]<sup>10</sup>. Le gala a excité très rigoureusement pendant quatre jours... Le premier [jour] a été employé à promener trois grands gâteaux faits au sucre. Le second jour a été employé à la course, à sauter et à la lutte<sup>11</sup> ».

On le constate ici, comme dans les autres communautés situées au Nord de la route royale [Nationale 113], le taureau est encore absent de la fête. Par contre la population d'Aubais et d'ailleurs se rend au Cailar pour assister à une ferrade qui s'est déroulée le 11 septembre 1754 selon un modèle immuable. Dès cinq heures du matin, la manade dispersée dans les palus est rassemblée par les gardians dans un grand enclos et Prion observateur enjoué déclare :

« Rien au monde de si curieux que de voir la troupe de gardians [gardians] principalement lorsqu'ils saisissaient les taureaux qu'ils amenaient attachés auprès de la fournaise pour y recevoir l'empreinte... Le tout fut fait au son des instruments comme hautbois et tambours... Pendant ce grand spectacle, il n'y arriva rien de fâcheux, si ce n'est que quelques vaches renversèrent quelques hommes et des femmes en plus grand nombre ... Toutes les personnes de qualité furent se mettre à table... Le dîner fini, tout accourut à la danse qui dura pendant deux jours. »<sup>12</sup>

Notons encore que le hautbois était aussi présent lors des joutes organisées l'été dans les ports situés à proximité des zones palustres. C'est le cas de Sète notamment qui fut un des derniers refuges de la musique traditionnelle interprétée par les hautbois.

### **Le cycle de la vie.**

La vie est scandée par trois événements fondamentaux consignés dans les registres des baptêmes, mariages et sépultures. Les deux premiers peuvent être accompagnés par la musique du hautbois si la famille se montre généreuse, distrayant la population et faisant danser la jeunesse.

Lors du **baptême** d'un enfant, de la bourgeoisie fortunée ou de la noblesse, le hautbois peut être requis pour la fête.

« Le 30 juin 1746 a été baptisé monsieur le comte de Cayla [de Pignan]. Les tambours, trompettes, hautbois et boîtes d'artillerie ont joué

---

<sup>10</sup>. Précisons qu'il s'agit des abbés de la jeunesse

<sup>11</sup>. *Chronologiette*, f° 184-185, p. 249-250

<sup>12</sup>. *Ibid*, f° 215-216, p. 277.

devant la principale porte de l'église de Notre-Dame des Tables »<sup>13</sup>.

Ainsi le petit cousin de Charles de Baschi reçoit-il un hommage à la fois à symbolique militaire (tambours, trompettes ... gros pétards) et populaire avec les hautbois.

Les **épousailles** sont l'occasion pour la bourgeoisie, les notables des villages dont la famille du curé, de donner un éclat particulier à cette fête, manifestation ostentatoire de la position de la lignée dans la stratification sociale. Ainsi, à l'occasion du mariage du fils du maître d'hôtel du château d'Aubais, marchand à Montpellier,

« les hautbois conduits par la florissante jeunesse d'Aubais se transportèrent sur les limites des terres du marquisat, lesquels richement armés firent plusieurs décharges de la mousqueterie. »<sup>14</sup>

Cinq ans plus tard, le 6 mai 1751, monsieur Sagné, riche marchand de la ville d'Alès épouse, à Aubais, mademoiselle Marie Vierne habitant Nîmes et offre à la population du village une fête particulièrement somptueuse avec salves de mousqueterie par les garçons, et jet de « boetes » (pétards) par les filles. Prion ajoute :

« Deux hautbois et un tambourin très habiles y ont joué continuellement pendant deux jours et une nuit au milieu de cette noce »<sup>15</sup>.

Financer le hautbois est aussi une façon habile d'échapper au charivari qui frappe celui qui refuse de s'acquitter de la dette le liant à la communauté et particulièrement à la jeunesse dans le cadre du lien social (Je prends une fille du pays, je dois dédommager la jeunesse). Par ailleurs, cette dernière, placée sous le commandement « du lieutenant général de l'armée nuptiale », sanctionne les unions mal assorties ou précipitées qui choquent, exerçant dans ce cas aussi un rôle de régulation sociale. Ainsi en est-il,

« Le jeudi 4 février 1745, jour où le sieur Baudran, tanneur de la ville de Sommières, âgé de soixante-cinq ans [épouse] à Aubais la demoiselle Thérèse Batifort âgée de quarante-quatre ans... La jeunesse d'Aubais lui a fait un charivari le plus extraordinaire du monde. Le futur n'a point fait de libéralité telle qu'il devait », souligne Prion qui a rédigé, à l'occasion de cet événement, une de ses meilleures pages<sup>16</sup>. Mais ici, bien sûr, point de hautbois.

<sup>13</sup>. *Ibid.*, f°55, p. 142.

<sup>14</sup>. *Ibid.*, f°51, p. 138. Voir aussi, f°55, p. 142 ; f° 261, p.324 ; f° 223, p.284 et f° 222, p. 283-284

<sup>15</sup>. *Ibid.*, f° 139, p. 205-206.

<sup>16</sup>. *Ibid.*, f°34-35, p. 125-126, ou encore f°217-218, p. 278.

Les autres cycles s'inscrivent dans un contexte politique ou militaire : Il en est ainsi de l'accueil d'hôtes illustres au château d'Aubais ; parmi eux le duc de Mirepoix, commandant en chef de la province en octobre 1756. À la tête de la population, les instruments de percussion et les hautbois honorent le visiteur<sup>17</sup>.

Lors des fêtes données à Nîmes pour la naissance du duc de Bourgogne, en 1682, « il y avait plus de soixante tambours, une vingtaine de trompettes, une quarantaine de hautbois, une quantité de fifres... »<sup>18</sup> A l'occasion des victoires des armées du Roi, les *Te Deum*, les feux de joie et autres manifestations de liesse pouvaient être accompagnés par les hautbois. Anny Herrmann dans « l'institution consulaire » signale, à partir de l'exploitation des registres consulaires de Calvisson, que les élus ou nommés revendiquent la cérémonie d'investiture, procession solennelle sur la place publique rythmée par les hautbois<sup>19</sup>.

Le hautbois était aussi utilisé à des fins plus prosaïques, les sergents recruteurs s'en faisaient accompagner pour euphoriser les jeunes gens, volontaires potentiels, qu'ils abreuyaient de surcroît<sup>20</sup>.

Selon Prion, toujours lui, il est des lieux où le hautbois bénéficie d'un quasi culte :

« À Junas, lorsque le hautbois... arrive, le laboureur quitte sa charrue, le travailleur sa journée, les femmes et les filles l'occupation des champs. Ils prennent tous le galop [à] qui arrivera le plus tôt pour y danser ce qui dure quelques fois une semaine entière... ».<sup>21</sup>

Il fait aussi état « d'un jour des hautbois » à Aubais (le dimanche 22 octobre 1752) où il y aurait eu des bagarres<sup>22</sup>...

Dans le même ordre d'idée, Hubert Rouger, signale qu'il y avait, au XIX<sup>e</sup> siècle à Calvisson, une « foire des hautbois »<sup>23</sup> sans donner plus de précision.

On ne sait pas s'il s'agissait d'une foire animée au son de cet instrument ou d'une commercialisation de ce dernier.

<sup>17</sup>. *Ibid*, f°34-35, p. 246-247

<sup>18</sup>. L. Aillaud, *Chronique du vieux Nîmes*, 1923, p. 53.

<sup>19</sup>. Anny Herrmann, « L'institution consulaire », in *La Vaunage au XVIII<sup>e</sup> siècle*, I, sous dir. Jean-Marc Roger, association Maurice Aliger éd, 2003, p. 499-532. Voir aussi du même auteur « L'institution consulaire » dans *Calvisson capitale de la Vaunage*, association Maurice Aliger éd, (à paraître).

<sup>20</sup>. *Chronologiette*, f°132, p. 199.

<sup>21</sup>. *Ibid*. f°165-167, p. 233-235.

<sup>22</sup>. *Ibid*. f° 172, p. 238

<sup>23</sup>. Hubert Rouger, *Raconte Vaunagejoui*, Mémoire Vaunageole, 1, Association Maurice Aliger éd, 209, p. 436. L'auteur fait plusieurs références aux joueurs de hautbois dans ses récits.

Il semble en effet que le hautbois était un instrument largement diffusé auprès des populations puisqu'en 1882 la Société des Eaux Minérales et des Bains en tenaient à la disposition des curistes à l'établissement thermal d'Euzet<sup>24</sup>

Le hautbois en Languedoc, comme le galoubet en Provence, ou la viole en Auvergne, apparaît comme l'instrument populaire par excellence. Issu du plus profond de la culture, il est essentiellement festif et profane, alors que le son du galoubet a sa place dans la crèche de l'église.

À partir des années trente, le hautbois est progressivement éclipsé par les rites et instruments provençaux magnifiés par Mistral. Dans les années cinquante, la culture hispanique, ses toros, ses férias et ses bruyantes peñas feront tomber dans l'oubli le son au combien authentique du hautbois.

Depuis 2002, on assiste à la renaissance d'une tradition grâce à l'association *Rivages* et son groupe, autour de Bruno Salençon, facteur de hautbois à Nîmes ; qu'il soit remercié pour le concours qu'il nous a prêté aujourd'hui.

---

<sup>24</sup>. André Bernardy, *Euzet mon pays*, 1958, p. 218-219.

*Séance du 6 mars 2009<sup>1</sup>*

# **LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EST-ELLE LAÏQUE ?**

**par Gabriel AUDISIO**  
membre résidant

Comme vous le savez, je ne suis pas spécialiste de la laïcité. Historien, spécialisé en histoire dite « moderne », soit les XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, dans le domaine de l'histoire culturelle et religieuse, j'ai été amené à m'intéresser aux rapports entre le politique et le religieux, entre l'État et les Églises, donc à la laïcité. Je limite mon propos à la France, pour rester dans un cadre que nous connaissons mieux, mais je ne m'interdirai pas d'en sortir parfois, dans un esprit comparatif, pour donner des exemples concrets.

Aborder la question de la laïcité est chose à la fois confortable et délicate. Facile, parce que, actuellement, à l'inversement d'il y a quelques décennies, plus personne ne la conteste sérieusement ou n'ose la contester publiquement. Mais délicate parce que sous ce mot unique chacun met des contenus différents, en fonction de sa sensibilité, de ses intérêts. De sorte qu'il est important de savoir de quoi nous parlons.

Le sens du mot : vient du grec « laos », foule (à la différence de « demos ») ; d'où l'adjectif « laikos », du peuple, qui était péjoratif. Au Moyen Âge, dans des Églises chrétiennes comme dans la société civile, s'établit la distinction entre clercs et laïcs. Mais il faut attendre le XIX<sup>e</sup> siècle, plus précisément le début des années 1870, pour que le mot prenne un sens politique. Ce concept s'oppose alors à religieux. C'est ce sens que nous retiendrons ici.

---

<sup>1</sup> Cette communication n'a pas été incluse dans mes Mémoires 2009 par suite d'une erreur de transmission.

Ma démarche ici n'est pas de convaincre quiconque de quoi que ce soit, d'une position, d'une opinion, d'une thèse. Elle est plutôt de nous aider à voir plus clair et d'essayer de comprendre les diverses options possibles qui se réclament de la laïcité.

### **L'héritage**

Qu'on le veuille ou non, nous ne pouvons faire abstraction du passé. Parce que le passé n'est pas totalement mort ; il survit aujourd'hui sous forme d'héritage : dans nos institutions, notre paysage, nos mentalités. Essayons de voir d'abord d'où nous venons ; considérons le chemin que la France a parcouru pour en arriver à la situation actuelle. Nous partons d'un état très particulier qui nous demande un effort, si nous voulons le comprendre. C'est le lien très étroit entre le spirituel et le profane, le religieux et le civil, l'Église et l'État. Il ne s'agit pas de confusion entre les deux domaines, car les juristes, les intellectuels et les administrateurs les distinguaient soigneusement. Mais le lien était si étroit que nous pouvons parler d'interpénétration.

#### *Le trône et l'autel*

Pour comprendre les rapports entre le religieux et le politique - puisque c'est ce qui nous intéresse ici - il faut prendre conscience que la religion jadis n'était pas à option, comme aujourd'hui ; ce n'était pas une question de choix personnel, qui aurait relevé de l'individu seul. Ainsi d'abord L. Febvre a démontré que l'incroyance était impossible au XVI<sup>e</sup> siècle, tout simplement parce qu'elle était inconcevable : le concept lui-même n'existait pas. Ainsi tous les Français, comme les autres, étaient croyants, foncièrement, spontanément, viscéralement. On peut vérifier que la religion ne leur était pas seulement imposée de l'extérieur mais, au contraire, profondément intériorisée quand, dans des circonstances particulières, le contrôle sur soi disparaît et que la nature profonde de chacun s'exprime librement ; d'aucuns parlent d'aliénation. C'est le cas pour les expressions du quotidien : par exemple, dans le Midi, bonjour se dit « Adieu » et au revoir « Adesias » (a Dieu sias) ; c'est le cas des interjections qui sont souvent des blasphèmes : Tue-Dieu, Mordiou (Mort-Dieu), Pute-Vierge etc. Le fait était si courant qu'à la cour royale de France il se pratiquait, au grand désespoir des clercs. Ainsi Henri IV jurait tellement, donnant un exemple désastreux avec son « Jarnidieu »,

déformation de « Je renie Dieu », que son confesseur, le jésuite Cotton, lui demanda de remplacer le nom de Dieu par le sien ; et l'on vit toute la cour se répandre en « Jarnicotton ». Remarquons que le blasphème est le signe d'une société religieuse, il était d'ailleurs puni par la loi, ce qui ne l'empêchait nullement d'être très pratiqué.

Or la loi en France, jusqu'à la Révolution, est double. Les sujets du roi sont soumis à deux systèmes juridiques : le droit romain ou civil et le droit canon ou ecclésiastique, qui est le droit de l'Église catholique romaine. C'est-à-dire que les lois de Rome sont reçues en France et deviennent les lois du royaume. D'ailleurs il existe à côté des tribunaux royaux, un tribunal épiscopal dans chaque évêché, appelé « officialité ». Ses procédures et ses jugements sont reconnus par l'administration royale, ce qui n'empêche pas les problèmes et les difficultés entre les deux instances. Mais, par exemple, je trouve dans les archives qu'en 1553 le conseil de ville d'Aubagne sollicite l'official de Marseille pour instruire un procès contre les vermines qui ruinent les récoltes ; procédure qui coûta relativement cher et dont la dernière mention, avec le paiement du solde dû, est indiquée en 1563.

Les liens entre le politique et le religieux étaient multiples en France sous la monarchie. Le roi est sacré, reconnu officiellement comme tel par l'Église puisque c'est elle qui le sacre ; porter atteinte à la vie du roi n'est pas seulement un crime politique mais un « sacrilège » ; d'ailleurs il est également reconnu que le roi de France accomplit des miracles : il guérit des écrouelles, dans des occasions solennelles en touchant les plaies des malades, qui affluent par milliers, en disant : « Le roi te touche, Dieu te guérit ». De son côté le roi soutient la religion : les sacrements sont obligatoires, chacun est obligé d'aller à la messe les dimanches et fêtes et, pour les trois moments principaux de la vie (naissance, mariage et mort), le curé de la paroisse préside aux cérémonies et est officier d'état civil pour les enregistrer.

Bien entendu cette relation entre le politique et le religieux est loin d'être toujours harmonieuse et les tensions ne manquent pas. On pourrait prendre les exemples du crime d'hérésie, de la validité du mariage, du droit d'asile dans les églises pour les criminels etc.

Mais, tant bien que mal ce système fonctionnait, était accepté par tous ou presque et s'il était remis en cause par quelques intellectuels, c'était plus dans ses applications que dans son principe.

Pourtant une vraie difficulté existait : c'est que le pape était certes chef de l'Église catholique mais aussi chef d'État, l'un des plus puissants d'Italie, les États pontificaux plus Avignon et le Comtat, possession fondée sur la fameuse « donation de Constantin », document qui se révéla être un faux, comme le démontra Lorenzo Valla au xv<sup>e</sup> siècle. A l'encontre, était apparu en France au Moyen Âge, puis s'était développé, le « gallicanisme ». Cette position peut se résumer ainsi : le roi de France accepte les lois de l'Église et les ordres du pape pour ce qui regarde le spirituel, mais lui refuse toute ingérence dans l'ordre du temporel. Impossible de préciser ici mais si ce principe était théoriquement clair, son application engendrait des affrontements fréquents entre le souverain pontife et le Très Chrétien.

Tant que le catholicisme resta la religion unanime des Français, ce lien entre Paris et Rome put se maintenir. Certes il y avait d'autres religions sur le territoire du royaume. Mais le cas des juifs fut réglé dès 1394, par leur interdiction. Quant à l'islam, où le trouvait-on ? Chez les prisonniers, pris notamment sur mer dans les combats contre les « barbaresques », lors des opérations de la « course » en Méditerranée ; dans ce cas on cherchait soit à convertir ceux que l'on espérait garder, soit à les renvoyer chez eux quand on escomptait en tirer un bon prix. Donc le problème des autres religions ne se posait pas, officiellement du moins. Restait les déviances. Celles que l'Église définit comme des « hérésies » furent condamnées et poursuivies par l'Inquisition, par les officialités ou par les tribunaux royaux. Ainsi les cathares avaient été éliminés. Le cas des vaudois fut un peu différent, puisqu'ils parvinrent à se maintenir jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle malgré poursuites, procès et exécutions, mais dans la clandestinité. Ainsi l'unité du royaume pouvait s'exprimer dans la formule célèbre : « Une foi, une loi, un roi ». Il allait de soi qu'un bon Français était à la fois fidèle au roi et à Rome.

Avec le protestantisme, la question prit une tournure et une ampleur tout autres. Ce qui exprime le mieux le changement, infime au départ mais qui prit en fin de compte la dimension d'un véritable bouleversement, est l'attitude de Martin Luther, convoqué à la Diète de

Worms et qui y comparut les 17 et 18 avril 1521. Le voici ce moine savant et têtu face aux plus hautes autorités civiles et ecclésiastiques de l'empire, devant l'empereur Charles Quint lui-même, sommé de se soumettre. Il comparait muni d'un sauf conduit impérial, mais il sait comment Jean Huss, pourvu de la même garantie devant le concile de Constance avait fini sur le bûcher. Et pourtant Luther, dans une incroyable attitude frontale, à la fois modeste et superbe, au risque de sa vie répond seulement : « Révoquer quoi que ce soit, je ne le puis, je ne le veux. Car agir contre sa conscience, ce n'est ni sans danger, ni honnête. Que Dieu me vienne en aide, Amen ». Malgré toutes les pressions, les intimidations, les injonctions, il affirme seulement qu'il ne peut pas aller contre sa conscience. Je crois que là est non seulement la naissance de la Réforme, mais l'émergence de l'homme moderne pour qui ce qui prime est sa propre conviction.

Dès lors, progressivement, la religion devint d'abord et surtout une adhésion personnelle et non plus seulement un conformisme social. Selon toute vraisemblance, comme les autres hérétiques, Luther, condamné et mis au ban de l'empire aurait dû être rapidement et facilement éliminé. On sait ce qu'il advint. Quelques années plus tard, une partie des souverains de l'Europe du Nord se convertissaient à la Réforme, sous une ou l'autre de ses formes : toute la Scandinavie, une bonne partie des pays germaniques et de la Suisse, l'Angleterre. Ainsi s'imposa en Occident une nouvelle version du christianisme.

Cette vague atteignit également la France. Mais il fallut presque quarante ans de guerre civile pour que, avec l'édit de Nantes en 1598, Henri IV, ancien protestant lui-même, reconnaisse l'existence d'une deuxième confession dans son royaume. Mais ce n'était qu'un compromis et le catholicisme restait la religion d'État. Presque cent ans plus tard Louis XIV révoquait cet édit et les protestants furent à l'étranger ou furent obligés de mener une double vie religieuse, pratiquement jusqu'à la Révolution. On voit le problème. Les protestants posaient une question nouvelle : pouvait-on être à la fois fidèle au roi sans partager sa religion ? La monarchie, tout autant que l'Église, ne parvenait pas à l'admettre.

### *Le problème*

Désormais le problème était posé. Avec la Révolution, il fallut faire une place d'abord aux protestants, dont plusieurs jouèrent un rôle décisif dans l'évolution de l'État vers la République, puis aux athées, enfin aux juifs. Il serait trop long de décrire ici les divers épisodes de cette évolution, durant laquelle les rapports entre l'État et les religions connurent diverses étapes. La première déclaration de la séparation entre eux fut adoptée par la Convention en 1795. Avec le Concordat en 1801 puis sous l'Empire, le catholicisme était déclaré « religion de la grande majorité des Français », mais cessait d'être religion d'État, ce qu'il redevint avec la restauration de la monarchie. Sous le second Empire et la III<sup>e</sup> République, le catholicisme reste la « religion de la majorité des Français », ayant donc des droits particuliers, mais ayant perdu sa qualité de religion de l'État.

En fin de compte quelle était la question ? Elle pourrait s'exprimer ainsi : pendant des siècles la France, « fille aînée de l'Église », avait été intimement liée au catholicisme, au point de reconnaître ce dernier comme la seule expression religieuse autorisée et comme la religion officielle sur son territoire. Puis un certain nombre de Français, non catholiques, prétendirent et, notamment à l'occasion des guerres, démontrèrent que l'appartenance religieuse était indépendante de la citoyenneté : athées, juifs, protestants, musulmans aussi, notamment avec la conquête puis l'intégration dans le territoire national de l'Algérie, firent de plus en plus entendre leurs voix. Il fallut plus d'un siècle à la France, à ses gouvernements et à sa population pour admettre la pluri-culturalité religieuse en son sein.

Les protestants ont longtemps été considérés comme soit des traîtres soit des espions à la solde des puissances étrangères réformées ; de même les « juifs », qui seraient liés à une internationale ; de même ensuite les musulmans. Et je pense que ce soupçon traîne encore dans nos mentalités, toujours prêt à refaire surface en période de tension ou de crise.

### **Le cadre actuel**

Pour résoudre une de ces crises, au début du xx<sup>e</sup> siècle, suite

notamment à l'affaire Dreyfus qui divisa profondément le pays, fut votée en 1905 la loi de séparation des Églises et de l'État, dont nous avons récemment célébré le centenaire : elle mettait fin au régime concordataire, complété par la loi de 1808 concernant le culte israélite. Considérons cette loi, toujours en vigueur.

### *La loi*

Remarquons d'abord que l'expression « séparation des Églises et de l'État » ne se trouve qu'une seule fois et dans le titre. Or les juristes savent que le titre d'une loi ne relève pas du dispositif légal, qu'il ne fait pas partie du dispositif applicable et opposable et n'a par conséquent aucune valeur juridique. Cette loi fut longuement préparée par une commission, puis âprement discutée à la Chambre. Le ton est donné dès l'article 1, qui définit l'orientation générale : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes... » L'article 2 fait également partie des principes : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. » Pourtant un amendement prévoyait que pouvaient être inscrites aux budgets les dépenses relatives aux aumôneries des établissements scolaires, hospices, asiles et prisons. Les biens des établissements publics des cultes concordataires devaient être transférés aux nouveaux organismes : des associations qui devraient être conformes « au culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice. » Ce qui revenait à reconnaître tant la hiérarchie catholique que l'organisation réformée ou israélite. La loi prévoit également (art. 31) des sanctions contre toute personne qui exercerait des pressions sur un individu pour l'obliger à « exercer ou à l'obliger d'exercer un culte. » Les fêtes légales étaient maintenues, y compris leur nom. La loi fut votée le 9 décembre et promulguée le 11 décembre 1905. On connaît la condamnation fustigée par le pape Pie XI le 11 février 1906 par son encyclique *Vehementer nos* et la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, qui ne furent rétablies qu'en 1921.

Tel est le cadre général qui règle en France les relations entre l'État et les communautés religieuses. On remarquera que le texte ne parle jamais d'« Églises », mais de « cultes ». Ce qui signifie, théoriquement, qu'il ne reconnaît pas les structures religieuses, qu'il ne se prononce pas sur le fond, mais qu'il entend veiller seulement à ce que l'exercice des

cultes soit libre et qu'il ne trouble en rien l'ordre public. Ainsi, officiellement, l'État est neutre et ne manifeste aucune préférence à l'égard des diverses communautés religieuses.

Cette position « laïque », très claire sur le plan théorique, est-elle réellement appliquée ?

### *L'État est-il laïque ?*

Aujourd'hui en France, plus personne ne conteste le fait que l'État doit être laïque. Mieux encore la plupart pense qu'il l'est effectivement. À vrai dire, face à la faillite déclarée des valeurs traditionnelles (institutions religieuses, patrie, famille, travail, honneur...), on peut se demander si la devise elle-même de notre République est encore une référence opérationnelle ou seulement bonne à figurer sur les frontons des édifices publics, comme un idéal ou un souvenir... expression peut-être d'une vague nostalgie ou d'un espoir. De fait, si parfois quelqu'un ose encore se référer à la liberté ou à l'égalité, qui a jamais entendu un politique défendre la valeur « fraternité<sup>2</sup> » ? Il craint sans doute trop le ridicule. Or la laïcité, elle, semble susciter l'adhésion et la cohésion de la population. Elle était inscrite dans la constitution de la IV<sup>e</sup> République, art. 1 : « La France est une République laïque. » Celle de la V<sup>e</sup> République l'a reprise ainsi dans son article 2 : « La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. » Et le président J. Chirac lors de ses vœux à la nation le 31 décembre 2006, les derniers de son mandat, a rappelé solennellement que, entre autres, la laïcité constituait l'une des valeurs indiscutables rassemblant les Français.

Pourtant à considérer les faits, nous pouvons nous interroger. D'abord, en France, contrairement à d'autres pays qui pourtant ne se proclament pas laïques, l'État ne s'est jamais déclaré incompétent en matière religieuse, ce qui pourtant devrait être de la part d'un État qui se veut laïque. Du moins peut-on attendre que, dans ce domaine, il soit neutre. Est-ce le cas ?

Remarquons que, même sous la République radicale, les missions catholiques représentaient la France à l'étranger. Quand le gouvernement

---

<sup>2</sup>. D'où l'intérêt de l'ouvrage de R. Debray, *Le moment fraternité*, Paris, Gallimard, 2009.

français menait une politique anticléricale à l'intérieur, elle soutenait les missions à l'extérieur. Le cas de l'Algérie était particulièrement troublant : les clercs religieux pouvaient y être rémunérés par l'État pendant dix ans à partir de 1907 ; ce décret fut prorogé quatre fois, jusqu'au gouvernement de Vichy qui supprima la nécessité de prorogation ; c'est le seul décret de Vichy à n'avoir pas été abrogé.

Nous constatons d'abord que la laïcité ne s'applique pas à l'ensemble du territoire de la République : l'Alsace-Moselle, qui n'était pas française lors du vote de la loi de 1905, est toujours sous le régime concordataire ; ainsi les évêques de Strasbourg et de Metz, les curés de ces diocèses, les pasteurs des Églises luthériennes et réformées ainsi que les rabbins sont des fonctionnaires de la République et payés par elle, c'est-à-dire par nous ; dans les établissements publics, l'enseignement confessionnel de religion y est assuré par les représentants des « cultes reconnus » (catholique, protestant luthérien et réformé, israélite). Ajoutons qu'en Guyane, département français, le catholicisme est religion d'État (ordonnance de Charles X de 1828). Héritage du passé, direz-vous. Certes, mais c'est déjà une sérieuse entorse à la règle générale de laïcité.

Par ailleurs, en toute logique laïque, l'État pourrait se désintéresser des affaires ecclésiastiques. C'est le contraire. Prenons d'abord le cas de la nomination des évêques. Une règle a été mise en place entre la République et le Vatican. Pardon d'y insister un peu mais cette procédure indique assez l'importance qu'attachent les deux parties à la nomination des quelque cent à cent vingt évêques actuellement en exercice en France. En voici les principales dispositions. Quand un siège épiscopal se libère (on dit qu'il est vacant), une liste de trois noms est établie par le Saint Siège en collaboration avec le nonce, et tenue secrète. Une enquête a été menée au préalable sur les personnes proposées. Le pape nomme le futur évêque et, avant que la nomination soit publiée, le nom du futur évêque est transmis au gouvernement français (par l'ambassade de France au Vatican, qui transmet au ministère des affaires étrangères, puis au ministère de l'intérieur) pour savoir « si le gouvernement désire présenter des objections de nature politique » à propos du candidat choisi ; il dispose d'un délai de deux semaines pour le faire. On remarquera que la formule n'est pas très précise car où s'arrête et où commence la « nature politique » ? Par ailleurs le pape n'est pas lié par l'observation du

gouvernement ; il peut passer outre. Pour la nomination des évêques de Strasbourg et de Metz, c'est le régime concordataire qui continue à s'appliquer : le pape nomme l'évêque après accord entre les deux parties. Ici, en toute rigueur, le gouvernement peut s'opposer à une nomination. Ainsi le président de la République française est le seul chef d'État qui conserve le pouvoir de contrôler la nomination des évêques. On peut voir, avec ce premier exemple, que la laïcité est déjà sérieusement entamée.

Les édifices du culte catholique existant avant 1905 sont propriété publique. La grande majorité des écoles privées sous contrat sont catholiques et financées par l'État. Sait-on que c'est une mission catholique qui assure toujours l'enseignement à Wallis et Futuna ?

L'hommage national, décidé par le gouvernement français, pour Jean-Paul II à la mort de celui-ci était-il vraiment le fait d'une République laïque ? Tout comme le fait d'attribuer le nom de ce pape au parvis de Notre Dame par la Mairie de Paris et d'y dresser sa statue. De même on peut légitimement se demander pourquoi le président Sarkozy rentra précipitamment de vacances pour assister aux obsèques du cardinal Lustiger le 10 août 2007, provoquant un désaccord officiel des libres-penseurs. De même que venaient faire à Notre Dame de Paris les plus hautes autorités françaises à la messe de funérailles célébrée à l'occasion du décès de l'abbé Pierre ? Le journaliste espagnol Javier Gomez, du journal *La Razon*, a pu déclarer que « après la République monarchique<sup>3</sup> » la France avait inventé « la canonisation laïque. »

Par ailleurs, sur le mode symbolique, des liens particuliers persistent entre l'État et l'Église catholique. Le président de la République est, ès qualités, chanoine de la cathédrale de Saint Jean de Latran à Rome et de la primatiale de Saint Jean à Lyon. Quant à l'ambassadeur du Vatican à Paris, dont le titre officiel est « nonce apostolique », ès qualités, il tient le premier rang honorifique du corps diplomatique accrédité. Purs symboles évidemment, mais précisément le propre du symbole est qu'il signifie quelque chose. En tout cas, il ne signifie pas ici laïcité.

Notre calendrier officiel lui-même est imprégné de religieux et, particulièrement, de christianisme. En toute rigueur, pourquoi les fêtes

---

<sup>3</sup>. Sur Canal +, 26 janvier 2007.

chrétiennes demeurent-elles des jours de congé pour tout le pays ? Ne parlons pas de Noël qui est très largement laïcisé. Mais Pâques et Pentecôte, toujours un dimanche, sont si importantes que le lendemain est également chômé. Et, plus encore, des fêtes strictement religieuses, tombant en pleine semaine le sont également, comme l'Ascension, toujours un jeudi, ou l'Assomption, le 15 août. D'ailleurs, même sur ce point on voit la préférence puisque, pour les orthodoxes, la fête de Pâques est actuellement décalée d'environ deux semaines. Quant aux Français israélites ou musulmans ou bouddhistes ou autres, ils n'ont que faire de ces festivités. En revanche, ils pourraient tout aussi bien demander de ne pas travailler pour leurs grandes fêtes comme Yom Kippour ou l'Aïd el Kabir. De même le repos dominical, obligatoire, est le fruit direct d'une civilisation chrétienne. Pourquoi les premiers ne pourraient-ils pas honorer comme ils l'entendent le shabbat et les seconds le vendredi ? Quant aux athées, ils ne comprennent toujours pas pourquoi une République laïque se préoccupe de fêtes religieuses.

Cette ingérence de l'État dans le religieux, si elle est particulièrement manifeste pour le catholicisme, n'est pas absente des autres organisations religieuses qui n'hésitent pas à jouer de leur influence pour faire entendre leur voix : Fédération protestante de France, Conseil représentatif des institutions juives de France, Comité interépiscopal orthodoxe en France, Union des bouddhistes de France. C'est que le gouvernement français reconnaît ces institutions comme des organisations représentatives. La dernière en date est le Conseil français du culte musulman. Il s'agit donc là des « religions reconnues. »

On comprend bien le souci de l'État d'avoir comme interlocuteurs, dans le domaine religieux, des organisations représentatives, légitimes et responsables. Il n'empêche que cela dénote une attitude pour le moins discutable de la part d'une instance qui se veut laïque ; elle revient à faire un choix entre « bonnes » et « mauvaises » religions parmi celles qui se trouvent pratiquées dans le pays. De quel droit ? Si le souci est l'ordre public et si la neutralité est de règle, pourquoi privilégier ainsi certaines communautés plutôt que d'autres ? Pourtant, si cela se fait, c'est qu'il y a d'autres intérêts, d'autres visées, d'autres enjeux... De fait l'État, loin de se désintéresser des religions, s'établit en arbitre suprême et officiellement neutre, donc au-dessus d'elles, et il classe les cultes. Il accorde une reconnaissance à certains, ce qui entraîne des avantages non

négligeables : régimes d'assurances dérogatoires, accès médiatiques privilégiés (nous pouvons le vérifier chaque dimanche matin à la TV sur Antenne 2), avantages fiscaux liés au statut d'associations de « grande capacité juridique » (sur cette discrimination la France a été condamnée plusieurs fois par les instances européennes). Par exemple le ministère des finances a tout un arsenal à sa disposition, établissant des discriminations en accordant une réduction partielle ou même une exonération totale de différentes taxes directes et indirectes, locales et nationales, sur les biens mobiliers ou immobiliers, sur diverses activités. Ainsi, après le lycée Averroès de Lille, le 28 février 2007, après une procédure de huit mois, le gouvernement a autorisé la création du premier collège-lycée musulman à Décines, près de Lyon. Il est donc de la plus haute importance pour les religions en France d'être reconnues par le gouvernement et, du coup, elles en acceptent un contrôle plus ou moins appuyé suivant les cas et les moments.

Reste alors les autres communautés religieuses qui n'entrent pas dans les cadres fixés et reconnus. Un concept est apparu, grâce aux sociologues et notamment Francis Messner. Il s'agit des groupements appelés « Nouveaux Mouvements Religieux », pour les distinguer des « sectes », jugées dangereuses. Ces dernières sont d'ailleurs sous surveillance au ministère de l'Intérieur. Mais la distinction n'est pas toujours aisée, ni la définition exacte d'une secte. L'un des critères retenus par la commission d'enquête parlementaire est « l'atteinte morale ou physique à la personne ». Mais qu'en est-il des ordres religieux cloîtrés catholiques ; qui contrôle ce qui s'y passe ? Certainement pas les autorités politiques, car leur ingérence paraîtrait intolérable à la hiérarchie catholique. Comment apprécier la pression qui s'y exerce, sur des hommes et plus encore sur des femmes qui, parfois après des dizaines d'années, tentent d'en sortir ? Et puis, en dehors des citoyens qui se réclament d'une religion, il y a tous les autres. On peut estimer actuellement que la France compte, chiffres approximatifs, 60% de catholiques, 7% de musulmans, 2% de protestants, 1% d'israélites, 0,5% de bouddhistes, 0,3% d'orthodoxes. Il en reste encore presque 30%... Une fois de plus la situation est plus complexe qu'il n'y paraît.

Enfin, outre l'aspect institutionnel, il convient de prendre en compte les actes ou les comportements de nos politiques, même s'ils sont évidemment plus conjoncturels. Que penser de la députée Christine

Boutin qui, lors du débat sur le PACS en 1999, a brandi la Bible dans l'enceinte de l'Assemblée Nationale ? Qu'allait faire le ministre des affaires étrangères à l'inauguration d'une pagode bouddhiste par le Dalai Lama sur le sol français ? Mais l'exemple vient du plus haut de l'État. Le président Nicolas Sarkozy a complaisamment satisfait des oreilles romaines et inquiété bien d'autres lors de son discours au palais du Latran à l'occasion de sa réception comme chanoine honoraire de Saint Jean de Latran le 20 décembre 2007 ; il a même baisé la main du pape, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait risqué, pas même le très catholique De Gaulle. Contrairement à ses prédécesseurs qui n'en avait cure, il a accepté cette cérémonie officiellement, insistant sur le fait qu'il intégrait le chapitre de la cathédrale : « Longtemps la République laïque a sous-estimé l'importance de l'aspiration spirituelle » ; insistant sur les liens entre la France et Rome il déclara : « Les racines de la France sont essentiellement chrétiennes ». Je ne suis pas sûr qu'il ait mesuré la valeur de ce qu'il déclara en défendant « la liberté de ne pas être heurté dans sa conscience par des pratiques ostentatoires » ni qu'il ait réalisé qu'il se visait ainsi lui-même... Peu après, en janvier 2008, dans son discours de Ryad, il affirmait : « Dieu, qui n'asservit pas l'homme mais le libère » et encore : « Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur ». Ces propos, ne l'oublions pas, sont tenus par le président de la République, dans l'exercice de ses fonctions, non en privé ni par un simple citoyen. C'est le même président, toujours au Latran qui, loin de défendre la loi de la laïcité, déclara : « Je sais que l'interprétation de la loi de 1905 comme un texte de liberté, de tolérance, de neutralité est en partie une reconstruction rétrospective du passé... » tout en ajoutant ensuite : « Pour autant il n'est plus contesté par personne que le régime français de la laïcité est aujourd'hui une liberté. »

Cette orientation, cette tonalité donnée au sommet de l'État a des répercussions concrètes dans les rouages de l'administration. En voici un exemple, qui a défrayé la chronique l'été 2007. Pour un banal renouvellement de carte d'identité, une citoyenne française, Brigitte Abitbol, s'est vu demander par le greffier du tribunal d'instance de Montreuil, parmi les pièces à fournir, « un acte de religion... Parce que vous avez un nom à consonance israélite », lui a-t-on expliqué. De fait, comme tous les Français nés en Algérie, elle est soumise à une procédure spéciale. Depuis 1944 l'administration exige d'eux un certificat de

nationalité. Pour l'obtenir, il faut produire, entre autres pièces, un « acte de mariage religieux ». Malgré les protestations, le greffier maintient sa demande pour cause de « nom à consonance israélite ». L'affaire monta au ministère de la Justice qui répondit : Tous les Français nés à l'étranger ou de parents étrangers, y compris les rapatriés d'Algérie, doivent apporter la preuve que leurs parents étaient français. Si le patronyme est à consonance gauloise l'enquête s'arrête là. S'il est à consonance juive, les investigations se poursuivent. Il s'agit de déterminer si la citoyenneté française a été obtenue grâce au décret Crémieux de 1870 (accordant la citoyenneté française aux juifs d'Algérie) ou si les personnes relevaient d'un « droit local » faisant d'elles des citoyens de seconde zone qui, lors de l'indépendance en 1962, ont dû souscrire une déclaration « recognitive » de nationalité française pour rester français. Le problème a surgi depuis 1993 avec la carte informatisée. Jusque là il suffisait de prendre l'ancienne carte pour en obtenir une nouvelle. Depuis il faut apporter la preuve de sa nationalité.

Ce n'est pas un cas isolé. Ainsi un citoyen du 17<sup>e</sup> arrondissement parisien s'est vu réclamer un « certificat de judaïcité ». De même une autre personne devait produire un certificat de « judaïté ». Une vieille femme a produit sa carte d'identité éditée en 1943, barrée de la mention « Juif ». On voit les dérives. Ainsi la République laïque fait appel à des documents religieux ou mentionnant la religion pour attribuer un papier officiel de nationalité<sup>4</sup>.

Tel est donc ce que nous appelons « laïcité » dans notre pays. Le moins que nous puissions reconnaître est qu'il s'agit d'une certaine conception de la laïcité, donc d'une certaine laïcité ou, si l'on préfère, d'une forme de laïcité. Nous pourrions très bien en imaginer une autre. Point n'est besoin d'imagination du reste. Il suffit de regarder ce qui se passe ailleurs. Laissons de côté les pays, comme la Grèce, où une religion est reconnue comme religion d'État. Considérons plutôt ceux qui se disent laïques ou qui agissent comme tels. Bien des variations existent. Aux États-Unis, où la séparation est officielle, le président termine tous ses discours par un fervent « God bless America » et sur chaque dollar

---

<sup>4</sup>. *Libération*, 7 août 2007, p. 9, sous-titre : « Pour une carte d'identité, un document religieux est exigé d'une pied-noir en Seine-Saint-Denis. » Autres cas semblables, *Libération*, 16 août 2007, p. 9, titre : « Ma grand-mère a sorti sa carte avec la mention *juif* ».

est inscrit « In God we trust » ; au Royaume Uni, le souverain est chef de l'Église anglicane ; en Allemagne, vous pouvez inscrire sur votre feuille de déclaration fiscale à quelle communauté religieuse vous appartenez de façon à ce qu'une part de votre impôt, dont la proportion est fixée par le gouvernement, lui soit reversée ; en Italie, pour les catholiques, le baptême ou le mariage célébré à l'église est enregistré par le curé qui est officier d'état civil. Le Liban, terre de multiples religions et confessions, a trouvé une autre formule pour l'équilibre des pouvoirs : le chef de l'État doit être chrétien maronite, le président du gouvernement, musulman sunnite et le président du parlement, musulman chiite. Mais c'est ici un cas limite, car peut-on encore parler de laïcité quand la religion devient un critère d'attribution des plus hauts postes politiques ? D'ailleurs un lourd débat, parfois très vif, dans lequel les diverses confessions chrétiennes ont mis tout leur poids, a eu lieu en Europe pour décider si le projet de Constitution européenne devait mentionner Dieu et indiquer, parmi les racines de la culture européenne, le christianisme. Quant à nos mots « laïcité » et « laïques », ils ne sont pas traduisibles dans les autres langues européennes, restant liés à l'expérience française. On le voit, les variétés et les variations de la laïcité sont nombreuses...

## **Conclusion**

Que retenir de tout cela ?

D'abord que la laïcité telle qu'elle est pratiquée en France est, pour le moins, relative. Nous l'avons vu pour l'État ; nous pourrions le montrer pour bien d'autres acteurs, y compris pour les instances religieuses qui n'hésitent pas à réclamer l'intervention de l'État lorsqu'elles y ont intérêt et à la dénoncer quand elles s'estiment lésées. Disons que la France pratique une certaine forme de laïcité, parmi d'autres. Comme l'a déclaré Jean Baubérot, « la laïcité française est à géométrie variable suivant les domaines, les régions et les religions. »

D'ailleurs tous les citoyens ne sont pas d'accord sur la forme de laïcité qu'ils souhaitent, si toutefois ils le savent. Ainsi le 12 novembre 2006 au Bourget était célébrée une messe solennelle organisée par le Front National avec des banderoles « Le Pen président » : les participants

ne voyaient apparemment aucun inconvénient dans cette collusion entre le politique et le religieux.

On le voit bien avec le problème récurrent du repos dominical. La question est à la fois sensible et complexe puisqu'elle met en cause des intérêts économiques et sociaux mais aussi religieux. Or le dimanche est jour de fête, en principe, pour les chrétiens seulement ; mais pas pour les athées, les israélites, les musulmans (4 millions en France aujourd'hui), les bouddhistes etc.

Nous avons vu aussi la vivacité des prises de position antagonistes à propos du foulard islamique. Oui ou non peut-on afficher dans les établissements de la République des signes ostensibles d'appartenance religieuse ? Les débats sont infinis : à partir de quand un signe devient-il « ostensible » ? Pour les uns c'est un acte qui relève de la liberté de conscience et que la laïcité doit respecter ; pour les autres c'est une provocation contre la laïcité qui doit être sanctionnée.

La question de l'école continue à diviser profondément les Français. Les uns pensent que l'État met l'école laïque républicaine et gratuite à la disposition de tous les citoyens ; ceux qui n'en veulent pas, qu'ils financent leurs institutions ; d'autres estiment que leur liberté de donner un enseignement religieusement orienté doit être respecté et même financé puisqu'ils sont aussi des contribuables.

Mais la question se pose dans le service public en général et, particulièrement, dans les hôpitaux. Le Haut Conseil à l'Intégration vient de proposer (29/11/2007) une charte de la laïcité dans les services publics, qui a été adoptée.

Cette laïcité à la française, avec ses limites et ses contradictions reste une spécificité de notre pays, que les autres ont du mal à comprendre. Pour cela, il faut réaliser que, en France, le processus de laïcisation a été conflictuel et que la sécularisation des institutions s'est appuyée sur une vision alternative, l'idéologie laïque. La France est ainsi passée d'une laïcité de combat à une laïcité de gestion.

Je crois donc, pour en terminer, que nous pourrions retenir trois grands types de laïcité :

La laïcité militante qui considère qu'elle est une véritable option, et que la religion est un obstacle à l'unité civique.

La laïcité neutre qui ignore les religions.

La laïcité compréhensive, qui aide les religions.

Voici ce qu'en dit la *Convention Européenne des droits de l'Homme*, adoptée en 1950, en son article 9 :

« 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites ;

2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. »

Si ces grandes orientations sont claires dans leur démarche générale, elles ne résolvent pas tous les problèmes concrets qui se posent au jour le jour pour un signe religieux jugé « ostensible » ou non, la fondation d'une mosquée, l'ouverture d'une école particulière, l'attribution d'un jour de congé à un employé pour une fête religieuse, etc. Pour la France, resterait à savoir clairement ce que les Français veulent vraiment : l'État doit-il être hostile aux religions, ou bien indifférent, ou bien neutre, ou encore doit-il faire un choix entre elles, ou les accepter et les soutenir toutes ? « Pas de société sans religion » disait Rousseau. Et d'ailleurs certains parlent de « religion républicaine » ou même de « religion laïque. »

Or la situation française est paradoxale : tandis que la puissance publique reconnaît, légitime et aide les institutions religieuses « officielles », celles-ci se trouvent anémiées par la perte d'emprise qu'elles ont sur leurs propres membres.

Je crois que la solution existe, très empirique, permettant la paix sociale ; elle se fonde, à mon sens, sur trois grandes valeurs qu'il reste à

chacun de mettre en pratique, déjà à son niveau : le respect de l'autre, la vigilance contre toute dérive nuisible, l'égalité de traitement. Ce sont des principes, pas des recettes. Le succès dépend évidemment de la sincérité de chacun.

En tout cas il est désormais clair que la laïcité est dès à présent une valeur commune aux pays de l'Union Européenne. Sur ce plan, la construction européenne ne se fera pas en généralisant aux autres pays tel ou tel modèle national mais en cherchant un équilibre à base de compromis sur quelques principes fondamentaux.

Plus largement désormais, la question se pose à tous les pays de par le monde. C'est ce qu'ont voulu faire, à l'initiative de Jean Baubérot, les 205 universitaires de 27 pays qui ont signé une *Déclaration internationale sur la laïcité*, proclamée le 1<sup>er</sup> décembre 2005, pour le centenaire de la loi de 1905, s'appuyant sur trois principes fondamentaux :

- la liberté de conscience avec sa pratique individuelle et collective ;
- l'autonomie de l'État et des institutions publiques à l'égard de toute religion et conviction ;
- l'égalité dans l'exercice de ces droits<sup>5</sup>.

A mon sens, malgré l'aspect paradoxal, il est important de mettre en place une laïcité acceptée, sinon par tous, du moins par la grande majorité des citoyens, d'autant plus si ce qu'avait annoncé André Malraux se réalisait : « Le XXI<sup>e</sup> siècle sera religieux ou ne sera pas ».

C'est un chantier qui reste encore largement ouvert. Alors bon courage, bonne volonté et bonne laïcité, mais laquelle ?...

---

<sup>5</sup>. J. Baubérot, *L'intégrisme républicain contre la laïcité*, Paris, Éditions de l'Aube, 2006, p. 251-257 : Déclaration internationale sur la laïcité.

*Séance du 8 janvier 2010*

## **ALBERT TRUPHÉMUS, DE REMOULINS AU SERSOU**

**par Guy DUGAS**  
correspondant

Si j'ai choisi de vous entretenir aujourd'hui d'Albert Truphémus, né à Remoulins en 1873, c'est pour rendre justice à une figure gardoise méconnue en son pays, dont on redécouvre progressivement l'œuvre de romancier au fil des rééditions. J'ignorais alors que les contacts que j'avais noués grâce à l'une de ces rééditions me conduiraient jusqu'à un confrère de notre auguste assemblée, monsieur Georges Pons, petit-fils de l'écrivain. Je le remercie vivement pour toute l'aide documentaire qu'il m'a fournie.

Albert Truphémus – drôle de nom, me direz-vous, fleurant pourtant bon la région (on pense à Saint Trophime, premier évêque d'Arles) et encore attesté dans les départements alpins et rhodaniens, et jusqu'en Languedoc-Roussillon – Albert Truphémus, donc, est né à Remoulins, le 17 septembre 1873, d'une famille catholique établie, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle côté maternel et le XVIII<sup>e</sup> côté paternel, dans la récolte et la fabrication du salpêtre.

Le père d'Albert, Alfred, maçon de formation et descendant d'une famille d'artisans, travaille à la création des nouvelles voies ferrées méridionales, de Toulouse à Marseille. Sa mère, née Sophie Lyonnais, est issue d'une famille de modestes cultivateurs. Après un premier garçon, mort à l'âge de 10 ans, le couple eut un autre garçon en juillet 1869, puis vint Albert.

L'enfance des deux frères, si proches d'âge, fut assez itinérante, du fait des pérégrinations professionnelles du père. Dès son plus jeune âge, Albert a acquis deux qualités qui transparaîtront dans son œuvre

littéraire : amour des campagnes méridionales, des garrigues à la mer, et importance du travail manuel. À 14 ans, il commence en effet à taquiner la rime, en des vers soit d'un lyrisme hugolien un peu grandiloquent, soit d'une fantaisie naïve imitant La Fontaine. Quant à la scolarité d'Albert, on retiendra surtout, après une scolarisation primaire assez nomade, les trois années passées à l'École Normale d'Instituteurs de Nîmes (1889-1892), avant son entrée à l'École Normale primaire supérieure de Saint Cloud, le 17 septembre 1892.

On sait que les élèves-instituteurs y sont internes et perçoivent une petite solde qui les rend autonomes et leur permet de profiter des plaisirs de la capitale. Et c'est au cours de l'une de ces visites de Paris, vers la fin de sa première année d'internat, que le jeune homme fait la connaissance de Louise Chaudet, de 2 ou 3 ans son aînée. Née en Suisse, dans le canton de Vaud, dans un milieu protestant beaucoup plus intellectuel que celui des Truphémus, elle est alors préceptrice à Paris, après l'avoir été en Russie et en Angleterre. L'affection, puis l'amour, suppléent peu à peu à la complicité intellectuelle qui avait très vite uni les deux jeunes gens. La famille d'Albert, cependant, ne voit pas d'un bon œil cette union avec une étrangère, héritière d'une famille protestante et bourgeoise. Alors, au moment de la première affectation d'Albert, le jeune couple défiera les convenances en s'installant sous le même toit, quitte à provoquer un scandale dans la famille.

À sa sortie de l'ENS, à l'automne 1894, Albert a dû satisfaire à ses obligations militaires – une année seulement, comme devaient accomplir les enseignants depuis la loi de 1889. Une année qui permet un retour dans le Midi, à Aix-en-Provence où Louise l'accompagne. Libéré le 24 septembre 1895, Albert s'expatrie pendant deux années en Allemagne puis en Autriche, où il officie comme lecteur de français à l'université. Et c'est en Allemagne que naît Sophie Hélène, première fille du couple, pas encore légalisé. Lorsqu'Albert rentre en France et obtient son premier poste de professeur à l'École Normale de Mâcon, à la rentrée de 1897, Louise et Albert régularisent leur situation en se mariant. Albert enseigne trois ans à Mâcon, puis trois ans à Orléans – avant de pouvoir se rapprocher de ses racines gardoises, en obtenant une mutation pour Avignon, où il exerça de 1903 à 1906.

Durant ces années, Albert Truphémus ne cessa d'écrire : chroniques dans les journaux locaux mais aussi textes politiques : par atavisme familial et influence des idées de Jaurès, le jeune instituteur incline vers un socialisme humaniste. Et puis, encore et toujours, de la poésie : un

recueil inédit, *La Voile qui penche*, nous est parvenu en manuscrit, comme prêt à être publié. Près de 2 000 vers solidement et scolairement rimés, et très marqués d'influences symbolistes et parnassiennes, mais où affleurent déjà quelques morceaux de qualité :

### Double infini

Je regardais tes yeux ; tu regardais la mer.

L'eau calme reflétait le ciel profond et clair.  
À l'horizon lointain, comme deux sœurs jumelles,  
Côte à côte dormaient les deux mers éternelles,  
L'immensité des flots, l'immensité de l'air.

En regardant tes yeux qui regardaient la mer,  
Je vis deux infinis sertis dans tes prunelles.

Septembre 1905

À quelques pages à tonalité régionaliste, à quelques mots en provençal ou quelques galéjades pagnolesques, à quelques vers à la manière des Nîmois Roumieux ou Daudet, on a parfois pu affilier ce poète débutant au félibrige. En réalité, dès ce moment initial de sa création, comme à d'autres ultérieurement, Truphémus n'a que faire des embrigadements d'écoles ou de partis. Au plan politique, il fait preuve, malgré des convictions solidement ancrées à gauche qui, plus tard, le conduiront à être candidat à la députation sous l'étiquette SFIO, un tempérament farouchement libre et plutôt boulingueur.

C'est du reste ce qui va le conduire en Algérie après sa nomination comme inspecteur de l'enseignement primaire et une première expérience, peu exaltante, à Brassac dans le Tarn. La colonie offrira, pense-t-il, de plus larges horizons à son âme d'aventurier. Avoir affaire à des indigènes ne déplaît nullement à ce socialiste de cœur, si proche du petit peuple. Et puis, où trouver plus de soleil, pour un Méditerranéen ?

Il s'installe donc comme inspecteur des écoles indigènes à Constantine, centre d'une immense circonscription qui le conduira en missions d'inspection, de Collo, sur la côte méditerranéenne, à Biskra et Touggourt, en plein Sahara. Il peut alors côtoyer des peuples très divers

et mener à leur côté la dure existence du bled « simple, sobre, apaisante et pourtant misérable ». Il faut imaginer les tournées d'un inspecteur de l'enseignement colonial à l'époque des calèches et des caravanes, parti pour des semaines entières et conduit à dormir chez l'habitant.

Découverte enthousiaste d'une terre et de ses habitants pourtant rapidement traversée de crises :

– La Grande guerre d'abord, qu'Albert Truphémus n'est pas autorisé à faire en tant que soldat, mais comme interprète d'allemand dans des camps de prisonniers allemands en Algérie. Il a alors plus de 40 ans et est père de trois filles, nées en 1896, 1900 et 1903.

– Au même moment, l'inspecteur quadragénaire s'amourache d'une jeune institutrice, Jeanne Coulon, tout juste sortie de l'ENS de Sèvres, et que la famille avait accueillie, comme de tradition, à son arrivée en Algérie. M<sup>me</sup> Truphémus et ses trois filles rompent alors avec Albert, qui ne les reverra jamais.

Albert, qui a épousé Jeanne Coulon, demande sa mutation à Blida, cette fois dans un poste d'inspecteur de l'enseignement républicain. Mais il a perdu le feu sacré et il nourrit d'autres projets : l'écriture romanesque et une carrière politique. En 1925, à 52 ans, il sollicite et obtient sa mise à la retraite. Il s'installe alors à Pointe Pescade, dans la banlieue d'Alger, où il achète une villa avec un petit port privatif. C'est là qu'il écrit le plus régulièrement, s'imposant deux heures de travail quotidien. C'est là qu'il mourra en février 1948.

C'est là aussi que, poussé par Jeanne, de même sensibilité politique que lui (ils figurent tous deux dans le *Dictionnaire du mouvement ouvrier en Algérie* de Roger Gallissot), il se lance dans la vie politique locale en animant la section du Parti socialiste et en assumant cinq années durant (1924-1929) la rédaction en chef de *Demain*, organe officiel de ce parti en Algérie. Candidat de principe aux législatives dans une circonscription largement dominée par la droite, il ne sera jamais élu... Mais son action politique et dans la franc-maçonnerie fut loin d'être sans influence auprès de certains intellectuels arabes, parmi lesquels Abdelkader Hadj Hamou (1891-1953) qui voisine avec lui dans mon anthologie *Algérie. Un rêve de fraternité*, sous le pseudonyme d'Abdelkader Fikri.

C'est aux romans qu'il composa durant cette période algéroise – plus précisément à trois d'entre eux : *L'hôtel du Sersou* (1930), *Les Khouans du Lion noir* (1931) et *Ferhat, instituteur indigène* (1935) – que je

voudrais maintenant m'intéresser.

D'abord parce que c'est – je l'ai mentionné – cette œuvre d'inspiration algérienne qui m'orienta vers Truphémus, bien que Georges Pons et la fréquentation des archives familiales m'aient permis de me rendre compte que jamais il ne cessa d'être inspiré par sa région natale qu'il regagnait pour les vacances, trois mois par ans, systématiquement, de 1927 à 1942. Georges Pons s'emploie du reste à faire éditer cette partie régionaliste de l'œuvre.

Ensuite parce que cette œuvre romanesque me semble mettre à jour, de manière paradoxale et dans un contexte totalement contraire – en 1930, en Algérie, l'heure est aux Algérianistes<sup>1</sup> et à la glorification du Centenaire de la Conquête – de graves problèmes coloniaux annonciateurs de lendemains qui déchantent.

*L'Hôtel du Sersou, roman du sud algérois* (Alger, Soubiron, 1930) vient de connaître une réédition (L'Harmattan, coll. Autrement même). Il s'agit d'un roman de mœurs qui vaut pour les portraits qu'il contient. Les petits colons, qui sans doute rappellent à l'auteur la dure condition de ses aïeux, sont traités avec sympathie ; en revanche, les fonctionnaires coloniaux y sont particulièrement fustigés, accusés d'arrivisme et d'autosuffisance. La presse algérienne, suspectée de donner sans cesse raison au colonisateur contre le colonisé, est également prise à parti.

Bien que détonnant par rapport à la production de l'époque, ce roman, publié comme le suivant chez le plus grand éditeur sur la place d'Alger, obtint un certain succès en pleines célébrations du Centenaire. *Afrique*, revue officielle des Algérianistes, marque son étonnement face à un ton aussi nouveau et critique, en rendant compte contradictoirement de *L'Hôtel du Sersou* dans deux numéros consécutifs, et sous deux plumes différentes :

« Il ne suffit pas de prendre le contrepied du mensonge officiel pour établir la vérité. » (Jean Pomier, mars 1930)

« *L'Hôtel du Sersou* est un grand succès mérité qui témoigne de l'évolution de l'esprit du public algérois. » (Victor Cornetz, avril 1930)

*Les Khouans du Lion noir*, publié l'année suivante chez Soubiron

---

1. On appelait Algérianistes les écrivains groupés autour de Robert Randau et Jean Pomier au sein de la très officielle Association des Écrivains algériens, laquelle disposait de l'appui du Gouvernement général, d'une revue subventionnée, *Afrique* et organisa durant de nombreuses années un Grand prix littéraire d'Algérie... qu'Albert Truphémus ne reçut évidemment jamais.

également, présente Biskra sous un jour bien différent de celui qu'en avaient montré les exotes. La confrérie désignée par ce titre ironique est celle des yaouleds, les petits cireurs de chaussures exploités, à Biskra comme ailleurs – et pas seulement à travers leur petit métier.

L'ouvrage connaît moins de succès que le précédent, non seulement parce qu'il dénonce sans détours des mœurs taboues de touristes pédophiles dont certains étaient célèbres et bien connus en Algérie, mais aussi parce que, oubliant les règles du genre, Truphémus en fait un roman à thèse assez ennuyeux, retombant ainsi dans un travers majeur du roman colonial.

*Ferhat, instituteur indigène* (Imprimerie Imbert, 1935), est incontestablement le plus réussi des trois romans. Il met en scène un milieu que l'auteur connaît de près, vers lequel il se sent attiré, cette élite intellectuelle indigène acculturée « qui parle, pense et sent le français [et pour qui] le mal est dans le porte-à-faux de [sa] vie assise entre deux chaises. »

Roman d'éducation, « travail d'inexorable sincérité et de simple justice humaine » selon son auteur, *Ferhat instituteur indigène* est construit sur un parallèle entre deux caractères antagonistes : d'un côté Ferhat, « indigène, quinze ans d'efforts tendus vers la France, engagé volontaire, plusieurs blessures sur divers fronts, [mais] au total un bicot. » De l'autre, Fernad Falconi, « napolitain naturalisé, quinze ans de mercantilisme international, volontairement embusqué, même pas un coup de soleil à Ouargla, des titres dans diverses banques, un Français, et plus tard un élu, influent. »

Le mérite de Truphémus dans ses romans algériens est d'avoir su avant tout le monde donner la parole aux indigènes. La figure tragique de l'instituteur colonial, qu'il soit métropolitain ou indigène, restera après lui, à travers des œuvres comme *L'Hôte* de Camus ou *Le Fils du pauvre* de Mouloud Feraoun, l'une des plus fortes des littératures consacrées à l'Algérie. À ce titre, cet enfant de Remoulins, parti faire entendre une voix humaniste et singulière dans cette colonie et ignoré de tous nos dictionnaires des célébrités régionales, valait bien cette modeste présentation que je vous remercie d'avoir écoutée.

Le Mistral

1  
Vive le vent de la Provence,  
Notre seigneur, le Roi Mistral :  
Sa fougue et son étourderie  
Présente au cœur d'un Provençal.

2  
Rien qu'il a mis de violence  
Ce vent n'est pas un fils de Nord.  
A petite brise dans leur France,  
C'est au Midi qu'il se vaifort.

3  
Quand il descend comme un tonnerre  
En bascule le moule Ventoux,  
Tout Avignon fait sa prière  
Et Tarascon tombe à genoux.

4  
Malheur au Français qui le marque,  
Il vous l'évale, Troun de l'air !  
Et par delà notre Cermeque  
Il l'apostrophe dans le ciel.

5  
Sur son chemin, prend un piloton  
V'acquiesce pas à ses raisons,  
Il vous l'empoigne par le étanc  
Pour lui scalfer ses frontons.

6  
Personne, ici, ne lui résiste :  
« C'est le Mistral ! restez chez vous ! »  
« Non ! la main et gou ! le whiste,  
Le Mistral vent qu'on file dans ... »

7  
Il saute en croupe sur le Rhône  
Et vers le sud pique des deux,  
Et sur leurs pas le stable péone,  
En tambillont, vole avec eux.

8  
Il passe en trombe, il cabriole,  
Et sur le toit des rivières  
Les tuiles font des frontons  
Sans fibre aucun ni tambourin.

9  
A Tarascon sa course folle  
Fait saigner le nom suspendu ;  
Alors, comme à celui d'Arcole,  
Plus d'un vaillant reste étendu.

10  
Dans Aux le-vendrs, d'heureux froids  
- Il est permis de vivre un brin -  
Trottant les femmes, et leur colle  
Chemise et jupes sur les reins.

11  
Mais pour sauver la bien-séance,  
S'il voit longue de vicier Mistral,  
Taste à propos, v'la ! il leur lance  
Un quén de sable dans les yeux.

12  
Dans la Comarque - Dieu un domne,  
Si j'ésagère même un peu ! -  
Il déracine ses queues d'âne  
Et décorne le front des boufs.

13

Fin de mon vent, je laisse dire  
 Ceux qui me parlent du typhon,  
 Mais leurs récits me font bien rire,  
 Car leurs typhons, qu'est-ce qu'ils font?

14

Ils font hausser quelques navires,  
 Râlent sur les quelques marins :  
 Notre Mistral en fait de piéces,  
 Car on l'a vu bloquer ses traucous.

15

Pour éviter ses catastrophes  
 Paris s'informe fort souvent,  
 Provence et par ses hémisphères  
 à Prière d'être force vent. ))

16

Un chef répond : à gare Marseille.  
 Mistral debout - chemin pas sûr. ))  
 Ou bien : à rien d'aberrant : je veille,  
 Leucos Express Côte d'Azur. ))

17

Vive le vent de la Provence  
 Notre Seigneur, le Roi Mistral !  
 Il seil moultien aux gens de France  
 tout ce que peut un Provocal !

*J. L. L. L. L.*

*Séance du 22 janvier 2010*

## **L'ADVOCATERIE DES PAUVRES L'ŒUVRE DE LOUIS RAOUL**

**par Bernard FONTAINE**  
membre résidant

Il y a peu, le promeneur qui aurait emprunté, passé l'arceau de la Place du Marché, l'étroite rue Fresque, aurait pu apercevoir, implantée au dessus du cintre surbaissé d'un vieil immeuble, une pierre gravée de l'inscription latine « DOMUS ADVOCATI PAUPERUM ». Pouvait-il imaginer ce promeneur, que, durant des siècles, des malheureux, remplis d'angoisse et d'espérance, en avaient franchi le seuil, pour y venir consulter gratuitement un homme de loi, un avocat, « inspirant confiance de par son savoir, sa probité et sa fidélité » ? Pouvait-il imaginer, qu'il y a 500 ans, un juriste nîmois avait décidé de faire don de ses biens aux pauvres et indigents de Nîmes et de leur offrir à perpétuité sa maison pour y accueillir un avocat qui, leur dispensant son temps et son savoir, assurerait la défense de leur liberté, de leur honneur et de leurs biens quand besoin s'en ferait sentir et ce sans qu'il leur en coûtât quelque argent ? De même, savait-il, l'iconoclaste au marteau sacrilège, qu'en détruisant l'inscription, il effaçait la mémoire d'une institution judiciaire pluricentenaire voulue par un homme de bien nommé Louis Raoul ? De plus combien de nîmois connaissent-ils la vie et l'œuvre de cet homme ?

C'est pourquoi, suite à l'aimable encouragement de Madame Lassalle qui a pensé sans nul doute à tort, qu'un avocat, membre de notre académie, était plus à même que quiconque de le faire, j'ai tenté de rendre hommage à cet éminent confrère.

Bien entendu le travail que je vous présente n'est pas celui d'un historien et paraîtra à nombre d'entre vous incomplet voire maladroit, en ce cas son mérite aura été de susciter l'intérêt de certaines personnes, plus qualifiées que je ne le suis, à se pencher plus complètement et



L'AVOCATERIE DES PAUVRES

savamment sur l'histoire de Louis Raoul et de son oeuvre.

### **L'homme**

On connaît peu de choses de lui, sinon le contenu de son volumineux testament du 25 février 1459 et ses codicilles du 16 avril 1480 et du 31 août 1484, écrits en latin, tels que retranscrits dans l'ouvrage de Ménard, qui nous apprend que Louis Raoul était né à Bernis au début du xv<sup>e</sup> siècle, à une date non précisée, le rédacteur ayant omis d'en faire état ...toutefois eu égard à la date du testament (1459) et à celle du dernier codicille (1484), on peut penser qu'il a dû naître aux environs de 1420.

Pour ce qui est de sa mort, il est probable qu'elle soit survenue après le 31 août 1484, date de la rédaction de son dernier codicille, encore que l'on puisse envisager que Louis Raoul soit décédé juste après sa rédaction, date retenue par Albin Michel et Aimé Serre dans leurs ouvrages sur les rues de Nîmes ; toutefois cette hypothèse paraît improbable, le codicille du 31 août le dépeignant comme jouissant de toutes ses facultés mentales bien qu'affecté par une grave incommodité «*ipseque dominus Ludovicus Radulphi in sua bona memoria, intellectu & discretionem existens, licet corpore gravi infirmitate detineretur, volens...*». De plus, la lecture de l'inventaire après décès, dressé par Rolland Cappon, premier avocat des pauvres, n'est pas daté et n'est donc d'aucun secours à ce sujet. Le testament nous apprend que Louis Raoul était marié avec une demoiselle Peyron Guigone, originaire d'Aramon ; il n'est pas prouvé qu'il en ait eu des enfants, tant ses dispositions testamentaires sont imprécises sur ce point : « ....J'institue mes héritiers universels pour tous mes biens meubles et immeubles.....quel qu'ils soient ou puissent être, où qu'ils soient ou puissent exister, tout et chacun de mes enfants nés ou à naître de légitime mariage, sans distinction de sexe et par égales parts et si l'un ou plusieurs d'entre eux venaient à décéder en bas âge, ou sans postérité légitime, je veux que leur portion accroisse à leurs co-héritiers ou au dernier survivant, mais si je viens à décéder sans enfants ou, si ceux que je laisserai de quelque sexe qu'ils soient, meurent sans postérité légitime,.....mes héritiers seront.....savoir, pour l'usufruit, ma sœur Égидie mais seulement pendant sa vie, et pour la propriété desdits biens, après sa mort, les pauvres, les veuves etc.... »

Mais comme il est incontestable que ce sont les indigents et pauvres de la ville de Nîmes qui ont hérité, on peut en déduire que Louis Raoul est décédé sans descendance.

Louis Raoul a exercé la profession d'avocat, se qualifiant de bachelier ès loi. Il semble avoir bénéficié d'une grande notoriété puisqu'il

apparaît comme signataire et rédacteur, avec d'autres notables, d'un règlement du consulat de Nîmes, le 18 Novembre 1476. Il exerçait son activité dans sa maison de la rue Fresque où il avait aménagé un bureau auquel il était très attaché, prescrivant dans son testament : «...je défends qu'on aliène ou que l'on transporte ailleurs le bureau, le banc, et les tablettes de mes livres ou de mes papiers, qui se trouvent dans mon cabinet dans ma maison d'habitation. Je veux qu'ils y restent à l'usage des avocats mes successeurs ».

Profondément chrétien, il exprime, dans ses testament et codicilles, le souhait d'être enseveli après sa mort dans le cimetière de la cathédrale recommandant « son âme et son corps à notre Seigneur Jésus-Christ, à la glorieuse Vierge Marie, sa mère et à tous les saints du Paradis.... ». Il alloue une rente au sacristain pour acheter des cierges, d'une demi-livre chacun, placés de part et d'autre du crucifix qui est dans le chœur de la cathédrale, devant la grille du maître autel. Le 16 août 1484, toujours préoccupé par sa mort et le salut de son âme, il rédige un codicille révoquant partie de son testament et demande à être enterré dans l'église des prêcheurs à Nîmes.

Il est donc évident que Louis Raoul était un chrétien convaincu, hanté par la mort et la repentance de ses péchés. Il paraît d'ailleurs avoir eu le souci de ne point en commettre sa vie durant puisqu'il écrit en tête de son testament : « ...Comme nous devons tous mourir, que rien n'est plus certain que la mort, et plus incertaine que notre dernière heure, et quoiqu'un sage ait dit qu'on ne doive pas la craindre, parce qu'elle est le terme de la vie, cependant nous devons toujours avoir présente à l'esprit cette parole sacrée : « rappelez-vous ce que vous venez de faire et vous ne pécherez jamais ». Nous ne savons s'il avait mis en application cette règle tant elle impose de rigueur morale ; toujours est-il qu'elle paraît avoir guidé sa vie au point qu'il l'ait inscrite en exergue de ses dispositions testamentaires.

## **L'œuvre**

### **L'objet de l'institution**

Son œuvre est la création de l'institution de l'avocat des pauvres. Elle aurait pu ne point exister s'il avait eu des enfants puisque comme nous l'avons vu, son patrimoine n'était attribué aux pauvres que dans le cas où il n'en laisserait aucun ce qui paraît avoir été le cas. Louis Raoul est très précis dans la rédaction de ses dispositions institutionnelles qu'il va entourer d'un formalisme très pointilleux : « la propriété de mes biens

après la mort de ma sœur Égédie, usufruitière, reviendra aux pauvres, aux veuves, aux pupilles, aux orphelins et aux personnes peu fortunées qui, pour poursuivre ou pour défendre leurs droits, n'auront ni secours, ni conseil, en un mot qui devront plaider devant les Cours de Nîmes de telle sorte qu'à l'avenir et à perpétuité, dans la ville de Nîmes, il y ait un avocat chargé de poursuivre, de soutenir et de défendre le droit des pauvres ; il fera sa résidence dans la maison que j'habite ; les fruits, l'usufruit, le revenu, en un mot tous les avantages qu'il pourra retirer de mes biens lui appartiendront et il se les appropriera tant qu'il vivra et remplira cet office ». Plus loin, il fait défense à cet avocat d'exiger un quelconque honoraire de ses clients pour ses conseils ou plaidoiries. Il lui impose d'acquitter les charges qui pèsent sur ses biens telles que tailles et autres impôts ordinaires ou extraordinaires. L'avocat devra entretenir la maison et faire cultiver vignes et olivettes « à peine de répondre de toute perte ou altération de son chef... ».

Louis Raoul lui impose également la charge de visiter deux fois par semaine les prisonniers et de solliciter leur élargissement, soit auprès des officiers royaux, soit auprès des parties, et de faire tout ce qui serait nécessaire... ; en contrepartie, il demande aux consuls et aux départiteurs des contributions de Nîmes d'être compréhensifs envers cet avocat et de « ne pas lui faire payer plus que ce qui est dû... » ce qui peut laisser supposer qu'il était d'usage pour ces derniers de fixer et de percevoir à leur gré les impôts ? Il demande à l'avocat des pauvres de défendre « de tous ses moyens les habitants de Bernis » dont il était originaire.

Enfin il sollicite de « mettre sur la porte d'entrée de sa maison une pierre portant les mots « DOMUS ADVOCATI PAUPERUM ». Lors de la rédaction du codicille du 30 août 1484, il revient sur cette prescription en demandant qu'après son décès, on écrive trois mots sur la table de pierre peinte et sculptée qui est dans son étude « DOMUS ADVOCATI PAUPERUM » et qu'on la place sur la porte d'entrée de la dite maison.

Il semblerait que cette inscription ait disparu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ainsi qu'en témoignent Albin Michel, dans son ouvrage *Les rues de Nîmes* édité en 1876 et l'Abbé Azaïs dans une communication présentée à l'académie de Nîmes en 1874. Toutefois on ignore à quelle date remonte cette destruction : guerres de religions , révolutions ? Toujours est-il qu'une plaque avait été à nouveau apposée : celle-là même qui vient d'être démontée à l'occasion des récents travaux entrepris par la ville de Nîmes. Espérons qu'elle sera remplacée selon les vœux du testateur, ne



serait-ce qu'en considération d'une œuvre importante qui s'est perpétuée pendant des siècles pour porter aide aux malheureux et pauvres de Nîmes, lesquels en sont toujours propriétaires au travers du Bureau de Bienfaisance, devenu le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

### **L'avocat des pauvres**

Mais il ne suffisait pas, dans l'esprit du testateur, de prévoir le fonctionnement matériel de l'institution, encore fallait-il qu'elle soit animée par un homme de qualité, digne de rendre les services escomptés. C'est pourquoi Louis Raoul s'est montré soucieux du choix de cet avocat et des modalités de désignation de ses successeurs, considérant l'institution comme créée à perpétuité.

Le premier avocat désigné est Jean Alban dont il loue « le savoir, la probité et la fidélité ». Malheureusement, ce dernier décèdera avant le testateur de sorte que, lors de la rédaction du codicille du 30 août 1484, Louis Raoul désignera en son lieu et place, Rolland Cappon, bachelier

en droit, dont il vantera « la discrétion, la probité, le savoir et l'habileté ». C'est d'ailleurs ce dernier qui dressera et signera l'inventaire après décès des biens de Louis Raoul, échus à l'institution, de la mention « Rolland Cappon, premier avocat des pauvres ».

Mais Louis Raoul ne s'est pas limité à cette seule désignation et a voulu fixer les modalités du choix de ses successeurs : « des hommes de qualité et de devoir, désintéressés et efficaces » ; aussi écrivait-il « toutes les fois où cette place sera vacante, je laisse le choix alternativement à Messieurs les Officiers royaux près la Cour de Nîmes, tels que les présidents de la Sénéchaussée et du Présidial, assistés de Messieurs les avocats près desdites Cours, et à Messieurs les Consuls de la même ville, assistés des membres du Conseil municipal, après avoir prêté serment sur le sacré Évangile, de choisir avec l'aide de Dieu et leurs lumières, un homme capable, instruit, éclairé et surtout probe, fidèle et actif. Cet avocat jurera de remplir avec diligence et fidélité les devoirs qui lui seront conférés et se montrer d'un accès facile aux pauvres, de poursuivre leurs procès, et de faire dans ces poursuites tout ce qui sera nécessaire et favorable à leurs intérêts ». Il imposera à l'avocat choisi de dresser l'inventaire exact de ses biens, ledit inventaire devant, dans le mois de sa confection, être écrit en grosses lettres, être affiché publiquement, en présence des consuls, sous l'arceau de la commune « *in arca communi* » est-il écrit en latin.

### **Le Testament**

Voulant conférer à son testament date certaine et authenticité, il convoquera chez lui, le 25 février 1459, un notaire public et des témoins, « craignant qu'après son décès il ne s'élève relativement à ses biens quelques discussions entre ses parents et autres et pour certifier que le testament avait bien été écrit de sa main et exprimait ses dernières volontés. Les témoins étaient Étienne Valette, docteur en droit, avocat du Roi à la Sénéchaussée, Pierre Quotin, grenetier des Sels (*granaterio granerii salis Nemausu*) de Nîmes et garde des archives de la Trésorerie royale, Mathieu Lemaire, bachelier en médecine, Jean Bonin, notaire, tous deux consuls, Poldo d'Albenas, docteur ès lois (il est peu probable que ce soit celui qui ait écrit le « *Discours Historial de l'Antique et Illustré cité de Nismes* » édité en 1560...), Jean de la Croix, licencié en droit et Maître Brueys, notaire, ainsi que plusieurs autres témoins.

Il présentera à cet aréopage son testament écrit de sa main en deux exemplaires ; tous les témoins les signeront à tour de rôle en y apposant

leurs sceaux. L'un des exemplaires sera déposé aux archives de la Trésorerie Royale et l'autre aux archives de la commune.

Il s'en est suivi un long formalisme, que je ne fais qu'évoquer, à l'occasion des dépôts respectifs de ces deux exemplaires : l'exhibition du testament, sa reconnaissance devant témoins, sa protection dans une feuille de parchemin, nouvelle apposition de sceaux, etc...toutes formalités destinées à assurer la solennité et l'authenticité de l'acte. Les rédactions des codicilles et leurs authentications ont donné lieu au même formalisme, amplifié par la sortie des testaments des archives, leur reconnaissance, puis leur restitution accompagnée des codicilles.

### **Les successeurs de Rolland Cappon**

Après la mort de Louis Raoul, nous possédons peu d'informations sur l'identité de ses successeurs sauf sur celle, bien entendu, de Rolland Cappon qu'il avait lui-même désigné dans son codicille de 1484.

Il faut cependant se satisfaire de la lecture d'un procès-verbal de remise de titres détenus par l'avocat Alaux, en date du 17 novembre 1824, soit 350 ans plus tard, pour retrouver quelques traces de ses successeurs. Ce document a été établi ensuite d'une longue et curieuse procédure ayant opposé ledit Alaux au bureau de bienfaisance de Nîmes. Il paraît intéressant d'évoquer les raisons de ce litige.

Au début des années 1800, la fonction d'avocat des pauvres est exercée par Maître Alaux qui présentera une requête à Monsieur le Préfet du Gard pour se voir autorisé à aliéner deux immeubles légués par Louis Raoul afin d'exécuter des travaux d'entretien de la maison de la rue Fresque qu'il n'était pas à même de financer. Monsieur le Préfet, après enquête, considérant à juste titre que les biens étaient inaliénables et de plus dévolus aux indigents de la ville de Nîmes, prendra un arrêté le 19 avril 1822 en ces termes :

« Art 1 – vu la délibération du conseil municipal de Nîmes du 12 juin 1819, - les délibérations du bureau de Bienfaisance de Nîmes des 16 janvier 1820 et du 11 mars 1821, - l'arrêté du 27 prairial an 9, - le décret du 12 juillet 1807 : déclare la demande de Maître Alaux inadmissible.

« Art 2 – le Bureau de Bienfaisance de la Ville de Nîmes est envoyé en possession des biens et rentes de l'œuvre de l'avocat des pauvres.

« Art 3 – Tous les titres, papiers, documents et tous autres objets appartenant à cette œuvre seront remis par le sieur Alaux, avocat des pauvres, au trésorier du bureau de bienfaisance qui en sera responsable et qui demeurera chargé du recouvrement de tous les revenus dudit

établissement.

« Art 4 – Il sera pourvu par la commission administrative dudit bureau sur les revenus de l'œuvre à l'entretien et aux réparations des immeubles de cet établissement et le surplus sera, sur mandat de la commission et conformément aux dispositions du testament du fondateur, remis à l'avocat des pauvres.

Cet arrêté sera notifié à Maître Alaux qui le contestera devant le Conseil d'État ; un commandement le mettant en demeure de remettre les titres lui sera notifié. Il n'obtempéra pas. Un jugement sera rendu le 22 juillet 1823, puis un second le 3 décembre 1823 et enfin un arrêt de la Cour Royale le 27 juillet 1824, toutes décisions lui ordonnant la remise des titres. Un huissier sera commis sur requête pour notifier ces décisions et les exécuter. Le 11 septembre 1824, Maître Daudé, huissier commis à cet effet, notifiera à Maître Alaux commandement à la requête du bureau de bienfaisance lui « déclarant que, passé le délai de 24 heures et faute par lui d'avoir fait ladite remise et livraison, il y serait contraint par l'exercice de la contrainte par corps ». Il en fallait davantage pour désarmer l'opiniâtre avocat qui, faisant opposition, déclarait qu'il voulait habiter la maison de l'avocat des pauvres, qu'il voulait une bibliothèque et des étagères qu'il n'avait pas trouvées lors de sa prise de fonction et qui, aux termes du testament, auraient dû se trouver dans les lieux, en conséquence « il donnait citation au sieur Allut (le receveur du bureau de bienfaisance) à comparître dans les huit jours devant le Tribunal de première instance de Nîmes pour se voir condamner avec contrainte par corps de le faire jouir du répondant de la maison de l'avocat des pauvres ; disant ne vouloir aucun locataire, exigeant une bibliothèque et étagères ou à lui payer 4 000 francs qui seraient employés à cet effet et enfin de remettre sur la porte l'inscription « *DOMUS ADVOCATI PAUPERUM* ».

Enfin les 17 et 18 novembre 1824, Maître Pechaire, huissier, obtenait restitution de 33 dossiers, Maître Alaux « faisant les plus expresses réserves et protestations de droit notamment contre l'arrêt de la Cour et contre l'arrêté de l'autorité administrative » (sic).

Nous ne connaissons pas la suite de ce procès mais nous avons la preuve de ce que Maître Alaux avait déposé une plainte contre Monsieur Allut, plainte rejetée par le ministre de la Justice le 16 janvier 1826, lui rappelant que c'est en sa qualité de trésorier du bureau de bienfaisance à qui cette administration était confiée qu'il avait dû poursuivre l'exécution de l'arrêté de l'autorité administrative, que c'est à une résistance opiniâtre de sa part qu'il fallait attribuer les procédures qui ont eu lieu en première

instance et appel.

Que nous apprend la lecture de l'inventaire des titres remis par Maître Alaux ?

Tout d'abord que la plupart des biens laissés par Louis Raoul, ont soit disparu, soit été laissés en abandon, soit été affermé à perpétuité par ses successeurs. L'acte le plus ancien est un acte du 28 octobre 1748 : bail perpétuel signé par un certain Bertrand Roque, avocat des pauvres, au profit de Charles Gautier. Puis des actes du 28 janvier 1758, du 5 août 1761, du 29 septembre 1764 : tous baux perpétuels consentis par Pierre Roque, avocat des pauvres, respectivement à Antoine Ponge, à Pierre Bouyer et à Barthélémy Gille.

Par la suite, en 1809, tous ces actes, et d'autres encore, font l'objet de cessions de créances et de subrogations au profit de Dupin, avocat des pauvres. En 1819, des cessions identiques sont consenties au profit de Maître Alaux. Il est à noter que des cessions ont donné lieu à l'établissement de bordereaux publiés à la Conservation des hypothèques de Nîmes ; leurs références précises figurent sur l'acte de remise des titres.

En conséquence, si nous ne possédons pas la liste des avocats qui se sont succédé depuis Maître Cappon, nous pouvons en dresser celle des avocats qui ont assumé la charge d'avocat des pauvres depuis 1748, date du premier bail dont nous ayons eu connaissance, consenti par Bertrand Roque. De même on peut en déduire que pendant 300 ans, il a existé à Nîmes un avocat des pauvres qui avait habité la maison du testateur, avait joui de ses biens et prodiguait des conseils et services.

Se succédèrent donc :

en 1748 Maître Bertrand Roque

en 1764, Maître Pierre Roque,

en 1793, Maître Dupin

Il apparaît opportun d'évoquer l'incident important qui a mis fin à la mission de Maître Pierre Roque et a justifié la nomination de Maître Dupin. En 1793, l'avocat des pauvres était Maître Pierre Roque qui se devait, à ce titre, d'assurer la défense des indigents traduits devant le Tribunal criminel ; comme il refusait de se présenter devant cette juridiction, il fut déchu du titre d'avocat des pauvres à l'avantage de Maître Dupin ainsi qu'il ressort d'un jugement reproduit dans les *Pièces et documents officiels pour servir l'histoire de Nîmes et dans le département du Gard* – AN II- (édition imprimerie Soustelle 1867) :

« Ce jour 26 frimaire An II de la République (16 décembre 1793),

le Tribunal criminel assemblé en salle d'audience, l'accusateur public a dit : « que depuis longtemps on avait institué un défenseur pour les pauvres, c'est le citoyen Roque lequel n'est jamais venu au Tribunal pour servir de défenseur aux pauvres ; que la déclaration faite par le citoyen Dupin qu'il a suppléé et qu'il suppléé le citoyen Roque dans ses fonctions, ne peut point être un titre pour Roque, nul ne pouvant être autorisé à se faire constamment suppléer dans l'exercice de fonctions publiques aussi importantes que celles de défenseur des pauvres et des accusés ; il requiert en conséquence que le citoyen Dupin soit nommé par le Tribunal pour défendre les pauvres, et qu'il en retire néanmoins les émoluments, et que le jugement du Tribunal va prononcer soit communiqué aux trois corps constitués afin qu'ils donnent leur adhésion à cette nomination. »

« Le Tribunal , faisant droit à la réquisition de l'accusateur public, considérant que le citoyen Dupin a constamment rempli avec zèle les fonctions de défenseur des pauvres ; – considérant que le citoyen Roque ne s'est jamais présenté pour servir de défenseur à aucun accusé, déclare que le citoyen Dupin remplira provisoirement les fonctions de défenseur des pauvres, jouira des émoluments qui y sont attachés, et que la présente déclaration sera présentée aux trois corps constitués, pour y être statué ce qu'il appartiendra. En conséquence, le président a requis le citoyen Dupin de prêter le serment de défendre la liberté, l'égalité, la République une et indivisible et la Constitution de 1793.

« Le citoyen Dupin a prêté ce serment et acte a été donné au Tribunal. »

Cette nomination fut confirmée par Boisset, Représentant du peuple, en mission dans le Midi, qui nomma en même temps un avocat des pauvres suppléant en la personne de Maître Guizot-Ginhoux, (ancien membre du Comité de salut public nommé le 23 juin 1793, père de François Guizot) annulant ce faisant le mandat d'arrêt que le Comité de Surveillance de la Société populaire avait lancé contre lui ; irrités par cette nomination, les Jacobins obtinrent que l'accusateur public Bertrand lançât le 24 Nivôse un nouveau mandat, ce qui obligea ledit Guizot à prendre la fuite ; toutefois ce dernier devait périr sur l'échafaud à Nîmes le 8 avril 1794. On est bien loin du formalisme de la désignation de l'avocat des pauvres prévue par Louis Raoul, mais le réquisitoire de l'accusateur public n'était-il pas justifié, dans une époque aussi troublée, en demandant la juste reconnaissance du désintéressement et du courage de Maître Dupin.

Maître Alaux, quant à lui, sera désigné avocat des pauvres en 1819.

Suite aux démêlés judiciaires de Maître Alaux, le Conseil de l'Ordre se saisit de l'affaire, et désigne un certain Maître Manse à compter de 1827 ainsi qu'il ressort d'un courrier qui lui fut adressé le 20 février 1827 par l'administrateur du bureau de bienfaisance : « le Bureau de Bienfaisance a considéré qu'il vous revenait un sixième de la somme de 165 frs pour un quartier du loyer de la maison de l'avocat des pauvres et que les cinq dixièmes restants appartenaient à Maître Alaux, précédent titulaire pour ses jouissances pendant 2 mois et demi avant votre nomination, lesquels sont saisis entre les mains du receveur par ses créanciers. »

Nous ne connaissons pas la date de son décès, ni les noms de son ou ses successeurs jusqu'en 1864, date à laquelle a été nommé son homonyme, le jeune Paul Manse, né à Nîmes le 14 août 1838 dont le père Léon était juge au Tribunal civil de Nîmes ; Paul Manse décédera le 19 mai 1896. Par la suite, les archives de l'Ordre des avocats de Nîmes, nous révèlent les noms des avocats des pauvres depuis 1898.

- 1898-1923 : Maurice de Montaut, gendre de Paul Manse
- 1924-1946 : Armand Anjalras
- 1947-1949 : Joseph Espitalie
- 1950-1972 : Jean Labat
- 1973-1983 : André Galy
- 1983-2004 : Jean-Pierre Floutier

Par délibération du 2 novembre 2004, le Conseil de l'Ordre des avocats de Nîmes donnait acte de la fin de mission à Maître Floutier qui faisait valoir ses droits à la retraite, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2004 et décidait pour perpétuer la tradition que le Bâtonnier en exercice aurait le titre et la fonction d'avocat des pauvres tel qu'instituée par le testament de Louis Raoul.

### **Les biens laissés par Louis Raoul**

Ils figurent dans l'inventaire après décès dressé par Rolland Cappon :

« - 1 : une maison située à Nîmes, rue de l'ancienne Corrègerie, ensemble le bureau et les pupitres qui sont dans l'étude de ladite maison laquelle confronte du levant, du nord et du couchant les rues, du midi la cour d'Antoine Mayrode et la maison de Vital Aumeras, boulanger, sur la porte principale de cette maison est une pierre nouvellement mise sur laquelle sont gravées les armes du Roi et des Consuls de Nîmes ainsi que

ces mots « *DOMUS ADVOCATI PAUPERUM* », la même qui fut achetée par ledit Louis Raoul aux Prêcheurs de Nîmes suivant acte du 17 juin 1449,

– 2 : une petite maison avec une cour y attenante située à Nîmes dans la Corrègerie près du rempart, confrontant du couchant les héritiers la maison des héritiers de Pierre Hondrat dit Peyrart, du couchant levant la Charité de Saint-Césaire et du nord la rue, la même qui fut acquise par ledit Raoul, des Baigneurs des âmes du Purgatoire, suivant acte du 28 septembre 1458,

– 3 : une autre petite maison, près de celle principale ci-dessus désignée et qui ne traverse pas dans la rue.

Qu'il me soit permis une observation au sujet de la rue bordant le premier immeuble sus- indiqué, la désignation est claire : la façade est décrite avec précision, c'est bien celle que nous connaissons sous la dénomination « Maison de l'avocat des pauvres », rue Fresque. Maître Cappon précise qu'elle se nommait à l'époque rue de l'ancienne Corrègerie ; or Albin Michel attribue cette appellation à la rue de l'Étoile, voie parallèle ; il en est de même pour Aimé Serre. Pour ce qui est de la rue Fresque, tous deux donnent des dénominations différentes, à savoir, le premier rue de la Jésuiterie, le second rue de la Juiverie. Je ne sais lequel a raison mais pour ma part, j'aurais tendance à accréditer la dénomination donnée par Maître Cappon dans l'inventaire. Il y a lieu de relever toutefois qu'il est fait état dans « *la Vérité Israélite – recueil d'instruction religieuse*, 1861, T-V p137 – de ce que le 24 juin 1359, le conseil de la ville de Nîmes avait accordé aux juifs un quartier et leur avait assigné en totalité la rue de la Corrègerie Vieille... Toujours est-il qu'actuellement ces trois maisons ne font qu'un seul ensemble bordé par trois rues, à l'est la rue Fresque, au nord la rue Louis Raoul, à l'ouest la rue de l'Étoile.

Cet ensemble est protégé au titre des Monuments historiques par arrêté du 13 juin 2003 pour les motifs suivants : « La maison de l'avocat des pauvres présente un intérêt historique et d'art suffisant pour rendre désirable sa préservation en raison de la remarquable pérennité de cette institution originale et de la rareté des habitations urbaines du milieu du xv<sup>e</sup> siècle conservées en leur authenticité ». Ainsi les dispositions de cet arrêté mettent en évidence la pérennité de l'œuvre de Louis Raoul, qualifiée d'originale et de remarquable,

Pour ce qui est des autres biens énumérés dans l'inventaire ce sont les suivants :

- 4 : une vigne de trois cartonnées, exempte de pension complantée partie d'oliviers, quartier de St Laurent ; ( la cartonnée est une ancienne mesure agraire qui représente ce que l'on pouvait ensemençer avec un carton de grains) ;
- 5 : une olivette de franc-alleu située même quartier ;
- 6 : une autre terre, même lieudit, de trois journées, franche et libre de toute pension et hypothèques ;
- 7 : une autre vigne de trois journées, même quartier ;
- 8 : une autre terre de franc-alleu lieudit la Vena au dessus de la croix du chemin de Vauvert d'une superficie de douze cesteirades plantée partie d'oliviers, (une cesteirade a une superficie de 2/3 d'arpent) ;
- 9 : une autre vigne lieudit Laurensac de deux quartiers (ancienne mesure de capacité pour les grains permettant d'ensemencer un quartier de terre) ;
- 10 : une autre vigne vieille d'une carteyrade complantée en oliviers, quartier de la Clausa, (la carteyrade est une ancienne mesure de superficie d'environ 40 ares) ;
- 11 : une autre vigne de franc-alleu d'une carteyrade, quartier Abragotas ;
- 12 : un jardin situé à Nîmes, faubourg de la Carreterie ;
- 13 : une rente de trois deniers tournois ainsi que le capital servie par Antoine Mayresse pour une cour située à la vieille Corregerie ;
- 14 : une rente de 15 sols avec le capital servie par Firmin Serventon pour une maison avec cour située près des arènes ;
- 15 : une autre rente ainsi que le capital de 10 sols servie pour une cave rue du camp des arènes ;
- 16 : une rente de 19 sols tournois ainsi que le capital sur deux maisons attenant à une cour située à Nîmes au marché de Bladi.

Bien entendu, la rentabilité de ces biens s'est érodée avec le temps et le rapport fut sans commune mesure à ce qu'il était au XV<sup>e</sup> siècle. Le bienheureux Louis Raoul n'avait pas prévu l'évolution des choses et les revenus de ses biens ne pouvaient plus satisfaire à l'entretien de ses biens et à permettre à un avocat de vivre. On comprend quelque peu le désarroi de Maître Alaux qui a dû se trouver en possession d'un patrimoine en ruine, sans revenus, une maison mal ou pas entretenue pendant des siècles nécessitant de gros travaux de réhabilitation. Sa décision de faire citer le receveur Allut devant le Tribunal n'était-il pas une manifestation de désespoir : puisque le bureau de bienfaisance était en possession du

patrimoine de Louis Raoul et qu'il en percevait les fruits ; « qu'il en supporte les charges et qu'il mette à ma disposition les moyens matériels d'accomplir ma mission, à savoir m'assurer le clos et le couvert et me doter d'un bureau et d'une bibliothèque » ; bien entendu ces équipements avaient dû disparaître, rongés par les vers depuis plus de 400 ans. Il faut reconnaître que, par la suite, nonobstant ce constat d'indigence, voire d'insalubrité, l'Ordre des Avocats de Nîmes a tenu à respecter l'esprit du testament en assurant au bénéficiaire des indigents le service d'un avocat gratuit, ce qui est tout à son honneur.

Voici l'histoire de l'institution de l'avocat des pauvres de Nîmes ; bien que la fonction ne soit plus actuellement que symbolique en raison de la législation sur l'assistance judiciaire, on ne peut qu'être admiratif sur le fait qu'elle se soit perpétuée pendant des siècles traversant les guerres de religion et les révolutions.

Certes, d'aucuns pourront prétendre, à juste titre, que l'institution n'était ni exceptionnelle ni nouvelle, étant connue depuis la plus haute Antiquité. À Athènes, chaque année, dix avocats étaient désignés pour défendre les indigents ; à Rome, les « patrons » en reconnaissance de services rendus, devaient protéger leurs clients plaidant en justice ; dès le VIII<sup>e</sup> siècle en France, les capitulaires enjoignaient aux juges de statuer sans frais ; au Moyen Âge, les conciles autorisaient les moines à assurer une assistance gratuite aux pauvres devant la juridiction séculière. En Castille, Alphonse XI (1337) oblige les alcades à fournir aux pauvres un avocat ; au XV<sup>e</sup>, Lyon institue un « avocat dels miserables ». Ce n'est que le 6 mars 1610 qu'un édit ébauche une première réglementation en prévoyant, que dans chaque juridiction, des avocats et procureurs seront désignés pour la défense des indigents.

Toutefois cette réglementation n'a pas toujours été mise en pratique de sorte que ce sont les avocats qui ont assuré gratuitement la consultation et l'assistance jusqu'à la création de l'assistance judiciaire. Toujours est-il qu'au XV<sup>e</sup> siècle, les démunis n'ont aucune aide pour pouvoir se défendre et ce d'autant que la procédure, qu'elle soit criminelle ou civile, était longue, complexe et coûteuse depuis la réforme de Saint Louis qui avait institué la procédure d'enquête exigeant un débat contradictoire avec audition de témoins souvent achetés (Rabelais dans Pantagruel évoque ces étudiants à court d'argent qui apprennent à « être témoins » et « vivent honnêtement du métier de témoignage » ....d'où l'adage : « Qui mieux abreuve, mieux preuve. »

On peut imaginer le désarroi des pauvres gens souvent illettrés se présentant seuls en justice à défaut de pouvoir soutenir un long et coûteux procès et combien pouvait leur être utile la présence, l'aide, l'assistance et les conseils d'un homme probe, compétent et dévoué.

Il faut remercier Louis Raoul, car son œuvre a permis pendant des siècles et sans faille de remplir ce que l'on appelle actuellement une mission de service public, car l'accès à la justice est le corollaire des libertés, comme le souligne en préambule l'exposé des motifs du projet de loi relatif à l'aide judiciaire. Souhaitons que la ville de Nîmes, à l'occasion des travaux de réhabilitation, qu'elle envisage d'entreprendre sur l'immeuble légué par Louis Raoul, manifeste sa reconnaissance et surtout, pour respecter la prescription du testateur, replace une plaque de pierre avec la mention latine « *DOMUS ADVOCATI PAUPERUM* » ce qui ne serait que justice.

*Séance du 5 février 2010*

**PIERRE VIRET,  
RÉFORMATEUR DE LA SUISSE  
ROMANDE, DE LA NAVARRE, DE NÎMES  
ET DE LA VAUNAGE EN 1561-1562**

**par Jacques GALTIER**  
membre résidant

L'an 2009 a été marqué par la commémoration du 500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du réformateur Jean Calvin. Les échos suscités par cet événement en littérature, théologie et ecclésiologie ont surpris les organisateurs. Dans le monde de la francophonie un autre réformateur est moins connu : il s'agit de Pierre Viret qui a exercé son ministère dans la Suisse romande, à Genève et dans les royaumes de France, (en particulier à Nîmes et dans sa région) et de Navarre. Théodore de Bèze, l'un de ses collègues de Genève écrit : « Pierre Viret : des plus renommés ministres de son temps ».

**Nous allons aborder successivement :**

- ce qu'est un réformateur ;
- le ministère de Pierre Viret avant 1561 ;
- les circonstances de sa venue à Nîmes ;
- son rôle décisif dans cette période de la naissance de l'Église réformée et les difficultés rencontrées ;
- très brièvement la suite de son ministère jusqu'en 1571.

**Le mouvement de la réformation au XVI<sup>e</sup> siècle** est lié à un ensemble de faits qui aboutit à la création d'un esprit nouveau. Le retour aux sources, l'invention de l'imprimerie, la révolution copernicienne, la découverte du nouveau monde, la confusion du politique et du religieux,

les errements de la papauté (le grand schisme d'occident), la grande épidémie de peste et la présence massive de la mort (développement du purgatoire, des indulgences) font que le message et la vie de l'Église nécessitent de grands changements.

**L'espace temporel de la réformation** se situe entre la Préréforme et le Concile de Trente qui sera celui de la Contre-réforme.

Les tentatives de la Préréforme avec ses mouvements divers : vaudois, cathares, lollards de Wicliff, Jean Huss et ses disciples s'échelonnent sur plusieurs siècles, N'oublions pas plus au XIIe siècle le supplice de Pierre de Bruis brûlé vif à St-Gilles, alors port de Nîmes. La Contre-réforme suscitée par le concile de Trente, convoqué trop tardivement met fin à cette période. Entre temps la fin d'un espoir de la Réformation de toute l'Église, a suscité de nouvelles Églises devenant une famille autonome de la chrétienté.

Pour qu'il n'y ait pas l'ombre d'une confusion avec la situation actuelle, j'appellerai : « Église du Moyen-âge » et « Église post-tridentine » l'institution que les réformateurs ont rencontrée au XVIe s. Depuis les circonstances ont bien changé !

**Les termes de Réforme** et ses dérivés viennent du latin *reformare*. Mais très tôt le E fermé initial s'est affaibli en E sourd. Les deux prononciations ont subsisté pour aboutir à deux verbes en français reformer et réformer qui n'ont pas le même sens et sont éclairants. Les luthériens et les anglicans ont réformé l'Église d'où ils venaient dans le domaine théologique mais en laissant subsister dans la liturgie et dans l'organisation de l'Église ce qui n'était pas manifestement contraire au salut par grâce. D'autre part Luther, Zwingli et quelques autres, ont exercé leur action réformatrice à partir des charges que l'Église du Moyen-âge leur avait confiées : théologique pour Luther, prédicateur de pèlerinage marial et curé pour Zwingli. Ils considèrent que leur appel à un concile réformateur fait partie de leur vocation, comme les découvertes théologiques concernant l'Écriture et le salut. Ils ne veulent pas quitter l'Église du Moyen-âge qui reste la leur. Il faudra qu'ils soient chassés pour bâtir une nouvelle Église, Les réformateurs de la deuxième génération, après la rupture, n'ont pas de mandat de l'Église du Moyen-âge. Dans cette liberté, ils veulent REformer l'Église sur le modèle de celle des apôtres au I<sup>er</sup> siècle. Ils connaissent les Pères de l'Église et acceptent, sous bénéfice d'inventaire, les décisions des conciles œcuméniques des premiers siècles. Leur message n'est pas hérétique, il permet une REformation de l'Église et une REformulation plus fidèle du

message évangélique et une REconstitution de l'Église.

**Des réformateurs** qui n'ont pas reçu la reconnaissance d'un ministère public dans le cadre de l'ancienne Église posent différemment le problème de la succession apostolique, c'est-à-dire de la légitimité d'un ministère public remontant aux apôtres C'est le cas de Calvin et de Viret qui le dit lui-même:: « Quand je dis ministère public, j'entends qu'il soit appelé et approuvé de quelque congrégation (Église locale), en laquelle le nom de Jésus-Christ soit invoqué », ce qui signifie qu'on ne s'établit pas soi-même ministre, mais qu'on doit y avoir été appelé et être reconnu par l'Église. C'est là que Viret introduit, avec les autres réformateurs, la notion de vocation et de ministère extraordinaires : « Dieu appelle qui il lui plaît sans le ministère des hommes, comme il a appelé Moïse, les prophètes, Jean Baptiste et les apôtres et ceux par lesquels il a voulu dresser et reformer l'Église ». Il y a donc des moments exceptionnels où « l'événement » doit primer sur « l'institution ». Viret et les réformateurs de la seconde génération se savent au bénéfice de ce moment exceptionnel. À l'instar des prophètes du premier Testament, ils rétablissent un ministère légitime « ordinaire » à travers l'adoption d'une confession de foi et la pratique publique d'une imposition des mains accompagnée de prière, comme dans l'Église primitive.

**Lorsque le tardif Concile de Trente** délibère lentement, la rupture est consommée. Les Églises issues de la Réforme sont durablement établies, même si c'est au prix de persécutions tandis que l'Église post-tridentine portera tous ses efforts sur la Réforme des mœurs et refusera d'entrer dans une remise en question des conceptions théologiques de la foi. Pour les réformateurs et pour ceux qui les suivent la réforme des mœurs ne peut venir qu'après la réforme des affirmations de la foi.

### **Voyons maintenant qui est Pierre Viret.**

La réponse est aujourd'hui plus facile à donner qu'il y a 50 ans. Il n'existait alors que l'ouvrage du professeur Barnaud de la Faculté de Théologie protestante de Montauban publié en 1911 : « Pierre Viret, sa vie et son œuvre, 1511-1571 ». Les choses changent, avec la parution en 1986 par Georges Bavaud de « Le Réformateur Pierre Viret, sa théologie ». Georges Bavaud a fait précéder son travail de huit articles sur divers aspects de la théologie du réformateur. Georges Bavaud est chanoine de la cathédrale de Fribourg, vice-supérieur du Grand séminaire du diocèse et professeur à la Faculté de Théologie (catholique) de

l'Université de Fribourg. Bien plus, ce sont les autorités synodales réformée et épiscopale catholique qui ont financé la publication de son ouvrage. Avant lui, seuls quelques articles de revues avaient été recensés aux alentours des années 60 venant des professeurs des Facultés de théologie protestante des Universités de Suisse Romande. Je me permets de signaler ces faits caractéristiques de l'époque d'après le Concile de Vatican II et de la négligence des historiens ou théologiens protestants. Viret été longtemps éclipsé par ses collègues Calvin, Farel et de Bèze.

Pierre Viret est né à Orbe, une localité entre Jura et Lausanne, dans le pays de Vaud, qui quoique francophone est alors rattaché au Canton germanophone de Berne. C'est le plus important de la confédération helvétique. Sa famille est modeste : son père est tailleur. Il fera pourtant des études. Nous le retrouvons à Paris au Collège réputé de Montaigu, (quoiqu'en dise Rabelais « collège de pouillerie » peut-être parce que rempart de la théologie scolastique médiévale), où l'a précédé Calvin et où le suivra Ignace de Loyola.

De retour au pays natal il trouve une Réforme de type zwinglien mais où œuvre le Réformateur G.Farel (le chasseur alpin du protestantisme français selon l'expression du Nîmois Émile Doumergue) et qui oriente vers la fusion du mouvement zwinglien et de la Réforme dont Calvin deviendra le porte-drapeau. Farel remarque Pierre Viret, le fait prêcher à Orbe, Payerne, Neuchâtel après lui avoir donné « l'imposition des mains » c'est-à-dire la reconnaissance publique de son ministère pastoral. Ainsi de 1534 à 1536 Viret entreprend un véritable ministère aux confins des cantons suisses et du St-Empire germanique.

De mars 1536 à janvier 1559 après la dispute de Lausanne, au sens académique du terme, c'est-à-dire un débat musclé entre les partisans qualifiés de l'ancienne et de la nouvelle Église, c'est le peuple lui-même qui, par vote, accepte la Réforme. Viret devient pasteur à la cathédrale de Lausanne. Il prêche dans la chaire de l'évêque laissée vacante. Il crée l'Académie de Lausanne, anticipation de celle de Genève, organisée ultérieurement par Calvin. Il y enseigne le Nouveau Testament et prépare déjà des pasteurs pour la France. Il poursuit donc aussi son ministère de réformateur.

Il rencontre Calvin pour la première fois à Bâle en 1535. Il appuie en 1536 et en 1549 la première et la seconde arrivée du réformateur à Genève.

Le canton de Berne et donc Lausanne est encore marqué par la théologie et la pratique zwinglienne et l'accord n'est pas encore réalisé

entre les deux branches de ce qui deviendra la Réforme réformée.

Viret est expulsé, en 1541, de Lausanne par les autorités de Berne. Viret va à Genève où il aide Calvin à former des pasteurs pour la France. C'est Théodore de Bèze qui poursuivra cette tâche avec l'appui de Calvin. Viret retourne à Lausanne. L'intérêt de Viret pour les protestants de France et leurs difficultés au milieu des persécutions, ne se dément pas et il sera disponible pour tout appel venant d'eux. Il écrit une œuvre théologique et pastorale remarquable. Une douzaine d'œuvres émergeront. À l'exemple de Calvin, il a le souci d'exprimer une théologie plus approfondie que celle de Zwingli et il a le même souci pédagogique. Comme lui il vise l'instruction et la formation des membres du peuple chrétien, Il tient à une autonomie plus grande de l'Église vis-à-vis de l'État. Avec tous les réformateurs de la première et de la seconde génération, il est d'accord sur les thèmes fondant l'autorité unique de l'Écriture, le salut par la seule grâce de Dieu manifestée en Jésus-Christ. Il s'opposera aussi à ce qui porte atteinte au sacerdoce universel des croyants et donc aux prétentions autoritaires et hiérarchiques romaines. Sur d'autres sujets théologiques Viret marquera ses nuances plutôt que sa différence.

Ce sera vrai avec Calvin. Il s'en séparera, par exemple au sujet de la prédestination, de l'organisation de l'Église et du rapport Église-État, Il n'y a pas d'opposition véritable mais des nuances et parfois même de l'originalité. Pour reprendre le jargon ecclésiologique habituel, Viret est beaucoup plus congrégationaliste que Calvin. Pour Viret l'autorité réside essentiellement dans l'Église locale lorsque celle-ci est réunie, tandis que dans le système presbytérien-synodal voulu par Calvin, les pasteurs et les anciens avec leur Église locale délèguent une partie de leurs responsabilités à des assemblées élues paritaires.

Viret a une vision plus « démocratique » moins élitiste que Calvin. Mais comme réformateur dans le royaume de France, il appliquera le système voulu par Calvin et adopté par le Synode national constitutif de Paris en 1559. Le modèle de Viret sera repris ultérieurement par certaines Églises dites congrégationalistes faisant aujourd'hui partie avec les Églises presbytériennes de la même Communion mondiale.

Au sujet du redoutable problème de la liberté de Dieu et du péché de l'homme, autrement dit de la prédestination, Viret part lui aussi de l'appel premier de Dieu, de l'élection pour le salut : « Si nous voulons donc avoir vraie assurance de notre salut et de notre élection, ne l'allons

pas chercher au conseil de Dieu (que personne ne connaît) mais en celui qu'il nous a révélé... lequel ayant été caché en lui dès le commencement nous est manifesté en Jésus-Christ par l'Évangile. Viret comme Calvin dépend de St-Augustin sur l'élection et de son redoutable parallélisme entre l'élection du sauvé et le rejet du réprouvé, Viret ne veut pas de telles conclusions. Viret le dit à un interlocuteur : « Dis-moi aussi si tu peux conclure de mes paroles que Dieu soit l'auteur du péché, comme nos adversaires le veulent conclure, de notre doctrine ». Là comme ailleurs, à partir de l'Évangile, Viret veut que l'amour de Dieu ait le dernier mot.

### **Nous abordons maintenant la venue de Viret en France et principalement à Nîmes.**

Pierre Viret a 50 ans lorsqu'il quitte Genève dont il dépend toujours comme pasteur en congé. Il fait présenter ses adieux au Conseil de Genève par l'intermédiaire de Calvin le 29 septembre 1561. Il arrive à Nîmes le 6 octobre 1561. Les raisons du départ ne sont pas précisées. Certains ont supposé une mésentente avec Calvin dont le caractère pouvait ne pas être facile. Mais rien ne permet de confirmer cette hypothèse. Une autre est avancée et plus crédible, Viret est malade. Aux dires de certains de ses contemporains il n'a plus que la peau et les os. Certains échos méridionaux nous sont parvenus « Pécaïre, que vient faire ce pauvre homme, est-il venu ici que pour y mourir ? » Ariette Jouana, tout soulignant cet état de santé inquiétant, constate aussi « la flamme vigoureuse qui anime sa prédication ». Il vient aider les Églises naissantes, à les organiser en fonction de leur vocation : Nîmes, Montpellier et Lyon. Parallèlement il soignera sa santé auprès des professeurs de la célèbre Faculté de Médecine de Montpellier.

Revenons à Nîmes. L'Église y a été plantée vers 1552 avec l'annonce du retour nécessaire à l'Évangile, L'arrivée de Pierre Viret à Nîmes, au milieu des persécutions, a des raisons à la fois générales et locales. Il trouve une région qui a été sensible aux tentatives de réforme antérieures, comme celle de Pierre de Bruys brûlé vif à St-Gilles qui est au XII<sup>e</sup> siècle le port de Nîmes. Dès 1532, des circonstances particulières facilitent l'implantation de la Réforme. Y contribuent les marchands de la vallée du Rhône en relation avec Genève et Lyon, avec leurs réseaux de banquiers et de marchands locaux.

Trois circonstances vont permettre l'apparition d'une « Église

plantée », à travers le témoignage « d'évangéliques » tenant ferme dans leur loi malgré la violence des persécutions. Les monastères, le Conseil de ville et le Collège royal créé en 1534 vont être les premiers instruments de cette implantation face au manque de réactions d'évêques non-résidents. En effet entre 1494 et 1561 le siècle de Nîmes sera occupé par trois membres de la même famille : les Briçonnets. Le pouvoir royal est faible localement, tant du côté de la garnison du château que de la justice. Ce sont les chanoines qui vont devoir gérer la crise. Leurs biens en Vaunage accaparent fortement leurs préoccupations comme le constate Maurice Aliger. Citons aussi avec Philippe Chareyre et Patrick Cabanel, le cas de ces porteurs d'Évangiles issus des Cévennes et suppliciés, tandis que d'autres venus de Genève, sont brûlés en effigie pour avoir tenu des assemblées derrière la Tour Magne ! Le prieur des dominicains, Dominique Deyron est chargé d'assister l'un de-suppliciés pour le faire abjurer. Celui-ci le convertit à la nouvelle expression de la foi. Cet exemple n'est pas unique.

Indiquons aussi l'aide apportée par les consuls à ce moine augustin chargé de prêcher à la cathédrale le carême de 1533. Il est emprisonné, après sa prédication comme hérétique. Le Conseil de ville le soutient, le libère, le prend en charge et même lui verse une prime ! Le Collège royal avec Claude Baduel et quelques autres professeurs sous la protection de la reine de Navarre, Marguerite, devient un foyer de rayonnement des idées évangéliques.

Une Église clandestine latente se manifeste dès 1547. Une lettre adressée à Genève demande des pasteurs qui seront sporadiquement présents. En France l'Église est « dressée » –organisée – selon les principes calvinistes lors du premier synode national des Églises réformées du royaume de France, tenu à Paris, en pleine persécution en 1559. Il donne aux quelques Églises représentées et pour l'avenir une Déclaration de foi et une Discipline (une constitution) bases d'une vie et d'un témoignage communs.

En septembre 1559 les réformés Nîmes reçoivent de Genève un premier pasteur « titulaire » en la personne de Guillaume Mauger qui organise l'Église selon le principe calvinien des quatre ministères avec un consistoire regroupant pasteurs, anciens et diacres. Le ministère des théologiens sera fourni par le Collège royal devenu « académie protestante de Nîmes », avec sa faculté de théologie.

Au plan national, à cette époque coïncidant avec la présence de Pierre Viret

– se tient le colloque de Poissy convoqué par Catherine de Médicis malgré l'opposition de Rome et qui sera un échec.

– sont promulgués les deux édits de St-Germain et d'Amboise, qui accordent aux protestants une certaine tolérance mais trop limitée pour répondre à la situation

– le massacre de la Nîmes et la première guerre civile de religion.

– Quant au concile de Trente, qui en est à sa troisième session, il est celui de la Contre-réforme et non celui de la Réforme : ce qui explique sans doute l'expansion du nombre d'Églises dressées passant, entre 1559 et 1561, d'une centaine à plus de 2 000 ! groupant deux millions de réformés venant de toute la société : depuis la plus haute noblesse jusqu'aux paysans, en passant par toutes les autres couches de la société-

Revenons à Nîmes. Dans la liste monumentale des pasteurs de l'Église réformée de Nîmes qui occupe l'un des murs de la chapelle latérale du Petit-Temple, Pierre Viret figure en seconde position avec Mauger. Comme lui il est qualifié de pasteur. C'est aussi la fonction que lui donne Maurice Aliger dans son livre *La Réforme en Vaunage* car, nous le verrons, son action englobe aussi ce terroir aux portes de Nîmes. Il semble aussi qu'en divers points du Bas-Languedoc Viret ait rempli aussi son ministère de réformateur. Durant la période qui intéresse Nîmes, Viret est considéré jusqu'à la période lyonnaise comme pasteur de l'Église de Genève « en congé ». Celle-ci continue à lui verser son salaire et à pourvoir au logement de sa famille. Ce n'est que lorsqu'il sera à Lyon que Genève mettra Viret en « congé illimité », lui rendant sa liberté pastorale.

Pendant cette période, des Églises françaises comme Paris ou Angoulême, demandent à Calvin de leur envoyer Viret. Viret reproche à des délégués de l'Église de Toulouse de venir le contacter à Montpellier, alors qu'il a refusé leur venue « bien que je les ai avertis de ne pas bouger, avant qu'ils aient appris de moi ce que je pourrais faire en fonction du calendrier, de ma santé et de l'Église de Genève à laquelle seule je suis lié. Aux dires de Ménard, Viret vient à Nîmes à la suite d'une demande de l'Église locale à celle de Genève qui fournit en ministres là où on en manque.

Dès son arrivée à Nîmes, Viret se sent lié à cette Église locale, d'une manière particulière : « Et à la vérité depuis que je suis arrivé vers vous, Dieu m'a encore mieux fait connaître par expérience et beaucoup de moyens et de témoignages, que c'était lui qui m'avait conduit et adressé en mon voyage et qui m'avait préparé là mon logis. Car j'ai été reçu de

vous comme un ange, qui vous eut été envoyé de Dieu. » C'est aussi une manière de légitimer sa tâche de réformateur. Il va en avoir besoin.

L'occasion lui en est immédiatement fournie. Il « débarque en pleine affaire » Mutonis. Le consistoire de Nîmes (ce qui sera le conseil presbytéral actuel) s'est constitué le 23 mars 1561. Le jour même est ouvert le registre du consistoire qui enregistre, en de nombreuses pages le problème Mutonis. Le consistoire se divise sur la présence du pasteur Mutonis comme autre pasteur de Nîmes. Le pasteur Mauger alerte Calvin le 12 mai 1561. Il reçoit la réponse du Réformateur de Genève le 1<sup>er</sup> juin 1561 et notre Pierre Viret débarque à Nîmes en septembre 1561 !

En quoi consiste l'affaire Mutonis. Elle se situe à la jonction du passage d'une Église inorganisée à une Église organisée selon la discipline de l'Église réformée. Le 12 mai Mauger en tant que pasteur et président du consistoire expose le problème à Calvin : « Il est vrai que nous subissons des attaques nombreuses et très dures, surtout dans la ville de Nîmes. Car non seulement les magistrats nous attaquent et le peuple nous menace, mais aussi, c'est la plus grande peine que nous ayons, nos propres entrailles, c'est-à-dire une partie de notre consistoire s'oppose à nous, contrairement à la discipline ».

Les premières pages du registre des délibérations du consistoire pour 1561 sont remplies de ce problème, montrant qu'une solution paisible est difficile à trouver. Mutonis est aumônier de la Duchesse d'Uzès, Madame de Crussol, devenue réformée. C'est l'époque où les nobles hauts justiciers reçoivent dans leur château une liberté de culte que le pouvoir royal leur concède et refuse aux autres réformés.

Mutonis, aumônier de la duchesse, est pasteur à Montagnac près d'Alès. Il est appelé à Nîmes, comme second pasteur par une partie du Consistoire qui vient d'être établi. Cette création de poste est rendue nécessaire par l'adhésion spectaculaire de la population à la Réforme. Mauger et l'autre partie du Consistoire la considèrent comme non-conforme à la Discipline qui vient d'être acceptée. D'où le débat qui s'ensuit et la lettre envoyée à Calvin.

Malgré la réputation de Calvin et son caractère abrupt la réponse qu'il donne minimise le conflit et veille à ce que personne ne soit meurtri : « Nous vous prions et exhortons, au nom de Dieu, non pas seulement d'apaiser et d'enterrer le souvenir de ces dissensions qui vous ont beaucoup trop agités, mais surtout de l'effacer complètement de vos cœurs, afin que rien ne vous empêche de tendre la main l'un à l'autre pour travailler tous ensemble à faire votre devoir. En attendant, nous vous

prions de nouveau de vous accorder à l'amiable avec votre pasteur, sachant que nous ne sommes point capable d'être disciples de Jésus-Christ si nous n'avons pas un esprit accommodant ».

La réconciliation a lieu mais il faut l'accompagner. Pierre Viret, tout nouvel arrivant, est là pour ça. Avec son caractère et sa théologie, il sera l'homme de la situation pour résorber ce conflit et ses séquelles.

Précisons que des quatre réformateurs de Genève, il est le seul à ne pas être français mais suisse, ce qui est à la fois une protection et un empêchement puisque comme « ministre genevois » il ne peut présider ni un synode provincial ni le synode national en France. Viret déborde souvent sa vocation « ordinaire » de pasteur, pas seulement à Nîmes et en Vaunage, mais aussi dans le midi languedocien ! N'est-ce pas sa vocation « extraordinaire » de réformateur qui le fait agir comme l'un de ces « superintendants » dont parle la Discipline de 1559 mais qui ne virent jamais le jour. À Nîmes, le nombre des réformés ne cesse de croître. Ils sont largement devenus majoritaires. Les solutions d'urgence ne suffisent plus et le roi n'accorde pas encore l'autorisation d'édifier un temple. La chapelle des cordeliers située hors les murs près de la porte de la Madeleine devient, après accord à l'amiable, lieu de culte pour les réformés. Aucune réponse positive ne venant des pouvoirs provinciaux et royaux, le Seigneur de Montcalm St-Véran membre du Consistoire réformé de Nîmes et le Président Calvière du Présidial font prendre au consulat désormais entièrement protestant, la décision conservatoire de mettre à la disposition des réformés les églises des Augustins, hors les murs et de Sainte Eugénie intra-muros.

Les mesures royales tardent à venir, n'étant d'ailleurs que négatives, les esprits s'échauffent et, malgré les précautions du Consistoire, les décisions locales sont dépassées et la cathédrale est occupée.

Viret s'emploie à limiter la fureur iconoclaste qui s'empare de certains. L'évêque s'enfuit à Arles. Il ne reviendra, que brièvement avant la promulgation, 36 ans après, de l'Édit de Nantes qui fera ailleurs une place aux protestants mais qui, à Nîmes, aura la conséquence inverse de permettre le retour d'un évêque et du catholicisme romain.

Le 24 décembre Pierre Viret, pour Noël, préside à la cathédrale un culte avec Sainte-Cène et prêche devant 7 à 8 000 personnes. La Sainte-Cène est distribuée à cet auditoire qui déborde les limites de l'édifice, après un culte préparatoire le matin. Ces deux services sont présidés par Pierre Viret. Aux dires de Léon Ménard, dont le témoignage ne peut guère être suspecté, la large majorité de la population nîmoise participe, mais

aussi des habitants ruraux proches particulièrement vaunageols. Pierre Viret présidera encore semble-t-il un autre culte de Sainte-Cène à la cathédrale avant de le faire ensuite dans les fossés aux pieds des remparts devant une assemblée encore plus importante (14 000 participants).

L'activité de Viret ne se borne pas qu'à Nîmes. Il est aussi présent en Vaunage, selon Maurice Aliger. Au point qu'au cours du synode provincial du Languedoc tenu à Nîmes, Pierre Viret consacre dans les mêmes conditions deux pasteurs en leur « imposant les mains avec prières ». Ils sont immédiatement envoyés vers les églises de Langlade et de Nages-et-Solorgues. Le 14 novembre 1562 Viret consacre encore au ministère Jean Rouger qui desservira les églises locales de Congénies et de Clarensac ainsi que Vergèze et Aujargues. Avant, il n'existait qu'une Église dressée à Calvisson. Ces actions sont la suite logique des prédications de Viret qui avaient précédé. Il fera la même chose plus modestement en Gardonnenque. Viret défend les réformés auprès du duc d'Uzès, lieutenant royal en Languedoc « J ai toujours exhorté nos auditeurs à obéir aux édits du Roi en ce qu'ils le peuvent faire en obéissant à Dieu ».

### **La suite du ministère de Pierre Viret jusqu'à sa mort en 1571**

Lorsque le pasteur-réformateur quitte définitivement Nîmes et Montpellier le 21 mai pour rejoindre Lyon où il lui est demandé de poursuivre son œuvre, il s'arrête encore à Sommières et prêche à Calvisson.

Désormais Genève ne le considère plus en congé illimité. Il reste à Lyon jusqu'à ce que, à la suite d'une controverse théologique avec deux pères jésuites célèbres, l'évêque obtienne son expulsion, hors du royaume de France le 2 août 1565 – il ne pouvait pas faire plus, étant donné que l'intéressé est citoyen des cantons suisses. Avant ce départ, Viret préside dans cette même ville comme modérateur, n'étant plus, même en théorie, ministre de Genève, le quatrième Synode national des Églises réformées de France. C'est une assemblée importante qui, au début des guerres de religion, met de l'ordre dans le corps pastoral français en établissant une liste de « 24 ministres déposés et vagabonds ». Émile Leonard se demande s'il s'agit de mauvais ministres, de pasteurs dissidents, indépendants ou autoproclamés qu'« ils le peuvent faire en obéissant à Dieu ». Viret se réfugie dans la principauté d'Orange puis dans le royaume de Navarre, en Béarn où la reine Jeanne d'Albret lui demande

de poursuivre et de mener à son terme une réformation déjà entreprise. Sa santé étant rétablie, il y aura une existence très active. Jeanne d'Albret le nomme superintendant de l'Académie d'Orthez qu'elle vient de créer. En fait c'est une sorte d'*épiscopè* qu'il exerce. Sous son impulsion, étudiée par Bernard Roussel, le royaume grâce aux ordonnances ecclésiastiques qu'il rédige, va mener à bien une Réforme originale. L'Église réformée y devient l'Église officielle et majoritaire du royaume mais en laissant à la minorité catholique une existence réelle mais sans manifestations publiques, tant qu'il demeurerait (hélas) deux Églises en Béarn. Après tout c'est ce qu'établira en France, 40 ans plus tard. Henri III de Navarre devenu entre temps Henri IV de France. Mais là, la religion privilégiée sera, à l'inverse de la Navarre la religion catholique et la religion tolérée, la réformée.

**Pierre Viret meurt à Pau le 4 avril 1571.** Son corps est inhumé au milieu des tombaux des rois de Navarre.

On est à la veille du synode National des Églises réformées de France tenu à La Rochelle, pour qu'y soit arrêté le texte définitif de la Confession de foi de 1559. Ce Synode sera dit des « princes » parce que la reine de Navarre, la haute-noblesse de France (Bourbon, Condé et autres), le prince souverain d'Orange, des représentants de la République de Genève, par leur présence manifestent leur adhésion. Dans trois sur quatre de ces États, Pierre Viret a accompli sa mission de réformateur et de pasteur. On peut encore dire aujourd'hui que c'était presque le synode de la francophonie (pour des raisons politiques, Wallons et Vaudois ne pouvant y participer).

On est aussi à la veille de la Saint-Barthélemy, au cœur des guerres de religion et de la recrudescence des violences qui fera dire à François de La Noue, général et écrivain huguenot, dans ses « Discours politiques et militaires » : « Nous avons fait la première guerre comme des anges, la deuxième comme des hommes, la dernière comme des démons. »

Ces événements, source de joie comme le synode de La Rochelle, furent aussi et surtout cause de grandes tristesses (St-Barthélémy et guerres de religions). Les unes et les autres, le Réformateur et pasteur Pierre Viret n'a pas eu à les connaître puisqu'ils eurent lieu peu de temps après sa mort le 4 avril 1571.

Son œuvre demeure. Elle est importante. Elle reste inscrite dans l'histoire, pour tous ceux qui en ont bénéficié.

## **BIBLIOGRAPHIE sommaire concernant PIERRE Viret**

Théodore de BÈZE Histoire ecclésiastique des F.R. au Royaume de France 1580  
 E.G. LÉONARD : Histoire générale du protestantisme T 1 et 2 P.U.F  
 D. POTON et P. CABANEL Les protestants français du 16<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> s. Nathan.

J. BARNAUD Pierre Viret : SA VIE ET SON ŒUVRE

G. BAVAUD Le réformateur P. VIRET - SA Théologie., Genève 1986

### Articles Viret dans:

- Encyclopédie des sciences religieuses « de J. Gaberel Pans 1882 T XII
- Encyclopédie du Protestantisme de M. ENGAMMARE. P.U F 2006
- Dictionnaire des guerres de religion de A. JOUANA R, Lafont 1998
- Régistres du Consistoire de l'Église réformée de Nîmes 1561 T.1
- P.CHARAIRE : Le consistoire de NÎMES de 1561 à 1565 Thèse de Doctorat 1987.
- L. MÉNARD Histoire ecclésiastique de la ville de Nîmes T IV Nîmes 1989
- F. MOREIL : *in* Le Languedoc protestant p. 148 et suivantes ; 1997 sous direction L. Puech
- Ph. CHAREYRE : Nîmes, Itinéraires protestants en Languedoc p. 293 et suivantes sous la direction de P. Cabanel
- R. LHERMET Nîmes , cité protestante Nîmes 1959
- M ALIGER : La Réforme en Vaunage ( 15<sup>e</sup>- 16<sup>e</sup> s.) Nîmes 1986

Bulletin de la Société du protestantisme français T 144 oct.-déc.

1998 Journée d'étude sur P. Viret.

D. A. TROLO : l'œuvre de P. Viret, le problème des sources.

R. VULCAN : la persécution au XVI<sup>e</sup> siècle, d'après les dialogues de P. Viret.

B. ROUSSEL : Pierre Viret en France

Ph. CHAREYRE : Pierre Viret et la Réformation du BERN.

Cl. POSTEL, Autour de l'intérim fait par dialogues de P. Viret.

Fr. HIGMAN : Viret en anglais.

Séance du 5 mars 2010

# VAUVERT ET L'ATLANTIQUE LES PLACEMENTS DE MADAME DE LA PINQUETTERIE À CADIX (1751-1755)

par Robert CHAMBOREDON  
correspondant

Il y a de cela cinquante ans, Pierre et Huguette Chaunu publiaient *Séville et l'Atlantique. Opus magnus* s'il en est<sup>1</sup> ; l'ouvrage étudiait le système de navigation et d'échanges établi par la monarchie espagnole, sous le régime du monopole, entre l'Espagne et les Indes occidentales, autrement dit ses colonies américaines, du début du XVI<sup>e</sup> siècle au milieu du siècle suivant. Fruit du dépouillement des registres conservés dans les bâtiments des Archives des Indes de Séville, ce travail universitaire, souleva nombre de débats qui prirent parfois un tour polémique<sup>2</sup>, mais alimentèrent notre connaissance générale de la « Carrière des Indes<sup>3</sup> », expression consacrée pour désigner le commerce colonial hispano-américain à l'époque moderne, dont Séville jusqu'aux dernières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle, puis Cadix, au siècle des Lumières, furent les ports de départ et d'arrivée des flottes et des galions. « Balcon privilégié de l'Europe » sur l'Atlantique<sup>4</sup>, lieu de confluence des produits manufacturés européens que l'Espagne devait importer, faute de pouvoir répondre seule à la demande de ses colonies, Cadix fut une articulation

---

<sup>1</sup>. P. et H. Chaunu, *Séville et l'Atlantique 1504-1650*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1955-1960, 11 vol.

<sup>2</sup>. En particulier à propos de la *tonelada*, l'unité de jauge des navires espagnols, dont A. García-Baquero Gonzalès a démontré qu'elle équivalait à 1,376 m<sup>3</sup>, mettant un terme aux affrontements épiques entre Pierre Chaunu et Michel Morineau.

<sup>3</sup>. A. García-Baquero Gonzalès, *Cádiz y el Atlántico 1717-1778*, Séville, 1976, 2 vol. ; *La Carrera de Indias : suma de la contratación y océano de negocios*, Séville, Algaida editores, 1992.

<sup>4</sup>. F. Dornic, Le commerce des Français à Cadix d'après les papiers d'Antoine Granjean (1752-1774), *Annales Économiques Sociétés Civilisations*, juillet-septembre 1954, n° 3, p. 313.

majeure du négoce mondial, d'où les fruits des Indes – cochenille, indigo, bois de Campêche, cuirs, cacao, café, sucre etc. – étaient redistribués sur le Vieux continent avec les précieuses piastres que le royaume de France n'était pas le dernier à rechercher dans le droit fil des thèses mercantilistes en honneur. C'est pourquoi une importante colonie française de marchands et de négociants était implantée dans le port andalou<sup>5</sup>.

À partir de 1701, les Gilly de Montpellier y possédèrent un établissement qui figura parmi les principaux de la nation française<sup>6</sup>, et ils y associèrent les Fornier de Nîmes auxquels ils étaient apparentés depuis 1729, à la suite du mariage de François Fornier avec Catherine Gilly<sup>7</sup>. En 1748, deux de leurs fils, Simon et Jacques-Arnail, gagnèrent les rives de l'Atlantique pour effectuer l'apprentissage du négoce sous la direction de leurs oncles ; devenus associés gérants en 1756, ils dirigèrent bientôt seuls la société qui, obérée par les mauvaises opérations des Gilly, suspendit ses paiements au début 1767. Afin de justifier leur conduite auprès de leurs père et frères, et dans l'intention de créer un nouvel établissement dont ils assureraient la gestion, un des deux frères, Jacques-Arnail, vint à Nîmes en 1768. Peu avant de s'embarquer, il annonça : « J'emporterai aussi deux livres que nous avons fait copier & qui assurément vous feront bien plaisir. C'est le détail de toutes les affaires aux Indes que Gilly frères & Ce & Gilly fr et fornier fr ont fait [*sic*] tant pour eux que pour leurs amis, & ensuite un Espece de compte courant de tous ces amis pour ces mêmes affaires. Ce qui dans un couple d'heures vous mettra au fait non seulement de toutes les affaires faites en General, mais du compte de chacun en part<sup>er</sup>. Je vous laisserai ces Livres qui vous mettront à même de parler dans l'occasion de ces affaires comme si elles avoient passé par vos mains. » Pièce maîtresse du fonds Fornier de Clausonne, déposé par M. René Seydoux en 1969 aux Archives départementales du Gard, le *Registre des expéditions pour*

<sup>5</sup>. A. Girard, *Le commerce français à Séville et Cadix au temps des Habsbourg. Contribution à l'étude du commerce étranger en Espagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1932 ; D. Ozanam, *La colonie française de Cadix au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après un document inédit*, Mélanges de la Casa de Velasquez, tome IV, 1968, p. 259-348.

<sup>6</sup>. Pour l'histoire de cette famille d'origine lucquoise, établie au XVI<sup>e</sup> siècle à Aigues-Mortes, puis à Montpellier, Cadix et Paris : R. Chamboredon, *Fils de soie sur le théâtre des prodiges du commerce La Maison Gilly-Fornier à Cadix au XVIII<sup>e</sup> siècle (1748-1786)*, Université de Toulouse Le Mirail, thèse de doctorat sous la direction du professeur B. Bennassar, 1995, 3 vol. polygr., t. 1, p. 39-44.

<sup>7</sup>. Pour l'histoire de cette famille d'origine cévenole, installée à Alès au XVI<sup>e</sup> siècle, puis à Nîmes, Paris et Cadix, *Ibidem*, p. 36-39 ; D. Bertrand-Fabre, R. Chamboredon, *Les Fornier de Clausonne : Archives d'une famille de négociants de Nîmes (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Nîmes, Archives départementales du Gard, 1987.

*l'Amérique*, bien que source de deuxième main, est un document exceptionnel pour parfaire notre connaissance sur le fonctionnement du commerce des Indes occidentales<sup>8</sup>.

Sous une couverture parcheminée, ses 193 folios<sup>9</sup> contiennent la liste des 183 bâtiments qui traversèrent l'Atlantique, à une exception près<sup>10</sup>, et sur lesquels les sociétés Gilly frères et Cie (1740-1756), puis Gilly frères et Fornier frères (1756-1767), placèrent des fonds du temps de la présence des frères Fornier, entre le 13 mars 1748 et le 10 février 1767. Pour chaque navire, la date de l'appareillage est indiquée, avec son nom, son tonnage, parfois son type, le nombre de canons ou de pierriers, celui des matelots, du capitaine ou du maître d'équipage, ainsi que sa destination [III. I]. D'une graphie homogène et de qualité – beau témoignage du soin apporté aux écritures comptables dans le monde du négoce – le registre énumère, sur le folio de droite, les placements opérés par la société, en marchandises, prêts à la grosse aventure, ou armements de bâtiments ; chaque type est aisément identifiable sous les appellations « Marchandises », « Argent », « Expéditions » indiquées en gras ; le folio de gauche, lui, recense les rentrées d'argent pour chaque opération, avec les dates de remise des fonds et les noms des bâtiments les ayant transportés ; lorsqu'un trait gras figure au bas des sommes indiquées, cela signifie que l'affaire est soldée. Pour les envois de marchandises, on dénombre près de 600 affaires, dont 350 en participation ; pour chacune d'entre elles, sont mentionnés la quantité de balles, ballots, caisses etc., la nature de leur contenu (toiles ; draps ; soieries ; bonneterie...), parfois le nom de l'expéditeur, celui des consignataires chargés de la vente en Amérique, ainsi que le montant de la valeur de la pacotille<sup>11</sup>. Pour l'argent prêté à la grosse aventure, sur lequel nous reviendrons plus amplement, 254 contrats ont été enregistrés, dont 192 en participation ; les capitaux fournis aux chargeurs espagnols – les *cargadores* – figurent avec les

---

<sup>8</sup> Arch. dép. du Gard, J 73, Fonds Fornier de Clausonne (désormais FFC), 339. Pour l'extrait de la lettre citée, FFC 389. Pour les autres citations, nous restituons l'orthographe, la ponctuation, l'accentuation, afin de faciliter la lecture.

<sup>9</sup> Le registre mesure 38 cm. de haut, 28 cm. de large et 4,9 cm. d'épaisseur ; les folios se faisant face ont une numérotation identique.

<sup>10</sup> *Le Prince Charles*, expédié en Chine par la compagnie royale de Suède, et qui avait fait escale à Cadix pour y charger des piastres.

<sup>11</sup> Toutes les sommes sont indiquées en piastres courantes de 8 réaux ; le réal valant 16 quartos. À titre indicatif, une piastre courante vaut 3 livres tournois et 15 sols – la livre tournois, monnaie de compte, valant 20 sols, et chaque sol équivalant à 12 deniers – ce qui revient à multiplier par 3,75 pour effectuer les conversions.

noms des emprunteurs, parfois celui du notaire dans l'étude duquel le contrat a été scellé<sup>12</sup>, celui du prête-nom<sup>13</sup>, du montant de la prime ou taux d'intérêt, des consignataires chargés, s'il s'agit d'un contrat simple payable aux Indes, de percevoir les fonds et de les rapatrier suivant des modalités précises<sup>14</sup> ; dans le cas d'un contrat double, le correspondant de la maison à Veracruz, Buenos-Aires, Lima etc. se chargeait du suivi de l'affaire. Quant aux affaires d'armement ou *expéditions*, au nombre de onze seulement, sont précisés la part du bâtiment et du fret détenus par la société, les noms des consignataires et les conditions de remises des fonds. Le secret des affaires consistant à travailler avec l'argent des autres, les sociétés de Cadix recherchaient des intéressés désireux de placer des fonds dans ces trois types d'opérations ; sur les folios de droite du registre s'égrènent ainsi les listes de noms des personnes ayant succombé à la tentation. Parmi les 123 intéressés à un prêt de 200 000 piastres fournies à Lorenzo del Arco et Gregorio de Jerez, sur le Saint Christ du Secours parti pour la Mer du Sud le 14 décembre 1753<sup>15</sup>, nous trouvons mentionné, à côté de celui de Voltaire, le nom « de la Pinquetterie », tous deux au nombre des quelque 500 intéressés au commerce des Indes identifiés sur le registre des expéditions.

Issue de noble Jean Guillaume Labbé de la Pinquetterie, et de Suzanne Tempié, Pierrette Labbé de la Pinquetterie naquit à Vauvert le 11 septembre 1710<sup>16</sup>. Le lignage maternel dont elle relevait était prolifique et bien implanté localement. À Vauvert, Vergèze, Saint-Gilles, Aimargues, Le Cailar, Aigues-Mortes, qu'il s'agît d'une viguerie, du

<sup>12</sup>. Cette mention est épisodique ; souvent, ce fut sous « seing privé » que l'affaire se conclut ; éviter des frais supplémentaires et conserver le secret des affaires le justifiaient.

<sup>13</sup>. Sous le régime du monopole, qui présidait aux échanges hispano-américains, au moins jusqu'en 1778, les étrangers ne pouvaient participer directement au négoce des Indes ; ils le firent en contrebande, en utilisant les noms d'hommes et de femmes espagnols, et ce en toute impunité trois siècles durant.

<sup>14</sup>. En général, trois consignataires différents étaient mentionnés, de même que la nature des retours : en argent, prioritairement, ou en fruits des Indes faute de mieux. La préférence pour les navires de guerre était manifeste pour assurer le transfert des fonds jusqu'à Cadix.

<sup>15</sup> *El Santo Cristo del Auxilio dit le Lyon* – cette dernière mention correspondant à l'ancien nom du bâtiment, autrement dit Le Lion – était destiné au Callao de Lima ; la Mer du Sud désignait alors l'océan Pacifique ; la prime de ce contrat simple s'élevait à 45 % [III. 2a, 2b, 2c]. La route par le cap Horn, réputée dangereuse, ce qui justifiait ce montant élevé, fut couramment utilisée par les navires à partir de 1748.

<sup>16</sup>. Les informations se rapportant à la famille Tempié et à ses proches, proviennent pour l'essentiel des registres paroissiaux de Vauvert – Arch. dép. du Gard, 5 M 16 – et des actes notariés de même origine – *Ibidem* 2 E 74 à 80. Nous remercions M. François Pugnieri de nous avoir communiqué les informations en sa possession sur cette famille de nouveaux convertis.

notariat, du négoce, ou encore du clergé, on trouve des Tempié qui s'ouvrirent des horizons géographiques et sociaux. Ainsi, Jean-Louis Tempié, le frère du notaire vauverdois, devint capitaine et major du régiment d'Aunis, tandis que François, l'oncle de notre héroïne, ainsi que son fils, qui porta le même prénom, furent avocats au présidial de Nîmes et subdélégués de l'intendant de Languedoc. Pierrette épousa tardivement, en août 1754, noble Gabriel Giry de Saint-Géry, originaire de Bagnols-sur-Cèze, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et major au régiment de Médoc ; une union qui consolidait l'appartenance au deuxième ordre du royaume. Si les époux se faisaient la donation réciproque de leurs biens, M. de Saint-Géry apportait 2 000 l.t. (livres tournois), tandis que M<sup>me</sup> de la Pinquetterie en fournissait 25 000 ; il était stipulé, d'autre part, que « Ladite demoiselle future épouse se réserve, nonobstant la constitution générale faite ci-dessus, les sommes placées en argent dans la maison de MM. Gilly et Cie de Cadix – biens libres et paraphernaux [*i.e non constitués en dot*] – peut en disposer, les placer, les retirer et jouir d'icelles en capital et intérêts comme elle trouvera à propos, sans la participation ni le consentement dudit sieur son époux<sup>17</sup> ». L'argent placé à Cadix faisait office de cagnotte...

En sus des renseignements consignés dans le registre des expéditions, nous sommes bien informés sur les placements réalisés pour le compte de cette dame grâce à 110 documents conservés dans le fonds Fornier<sup>18</sup> qui nous facilitent la compréhension du mécanisme des affaires opérées avec les sociétés gaditanes. Entre le 6 août 1751 et le 7 avril 1755, les sommes placées par M<sup>me</sup> de la Pinquetterie dans le négoce de Cadix s'élevèrent à 4 878 ps. (piastres), frais et réinvestissements compris<sup>19</sup>. Elle fut une intéressée modeste, comparativement à Voltaire, par exemple, qui figure dans le registre pour quelque 105 000 ps. –

<sup>17</sup>. Arch. dép. du Gard, 2 E 74-80, f<sup>os</sup> 224-227.

<sup>18</sup>. FFC 338 et 354. Ces deux liasses contiennent 20 comptes de débit l'informant de l'emploi de ses fonds ; 27 comptes de crédit l'avertissant des rentrées de ses placements ; 5 extraits de son compte courant couvrant la période allant de juillet 1752 à janvier 1754 ; un état des risques daté du 13 mai 1761 présentant la synthèse de ses placements ; un brouillon s'y rapportant et, enfin, 56 lettres reçues de Cadix : 28 adressées à M<sup>me</sup> de la Pinquetterie, 27 à M. de Saint-Géry et une à M<sup>me</sup> Tempié, le tout entre 1751 et 1769. Leur présence dans le fonds de Clausonne suggère que ce fut François Fornier qui s'occupa, depuis Nîmes, de la gestion desdits placements puis, à partir de 1762, la maison Fornier et Cie. Pour l'historique des maisons Fornier à Nîmes, se reporter à : D. Fabre, *Une maison de commerce nîmoise au XVIII<sup>e</sup> siècle Fornier et Cie (1762-1779)*, Montpellier, Mémoire de maîtrise sous la direction du professeur L. Dermigny, 1970.

<sup>19</sup>. Si nous ne tenons compte que des sommes déboursées pour les placements initiaux, cette somme doit être ramenée, frais compris, à 3 332 ps.

somme qu'il convient de réduire de moitié si nous ne tenons pas compte des réinvestissements<sup>20</sup> – ou encore François Fornier qui plaça 181 300 ps. Ainsi, les 250 ps. placées pour son compte sur *Le Saint Christ du Secours* précédemment évoqué, paraissent peu de chose comparées aux 12 000 ps. investies par les frères Franco, des Juifs sépharades établis à Londres, ou aux 4 000 ps. engagées par l'hôte de Ferney sur le même contrat. Nous savons, grâce à la lettre qui fut adressée à l'intéressée le 24 août 1751, qu'elle souhaitait faire fructifier 10 000 l.t., fournies à Jacques-Arnail Gilly de Montaud, le correspondant parisien de la société de Cadix, en intérêts ne dépassant pas 1 000 l.t. sur chaque bâtiment ; dès réception des fonds adressés en Andalousie, les gérants lui procurèrent des intérêts de 250 ps. sur huit bâtiments qui devaient gagner différentes parties de l'Amérique espagnole, la maison de Cadix étant seule habilitée à choisir les navires et leur destination. Hormis les 500 ps. affectées à l'armement du *Notre Dame de Vigogne*, en juillet 1754, les sommes investies pour le compte de la Vauverdoise le furent sur des prêts à la grosse aventure – 17 contrats – dont Cadix était le principal centre de placement<sup>21</sup>.

Qu'étaient donc ces affaires, déjà pratiquées dans l'Antiquité, autrement dénommées opérations de change ou de prêt maritime ? Laissons la parole au consul de France à Cadix : « Les négociants espagnols qui font le voyage aux Indes sont forcés d'acheter des étrangers les marchandises des manufactures de leur pays ; ils n'ont pas toujours l'argent nécessaire pour les payer comptant ; ils achètent à terme ou pour payer au retour avec le produit des mêmes marchandises, et lorsque l'argent leur manque pour payer les frais et droits d'embarquement, les étrangers leur en fournissent, et ils s'obligent de le leur rembourser après qu'ils auront vendu leurs marchandises<sup>22</sup>. » Il s'agissait d'une forme de crédit particulièrement onéreuse qui reflétait le retard de l'Espagne sur le plan des techniques commerciales, et qui était adaptée aux conditions spécifiques qui présidaient au négoce hispano-américain, lequel nécessitait de gros investissements du fait des immobilisations des capitaux outre-Atlantique, et laissait espérer de substantiels profits en

<sup>20</sup>. R. Chamboredon, Des placements de Voltaire à Cadix, *Cahiers Voltaire*, n° 7, 2008, p. 41-72.

<sup>21</sup>. C. Carrière, Renouveau espagnol et prêts à la grosse aventure (Notes sur la place de Cadix dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle), *Revue d'histoire économique et sociale*, avril-juin 1970, p. 221-252.

<sup>22</sup>. Arch. nat., Affaires étrangères, B I 280, lettre du 2 juin 1772.

raison de la culbute effectuée par les prix sous le régime du monopole qui organisait la rareté de l'offre. Très souvent, la formule « sous forme de pari » revient sous la plume des rédacteurs des contrats ; de fait, si le navire sur lequel le risque courrait était victime d'une grosse avarie – autrement dit un naufrage – le capital était perdu corps et biens s'il n'avait pas été assuré ; dans le cas contraire, le prêteur récupérait son capital grossi d'une prime substantielle, le risque maritime, qui suscita l'engouement des capitalistes, autrement dit des détenteurs de fonds en instance de placement ; des rentiers en quelque sorte. Comme il a été dit précédemment, les établissements étrangers présents à Cadix recherchaient des intéressés dans ces opérations réputées d'un excellent rapport ; une fois les contrats signés avec le ou les emprunteurs, ils s'efforçaient de répartir les sommes allouées entre ceux et celles qui avaient choisi d'y placer quelque argent

Écoutons ce que Barthélemy Fornier, le benjamin des fils de François Fornier qui dirigea la société Fornier et Cie, fondée en 1762, depuis les bureaux établis rue de la Violette à Nîmes, écrivait le 21 mars 1772, en réponse à la sollicitation de son correspondant de Marvejols, Compains et fils : « Le commerce de Cadix dont vous nous demandez information consiste à prêter aux Espagnols qui font le commerce aux Indes et qu'on désigne par prêt de grosse : celui à qui on prête paye un intérêt de 18-20 jusques à 30% et on donne le nom de prime à cet intérêt, au moyen duquel le prêteur court le risque de la mer, d'aller et de retour, sur le vaisseau auquel on prête et, après le retour, le débiteur paye le capital et prime. L'intérêt ou prime est plus ou moins fort suivant la partie des Indes dans laquelle le débiteur va faire son voyage. L'époque commune des voyages, séjour aux Indes ou retour à Cadix est à peu près de 15 mois et il arrive très souvent qu'en moins d'une année le prêteur est remboursé de son capital et prime. Ceux qui ne veulent pas courir le risque de mer trouvent facilement à Cadix à faire assurer leur intérêt moyennant 7 à 8 % plus ou moins et, quoique l'intérêt ou prime soit par là réduit, il reste toujours net au prêteur 10 à 12 %. Si vous vous adressiez à d'autres qu'à nous, nous vous observerions que le prêteur court le risque du débiteur, c'est-à-dire de celui à qui on prête, mais comme nos frères connaissent parfaitement les facultés des Espagnols qui empruntent à la grosse, ils ne prêtent qu'à des débiteurs de la première classe et nous n'avons jamais le moindre souci à cet égard. D'après ces détails, si vous vous décidez à quelque placement, soit pour votre compte ou pour celui

de vos amis, prenez la peine de nous le marquer en nous fixant la somme, et nous écrivons à Mrs Simon et Arnail Fornier et Cie de Cadix de vous intéresser dans les mêmes affaires où nous aurons nous-mêmes un intérêt<sup>23</sup>. » Posséder un vivier conséquent d'intéressés potentiels permettait aux maisons gaditanes de conclure des affaires fructueuses avec les *cargadores* et la clarté pédagogique de l'exposé qui vient d'être cité n'empêche pas quelques prises de distance avec la réalité<sup>24</sup> : la mariée ne saurait être trop jolie...

Ce fut au retour d'un voyage qu'elle avait effectué en Normandie où elle venait de gagner un procès sur lequel nous ne savons rien de plus, que M<sup>me</sup> de la Pinquetterie plaça les 10 000 l.t. évoquées ci-dessus dans le commerce des Indes ; placée entre les mains de Gilly de Montaud à Paris, ladite somme fut remise à Cadix par le biais d'une lettre de change, et, dès le mois d'août 1751, elle faisait partie des intéressés au négoce atlantique. Pour chaque opération réalisée elle reçut un compte de débit ou de crédit suivant le cas, accompagné d'une lettre de commerce l'informant de l'état des affaires en général, autrement dit la conjoncture, et des siennes en particulier. Arrivées et départs des navires, tant en Amérique qu'à Cadix, état des opérations de chargement et de déchargement des bâtiments, abondance ou resserrement d'argent qui facilitait ou retardait les retours des fonds, litiges éventuels, figurent au menu de la correspondance passive ; ainsi, une missive datée du 5 mai 1754 stipulait qu'un express – aviso – arrivé il y a peu, avait annoncé l'arrivée à Lisbonne, le 13 avril, de l'*amirante* – le vaisseau amiral – de la flotte du Rio de Janeiro, lequel apportait la nouvelle que le *Notre Dame de Aranzazu* sur lequel la Vauverdoise avait un intérêt, avait quitté Buenos Aires le 23 septembre après avoir essuyé un gros temps, et avait relâché au Rio de Janeiro dans un état tel qu'il était dans l'incapacité de naviguer.

<sup>23</sup> FFC 365.

<sup>24</sup> Écrite en période de paix, alors que le rétablissement du système des flottes et les progrès dans l'art de naviguer contribuèrent, avec la concurrence, à une baisse tendancielle des taux d'intérêt, la missive écrite n'envisage que le cas des contrats portant sur des risques aller-retour, alors que ceux se rapportant sur le seul risque aller étaient bien plus rémunérateurs ; dans ce cas, en effet, le paiement était acquitté aux Amériques espagnoles en piastres fortes de 10 réaux 5/8<sup>e</sup>, soit un gain augmenté de 33 13/16<sup>e</sup> % par rapport aux piastres courante de 8 réaux ; si le versement, en particulier à Carthagène, était acquitté en monnaie d'or – *pesos en doblones* – le gain supplémentaire était de 25 % seulement... Il est vrai, en l'occurrence, que le risque du débiteur dont il est question était non négligeable, ce dont les frères Fornier avaient fait l'expérience au temps des Gilly. Quant aux délais indiqués pour le recouvrement des fonds, s'il est exact que des contrats conclus sur les bâtiments allant à La Havane ou à Veracruz furent soldés dans l'année, ils ne représentaient pas le cas le plus répandu. Mme de la Pinquetterie fut intéressée sur 7 contrats aller et 10 contrats aller-retour.

Celle expédiée depuis l'Andalousie le 30 juillet 1754 annonçait la disgrâce du marquis de La Ensenada, au pouvoir depuis onze ans, sous lequel l'Espagne avait renoncé aux systèmes des flottes vers la Nouvelle Espagne – *i.e.* le Mexique – pour adopter celui des navires de registre ou *navios sueltos* ; événement qui précéda le rétablissement des flottes<sup>25</sup>. Être intéressé au commerce de Cadix pouvait au moins donner l'illusion de participer à la respiration du monde...

L'examen des placements de notre héroïne [cf. Tableau en annexe] amène quelques remarques. Hormis pour le *N-D des Carmes dit Le Dragon*, où 200 ps. seulement furent investis, tous les autres contrats de grosse auxquels elle fut intéressée virent sa participation s'élever à 250 ps., ce qui la place au nombre des placeurs de rang modeste. Comptant de 4 à 123 intéressés, lesdits contrats s'élevaient de 4 000 à 200 000 ps. Veracruz et Buenos Aires figurent pour 4 contrats, Carthagène pour 3, le Honduras pour 2, tout comme Porto Rico et Cumana, la Mer du Sud – autrement dit le Callao de Lima – et Campêche pour un seulement. Autant dire que la ventilation géographique de la destination des bâtiments sur lesquels avaient été conclues des affaires de ce type, embrasse la quasi-totalité de l'empire espagnol d'Amérique, tant ses parties les plus peuplées et dotées d'infrastructures commerciales, que ses finistères<sup>26</sup> moins bien équipés. Même si ce fut à son corps défendant, le choix des placements incombant à la société de Cadix, Madame de la Pinquetterie fut impliquée dans la traite négrière, et ce à trois reprises, sur le *Saint Georges*, le *Saint André* et la *Sainte Barbe dit La Nouvelle Reine* [F. 3], soit les trois navires enregistrés ayant effectué le détour par la Guinée avant de gagner le Rio de la Plata. Sur le premier nommé, même si ce ne fut pas pour le même contrat, elle eut pour compagnon en traite Voltaire, lequel fut impliqué dans les mêmes conditions qu'elle, mais qui se garda bien, contrairement à son habitude, de faire des gorges chaudes à ce propos<sup>27</sup>. À huit reprises, nos deux protagonistes furent parties prenantes sur les mêmes bâtiments qui prirent le vent pour la traversée de l'Atlantique, et, pour cinq prêts à la grosse aventure ainsi

---

<sup>25</sup>. FFC 338.

<sup>26</sup>. Ne manquent à l'appel que les côtes du Venezuela et de l'Équateur actuels. Pour l'opération d'armement conclue sur le *Notre Dame de Vigogne dit Le Vainqueur*, les 500 ps. investies pour le compte de M<sup>me</sup> de la Pinquetterie le furent à destination de Veracruz.

<sup>27</sup>. Nous renvoyons pour l'argumentation à notre article : R. Chamboredon, Des placements de Voltaire à Cadix, *Cahiers Voltaire*, n° 7, 2008, p. 4. C'est donc dans le registre des expéditions qu'est contenue la preuve qu'il fût impliqué, fusse à son corps défendant, dans le commerce du bois d'ébène.

que pour l'armement d'un navire, ils furent intéressés dans des contrats identiques. Peut-être que si elle avait eu en sa possession les courriers qui, de toute évidence, demeurèrent entre les mains de la maison Fornier de Nîmes, et si son talent épistolaire avait été de la même veine que celui de l'hôte de Ferney, aurait-elle fait chorus avec lui pour s'inquiéter du devenir de son argent placé, et entonner les couplets de la désespérance...

Serait-ce à dire que ces placements, prétendus mirifiques, ne furent pas à la hauteur des attentes ? Une chose est sûre : Madame de la Pinquetterie, devenue Madame de Saint-Géry, qui n'avait certainement jamais été directement au courant de l'état de ses affaires à Cadix, n'en connut pas la fin. Datée du 15 mai 1755, une lettre de son époux avait informé la société de Cadix de son décès ; une union qui n'avait pas duré neuf mois<sup>28</sup>. Désormais, les fonds rapatriés alimentèrent un compte d'hoirie : l'époux en perçut des deux-tiers et sa belle-mère le tiers restant. Un *État des dépenses de grosse* daté du 13 mars 1761 fait apparaître que les 10 000 l.t. déboursées en avaient rapporté 17 000, soit un bénéfice de 70 %. De quoi pavoiser ! Sur les 18 affaires contractées, 12 avaient été soldées avec profit et 6 avaient occasionné des pertes, dont 4 furent, au sens propre, sèches<sup>29</sup>. C'est dire que, sans cela, les gains auraient été bien plus amples, et le capital investi doublé, comme ce fut le cas pour Voltaire qui pourtant, si nous en croyons ses lettres, n'avait de cesse de se lamenter à propos de ses fonds « encloués » aux Indes, en particulier à Buenos Aires<sup>30</sup>.

Quatre raisons rendent compte des infortunes ponctuelles et des insatisfactions inhérentes des intéressés, à commencer par *le risque de mer* : parti en mars 1752 pour le Rio de la Plata, le *Notre-Dame d'Espérance* – bien mal baptisé en l'occurrence – périt corps et biens, entraînant, faute d'assurance, la perte complète des capitaux placés. *La défaillance des débiteurs* fut responsable de celle enregistrée sur le *Notre-Dame de Aranzazu* et sur le *Notre-Dame d'Echauren*. Voici, à ce sujet, les commentaires rédigés sur un tableau adressé par les frères Fornier à leur père<sup>31</sup> : « Don Joseph Ventura de Respaldizar prit pour 500 000

<sup>28</sup>. FFC 338.

<sup>29</sup>. FFC Entre mars 1761 et le début 1767, date de la faillite de la société Gilly frères et Fornier frères, nous avons calculé que 720 l.t. environ étaient rentrées pour le compte de l'intéressée ; au-delà, s'il y eût quelques retours, il ne purent être qu'infinitésimaux.

<sup>30</sup>. À titre d'exemple, Voltaire, *Correspondance*, Paris, Gallimard Bibliothèque de La Pléiade, t. 4, p. 432, lettre à Jean-Robert Tronchin du 18 avril 1755.

<sup>31</sup>. FFC 355.

P[*iastras*] d'engagements sur trois vaisseaux qu'il expédia à Porto Rico et Cumana et ces pays étaient trop misérables pour pouvoir écouler les chargements d'aussi grande valeur. Les créanciers, lassés des longueurs qu'ils essayaient envoyèrent don Miguel Guiral avec des pouvoirs les plus étendus, soutenus par les ordres de la Cour, mais quoique Guiral y soit depuis plusieurs années, soit par la nature du pays ou par les difficultés ou oppositions qu'il a eues à essayer des gouverneurs et officiers royaux de ce pays-là, il n'est encore parvenu à faire des retours que pour le paiement des salaires des équipages de ces vaisseaux ; les soupçons que la Cour a eus que tant le dit Respaldizar (qui s'est enfui depuis plusieurs années à Curaçao) que don Miguel Guiral ne fissent dans ce pays-là un commerce illicite, a ordonné la saisie au retour de tous les fonds provenant de cette expédition. S'il en vient, il n'y a pas à douter que les créanciers ne parviennent à obtenir la main levée de ces fonds, puisqu'ils ne doivent pas supporter la peine de leurs débiteurs. La longueur de cette affaire et les effets qui existent étant dispersés en tant d'endroits et mains, donnent tout lieu de craindre qu'on en retire très peu. » De fait, pas un peso ne rentra... Outre la corruption de l'administration coloniale, ce passage attire notre attention sur les deux autres facteurs des pertes essayées.

*L'éloignement et l'inégale richesse des différentes parties de l'empire espagnol* d'abord. Si Veracruz, La Havane, Carthagène, Lima, étaient relativement bien desservies et l'écoulement de la *ropa* – la marchandise – relativement aisé, il en allait autrement pour les régions plus marginales. Il n'est pas sans intérêt d'observer que si 40,3 % des sommes placées par François Fournier dans ce commerce étaient destinées à Veracruz, les placements de notre intéressée ne s'élevaient qu'à 22,6 % pour la même destination ; Buenos Aires, où les affaires avaient la réputation de s'éterniser, représentait 15,2 % et 23,8 % de leurs intérêts respectifs ; Lima, 16,2 % et 5,9 % ... De là à conclure qu'il y avait des placements sélectifs, il y a un pas aisé à franchir : Madame de la Pinquetterie, comme Voltaire – lequel a bien pressenti le problème<sup>32</sup> – était moins au fait du commerce que le négociant nîmois...

*L'étirement temporel des affaires* enfin. Si nous prenons de cas du *Saint Christ du Secours*, nous constatons que si l'affaire fut soldée avec succès et le profit escompté perçu en totalité, il fallut attendre 1766, soit treize années après le départ du navire pour le Callao de Lima, pour

---

<sup>32</sup>. Voltaire, *op. cit.*, t. 5, p. 66, lettre à Jean-Robert Tronchin du 12 février 1758.

enregistrer le retour complet des fonds. La page de gauche du registre des expéditions témoigne de l'importance de ces queues d'affaires qui contribuaient à réduire le profit annuel<sup>33</sup>. Voilà qui aide à comprendre, en sus de l'urgence dans laquelle se trouvaient les emprunteurs de se procurer des fonds, le montant élevé des taux d'intérêt dont la baisse tendancielle, dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, accompagna les progrès dans la navigation et l'organisation des échanges.

Au terme de cette modeste étude de cas, quels enseignements pouvons-nous tirer ? Avant tout, il faut rendre hommage à la richesse du fonds Fornier de Clausonne tant pour la clarté et la précision des documents qu'il contient, qu'en raison de la richesse humaine de leurs contenus, sans commune mesure avec la relative sécheresse des sources officielles, et ce en dépit de ses lacunes<sup>34</sup>. Grâce au registre des expéditions, nous sommes en possession d'une série portant sur quasiment vingt ans et contenant des informations tout à fait remarquables pour notre connaissance de la Carrière des Indes. Ainsi, les taux d'intérêt ou primes des prêts à la grosse aventure, très rarement mentionnés dans les sources notariales – des sondages effectués dans les registres des archives provinciales de Cadix en ont administré la preuve – y figurent sans exception. Nous avons pu confirmer les intuitions du professeur Charles Carrière à propos de ce mode de financement du commerce hispano-américain, et relativiser l'expression « placement de père de famille » qu'il employa en son temps. Madame de la Pinquetterie, par ses placements, aussi modestes soient-ils relativement<sup>35</sup>, tout comme ceux des cinq centaines d'intéressés répertoriés à ses côtés dans le registre, est l'illustration de ce capitalisme lilliputien, atomique, dont parlèrent François Perroux et Pierre Vilar, et dans lequel Charles Carrière

---

<sup>33</sup>. S'il est aisé de calculer le profit global d'une affaire, rechercher le montant du profit annuel serait un exercice vain ; d'une part les rentrées étaient parfois très irrégulières, d'autre part, les sommes revenues alimentaient un compte courant et elles étaient réinvesties à mesure d'occasion, sauf avis contraire de l'intéressé.

<sup>34</sup>. Excepté quelques lettres particulières en provenance de Cadix, dont celles adressées à M<sup>me</sup> de la Pinquetterie, la correspondance passive fait défaut, et les sources se rapportant aux sociétés Gilly sont fort lacunaires. Les membres de la famille Seydoux que nous avons consultés à ce sujet ignoraient les raisons de ces manques.

<sup>35</sup>. Afin de permettre des comparaisons dignes d'intérêt, précisons qu'à Caen, à la même époque, un conducteur de travaux et un dessinateur gagnaient 800 l.t. par an ; un inspecteur et un sous-ingénieur des Ponts et Chaussées entre 1 000 et 1 500 l.t., alors qu'un ingénieur en chef touchait 2 400 à 2 500 l.t. [Jean-Claude Perrot, *Genèse d'une ville moderne Caen au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1975, 2 vol. t. 2 p.589.] Un placement de 250 ps. représente un peu moins de 950 l.t.

voyait « la forme la plus originale des liens unissant capitalisme occidental et grand négoce hispano-américain<sup>36</sup> » qui permit de mobiliser et de drainer vers les franges maritimes de l'Europe les fonds dormants<sup>37</sup>. Grâce à elle, au risque de bousculer un rien notre connaissance de la géographie, nous pouvons écrire que l'Atlantique commence à Vauvert.

---

<sup>36</sup>. C. Carrière, *art. cit.* p. 234.

<sup>37</sup>. Grande fut notre surprise en constatant que des ouvrages traitant des espaces maritimes ne prenaient quasiment pas en compte cette dimension. En particulier : Alain Cabantous (dir.), *La France et la mer ; Dix-huitième siècle* n° 33 2001, L'Atlantique.

## ANNEXES

**LES PLACEMENTS À LA GROSSE AVENTURE DE MADAME DE LA PINQUETTERIE TABLEAU DE SYNTHÈSE**

DATE DE DÉPART	NOM DU NAVIRE	DESTINATION	TYPE DE CONTRAT	CAPITAL	PRIME
6 juillet 1751	N-D des Carmes St Nicolas de Bari dit Le Triomphe	Carthagène Porto Bello	Aller-retour 16 intéressés	250 ps. / 15 000	32 %
27 août 1751	Ste Hélène et St Joseph	St Thomas de Castille Honduras	Ibidem 39 intéressés	Ibidem / 30 000	30 %
16 novembre 1751	N-D de Bethléem dit l'Impératrice reine	Campêche	Ibidem 110 intéressés	Ibidem /80 000 & 40 000	22 & 32 %
1 <sup>er</sup> décembre 1751	St Georges	Buenos Aires avec escale à Medin en Guinée	Aller 4 intéressés	Ibidem / 4 000	43 %
18 février 1752	N-D du Rosaire St Joseph & Ste Thérèse	Honduras	Ibidem 16 intéressés	Ibidem / 11 500	20 %
14 mars 1752	St Michel & les Âmes	Veracruz	Aller-retour 11 intéressés	Ibidem / 5 000	
14 mars 1752	N-D d'Espérance	Buenos Aires	Ibidem 54 intéressés	Ibidem / 60 000	50 %
19 mars 1752	St Raymond	Veracruz	Ibidem 12 intéressés	Ibidem / 8 500	29 %
30 mars 1752	St André	Buenos Aires avec escale à Medin en Guinée	Ibidem 59 intéressés	Ibidem / 53 000	49 %
6 juin 1752	N-D du Rosaire & St Antoine dit La Foudre de Biscaye	Carthagène	Aller 63 intéressés	Ibidem / 54 000	27 %

27 juillet 1752	N-D de la Guadalupe St Jean de Népomucène et les Âmes dit La Ste Anne	Ibidem	Ibidem 44 intéressés	Ibidem / 40 000	27 %
8 décembre 1752	N-D de Aranzazu	Porto Rico & Cumana	Aller-retour 116 intéressés	Ibidem / 100 000	38 %
30 mars 1753	N-D d'Echauren dit Le Léopard	Ibidem	Ibidem	Ibidem / 25 000	38 %
26 novembre 1753	La reine des Ange dit La Pèlerine	Veracruz	Aller 47 intéressés	Ibidem / 40 000	18 %
26 novembre 1753	N-D des Carmes dit Le Dragon	Ibidem	Aller-retour 10 intéressés	200 ps. / 10 000	29 %
14 décembre 1753	Le St Christ du Secours dit Le Lion	Mer du Sud Callao de Lima	Aller 123 intéressés	250 ps. 200 000	45 %
7 avril 1755	La Ste Barbe dit La Nouvelle Reine	Buenos Aires avec escale à Medin en Guinée	Ibidem 7 intéressés	Ibidem 7 000	38 %

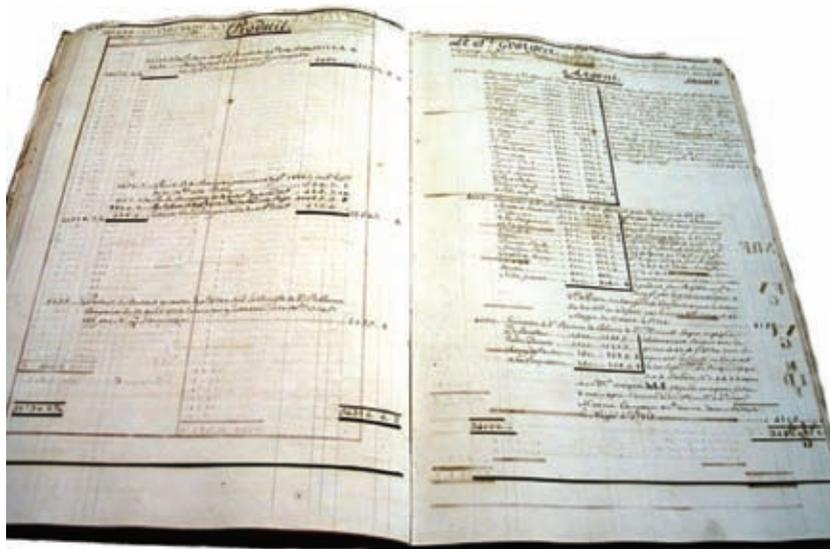


Illustration 1





1907

Produit.

Masnie 1887

6500	pour le paye de la 1 <sup>re</sup> 1776	7082 L. 2
11700	pour le paye de la 2 <sup>e</sup> 1776	6102 L. 2
		13184 L. 4

22710	Produit du Contrat ex-ante de 177000, par le C <sup>te</sup> de la Cour de 1776	
	Inde de la Cour de 1776, tenu en la Cour de la Cour de 1776	
6081	pour le paye de la 1 <sup>re</sup> 1776	7082 L. 2
4000	pour le paye de la 2 <sup>e</sup> 1776	6102 L. 2
1800	pour le paye de la 3 <sup>e</sup> 1776	19740 L. 11
2000	pour le paye de la 4 <sup>e</sup> 1776	25220 L. 10
2110	pour le paye de la 5 <sup>e</sup> 1776	25220 L. 10
2412	pour le paye de la 6 <sup>e</sup> 1776	25220 L. 10
	Repartition de la Cour de 1776	4000
	Inde de la Cour de 1776	24700 L. 1
	Inde de la Cour de 1776	100770 L. 6
	Inde de la Cour de 1776	20222 L. 1

1887

1887

Illustration 2c

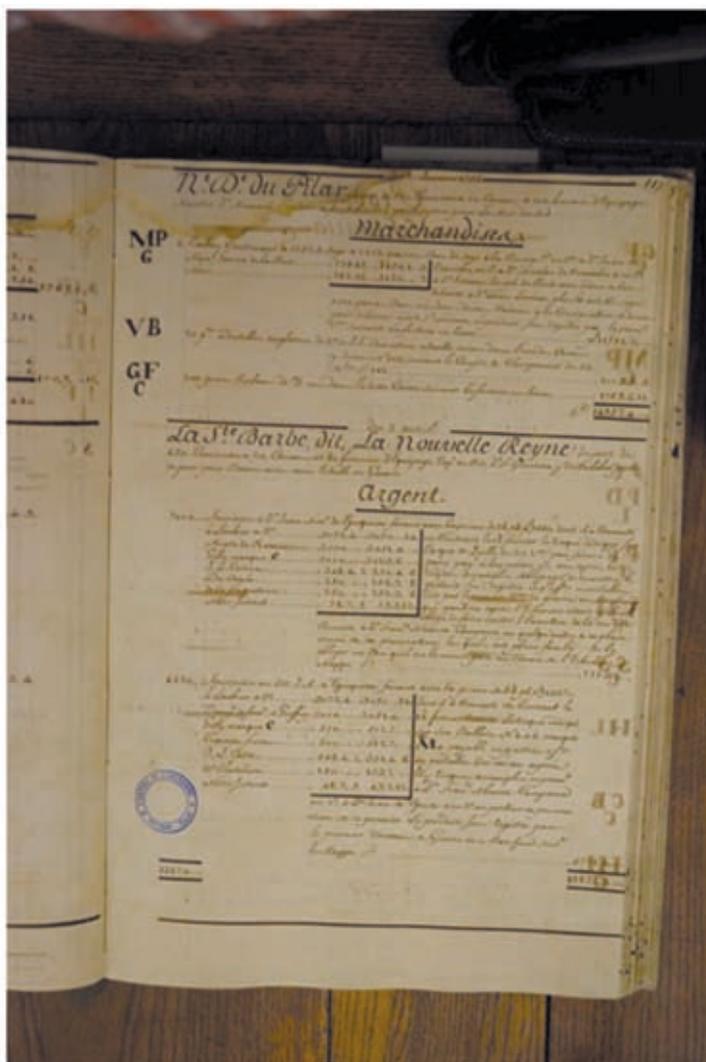


Illustration 3

*Séance du 9 avril 2010*

# **CE QUE L'ART ROMAN DOIT À LA TOUR MAGNE, AUX PORTES ROMAINES DE NÎMES ET AU TEMPLE DE DIANE**

**par Victor LASSALLE**  
membre honoraire

Après trois communications où j'ai voulu montrer ici, en m'appuyant sur des observations que j'ai publiées naguère (voir surtout Lassalle 1970) et sur d'autres, plus récentes, que cite le texte, ce que l'art roman (surtout celui du midi de la France) doit à divers monuments antiques de Nîmes, l'amphithéâtre (Lassalle 2007), la Maison Carrée (Lassalle 2009) et le Pont du Gard (Lassalle 2010), il me faut évoquer maintenant le cas des édifices qui n'ont pas encore été mentionnés : la Tour Magne, la Porte de France, la Porte d'Auguste et le Temple de Diane.

## **La Tour Magne**

La Tour Magne (fig. 1) présente la particularité rare de montrer, au moins sur son côté ouest, une combinaison de volumes qui a servi de modèle au chevet tout entier d'un édifice roman, l'église Notre-Dame à l'abbaye de Montmajour (fig. 2). Dans les deux constructions, bien différentes par leur structure et par leur fonction, un volume octogonal s'élève au-dessus d'un soubassement, lui aussi polygonal, dans lequel s'ouvrent de profondes niches cintrées, cette partie inférieure étant, dans le premier cas, le support d'un accès à la porte et à l'escalier intérieur de la tour, ainsi qu'au chemin de ronde du mur d'enceinte voisin, et, dans le second, la réunion sous une même toiture des absidioles de la crypte, dont chacune, bien qu'elle soit intérieurement demi-circulaire, doit son

Fig. 1



Fig. 2



Fig. 1. Nîmes. La Tour Magne  
Fig. 2. Montmajour, Abbaye. Chevet de l'église Notre-Dame.

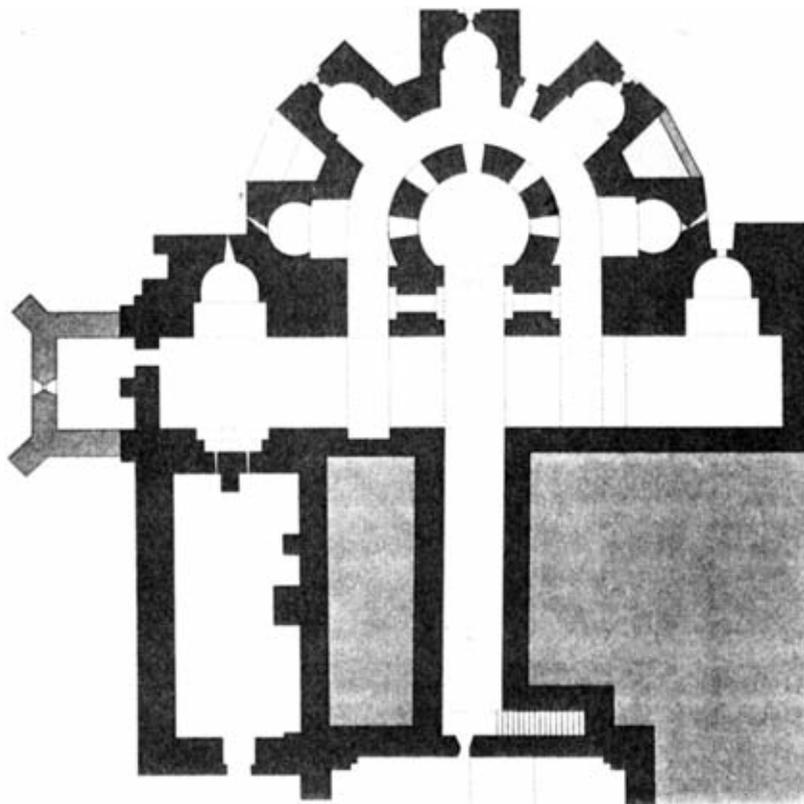


Fig. 3. Montmajour, Abbaye. Église Notre-Dame. Plan de la crypte d'après Révoil 1873.

aspect extérieur à la façon dont elle est englobée dans une maçonnerie quadrangulaire (Lassalle 1970, p. 63).

L'intention première du maître d'œuvre roman de Montmajour n'a vraisemblablement pas été de réaliser une copie d'un monument antique, mais, à l'exemple des amphithéâtres d'Arles et de Nîmes, d'enfermer dans une enveloppe extérieure aussi simple que possible les dispositions intérieures assez complexes d'une église haute superposée à une crypte à déambulatoire et à chapelles rayonnantes (fig. 3). On imagine sans peine le parti luxuriant qu'aurait pu en tirer un architecte roman d'une autre région, l'Auvergne par exemple, en traduisant extérieurement, d'une façon différenciée, ces diverses composantes. La Tour Magne a suggéré à celui de Montmajour la forme épurée qu'il a donnée à sa création.

Le renoncement à tout décor architectonique concourt à ce dépouillement et la prise en considération des volumes intérieurs lui impose un moindre élancement, réduit encore par l'horizontalité de la toiture du soubassement et par le tracé surbaissé des arcs qui en amortissent les niches, la forme qui a été donnée à ceux-ci résultant de la connaissance de monuments romains d'Arles (amphithéâtre et cryptoportique).

La réunion sous une seule toiture de l'ensemble des absidioles rayonnantes, réalisée à Montmajour, présentait quelques avantages. Philippe Plagnieux a loué récemment la façon dont elle a été obtenue, vers 1140, au chevet de l'église Saint-Martin-des-Champs à Paris, au moyen d'arcs tendus entre des absidioles de plan circulaire, à l'extérieur comme à l'intérieur (Plagnieux 2009, p. 23 et fig. 36), procédé dont il signalait un équivalent dans les Deux-Sèvres, à l'abbaye d'Airvault (Fillion, Prysmicki 2004, p.21, 23 et fig. 23) et qui a été employé aussi à Saint-Just-de-Valcabrière. On peut comparer cette unification à celle à laquelle l'église de Montmajour est parvenue, sans le moindre artifice apparent, grâce à l'imitation du soubassement de la Tour Magne, et se demander si l'intégration des absidioles dans un même volume, à l'époque gothique, au chevet de l'église Saint-Paul de Narbonne (fig. 4), ne doit pas quelque chose à l'abbatiale provençale. On sait que, de leur côté, les Cisterciens, pour des raisons d'économie et de simplicité, parvinrent à unifier les toitures des chapelles rayonnantes de certaines de leurs églises en les juxtaposant étroitement et en les entourant d'un mur continu, qu'elles soient intérieurement sur plan carré, comme à Clairvaux (Aube), à Savignac (Manche) ou à Cherlieu (Haute-Saône),



Fig. 4. Narbonne. Église Saint-Paul. Absidioles.

ou sur plan circulaire, comme à Pontigny (Yonne) (Aubert 1947, I, p. 212-227). On peut voir aussi deux abbatales cisterciennes d'Allemagne, celles d'Heisterbach (1202-1237) dans la région rhénane (Eydoux 1952, p. 77 et suiv., fig. 119-120) et de Kaisheim (fin de l'époque gothique) en Bavière (Eydoux 1952, fig. 129), où une seule toiture couvre l'ensemble des absidioles.

Outre le rôle majeur que la Tour Magne paraît avoir joué dans la conception de Notre-Dame de Montmajour, elle peut avoir contribué, concurremment avec certains autres monuments antiques de la région et même avec des modèles du premier art roman, à diffuser une forme discrète de la superposition d'étages égaux contrastant par leur décor, qui caractérise généralement les élévations des édifices romains de la région, à la façade occidentale de la cathédrale de Nîmes ou au clocher de Saint-Trophime d'Arles (Lassalle 1970, p. 56). D'autre part, l'emploi qui y est fait de parements en petits moellons a pu conférer ses lettres de noblesse à ce type d'appareil, employé dans nombre de petits édifices

romans du midi de la France (Lassalle 1970, p. 20). La Tour Magne est aussi, avec d'autres monuments antiques situés dans d'autres régions, une des constructions qui ont pu inciter à utiliser les trous de boulins dans l'architecture médiévale : elle en montre un emploi généralisé tant dans ses façades extérieures (où les restaurations modernes ont généralement oublié de leur réserver une place) que dans sa structure interne (fig. 4) dont on ne sait pas si, au Moyen Âge, la ruine de ses parois extérieures était suffisante pour la rendre aussi apparente qu'elle l'est aujourd'hui.

En revanche, il est une particularité de la Tour Magne qui n'a pas fait école en Provence, et qui a peut-être même exercé dans cette région le même rôle dissuasif que l'on peut attribuer aux corniches saillantes de la Maison Carrée. C'est le parti ostentatoire d'un monument qui, comme le Trophée des Alpes de la Turbie, le théâtre de Vienne et son temple sommital, ou encore le temple qui, à Lyon, occupait l'emplacement de la basilique de Fourvière, exploite l'éminence sur laquelle il est placé pour être vu de toute part. L'art roman provençal, contrairement à celui d'autres régions, a récusé cette ostentation en s'interdisant de compléter la silhouette des reliefs naturels par des constructions importantes situées à leur sommet et notamment par des clochers élevés (Lassalle 1996, Lassalle 2005). L'abbaye de Montmajour montre une application significative de ce principe, en dépit de la faible hauteur de la colline sur laquelle elle se trouve, avec son petit clocher à arcades, visible sur la fig. 2, qui, dans cette importante abbaye, surprend, par sa modestie, ceux qui parviennent à faire abstraction de la haute tour du XIV<sup>e</sup> siècle et des immenses bâtiments élevés par les Mauristes, moins soucieux de l'environnement que leurs prédécesseurs de l'époque romane.

### **La Porte de France**

Des deux portes qui subsistent de l'enceinte romaine de Nîmes, la Porte de France est la plus simple. Elle comporte une seule arche, surmontée de ce qui était nécessaire pour dissimuler la herse lorsque celle-ci était relevée : une galerie aveugle rythmée par d'étroits pilastres lisses à petits chapiteaux moulurés de type toscan (fig. 5).

Ce monument assez rudimentaire a trouvé un écho dans l'architecture romane de la Provence. Sa composition a, en effet, été reproduite et portée à des dimensions considérables à la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans l'élévation intérieure des deux travées occidentales de la nef (fig. 6). L'arche y est devenue une grande arcade assurant la communication avec les bas-côtés, et la galerie aveugle un

Fig. 5



Fig. 6



Fig. 5. Nîmes. Porte de France.  
Fig. 6. Saint-Paul-Trois-Châteaux. Cathédrale.  
Travée de la nef imitant la Porte de France.

faux triforium. On reconnaît bien dans celui-ci les pilastres lisses et étroits du modèle (Lassalle 1970, p. 60-61).

### **La Porte d'Auguste**

L'autre porte qui nous reste de l'enceinte augustéenne, la Porte d'Auguste (fig. 7), est plus complexe que la Porte de France. Au cours de son histoire (transformée, comme on le sait, en château royal au XIV<sup>e</sup> siècle, elle a subi à ce titre une démolition partielle à l'époque révolutionnaire) elle a perdu sa galerie supérieure, mais a conservé la façade sous-jacente, dans laquelle s'ouvrent deux grandes portes charretières, flanquées de deux portes plus petites, destinées aux piétons, ainsi que les quatre grands pilastres à chapiteaux corinthiens qui supportent l'entablement dont l'inscription nous fait connaître sa date ainsi que celle des autres portes et du mur d'enceinte.

Le principal intérêt de cet édifice, du point de vue qui nous occupe, est une particularité exceptionnelle de sa façade. Elle comporte en effet, outre les grands pilastres à chapiteaux corinthiens qui la limitent à droite et à gauche et dont la hauteur est celle de son étage unique, une colonnette centrale, à base et chapiteau, qui prend appui sur l'imposte des arcs des deux passages principaux pour s'élever jusqu'à l'entablement. Ce singulier support semble définir, en contrepoint avec les pilastres, un registre horizontal, en réalité tout à fait virtuel, qui occupe la moitié supérieure de l'ensemble, en suggérant donc que celui-ci, tout en présentant un caractère unitaire, peut être considéré aussi comme fait de deux étages égaux superposés. C'est, me semble-t-il, de ce dispositif à double lecture, dont il n'existe guère d'équivalent dans l'architecture antique, que découlent les élévations intérieures très inhabituelles de quelques églises romanes de la Provence et du Languedoc oriental.

C'est notamment à l'intérieur de la chapelle Saint-Amand de Théziers (Gard) que le décor architectural reproduit de la façon la plus littérale celui de la Porte d'Auguste. Une colonne engagée qui se développe entre les arcades murales, depuis les impostes de celles-ci jusqu'à la naissance de la voûte, y suggère une division de l'élévation en deux étages égaux (fig. 8). Une composition assez semblable, que montre la fig. 6, se voit à l'intérieur de la nef centrale de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en manifestant plus de raffinement, car entre les supports superposés dont il est question, s'intercale une travée à deux étages inégaux où un faux triforium surmonte la grande arcade, en mettant en œuvre, au moins dans la partie occidentale de l'édifice, la

composition empruntée à la Porte de France. Il y a donc là aussi une composition à double lecture.

Un autre type d'élévation à double lecture se voit à l'intérieur de plusieurs églises provençales à nef unique : les cathédrales d'Avignon, d'Aix-en-Provence (fig. 9), de Cavaillon et les églises de Saint-Restitut (Drôme) et de Saint-André-de-Rosans (Hautes-Alpes). Mais elle est plus subtile, puisqu'elle comporte à la fois des pilastres s'élevant jusqu'à la naissance de la voûte pour définir une élévation réelle à un seul étage et, intercalées dans les dossierets de ces pilastres, des colonnettes s'élevant depuis les impostes des arcades murales jusqu'à la voûte, qui suggèrent l'existence d'un illusoire second registre (Lassalle 1970, p. 60). Pour qu'elles puissent jouer ce rôle, et pour qu'elles apportent un minimum de décor dans une élévation qui, sans elles, n'en comporterait aucun, ces colonnettes voient leur présence soulignée par les cannelures, les imbrications ou les autres ornements dont elles sont revêtues.

Il est probable que c'est à Saint-Trophime d'Arles qu'est apparu tout d'abord l'usage de colonnettes pour définir un étage de l'élévation, au lieu des bandeaux saillants horizontaux utilisés souvent ailleurs à cette fin, mais, dans ce cas, l'étage était bien réel, puisqu'il s'agissait de celui des fenêtres hautes (fig. 10).

Dans les autres édifices qui ont été cités précédemment, on peut se demander si le besoin d'exprimer une illusoire élévation binaire n'est pas né de la fascination exercée par les spectaculaires élévations à deux étages des amphithéâtres antiques d'Arles et de Nîmes. C'est grâce à la perversion introduite par la singulière élévation de la porte d'Auguste qu'il a été satisfait (Lassalle 1970).

### **Le Temple de Diane**

Le Temple de Diane (photos et relevés dans Naumann 1937) est le seul monument que comportait le sanctuaire antique de la Fontaine à nous être parvenu sinon en totalité, du moins sans avoir subi les « modernisations » assez radicales qui ont affecté les diverses parties de cet ensemble lors de l'aménagement du site au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il comprenait essentiellement, à l'origine, une *cella* voûtée rectangulaire flanquée de deux couloirs latéraux permettant d'accéder à une zone surélevée du sanctuaire antique entièrement éradiquée, jusqu'à son dallage, vraisemblablement très épais (pour fournir des matériaux lors de la construction, sans doute hâtive, à une date qui n'a pas été exactement déterminée, de l'enceinte entourant l'amphithéâtre ?), dont l'importance

Fig. 7

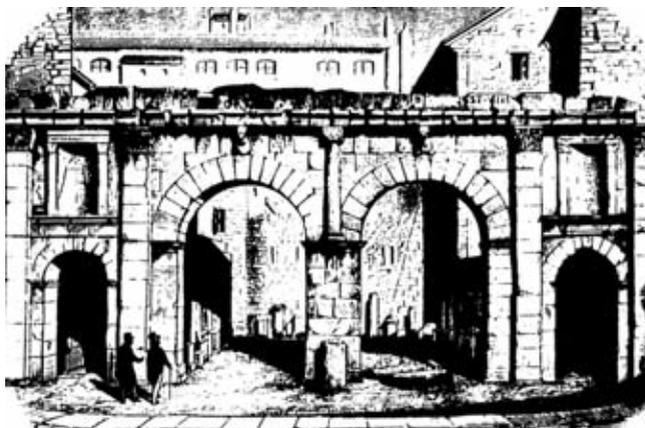


Fig. 8



Fig. 7. Nîmes. Porte d'Auguste. Gravure du XIX<sup>e</sup> siècle  
Fig. 8. Thézières (Gard). Chapelle Saint-Amand. Colonne engagée  
suggérant la superposition, inexistante, de deux registres horizontaux.  
Photo Janine Reinaud.

Fig. 9



Fig. 10



Fig. 9. Aix-en-Provence. Cathédrale Saint-Sauveur/. Vue intérieure. Colonnets suggérant la superposition, inexistante, de deux registres horizontaux.

Fig. 10. Arles. Église Saint-Trophime. Vue intérieure. Colonnets correspondant à l'étage des fenêtres hautes.

est indiquée par la puissance des substructions qui en subsistent. Le monument étant adossé à la colline et enclavé latéralement dans d'autres constructions, aujourd'hui disparues, il ne présente d'autres façades extérieures que celle dans laquelle sa porte s'ouvrait, à l'est, sur le portique entourant le sanctuaire.

Il était devenu l'église du monastère des religieuses de Saint-Sauveur-de-la-Font lorsque celui-ci fut fondé en 991, en partie, sans doute, pour christianiser des lieux qui avaient été longtemps voués à des divinités païennes et qui avaient probablement été désertés depuis que la population de l'agglomération nîmoise s'était regroupée dans le voisinage de l'amphithéâtre romain, transformé en forteresse. La nouvelle affectation du monument n'ayant entraîné pour lui aucune modification notable, il était encore intact au XVI<sup>e</sup> siècle, ce qu'atteste une gravure du *Discours historial* de Jean Poldo d'Albenas publié en 1560 (Poldo d'Albenas 1560), qui montre l'intérieur de sa voûte aux fortes nervures et les niches rectangulaires aux frontons alternativement courbes et triangulaires qui se creusaient dans ses faces latérales, entre des colonnes monolithes adossées aux murs (fig. 11). C'est évidemment ainsi qu'il apparaissait déjà à l'époque romane.

La vaste nef, dépourvue de bas-côtés, de l'église des moniales de Saint-Sauveur-de-la-Font était de nature à susciter des imitations, comme l'ont d'ailleurs été les volumes, eux aussi unitaires, d'autres édifices antiques tels que la Maison Carrée, le temple de Vernègues (peu importait qu'ils soient voûtés ou non) ou même les thermes d'Arles. C'est certainement à l'ensemble de ces modèles que l'on doit la préférence donnée à la nef unique lors de la construction d'édifices majeurs comme les cathédrales d'Avignon, d'Aix-en-Provence, de Cavaillon, de Digne, de Senez, de Die, ou même d'Agde, ainsi que pour des édifices de moindre importance, quoique d'assez grandes dimensions, comme l'église de Saint-Restitut ou celle du prieuré de Saint-André-de-Rosans. Ce goût a perduré dans le midi à l'époque gothique. La raison invoquée, au XIV<sup>e</sup> siècle, lors du débat bien connu qui a précédé la reconstruction partielle de la cathédrale de Gérone, en faveur de la plus grande majesté de la nef unique, en témoigne avec évidence. Elle montre aussi que, pour les grands édifices, il s'agissait d'un renoncement à l'alternative offerte par le recours au type de la nef à collatéraux, adopté d'ailleurs, à l'époque romane, pour l'abbatiale de Saint-Gilles ainsi que pour les cathédrales d'Arles, de Vaison et de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Que l'exemple du Temple de Diane explique aussi la forme donnée à de nombreuses petites



Fig. 11. Nîmes. Temple de Diane. Vue de l'intérieur au XVI<sup>e</sup> siècle.  
D'après Polido d'Albenas 1560.

chapelles de la région, comme on l'a dit parfois en généralisant trop, ce n'est pas tout à fait à exclure, mais il n'est guère possible de le prouver, car, à la différence de ce qui s'est passé pour les grands édifices, la nef unique était pour elles la seule solution possible, en raison de leur exigüité, et elles auraient de toute façon été voûtées. D'ailleurs il est vrai, comme je l'ai précédemment indiqué (Lassalle 2003), que ces petites constructions sont régies par des proportions analogues à celles que Vitruve préconisait pour les temples, et qui n'ont pas été mises en œuvre dans le monument dont il est question ici, qui n'en était pas un, on a

affaire là à des édifices qui, quel qu'en soit l'aspect, s'apparentent plutôt à la Maison Carrée qu'au monument romain de la Fontaine de Nîmes. Ces considérations ne sont pas hors de propos, si l'on remarque qu'on ne peut isoler ces édifices du contexte antiquisant dans lequel ils se trouvent, puisque, en dépit des modestes possibilités des ateliers qui les ont réalisés, ils montrent souvent des allusions à des particularités de certains monuments romains, le Pont du Gard dans nombre d'entre eux, ceux qui sont pourvus de claveaux- consoles (Lassalle 2010), ou encore l'amphithéâtre de Nîmes, comme à Saint-Sulpice d'Istres qui, à cet égard, est à rapprocher d'une grande église à nef unique, la cathédrale d'Agde (Lassalle 1970).

Si l'on en vient à considérer les dispositions spécifiques, exceptionnelles, du Temple de Diane, on découvre que la composition, banale en apparence, mais rare en fait, du fond de la *cella*, avec son tympan demi-circulaire, au-dessous duquel l'espace est divisé en trois par deux pilastres (fig. 12), a été tout entière, à l'époque romane (où l'on ne connaissait guère que des tympan, ou linteaux, supportés en leur centre par un unique trumeau partageant en deux l'espace sous-jacent), l'objet d'une imitation à l'église Saint-Pierre de Pont-Saint-Esprit (fig. 13). Dans cet édifice, roman à l'origine mais dont on ne distingue guère aujourd'hui les dispositions initiales, tant ont été importantes les modifications survenues aux époques gothique et classique, un tympan appareillé, soutenu par deux pilastres, sous une arcade murale, constitue le décor extérieur de chacune des travées. Il est, d'autre part, à noter que cette composition se retrouve, bien loin de là, sur chacune des faces du baptistère de Parme. Il n'est pas impossible que l'architecte de cet édifice, Benedetto Antelami, qui, comme on le sait, avait séjourné en Provence, l'ait empruntée soit à l'église spiripontaine dont il est question, soit à son modèle antique (Lassalle 1970, p. 86-87).

Le somptueux décor des faces latérales de la *cella*, avec leurs colonnes libres s'élevant devant un mur dans la partie supérieure duquel s'ouvrent des niches rectangulaires (fig. 14), m'a longtemps paru sans équivalent dans l'architecture romane. C'était pour n'avoir cherché des imitations que dans des parties analogues d'édifices médiévaux : il fallait regarder ailleurs. En fait, il est très possible que le monument antique de Nîmes ait inspiré les parties du portail de l'abbatiale de Saint-Gilles qui se développent entre les portes, avec de grandes figures d'apôtres ou d'archanges logées dans les niches rectangulaires (fig. 15) ouvertes à peu près à la même hauteur que celles du temple de Diane derrière des

Fig. 12



Fig. 13



Fig. 12. Nîmes. Temple de Diane. Mur de fond de la *cella*  
Fig. 13. Pont-Saint-Esprit (Gard).Église Saint-Pierre.  
Décor extérieur d'une travée.

Fig. 14



Fig. 15



Fig. 14. Nîmes. Temple de Diane. Façade intérieure nord de la *cella*.

Niches rectangulaires derrière de hautes colonnes.

Fig. 15. Saint-Gilles. Abbatale. Vue partielle du portail. Niches rectangulaires derrière de hautes colonnes.

colonnes. Celles-ci sont moins nombreuses et plus hautes que celles du modèle parce qu'elles sont des *spolia* de monuments romains qu'il a fallu prendre comme elles étaient. Plus franchement détachées du mur, elles suggèrent l'imitation du mur de fond d'un théâtre antique, comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer naguère, cette interprétation restant, elle aussi valable, surtout si l'on tient compte de l'origine probable des colonnes. On voit que la diversité des sources d'inspiration de cette œuvre majeure de l'art roman est encore plus grande qu'on ne le pensait jusqu'à présent.

Reste l'une des façades intérieures, celle dans laquelle s'ouvre la porte. Elle montre une composition qui n'est pas courante dans l'architecture antique de la région. Un fronton, qui en occupe toute la largeur, s'interrompt en son centre pour laisser place à l'arc de la porte. Cette disposition contrapuntique est du genre de celles auxquelles aura recours Andrea Palladio, le célèbre architecte de la Renaissance, qui avait pu en voir un équivalent très spectaculaire à Rome, dans la grande façade courbe du Forum de Trajan. Dans l'art roman provençal, la composition de cette façade du Temple de Diane n'a pas, semble-t-il, été imitée dans son intégralité, mais elle a pu constituer une incitation à réaliser d'autres dispositifs à double lecture, comme ceux dont il a été question à propos de la Porte d'Auguste et suggérer le dessin de frontons interrompus, comme celui que montre l'église de Saint-Restitut, à l'extrémité orientale de sa nef (Lassalle 1970, pl. XI3).

La voûte de la *cella* est un autre élément remarquable du Temple de Diane. Comme celles du Pont du Gard, des ponts romains de Sommières et de Boisseron, ainsi que des Arènes d'Arles et de Nîmes, elle est faite d'une série d'arcs juxtaposés. Mais, en raison de l'alternance d'arcs plus ou moins épais, elle semble pourvue de doubleaux très rapprochés. Les voûtes romanes à doubleaux qui se sont généralisées dans toutes les régions dans lesquelles s'est développé l'art roman ne doivent certainement rien à ce modèle. Mais l'aspect de cette voûte aux multiples doubleaux très rapprochés se trouve reproduit dans celle de l'église de Marignane (Lassalle 1970, fig. VIII 8), sans doute assez tardive et réalisée d'une façon différente de celle du modèle (arcs soutenant des plaquettes de pierre).

Une autre variante, exceptionnelle elle aussi, des voûtes faites d'arcs juxtaposés dont il a été question à propos du Pont du Gard et de plusieurs autres édifices antiques de la région, a servi à couvrir les deux couloirs latéraux flanquant la *cella* du temple de Diane (un seul ayant été conservé). Mais là, la caractéristique la plus remarquable de ces voûtes

est la forme des claveaux, qui se développent dans le sens de l'axe de la voûte au point de prendre l'aspect de longues poutres (fig. 16).

Il existe quelques imitations de ce type d'appareil dans des édifices romans (Lassalle 1970, p. 45-48). Il est mis en œuvre, d'une façon plus mesurée, pour la réalisation d'arcs moins larges que ne le sont les parties de voûtes du temple de Diane. Au lieu de constituer chaque claveau de deux blocs adossés l'un à l'autre et dont chacun appartient à l'une des faces de l'arc, comme c'est généralement le cas, on a taillé chacun des claveaux dans un seul bloc. On voit des exemples de cet assemblage de claveaux monolithes à la cathédrale de Nîmes, dans des structures romanes qui subsistent au revers de la partie septentrionale de la façade. Il est tentant de mettre aussi en rapport avec le modèle antique dont il est question la réalisation de petites voûtes d'arêtes, généralement sur croisée d'ogives, où les voûtains sont faits de longs monolithes juxtaposés. On en voit des exemples isolés dans de petites salles du clocher de la cathédrale de Nîmes et de celui de la cathédrale de Die, sur un passage de la chapelle Saint-Amand de Thézières dans le Gard (fig. 17), sur la croisée du transept de l'église de Saint-Étienne-des-Sorts, dans le même département (Clément 1989, fig. 112,) et d'autres en série dans la tribune monastique de Cruas (Ardèche) et la technique employée là se retrouvera jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, dans une partie de la voûte qui couvre le porche méridional de l'église Sainte-Eulalie de Cruzy dans l'Hérault. Cependant, la présence de petites voûtes gothiques appareillées de cette façon dans un édifice aussi lointain que le cloître de l'abbaye de Bassac, en Charente (Dubourg-Novès s. d. , photo p. 35) est de nature à infirmer l'hypothèse exprimée plus haut, en témoignant de la banalisation du procédé (diffusé à partir des exemples cités plus haut).

C'est une des façons, mais non la seule, dont le temple de Diane a concouru, avec le Pont du Gard, à susciter chez les bâtisseurs médiévaux le goût pour le gigantisme de l'appareil (Lassalle 1970, p. 17). Les parois de celui des couloirs latéraux subsistant du monument romain montrent, en effet, des blocs d'une longueur inhabituelle. Il est possible de ranger parmi les éléments du décor le bossage en table du mur de fond de la *cella*, en partie simulé puisqu'il montre cinq assises sur un seul grand monolithe. La connaissance du Temple de Diane a pu se cumuler avec celle de la Maison Carrée et du temple de Vernègues pour assurer à ce type d'appareil une diffusion, assez réduite d'ailleurs, puisqu'elle ne concerne que les cathédrales d'Avignon et de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Fig. 16



Fig. 17



Fig. 16. Nîmes. Temple de Diane. Voûtes du couloir latéral nord.  
Longs monolithes servant de claveaux.  
Fig. 17. Thézières (Gard). Chapelle Saint-Amand. Voûtains faits de  
longs monolithes. Sous l'arc de gauche, claveaux-consoles imitant  
ceux du Pont du Gard. Photo Janine Reinaud.

Quant au détail du décor, on peut noter que les denticules, ornements très courants dans l'architecture romaine, doivent sans doute au Temple de Diane la diffusion, d'ailleurs assez limitée, qu'ils ont connue dans l'art roman provençal, car ils sont particulièrement nombreux dans l'édifice antique en question. C'est peut-être là qu'ont été trouvés les modèles de ceux qui sont sculptés sur deux fragments de corniche remontant à une phase précoce de l'art roman, actuellement déposés dans la chapelle Saint-Laurent à Jonquières-Saint-Vincent (Gard). Ces fragments sont sans doute les prototypes des grandes corniches à denticules sculptés, visibles dans divers édifices romans de Provence : cathédrales d'Arles et de Vaison, chapelle Sainte-Croix de Montmajour (Lassalle 1970, p. 53). Il existe aussi, dans des chapelles proches de Nîmes, des exemples de denticules non ornés, employés soit comme modillons, à la place des simples corniches moulurées des édifices voisins, à Saint-Amand de Théziers et à Saint-Pierre de Vers (Clément 1989, fig. à la page 396), soit comme ornements de l'archivolte d'une baie, substitués aux cordons de billettes que l'on voit là dans d'autres régions, à la chapelle Saint-Christophe de Castillon-du-Gard.

Peut-être faut-il voir aussi dans un ornement végétal inscrit dans un losange, assez banal en apparence, mais en réalité, peu fréquent, qui orne le sommet d'un pilastre de la cathédrale de Vaison, un souvenir d'un remarquable plafond sculpté du Temple de Diane, originellement placé au-dessus de l'une des trois cavités ouvertes dans le mur de fond de la *cella* et aujourd'hui déposé. Le motif y est répété à profusion dans une vaste composition géométrique (Lassalle 1970, p. 75, pl. XXV 7 et 8).

À ces considérations, il faut en ajouter une autre que j'ai déjà très sommairement notée ailleurs (Lassalle 1994, p. 339, note 22). Elle est relative à la similitude qui existe entre la nef du Temple de Diane et la travée sous coupole de l'église Notre-Dame des Doms à Avignon (fig. 18), en ce qui concerne l'utilisation d'une source d'éclairage naturelle très ponctuelle (ici la grande baie ouverte au-dessus de l'entrée, là le lanternon, exceptionnel en Provence, où les coupoles sont obscures) qui intensifie les éléments saillants du décor architectural (à Nîmes, les colonnes intercalées entre des niches profondes, la corniche et les « nervures » de la voûte ; à Avignon, les arcs disposés en escalier qui permettent de passer du plan rectangulaire au plan carré). Entre la solution certainement choisie à Nîmes, où il est difficile de l'imaginer aujourd'hui en raison de l'état du monument, et celle, peut-être simplement acceptée, que l'on voit à Avignon, il n'est pas impossible



Fig. 18. Avignon. Notre-Dame des Doms.  
Vue intérieure de la travée sous lanternon.

qu'il y ait plus qu'une simple analogie, puisque le lanternon avignonnais montre des allusions significatives au décor de la Maison Carrée et du Temple de Diane (corniche, bossage en table).

\*  
\* \*

Dans une région qui est sans équivalent en France (on pourrait presque dire : dans le monde romain tout entier) pour le nombre, la qualité et l'état de conservation de ses monuments antiques, les maîtres d'œuvre et les sculpteurs de la Provence romane, après avoir atteint un niveau suffisant dans la maîtrise de leur art, ont emprunté aux modèles romains qui les entouraient tout ce qui pouvait leur permettre d'en égaler la perfection, quitte à donner à leur propres créations des caractères qui diffèrent, parfois de façon assez radicale, de tout ce qui se faisait ailleurs dans le même temps.

Il n'est guère de particularités de leurs modèles qui aient échappé à leur examen et à leur réflexion (voire à leurs critiques) comme on a pu le voir à propos des quatre monuments dont il vient d'être question, comme de ceux qui ont été évoqués précédemment, Nîmes a donc été un lieu privilégié pour leurs observations. Ils en ont diffusé assez loin les leçons.

### **Bibliographie**

Aubert 1947 : Marcel AUBERT, *L'architecture cistercienne en France*, Paris, Vanoest, 1945.

Clément 1989 : Pierre-Albert CLÉMENT, *Églises romanes oubliées du Bas-Languedoc*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1989.

Dubourg-Novès s.d. : P. DUBOURG-NOVÈS, *Abbaye Saint-Étienne de Bassac*, Lyon, Lescuyer, s. d.

Eydoux 1952 : Henri-Paul EYDOUX, *L'architecture des églises cisterciennes d'Allemagne*, Paris, Presses Universitaires de France (Travaux des instituts français en Allemagne, 1), 1952.

Fillion, Prysmicki 2004 : Bénédicte FILLION et Laurent PRYSMICKI, Airvault, ancienne cathédrale Saint-Pierre dans *Congrès archéologique de France, 59e session, 2001, Deux -Sèvres*, Paris, 2004, p.7-37 .

Lassalle 1970 : Victor LASSALLE, *L'influence antique dans l'art roman provençal* (supplément à la *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 2), Paris, De Boccard, 1970.

Lassalle 1994 : Victor LASSALLE, L'architecture des cathédrales dans le Languedoc oriental et la vallée du Rhône, dans les *Cahiers de Fanjeaux*, XXX : *La cathédrale (XII<sup>e</sup> -XIV<sup>e</sup> siècles)*, 1994, p. 337-367.

Lassalle 1996 : Victor LASSALLE, Remarques sur les clochers romans de Provence, dans *Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XXVI, Codalet, 1996, p. 15-23.

Lassalle 2003 : Victor LASSALLE, Un type peu connu d'édifices romans dans le sud-est de la France, les chapelles courtes ou à nef courte, un premier état de la question, dans *Bulletin des séances de l'Académie de Nîmes*, année 2003, Nîmes, 2003, p. 83-87.

Lassalle 2005 : Victor LASSALLE, Quelques cas de contestation de l'art antique dans l'art roman du sud-est de la France, dans *L'antiquité dans l'art roman*, actes du colloque tenu à Issoire en 2001, *Revue d'Auvergne*, 577, 2005 I, p. 111-137.

Lassalle 2007 : Victor LASSALLE, Ce que l'art roman doit aux Arènes de Nîmes, dans *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IXe série, t. LXXX, année 2006, Nîmes, 2007, p. 63-76.

Lassalle 2009 : Victor LASSALLE, Ce que l'art roman doit à la Maison Carrée, dans *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IXe série, t. XXXI, année 2008, Nîmes, 2009, p. 71-80.

Lassalle 2010 : Victor LASSALLE, Ce que l'art roman doit au Pont du Gard, dans *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IXe série, t. XXXII, année 2009, Nîmes 2010.

Naumann 1937 : Rudolf NAUMANN, *Der Quellbezirk von Nimes*, Berlin et Leipzig, 1937.

Plagnieux 2009 : Philippe PLAGNIEUX, Le chevet de Saint-Martin-des-Champs à Paris, incunable de l'architecture gothique et temple de l'oraison clunisienne, dans *Bulletin Monumental*, 167-1, année 2009, p. 3 et suiv.

Poldo d'Albenas 1560 : Jean POLDO D'ALBENAS, *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes*, Lyon, Rouille, 2e édition, 1560.

Révoil 1873 : Henri RÉVOIL, *Architecture romane du Midi de la France*, Paris, 1873, 3 vol.

Séance du 23 avril 2010

**DE L'ÉCOLE COMMUNALE  
DE CONGÉNIES À LA SORBONNE :  
LA CARRIÈRE EXEMPLAIRE  
DU GERMANISTE EDMOND VERMEIL  
(1878-1964)**

**par Jacques MEINE**  
correspondant

C'est à notre président et mon ami Jean-Marc Roger que je dois de m'être intéressé à la personne d'Edmond Vermeil en vue de la préparation d'un colloque en hommage au grand germaniste. Moi-même partagé entre les deux cultures, je ne pouvais qu'être interpellé par la destinée de ce Français amoureux de l'Allemagne, et pourtant tenu d'en dénoncer inlassablement les dérives guerrières. Monsieur Robert Debant a présenté, dans le cadre du colloque *La Vaunage au XX<sup>e</sup> siècle*, une étude fouillée de l'œuvre de Vermeil<sup>1</sup>. Il n'est donc pas question de redire ici en d'autres termes ce qui a déjà été remarquablement analysé.

Comment un jeune écolier du Languedoc au XIX<sup>e</sup> siècle finissant, que rien ne prédestinait à s'intéresser à l'Allemagne, vint-il à l'idée d'en étudier la langue et la culture, et de ne pas devenir négociant en vins, comme son père et ses frères ? Comment se déroulait l'éducation scolaire au début de la III<sup>e</sup> République ? Quels furent les événements-clés politiques et sociaux qui marquèrent la classe d'âge de Vermeil ? Quelles furent les étapes et les obstacles qui jalonnèrent son parcours ? Quel fut l'impact de son œuvre sur les relations franco-allemandes ? Ce sont là les questions que nous aborderons, nous attachant à évoquer le parcours de l'homme, avant d'esquisser un bilan de son influence à la lumière de quelques éléments nouveaux.

---

1 . Robert Debant, *L'apport des Vaunageols aux sciences humaines*, in « La Vaunage au XX<sup>e</sup> siècle », J.-M. Roger dir., Association Maurice Aliger éd., Nages, 2001, p. 257-273.

Nos sources sont : les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* du germaniste, dont certains d'entre vous connaissent des fragments, et que nous nous proposons de publier, annotés et commentés ; en contrepoint et sans ordre chronologique, les témoignages et documents transmis par les membres de sa famille, que je remercie très chaleureusement ; enfin l'imposante biographie que vient de lui consacrer une politologue allemande, Katja Marmetschke<sup>2</sup>.

### **La carrière d'Edmond Vermeil à la lumière des *Souvenirs***

Rédigé par Edmond Vermeil au soir de sa vie à l'intention de ses proches, le texte intimiste et inédit de ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* reste le document essentiel pour comprendre les fondements d'une destinée exceptionnelle. Derrière une rédaction parfois hâtive et inachevée se cache un témoignage qui éclaire les mobiles profonds de sa carrière, en même temps qu'il constitue un apport important au patrimoine culturel de Congénies au tournant des deux derniers siècles.

D'abord le père, Joachim, né en 1847, appartenant à une lignée depuis longtemps établie dans le village, où un quartier s'appelle La Vermeillade. De tonnelier-foudrier, Joachim devint négociant en vins, installant sa famille dans une certaine aisance, bâtissant la grande maison qui sera le foyer dans lequel se réunira sa descendance. Fidèle à une promesse prononcée au chevet d'une belle-sœur mourante, il s'était converti au méthodisme, devenant prédicateur itinérant et imposant à tous ses proches une stricte éthique religieuse.

Jeune veuf, il s'expatrie à Vevey, petite cité sur les bords du Léman, en Suisse, où il fonde un commerce de vins. Il fréquente les milieux méthodistes et y rencontre celle qui va devenir son épouse, Sophie Chaudet, de Corsier, un village vigneron tout proche. Edmond naît à Vevey le 29 mai 1878, bientôt suivi d'un frère et d'une sœur. Pour des raisons de santé, Joachim regagna en 1882 son village natal avec femme et enfants.

Edmond avait donc quatre ans, lorsqu'il quitta les rives du Léman.

---

2 . Voir note 36.

Il en rapporte une image idyllique, relevant plutôt d'apports ultérieurs ; occasion aussi de témoigner son attachement à ses racines vaudoises, et d'exprimer une certaine admiration pour la Suisse « *exemple de ce qu'aurait pu être un véritable fédéralisme européen* ». Puis il conte, avec jubilation, le retour héroïque du couple et de ses trois enfants, attrapant de justesse après une course éperdue en gare de Nîmes, *la vieille patache, appelée diligence* qui les amènera à Congénies. Le petit garçon va découvrir avec émerveillement son nouvel espace, bien différent du paysage lémanique.

Avec émotion, Edmond décrit la belle figure de sa mère. Étrangère et objet de la curiosité bienveillante de tout l'entourage familial et villageois, elle ne tardera pas à s'imposer, discrète et réservée : *femme de devoir avant toute chose*, écrit-il, *elle avait une distinction à la fois naturelle et raffinée qui frappait tout le monde*. Trois autres enfants vont compléter la famille.

Les *Souvenirs* se poursuivent par une longue évocation de la sociabilité villageoise, et tout particulièrement de la vie religieuse. Pour une population d'environ sept cents âmes, quatre églises se disputaient les fidèles : l'église protestante réformée, la communauté méthodiste, un petit groupe quaker, et enfin l'église catholique. La vie quotidienne et la cohésion sociale de la population en majorité protestante étaient à un haut degré déterminées par des questions de foi.

En tant qu'ancienne famille du village, les Vermeil devaient aussi cultiver leurs relations avec la paroisse réformée. Edmond décrit en des lignes savoureuses la saturation spirituelle des dimanches de son enfance : *Dimanches austères que ceux-là : École à la chapelle [méthodiste], le matin de neuf à dix heures ; culte méthodiste de dix heures à onze heures, École du dimanche au temple réformé de deux heures à trois heures de l'après-midi et, le soir, réunion d'alliance évangélique !* ».

Cette imprégnation religieuse, si particulière à Congénies, où l'on peut presque dire que soufflait alors un vent d'œcuménisme, influencera durablement la pensée et l'œuvre de Vermeil, guidant les choix et les orientations de sa carrière. Dans son éloge nécrologique, en 1964, Alfred Grosser écrira : *De cette éducation religieuse, les traces demeureront. Non pas la foi qui s'évanouira vite, mais une disposition morale, une spiritualité sans contenu religieux qui sont la marque trop peu connue*

de l'athéisme serei<sup>3</sup>.

Une autre influence déterminante pour l'avenir du jeune garçon fut l'école communale, qu'il fréquenta de six à onze ans. Il eut la chance d'y rencontrer un maître d'exception, Julien Bonfils. Méthodiste convaincu, celui-ci dispensait à sa classe un enseignement de haute qualité tout en sensibilisant ses élèves aux valeurs de la République. L'instituteur Bonfils décela les potentialités exceptionnelles de son élève, lui donnant, par ses encouragements, les moyens de les exprimer.

Dans cette école intervenait aussi le pasteur Pierre Farel pour y donner des cours de musique. Celui-ci s'associa à la formation complémentaire bénévole indispensable pour permettre l'accès au lycée. Le pasteur Farel reconnut très vite le potentiel spirituel et artiste du garçon et lui communiqua ses passions pour la littérature classique, l'humanisme chrétien et la langue allemande. Conjointement avec la mère de son jeune protégé, il se chargea de son éducation musicale, éveillant chez lui un amour de la musique qui perdurera toute sa vie. Edmond partagera cette passion avec son épouse, à qui il dédiera un ouvrage sur Beethoven<sup>4</sup>. Et c'est encore l'écoute du *Trio de l'Archiduc* et de la *Cinquième symphonie*, et plus encore celle du *Concerto pour Clarinette* de Mozart qui, au seuil de la mort, alors qu'il avait perdu l'usage de la parole, lui permettra de communiquer ses dernières émotions.

Durant cette période de l'enfance d'Edmond, deux événements extérieurs avaient fait irruption dans l'étroit cadre local, secouant la torpeur politique du village vaunageol : la tournée électorale de Gaston Doumergue, futur président de la République, passant faire campagne à l'école de garçons, puis la conférence de l'économiste et initiateur de l'*École de Nîmes*, Charles Gide<sup>5</sup>, venu de Montpellier afin d'encourager la création d'une société de secours mutuels. Mais la structure rurale de Congénies à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle n'était pas encore prête pour de si

3 . Alfred Grosser, *Une vie exemplaire : Edmond Vermeil, Allemagne*. Bulletin bimestriel d'information du Comité d'Échanges avec l'Allemagne nouvelle, 1964, N° 84-85.

4 . Edmond Vermeil, *Beethoven*, éd. Rieder, 1929, collection « Maîtres de la musique ancienne et moderne ».

5 . Sur Charles Gide (1847-1932) et l'École de Nîmes, voir *Charles Gide et l'École de Nîmes, une ouverture du passé vers l'avenir*, Actes du Colloque organisé à Nîmes les 19 et 20 novembre 1993 par l'Académie de Nîmes et la Société d'Histoire du Protestantisme de Nîmes et du Gard, SHPNG éd., 1995 ; ainsi que : Pasteur Roger Grossi, « Les coopératives en Vaunage au XX<sup>e</sup> siècle » in *La Vaunage au XX<sup>e</sup> siècle*, Volume III, J.-M. Roger dir., Association Maurice Aliger, éd. 2001.

radicaux bouleversements économiques, sociaux et politiques, puisque se créa immédiatement une société concurrente qui scinda le village en deux clans opposés, à l'image de ce qu'allait bientôt produire sur le plan national, l'affaire Dreyfus.

La conjonction entre éthique religieuse et socialisme laissera sur le jeune garçon une empreinte indélébile : Vermeil adhérera, après la première guerre mondiale, au mouvement du *Christianisme social*, dont Charles Gide était l'un des fondateurs. Et nombreuses seront plus tard les organisations, revues et initiatives d'inspiration protestante auxquelles il participera assidument, souvent avec son épouse.

Après le certificat d'études, l'instituteur Bonfils et le pasteur Farel encouragèrent les parents d'Edmond à envoyer leur fils au lycée de Nîmes. Mais, faute de collège, il ne pouvait encore y entrer, restant un peu abandonné à lui-même de sa onzième à sa treizième année, recevant des leçons d'une cousine.

Il bénéficia alors surtout de l'enseignement bénévole du pasteur Farel, lui-même correspondant de l'Académie de Nîmes : *C'est dans un bois de pins qu'avec quelques amis nous reçûmes de lui les premiers éléments de l'allemand, du latin et du grec*, écrit-il. Pierre Farel avait étudié à Tübingen, où l'université possédait une double faculté de théologie, protestante et catholique. Là se trouvait l'*École de Tübingen*, illustrée notamment par le théologien catholique Johann Adam Möhler<sup>6</sup>, qui, dans l'esprit du romantisme allemand, avait formulé le fondement interconfessionnel de l'éthique chrétienne et dont l'œuvre constituait une remarquable étude comparative des doctrines catholique et protestante. Ce sera précisément ce thème que choisira plus tard Vermeil pour sa thèse de doctorat, présentée à la Sorbonne en 1913 sous le titre *Jean-Adam Möhler et l'école catholique de Tubingue*, qui lui ouvrira l'accès aux Études germaniques universitaires, et sera reçue, en Allemagne, comme un message de paix<sup>7</sup>.

Mais revenons au lycée de Nîmes, où une nouvelle rencontre providentielle, en la personne d'un jeune maître d'allemand, sera déterminante pour l'avenir du garçon. Isaac Rouge<sup>8</sup>, issu lui aussi d'un

---

6 . Johann Adam Möhler (1796-1838), historien et théologien catholique allemand, l'un des principaux représentants de l'école théologique de Tübingen. Vermeil voyait en lui l'ancêtre du modernisme.

7 . Edmond Vermeil, *Jean Adam Möhler et l'école catholique de Tubingue (1815-1840), Étude sur la théologie romantique en Wurtemberg et les origines germaniques du modernisme*, thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Paris, A. Colin, 1913.

milieu protestant, était né et avait passé sa jeunesse à Lausanne. Frais émoulu de l'agrégation, il apporta à Nîmes un style d'enseignement résolument moderne. Prénommé désormais Julien par les biographes, Rouge deviendra lui-même plus tard, après un intermède à l'Université de Bordeaux, titulaire de la chaire d'études germaniques à la Sorbonne. Leurs racines communes en Pays de Vaud et leur intérêt partagé pour les questions religieuses et philosophiques furent à l'origine d'une étroite relation professeur-élève, communiquant à l'adolescent le désir, non seulement d'étudier la langue et la littérature allemandes, mais encore de s'engager dans une carrière universitaire. À défaut d'une classe préparatoire, Rouge improvisa pour son protégé une sorte de khâgne afin de lui donner accès à la faculté. Il restera, toute sa vie durant, un mentor très écouté par Edmond.

A Montpellier, la chaire d'allemand dispensait un enseignement totalement désuet, qui ne lui apportera que peu de choses. Mais le bouillonnement intellectuel de la faculté, où l'affaire Dreyfus suscitait des remous, saisit le jeune homme, qui eut vite fait de choisir son camp. Quoi qu'il en soit, il passe une licence, qui lui ouvrira les portes de nouvelles universités en Allemagne durant deux années pour préparer l'agrégation.

On imagine aisément les doutes de Joachim, ce père, conscient des capacités de son fils, mais qui aurait certainement préféré le voir dynamiser l'entreprise familiale grâce à une formation commerciale supérieure. Mais une fois adopté le principe de l'orientation universitaire, l'appui familial sera sans faille, comme en témoigne le mode de vie de l'étudiant, tant à Fribourg-en-Brisgau qu'à Munich, les deux villes choisies pour leur tradition universitaire. Il pourra totalement s'immerger dans la culture allemande, visitant le pays, fréquentant théâtres, concerts, musées, ...et cultes de l'église luthérienne, pour mieux s'imprégner de la langue.

En dépit d'un enseignement universitaire décevant, les deux séjours enrichiront sa connaissance de sa discipline d'élection et le regard qu'il va porter sur cette Allemagne du Sud-Ouest, restée fidèle à Rome, en opposition avec le Nord-Est, prussien et luthérien, qu'il découvrira plus

---

8 . Isaac Julien Rouge (né à Lausanne en 1866, mort à Paris en 1952) enseigne comme professeur d'allemand au lycée de Nîmes de 1892 à 1897. Il est l'auteur d'une étude sur *Frédéric Schlegel et la genèse du romantisme allemand* ainsi que de plusieurs traductions françaises d'auteurs classiques allemands, notamment de Schiller.

tard. Cette fracture entre les deux Allemagne séparées par la frontière de l'Elbe restera un élément essentiel de son analyse des spécificités culturelles d'Outre-Rhin.

À la Sorbonne, Vermeil trouva en Charles Andler<sup>9</sup> le grand maître qui exerça sur lui une influence déterminante. Il partagera avec lui sa conception de la germanistique comme une *science* globale de l'Allemagne, incluant non seulement les fondements culturels et philologiques, mais aussi une analyse *politique*, lucide et critique, de la société.

Les années de faculté à Paris en vue de l'obtention de l'agrégation, furent non seulement studieuses, mais aussi illuminées par la rencontre de Madeleine, fille de l'historien d'art et conservateur du Louvre André Michel. C'était pour notre Vaunageol une ascension sociale considérable, qu'il lui appartenait de mériter par l'agrégation, condition mise par le père pour accorder la main de sa fille. Là encore, l'amour de la musique et de la littérature, hérité de son enfance, se révélera déterminant pour la constitution et la pérennité de l'union. Cette épouse, à laquelle Edmond consacre des pages chargées d'émotion et d'admiration, va inlassablement le seconder et le stimuler dans son engagement social et politique.

Le manuscrit s'arrête là. Il ne dissimule pas les difficultés rencontrées par cet étudiant hors normes, qui deviendra un universitaire inclassable, et dont l'originalité de la pensée fera de lui un leader d'opinion. Le déroulement ultérieur de sa carrière est esquissé en quelques pages par son fils Guy, docteur en médecine, qui a recueilli et transcrit les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*. Edmond Vermeil va aborder sa carrière professionnelle avec une position, durant trois ans, de lecteur à l'Université de Göttingen, qui va l'émanciper définitivement de l'appui familial.

Ce sera ensuite un poste de professeur d'allemand à l'École alsacienne de Paris, qui sera écourté par la guerre. Mobilisé en 14 avec le grade de lieutenant, il servira dès 1915 comme capitaine d'une unité de mitrailleuses, ce qui lui vaudra la Croix de Guerre avec citation à

---

9 . Charles Andler (1866-1933) est considéré comme le fondateur de la germanistique française moderne. Agrégé en 1889, il fut dès 1893 maître de conférence à l'École normale supérieure, où il dirigea la section d'allemand, rattachée dès 1904 à la Sorbonne. Il fut appelé en 1926 au Collège de France, où il occupa la chaire de *Langues et littératures d'origine germanique* jusqu'à sa mort en 1933.

l'ordre de la Division ; puis, dès septembre 17, il sera employé au Deuxième Bureau du Grand Quartier Général. Enfin, de 1919 à 34, la carrière de professeur à l'Université de Strasbourg, puis, dans la foulée, l'élection à la Sorbonne.

### Le scientifique et le médiateur

Robert Debant l'a bien fait remarquer : Edmond Vermeil fut, avec Robert d'Harcourt, *le seul des grands germanistes français à avoir su discerner et affirmer dès les origines du nazisme le caractère intrinsèquement pervers d'un mouvement que beaucoup d'autres tenaient pour une convulsion passagère*<sup>10</sup>. Toute son activité de chercheur se déroula sous une double enseigne : d'une part, celle d'une connaissance si profonde de la langue et de la culture d'Outre-Rhin, qu'elle inspirait le respect des germanistes allemands eux-mêmes ; d'autre part, celle de l'analyse « psychologique » du peuple voisin, (*essai d'explication*, comme le sous-titre explicitement son ouvrage majeur sur l'Allemagne), faisant de lui un observateur politique et un médiateur influent.

Le facteur religieux est fondamental dans sa réflexion, comme il l'exprime dans sa lettre de candidature au Collège de France, en 1934 : *Sans une étude approfondie de la Réforme luthérienne, toute véritable intelligence de l'Allemagne, même moderne et contemporaine, demeure impossible* »<sup>11</sup>. Et ailleurs, en 36 : *C'est le luthérianisme qui a empêché l'Allemagne de se démocratiser*<sup>12</sup>. Ou encore : *Sans doute Luther a-t-il entrepris de germaniser le christianisme*.<sup>13</sup> Et plus tard, commentant l'idéologie nazie : *De caractère religieux, le pangermanisme aboutit à la pure primitivité païenne*<sup>14</sup>. Je ne reviens pas sur sa thèse de doctorat sur Möhler déjà évoquée, qui lui ouvrit les portes des Études germaniques universitaires.

Durant la guerre de 14, Vermeil, mobilisé, vécut le quotidien des

10 . Robert Debant, *Des Vaunageols spécialistes des sciences humaines*, in « La Vaunage au XIX<sup>e</sup> siècle », J.-M. Roger dir., Lacour éd., Nîmes 1996, p. 398.

11 . Edmond Vermeil, Lettre sur ses travaux et projets à l'occasion de sa candidature à la succession de Charles Andler pour la chaire de langues et de littératures germaniques du Collège de France, 1934.

12 . Edmond Vermeil, *Les caractères essentiels et la genèse du nationalisme religieux en Allemagne*, Le Christianisme social, n° 1, janv.-févr. 1936, p. 56.

13 . Edmond Vermeil, *L'Allemagne, Essai d'explication*, Paris, Gallimard, 1940, p. 255.

14 . Edmond Vermeil, *Les Alliés et la rééducation des Allemands*, Politique étrangère N° 6, 1947, 12<sup>e</sup> année, pp 599-622.

tranchées, occupant les temps morts en s'imprégnant de la pensée de Trøeltsch<sup>15</sup>, un théologien et philosophe, qui était alors la personnalité la plus marquante du protestantisme allemand. Il retint de cette lecture avant tout la critique du luthérianisme, dont les éléments moyenâgeux auraient favorisé la soumission de l'individu à l'autorité de l'État, ouvrant ainsi la voie au pangermanisme, alors que le protestantisme issu de la Réforme genevoise encouragerait plutôt l'individualisme politique. Cette opposition entre les deux courants majeurs du protestantisme sera une constante dans son œuvre, livrant une des clés de son explication des conflits franco-allemands. Sa réflexion se concrétisera par la publication, en 1922, de la monographie *La pensée religieuse de Trøeltsch*, rééditée en 1990.

Dans l'immédiat après-guerre, Vermeil cherche à décrypter les mécanismes qui ont conduit à l'horreur de ce conflit dont il a été le témoin. Il suit en cela la ligne dure de l'école de Strasbourg, qui s'était donné pour mission de défendre les idéaux républicains en Alsace, et n'avait cessé de dénoncer les dangers du pangermanisme. Analysant les documents diplomatiques du ministère allemand des Affaires étrangères<sup>16</sup>, il montre que l'idée de la supériorité de la race germanique guidait les décisions de l'empereur d'Allemagne et de son entourage bien avant la Grande Guerre, témoin cet extrait d'un télégramme de Guillaume II à Édouard VII d'Angleterre en 1901 : *Nos deux nations ont le même sang et la même foi. Elles appartiennent à la grande race teutonique, que le ciel a chargée de civiliser le monde. Il n'y a pas d'autre race par le moyen de laquelle Dieu puisse réaliser sa volonté dans et par le monde.*<sup>17</sup> Toute la politique raciale qui dévastera l'Europe bien plus tard, est déjà alors perçue par l'auteur des *Origines de la Guerre*..

Dans son ouvrage sur la Constitution de Weimar paru en 1923<sup>18</sup>, le germaniste exprimait encore des doutes sur le réel ancrage de la

---

15 . Ernst Trøeltsch (1865-1923), professeur de théologie protestante aux universités de Bonn et Heidelberg, occupa ensuite la chaire de philosophie de l'université de Berlin. Auteur d'une œuvre importante et très complexe, il est surtout connu comme sociologue de la religion.

16 . Les écrits de Vermeil durant cette période constituaient une réaction à la publication, du côté allemand de 1922 à 1927, d'une série de documents historiques sous le titre *Die grosse Politik der europäischen Kabinette (1871-1914)* en 40 volumes, qui tendaient à dédouaner l'Allemagne de toute culpabilité dans le déclenchement de la guerre.

17 . Edmond Vermeil, *Les origines de la guerre et la politique extérieure de l'Allemagne au début du XX<sup>e</sup> siècle, d'après les documents diplomatiques publiés par le ministère allemand des affaires étrangères*, Payot, Paris, 1926, p. 86.

18 . Edmond Vermeil, *La Constitution de Weimar et le principe de la démocratie allemande, Essai d'histoire et de psychologie politiques*, Istra, Strasbourg, Paris, 1923.

démocratie en Allemagne. Mais dès 1925, le traité de Locarno avait déclenché une véritable euphorie européenne face à la jeune république, qui tente de convaincre que ses intentions sont pacifiques, ouvrant la voie à une *germanistique de la confiance*. Quant à Vermeil, suivant en cela son maître Charles Andler, sa réflexion s'infléchit progressivement de la méfiance à la *vigilance*. Il s'agissait en effet, tout en restant un promoteur efficace du rapprochement franco-allemand, de reconnaître à temps les dangers, afin de protéger son propre pays, alors que la République nouvelle continuait à être un *Reich* : l'article premier de sa Constitution ne proclamait-il pas *Das deutsche Reich ist eine Republik* » ?

Grâce à l'appui de la *Dotation Carnegie pour la Paix Internationale*, le germaniste bénéficia, entre 1927 et 31, d'une chaire double à Paris et Berlin, s'activant à établir les bases du rapprochement. Et quand, en août 28, Stresemann rencontra Poincaré pour signer le pacte *Briand-Kellog* (pacte de « renonciation générale à la guerre »), c'est à lui qu'incomba d'être l'interprète entre les deux hommes d'Etat. Mais, en 1930, il réalisera vite que les importants gains de voix des nationaux-socialistes sonnaient le glas de la démocratie républicaine en Allemagne, et il se livrera, lors de la cérémonie d'inauguration des locaux de l'Institut d'Études Germaniques à Strasbourg, à une analyse sévère de ce scrutin. Et, déjà au cours de l'hiver 1931/32, il était clair pour Vermeil qu'*avec cette Allemagne-là, nous ne construirons jamais l'Europe de demain*<sup>19</sup>.

Et c'est en temps réel que ses voyages à travers l'Allemagne de janvier à avril 1933, financés par une bourse de la Fondation Rockefeller à vocation de recherche sociale, lui révèlent la dangerosité du système qui se met en place, avec notamment la manipulation de la jeunesse et des médias. Vermeil vit donc sur le terrain la *Machtergreifung*. Son itinéraire passe par un séjour à Berlin, au cours duquel il est témoin oculaire de l'incendie du Reichstag. Brutalement s'évanouit dans les flammes l'objet de son étude, alors que s'installe la dynamique de la *Gleichschaltung*, la mise au pas. Il écrira à chaud dans l'une de ses *Lettres d'Allemagne*<sup>20</sup> en 1933 : *C'est l'effondrement soudain de tout un monde, d'un monde où les idées et les opinions s'entrechoquaient, où chacun pouvait dire ce qu'il pense, où il y a une certaine richesse d'aperçus et d'interprétations. Tout cela a disparu. Une lourde atmosphère*

19. Edmond Vermeil, *Causes et aspects de la crise d'Outre-Rhin*, II<sup>e</sup> partie, Rev. hebdomadaire, n° 9, 27.2.1932, p. 458.

20. Edmond Vermeil, « Lettre d'Allemagne », *Allemagne contemporaine* 3 (30.4.1933).

*d'uniformité pèse sur toute la presse et sur les revues. On peut même dire qu'elle va peser sur toute la vie intellectuelle.*

À partir de l'ère de Locarno, les germanistes français sont divisés en deux clans, ceux de la Sorbonne, tels Lichtenberger<sup>21</sup>, qui, tout en étant opposés au fascisme, n'en continuent pas moins à prôner la conciliation envers et contre tout, et les Strasbourgeois, qui restent sur leur ligne de la *vigilance*, voire de la *méfiance*. Vermeil est alors relativement isolé, lorsqu'il se porte candidat à la chaire de langues et de littératures germaniques au Collège de France en novembre 33. Sa vision globale de la *science de l'Allemagne*, chère à son maître Andler, le fera échouer, au second tour, au profit de Tonnelat, dont l'approche était plus « philologique »<sup>22</sup>. Il recevra, en compensation, la chaire à la Sorbonne.

Il y a un tournant en 1934 pour les intellectuels de gauche français, avec les émeutes qui vont conduire à l'émergence du Front populaire. Divers organes de presse à tirage restreint vont dénoncer la montée du fascisme en Europe, tel l'hebdomadaire *Vendredi*<sup>23</sup>, dont l'un des cofondateurs fut André Chamson, et dans lequel Vermeil publia de nombreux articles.

Avertisseur dès la première heure du péril national-socialiste, il milita, en compagnie de son épouse, au sein du *Comité de vigilance des intellectuels antifascistes*<sup>24</sup>, fondé en 1934, et fut cofondateur, en 36, du groupe *Race et Racisme*. Il s'agissait de combattre l'idéologie nazie sur son propre terrain, celui d'un usage abusif de l'ethnologie attaché à combattre toutes les formes du racisme. Cette frange d'intellectuels accueille des résistants allemands.

Lors de la guerre d'Espagne qui divise encore un peu plus les intellectuels français, Vermeil s'exclame *Et il me semble que chaque*

---

21 . Henri Lichtenberger (1864-1941) fut cofondateur, en 1928, de l'*Institut d'Études Germaniques* de Paris, rattaché à la Sorbonne, qui s'était concentré, tant pour la recherche que pour l'enseignement, sur les thèmes philologiques et littéraires.

22 . Ernest Tonnelat (1877-1948), succédant à Charles Andler, occupa la chaire de Langues et littératures d'origine germanique au Collège de France de 1934 à 1948. L'élection au Collège de France en novembre 1933 donna lieu au deuxième tour à un duel entre Vermeil et Tonnelat, qui l'emporta par 23 voix contre 11.

23 . L'hebdomadaire *Vendredi*, créé par André Chamson et Jean Guéhenno, compta durant sa courte existence (1935-1938) parmi les plus importantes plateformes de la défense de la démocratie et de la culture.

24 . Le CVIA, fondé en 1934, trouva rapidement une forte audience auprès des syndicats, mais aussi des enseignants, professeurs, journalistes, écrivains et intellectuels, et compta quelques semaines après son premier manifeste plus de 2 000 membres.

*bombe allemande qui tombe sur Madrid tombe sur Paris*<sup>25</sup>.

Notre germaniste est confronté désormais à la périlleuse double tâche d'analyser scientifiquement le national-socialisme, et de le combattre politiquement. Dans *Doctrinaires de la révolution allemande*<sup>26</sup>, en 38, il se livre à une analyse spectrale de l'histoire des idées des penseurs conservateurs de la République de Weimar, relevant notamment leur pangermanisme, latent ou patent. Vision pas toujours bien accueillie dans les cercles d'immigrés, fidèles à leur culture séculaire et préférant voir dans le seul hitlérisme l'origine de leurs maux. Et dans *L'Allemagne, Essai d'explication*<sup>27</sup>, il dresse une vaste synthèse, montrant que *l'évolution du peuple voisin depuis l'origine jusqu'à nos jours* devait fatalement mener au totalitarisme. Ouvrage paru en 40, et promptement confisqué par l'occupant dès son entrée à Paris.

Sa détermination fait de lui un ennemi juré du régime hitlérien, à telle enseigne que celui-ci avait placé à ses côtés, à la Sorbonne, une « taupe », en la personne d'un lecteur nazi. Très vite son action en faveur des milieux d'immigrés allemands et des Juifs en particulier<sup>28</sup>, va faire de son domicile un lieu de rendez-vous privilégié : *Son domicile parisien connut un défilé incessant de réfugiés d'outre-Rhin, de justes persécutés par le bourreau et qui se passaient cette adresse comme un talisman*, écrit Robert Minder dans sa nécrologie de Vermeil<sup>29</sup>. Son combat est clair et connu de tous. Il devient donc pour Berlin, et un certain nombre de français, l'adversaire à abattre. Se succèdent alors une série d'événements qui découlent de son engagement, d'abord la fuite avec le gouvernement à Bordeaux, le saccage de son appartement parisien et de ses archives par la Gestapo en 1940, son repli à l'Université de Montpellier, peu après suivi de sa révocation par le Gouvernement de Vichy. Âgé de soixante-deux ans, Vermeil se retrouve alors dans une situation personnelle et

25 . Extrait d'une lettre de Vermeil du 23.11.1936 à son intime de longue date, l'écrivain communiste Jean-Richard Bloch.

26 . Edmond Vermeil, *Doctrinaires de la Révolution allemande (1918-1938)*, Paris, F. Sorlot, 1938.

27 . Edmond Vermeil, *L'Allemagne, Essai d'explication*, Gallimard, Paris, 1940, rééd. 1945.

28 . L'attitude de Vermeil face à l'antisémitisme a donné lieu à une brève étude de Fadiev Lovsky, *Edmond Vermeil et l'antisémitisme*, au sein d'une plaquette manuscrite du même auteur, *Les protestants français et l'antisémitisme*, Bibliothèque de l'Académie de Nîmes, juin 1992. Le même texte se trouve par ailleurs dans : *Les protestants français pendant la seconde guerre mondiale*, Actes du Colloque de Paris, Palais du Luxembourg, 19-21 novembre 1992, réunis par André Encrevé et Jacques Poujol, Supplément au Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, n° 3, juin-septembre 1994, pp. 125-131.

29 . Robert Minder, *Edmond Vermeil (1878-1964)*, Études germaniques 19, 1964, n° 2, p. III.

professionnelle extrêmement précaire.

Il entre en Résistance dans le groupe *Liberté*, au sein duquel agissaient également René Courtin, Pierre-Henri Teitgen et Marc Bloch, avec lequel il était lié d'amitié. Avec ceux-ci, il appartient à un groupe d'études chargé d'élaborer les plans de l'organisation de la France après la Libération, précurseur du *Comité Général d'Études*, qui, fondé en juillet 42, réunissait les *neuf sages de la Résistance*<sup>30</sup>. Après un long périple dans la clandestinité, il monte, au cours de l'opération *Trojan Horse* dans la nuit du 23 au 24 août 43, dans un petit avion de la *Royal Air Force*, qui s'envola d'un terrain d'aviation illégal aux environs de Mâcon, chargé d'amener Outre-Manche cet intellectuel indispensable. Son arrivée réussie fut communiquée sur Radio-Londres par l'information *Casimir a entendu le quintette de Frank* (toujours la musique !). Le spécialiste reconnu de la culture allemande sera un instrument de la victoire : appelé à un poste au sein de la *Commission Interalliée pour l'étude des activités de l'Allemagne et de ses satellites*, il lui appartiendra de contribuer à préparer l'après-guerre.

Dans le cadre du Comité interallié, deux courants s'opposent : alors que les Anglo-américains voulaient adopter une attitude *fair play*, laissant aux Allemands le soin de se débarrasser du nazisme par eux-mêmes, les gaullistes, avec Vermeil, prônaient une ligne dure, destinée à éradiquer définitivement les germes de la funeste idéologie. Dans *L'Allemagne, Essai d'explication*, n'avait-il pas déploré : *Nous avons, pour mille raisons fallacieuses, favorisé et facilité le réarmement allemand, au lieu d'être, sur un point aussi capital que celui-là, d'une intransigeance absolue...*<sup>31</sup>. Plus que de pédagogie, il s'agissait de *dégermaniser*, et

---

30 . Parmi les grands germanistes reconnus, notamment ceux de la Sorbonne, Vermeil fut le seul à s'engager ouvertement et à prendre sur lui des risques personnels considérables. La germanistique de la Sorbonne ne fut certainement pas un lieu de résistance contre le nazisme, et préféra se murer dans un silence discret. C'est plutôt le *Centre d'Études germaniques* de Strasbourg qui fut la source d'inspiration des grands résistants, en tant qu'instance de sensibilisation sur les dangers que représentait le national-socialisme. Trois résistants marquants y avaient enseigné comme professeurs dans les années 30 (René Capitant, Marc Bloch et Edmond Vermeil), et un de leurs élèves fut Henri Frenay (1905-88), le chef du fameux groupe de résistance du Sud de la France *Combat*. Dans ce cadre s'était formé en juillet 1942 le *Groupe Général d'études* (C.G.E.), réunissant les « *neufs sages* » de la Résistance, dont Vermeil, et constituant une sorte de Conseil d'État secret, au sein duquel on réfléchissait systématiquement sur la refonte juridique et administrative de la France (voir Diane de Bellescize, *Les neuf sages de la Résistance, le Comité Général d'Études dans la clandestinité*, Paris, Plon, 1979).

mieux encore, de *déprussianiser* l'Allemagne au moyen de camps et ateliers de rééducation.

L'après-guerre voit l'action politique de notre auteur prendre une forme concrète en 1945-46, lorsqu'il fut nommé président de la *Commission de rééducation du peuple allemand*<sup>32</sup>, en même temps qu'il réintégra son poste de directeur de l'*Institut d'Études Germaniques* à la Sorbonne. Mais il reste enfermé dans sa vision réductrice de l'Allemagne, arrêtant son champ de recherches à la guerre, en rupture avec la réalité du moment, tant sur le plan politique que littéraire. Fixant sa réflexion sur les grandes figures du génie allemand, telles Heine, Goethe, Wagner et Nietzsche, il laissa à ses élèves Alfred Grosser<sup>33</sup> et Robert Minder<sup>34</sup> le soin de prendre la relève pour la période contemporaine. À l'évidence, il y a une unité dans la pensée de l'auteur de *L'Allemagne, Essai d'explication*, qui le conduira peu à peu à une mise à l'écart.

C'est en effet l'option de ceux qui ont fait confiance à l'Allemagne qui se révélera la plus efficace et la plus prometteuse pour la future RFA et pour la destinée de l'Europe. Peut-être Vermeil n'avait-il pas eu pleinement conscience que l'opposition franco-allemande s'effaçait désormais derrière la nouvelle réalité des deux États allemands.

### Le regard d'Outre-Rhin sur l'œuvre de Vermeil

Introduisant, soixante-huit ans plus tard, la réédition de *La pensée religieuse de Træltsh*, le directeur de publication, un théologien protestant de Göttingen, déplorait : *Vermeil a laissé une vaste œuvre*,

31 . Edmond Vermeil, *L'Allemagne, Essai d'explication*, 1940, p. 15.

32 . L'objectif en était le programme « des 3 D » : dénazifier, démilitariser, démocratiser.

33 . Alfred Grosser, politologue, sociologue et historien français d'origine allemande, né en 1925 à Frankfort sur le Main, réfugié en France avec sa famille dès 1933. Il fait ses études en France, passant l'agrégation, puis commençant une thèse sous la direction d'Edmond Vermeil ; mais il rompt avec la germanistique traditionnelle pour se tourner vers la science politique à partir de 1955. Il a été professeur à l'Institut d'Études politiques de Paris, a enseigné également à l'École polytechnique et à l'École des hautes études commerciales, ainsi qu'à diverses universités étrangères.

34 . Robert Minder (1902-1980), après l'agrégation de lettres en 1926, lecteur à l'Université de Strasbourg, puis dès 1934 chargé de cours, puis professeur de langue et de littératures allemandes à la Faculté des Lettres de Nancy ; il est professeur d'allemand à la Faculté des Lettres de Grenoble durant toute la guerre, professeur d'allemand à la Sorbonne en 1951, professeur au Collège de France en 1957.

*importante pour deux nations ; et pourtant cette œuvre n'a jusqu'à présent fait l'objet ni d'un répertoire bibliographique, ni d'une étude thématique qui donnerait satisfaction. Il n'existe pas de biographie*<sup>35</sup>

C'est maintenant chose faite, ... en allemand, grâce l'ouvrage de Katja Marmetschke, sorti en 2008 sous le titre – je traduis – : *Observation de l'ennemi et rapprochement, le germaniste Edmond Vermeil (1878-1964) dans les relations franco-allemandes*<sup>36</sup>. Cette étude est beaucoup plus que la simple biographie d'un leader d'opinion. Admirablement documentée, elle nous invite à une analyse de fond de tous les courants de réflexion qui traversèrent les milieux intellectuels des deux pays entre les trois guerres qui les opposèrent. Peu auparavant, la même auteure avait publié, au sein d'un ouvrage collectif codirigé par elle-même, *Der Intellektuelle und der Mandarin*, un long article sur Edmond Vermeil, aux côtés d'autres personnalités-phares comme Pierre Bourdieu, Jacques Derrida, Jorge Semprun, Klaus Mann<sup>37</sup>.

Qu'est-ce qui vaut à Vermeil ce regain d'intérêt après des décennies de silence ? Voilà qui peut étonner pour un auteur qui, nous dit en préambule Madame Marmetschke, n'est plus guère lu, ni guère cité, et dont nombre de ses thèses ne résistent pas à l'analyse critique de la germanistique contemporaine. En introduction de son livre, la politologue et romaniste de l'Université de Kassel s'en explique longuement : d'une part la germanistique française, en pleine renaissance durant ces quinze dernières années, se penche sur l'histoire de sa discipline et sur les personnalités de ses pères fondateurs Charles Andler, Henri Lichtenberger et Edmond Vermeil. Mais surtout les sciences politiques, tout comme la recherche historique, ont cessé de se concentrer uniquement sur la *mégapolitique* d'État pour s'engager dans l'analyse précise des processus *micropolitiques* : Il s'agit d'éclairer d'un jour nouveau la *perception identitaire* que peut avoir une nation d'une autre. La question centrale est de savoir sous quelles conditions, et avec quels

---

35 . Edmond Vermeil, *La pensée religieuse de Traeltsch*, Strasbourg/Paris, Istra, 1922, rééd. en 1990 aux éditions Labor et Fides, Genève, avec une introduction de Hartmut Ruddies.

36 . Katja Marmetschke, *Feindbeobachtung und Verständigung, der Germanist Edmond Vermeil (1878-1964) in den deutsch-französischen Beziehungen*, Böhlau Verlag, Köln, Weimar, Wien, 2008, 589 p.

37 . Katja Marmetschke, *Zwischen Feindbeobachtung und Verständigungsarbeit : Edmond Vermeil und die französische Germanistik in der Zwischenkriegszeit* (Entre observation de l'ennemi et travail de rapprochement, le germaniste Edmond Vermeil dans les relations franco-allemandes), in : *Der Intellektuelle und der Mandarin*, François Beilecke und Katja Marmetschke Hrgs., Kassel University Press 2005, pp. 503-526.

objectifs, un acteur déterminé, à un moment donné, a formulé et diffusé un paradigme d'explication de l'autre pays faisant autorité. Ce questionnement repose donc sur l'hypothèse que les identités nationales sont des édifices sociopolitiques, majoritairement élaborés par des élites intellectuelles.

Basant sa réflexion sur l'exemple d'Edmond Vermeil, l'auteure envisage quatre cadres de références, ou modules, qui conditionnent cette perception identitaire de l'Autre : il y a d'abord l'état des relations internationales entre les deux pays, qui relève d'une vision collective, et que doit prendre en compte l'observateur, s'il ne veut pas être hors du contexte temporo-spatial ; il y a aussi le discours national d'identité culturelle de l'Allemagne elle-même, auquel Vermeil devait forcément se référer, s'il voulait être crédible et écouté ; puis l'enfermement de l'observateur dans son propre contexte culturel national, ce qui explique pourquoi Vermeil s'est fixé sur certains éléments de ce discours ; et enfin la mouvance intellectuelle et les plateformes à partir desquelles le germaniste a développé et diffusé ses modes d'explication.

Par la richesse de son œuvre et la durée de son action comme médiateur et conseiller politique, Edmond Vermeil s'impose comme un modèle idéal pour une telle analyse. En effet, il comptait parmi les plus importants des germanistes de l'entre-deux-guerres et de l'immédiat après-guerre. Comme professeur de philologie allemande à l'Université de Strasbourg dès 1919, puis à la Sorbonne dès 1934, ainsi que par ses innombrables conférences et publications, il a fait partager sa vision de l'Allemagne à deux générations de Français. Ses deux œuvres majeures, *Les doctrinaires de la révolution allemande*, et *L'Allemagne, Essai d'explication*, faisaient autorité, constituant pour un large public sa base de référence pour son regard sur le voisin d'Outre-Rhin.

Mais le grand connaisseur de l'Allemagne n'a pas seulement influencé son époque, il était aussi, comme « enfant de son temps », fortement marqué par elle. L'événement le plus important qui a mis son empreinte sur sa vision de l'Allemagne fut sans aucun doute l'expérience de la Première Guerre mondiale. Plus que tout autre germaniste, il s'est identifié avec les objectifs scientifique et politique que s'étaient fixés la nouvelle discipline, c'est-à-dire non seulement une perception globale et interdisciplinaire du pays voisin, mais aussi la mission patriotique d'observation de l'ennemi.

Ainsi, le *Centre d'Études Germaniques*<sup>38</sup> créé à Mayence en 1921, d'où Vermeil édita son *Bulletin de la Presse allemande*, n'était-il pas, plutôt qu'un pont, une sentinelle sur le Rhin, se heurtant à une vive opposition allemande ? Dans tous ses travaux, au lendemain de la Grande Guerre et jusqu'à l'installation du pouvoir hitlérien, le germaniste avait certes critiqué la calamiteuse politique du Traité de Versailles ; déploré non moins vivement l'occupation de la Ruhr en 1923 ; et, durant son périple de 1933, il avait mesuré dans toute son ampleur l'impact social de la misère des années 20 sur les bouleversements politiques en cours. Mais sa réflexion n'en restait pas moins centrée sur l'idée réductrice de la pérennité du pangermanisme, long cheminement historique qui, partant du nationalisme religieux de Luther, en passant par Bismarck, ne pouvait, à ses yeux, que conduire au totalitarisme hitlérien. La critique lui reprochera d'avoir négligé que l'éclosion du fascisme fut un phénomène international. L'influence de Vermeil fut donc marquée par la double ambiguïté d'observer l'ennemi tout en œuvrant pour le rapprochement, d'analyser *scientifiquement* tout en dénonçant *politiquement*.

### **Retour au village de son enfance**

Non seulement ses *Souvenirs*, mais aussi tous les articles à sa mémoire, reviennent sur les deux fondements de la vie du germaniste de Congénies, la religion et l'école, clés pour comprendre sa personnalité et sa carrière.

Ce qui nous ramène au village de son enfance, où l'enseignement des valeurs républicaines et le climat de tolérance religieuse forgèrent sa stature d'ardent patriote et d'intellectuel engagé ; firent aussi de lui quelque'un d'inflexible, bien le contraire d'un opportuniste. Rigidité qui lui coûta la chaire au Collège de France, alors que l'heure semblait être à une conciliation qui se révélera vite illusoire.

Intransigeance qui explique peut-être aussi pourquoi, au retour de Londres, il n'obtint pas la charge de Haut-Commissaire en Allemagne

---

38. Le CEG fut créé à Mayence en 1921 par le Haut-Commissariat français pour la Rhénanie occupée, en collaboration étroite avec la Faculté des Études germaniques de l'Université de Strasbourg. Établissement de formation, qui était ouvert aux fonctionnaires de l'administration d'occupation, aux officiers stationnés sur le Rhin et aux étudiants d'universités françaises, le CEG ne s'adressait qu'à des ressortissants français. Il fut transféré à Strasbourg en 1930.

occupée<sup>39</sup>, qu'il était en droit d'espérer, devant se contenter de la présidence de la *Commission de rééducation du peuple allemand*. De Gaulle n'en avait pas moins partagé la ligne dure de Vermeil, ainsi qu'en témoignent ces lignes du général du 8 avril 1944 : *Mon cher maître, Je vous remercie de votre lettre et de votre rapport qui m'a vivement intéressé. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur les conclusions que vous tirez de votre étude sur la pensée allemande.*<sup>40</sup>

Mais c'est aussi cette éthique qui lui inspirera son engagement, en compagnie de son épouse, au sein du *Christianisme social* de Charles Gide, comme du *Comité de vigilance des intellectuels antifascistes*, et de bien d'autres. Cette éthique qui le conduira, dès la première heure et plus tard au péril de sa vie, à dénoncer la perversité du nazisme, annonçant dans le vide ambiant le cataclysme à venir, et offrant son hospitalité aux persécutés. Homme de fidélité à l'idée du modèle républicain, Vermeil, après un demi-siècle de combat inlassable, ne fut plus capable de renouveler sa pensée et de l'adapter à la conjoncture nouvelle de l'après-guerre. Constat d'échec relatif peut-être, mais qui ne saurait justifier le silence auquel l'ont voué les Français.

Edmond Vermeil était resté très attaché au village de son enfance. Il revenait passer ses vacances dans la maison familiale, partageant son temps entre la musique, la peinture et animant les soirées, laissant un souvenir inoubliable de ses interprétations de Beethoven à quatre mains avec son épouse Madeleine. *Il avait tous les dons, il a tout pris*, nous dit son neveu, le docteur François Vermeil, comme s'il n'avait rien laissé aux autres, ce qui ne fut, bien sûr, pas le cas, témoins les descendants ici-présents de la lignée de Joachim.

Mais peut-être tout son destin est-il inscrit dans cette phrase. Captif de sa fidélité et de son éthique, l'élève de l'instituteur Bonfils et du pasteur Farel ne pouvait se soustraire à l'histoire de son temps. Sa destinée n'en est que plus attachante. *Une vie exemplaire* avait intitulé Alfred Grosser l'éloge consacré à son maître en 1964. Mais n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que c'est justement d'Allemagne, l'ennemie d'alors, que nous en parvient l'écho tardif aujourd'hui ?

---

39 .C'est son ex-collègue germaniste André François-Poncet qui fut nommé Haut-Commissaire français en Allemagne.

40 .Charles de Gaulle, *Lettres, notes et carnets. Juin 1943-Mai 1945*, t. V, Paris, Plon (lettre du 8.4.1944, p. 191).

*Séance du 7 mai 2010*

# **LES PREMIERS DESSINS ÉGYPTIENS ÉTAIENT- ILS DÉJÀ UN LANGAGE ?**

**par Jean KREBS**  
correspondant

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel,  
Mesdames et Messieurs les académiciens,  
Chers amis,

Il y a un peu plus d'un siècle, les archéologues mettaient à jour en Haute Égypte les vestiges d'une riche civilisation qui est à considérer comme la matrice de l'Égypte des pharaons. Parmi les nombreux éléments retrouvés figurent des objets finement décorés ou revêtus de dessins incisés d'une grande précision. Ces objets constituent une source inépuisable d'informations et de débats sur la genèse de la culture égyptienne, et notamment sur l'origine de l'écriture hiéroglyphique.

Notre propos d'aujourd'hui, les essais de décryptage de ces dessins, nous transporte sur les rives du Nil à une époque fort reculée, antérieure de quelques siècles à l'apparition des premiers pharaons, période qui se situe en gros entre 3500 et 3000 avant J.C. Cette période est connue sous diverses appellations, Nagada II et III pour les archéologues, période prédynastique pour les historiens. D'autres auteurs préfèrent l'expression plus poétique de « période des rois Scorpions », étant donné que plusieurs des souverains de cette période nous ont laissé une trace de leur présence sous l'emblème de cet arachnide venimeux.

Est-il encore besoin à notre époque de justifier un intérêt pour un sujet archéologique aussi éloigné et parfois si extérieur à nos préoccupations ? Que représente encore l'Égypte ? Nous ne pouvons que rester en admiration devant trente siècles d'un continuum historique aussi riche qu'original. Quelles cultures, quels gouvernements ne rêveraient-ils pas d'accéder sans effort apparent et sans tribulations excessives à une telle longévité ?

Quoi qu'il en soit, l'histoire de l'Égypte est en ceci paradoxale que toutes les caractéristiques d'une civilisation arrivée à maturité apparaissent pratiquement dès l'origine, dès l'instauration du premier pharaon. Citons ces avancées qui coïncident avec l'aube de son histoire. Un pays unifié, une économie prospère, un gouvernement centralisé, une administration efficace, des relations internationales, une religion riche et complexe, enfin et surtout un alphabet en voie de constitution qui va permettre de transcrire ces textes magnifiques que les Égyptiens ont eux-mêmes qualifiés de parole des dieux.

Or il se trouve que toutes ces innovations techniques, administratives et culturelles ont vu le jour durant cette période, très courte à l'échelle historique, trois à quatre siècles, qui a immédiatement précédé le règne du premier pharaon, et qui est caractérisée par une extrême créativité. Dans ces circonstances, on comprendra mieux que depuis quelques dizaines d'années le centre de gravité de l'intérêt pour l'Égypte se soit déplacé vers les périodes les plus reculées. Pour certains enfants on dit que tout est joué avant quatre ans. Par analogie, pour l'Égypte, tout est joué, ou presque, dès le premier pharaon.

L'étude de l'iconographie de ces objets est un exercice attrayant et aride. Attrayant, car il s'agit de l'accès à un monde visuel. Aride, car il s'agit d'une opération de déchiffrement. Tentons une comparaison. Essayer de comprendre une peinture contemporaine n'est pas chose aisée. Les critiques d'art ne nous contrediront pas. Tenter de comprendre ce que des artistes éloignés de nous de quelque cinq à six mille ans l'est moins encore.

Dans ce cadre, nous nous situons à une époque que l'on peut qualifier de préhistorique, au sens exact de ce terme. L'écriture n'existe pas encore. Mais elle est sur le point d'émerger.

On comprend d'autant mieux l'intérêt pour tout ce qui pourrait en

constituer les prémisses. Mais commençons par un examen visuel. Outre leur beauté, ces objets sont source inépuisable d'observations et de commentaires. Depuis qu'ils ont été découverts quelques interrogations fondamentales demeurent. S'agit-il de témoignages historiques ou d'œuvres de fiction ? Ces dessins, malgré leur nature par définition imagée, sont-ils ou non déjà des récits ? Pouvons-nous enfin y déceler les prémisses illustrées d'un langage ? Sommes-nous en présence des premières formes de l'écriture hiéroglyphique ? Voici, parmi d'autres, une série de questions demeurées sans réponse définitive.

Je vous propose dans un premier temps d'essayer de résumer les acquis. Puis de suggérer une nouvelle approche de décryptage, issue de réflexions sur le structuralisme. Et nous terminerons en procédant ensemble à plusieurs essais de traduction.

Les travaux des égyptologues ont été abondants. Dès les premières recherches, les questions que nous venons d'évoquer se posent de façon récurrente. Historiquement les premiers travaux remontent à la découverte des palettes illustrées vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est en 1897 que l'archéologue britannique Quibell découvre en Haute Égypte dans l'enceinte du temple de Hiérakonpolis tout un lot de palettes historiées, de sceptres et de regalia qui donnent l'impression d'une sorte de trésor votif enfoui dans les fondations du temple. Dans cet ensemble figure la fameuse palette dite de Narmer qui va presque immédiatement faire sensation et susciter de nombreux commentaires.

L'interprétation de cette palette ne va pas tarder. Dès 1900 l'archéologue anglais Petrie suggère qu'il faut y voir le premier témoignage de l'unification de la Haute et de la Basse Égypte sous une seule et même autorité. Le raisonnement repose sur le fait qu'un nom unique, celui d'un pharaon dénommé « NAR-MER » figure sur l'avers et le revers de la palette. D'un côté Narmer est revêtu de la couronne blanche de Haute Égypte, et de l'autre, de la couronne rouge de Basse Égypte. La démonstration semblait évidente. L'objet que l'on venait d'exhumer constituait le témoignage manifeste et en quelque sorte l'acte fondateur d'une royauté qui allait durer trente siècles. Sur le plan historique Petrie n'avait pas vraiment tort. Cela dit il se permettait quelques impasses dont la plus importante concernait l'identité même de ce premier roi,

Quoi qu'il en soit, la destination finale de cette palette demeurait encore un mystère. Une observation inattendue vint amplifier les doutes en 1986 avec la parution d'un travail de recherche de Emma Swan Hall intitulée « The pharaoh smites his enemies ». On y trouvait une recension presque exhaustive de toutes les figurations de pharaon terrassant un ennemi. Pratiquement tous les pharaons, y compris ceux dont sait parfaitement qu'ils n'ont jamais touché aucune arme, ni mené aucune campagne militaire, ont été représentés dans la position archétypale « du terrassement de l'ennemi » élevant un bras qui tient une massue prête à s'abattre sur des prisonniers agenouillés et entravés. La preuve était apportée que les dessins égyptiens n'attestaient nullement d'une vérité historique, mais renvoyaient à une intention symbolique.

Pour bon nombre d'égyptologues, la finalité de ces dessins est de nature idéologique. Par leur confection même ces dessins visent à justifier l'exercice d'un pouvoir, à marquer un rapport de forces, à faire respecter une autorité. Le dessin trouve alors son origine et son sens non dans une réalité observée mais dans la recherche d'une affirmation à faire partager. L'exemple de cette divergence d'interprétation nous indique que les résultats de décryptage peuvent être nombreux et différents. Il serait trop fastidieux de les recenser tous. On notera seulement que ces travaux se heurtent à un nombre, par bonheur limité, de problématiques. On peut les résumer en fonction de l'hypothèse de complexité que l'on attribue à ces dessins. Citons-les, en allant du plus simple au plus compliqué. Quatre niveaux d'interprétation sont possibles :

- i- Ces images sont impénétrables Elles n'évoquent que leur propre mystère. Nous ne sommes alors renvoyés qu'à notre admiration. Et le dossier reste clos sauf pour les historiens de l'art.
- ii- Ces images contiennent de l'information. Mais laquelle ? Dans ce cas, on peut mettre à profit les apports de la sémiotique, science relativement récente des signes et de la communication.
- iii- Ces images sont déjà constituées comme un langage. Les dessins n'en sont que les illustrations. Dans ce cas la preuve définitive est à apporter en procurant une traduction de ces images en mots. Mais, dans cet exercice, il faut reconnaître d'emblée une difficulté d'ordre technique. Un langage est linéaire par nature. Il se déroule comme une pelote de laine, selon une seule dimension. Il comporte un début et une fin, tandis qu'un dessin

occupe un espace à deux dimensions .Le passage de l'un à l'autre n'est pas évident.

iv- Ces images sont déjà à considérer comme des notations hiéroglyphiques, auquel cas on peut tenter de les identifier et de reconstituer des filiations et des étymologies.

Dans ce domaine, les découvertes les plus intéressantes ont été produites par l'égyptologue allemand Günther Dreyer, durant les années 1990. Travaillant sur des étiquettes de jarres qu'il avait mises à jour à Abydos, il a pu montrer qu'elles renseignaient sur leur provenance géographique. En interprétant les dessins comme des rebus, il a pu repérer ainsi les ancêtres de certains hiéroglyphes égyptiens à valeur phonétique, les phonogrammes.

Cependant, en définitive, malgré tous ces travaux, les experts reconnaissent que les résultats scientifiques restent modestes. Avec beaucoup de simplicité, et de modestie le linguiste Roland Tefnin affirmait encore (*L'image et son cadre*) en mai 1993 « Actuellement le déchiffrement de l'iconographie prédynastique semble encore hors de portée et sans doute à jamais interdit ». Pour progresser dans la connaissance de ces dessins, une méthode s'avère nécessaire. Celle-ci s'inspire au départ de réflexions sur le structuralisme.

### **METHODE DE DÉCRYPTAGE.**

L'exercice qui consiste à décrire une méthode est rarement attrayant. Il s'agit le plus souvent d'énumérer une suite de constatations. Pour ne pas nous perdre dans des aspects de détail, je vous propose de résumer la démarche que nous allons suivre en quatre étapes.

- On postule l'existence d'une structure ;
- Puis on en fournit la définition et les éléments ;
- Ensuite on décrit les quatre variantes d'opérations ;
- Enfin et surtout on montre comment ces opérations peuvent se transposer en images et fabriquer ainsi une sorte de dictionnaire visuel qui permettra les déchiffrements.

Le point de départ de la méthode est simple. Nous supposons l'existence d'une structure. Concrètement cela veut dire que les éléments de ces dessins ne sont pas à analyser séparément, mais qu'ils ne prennent de sens que dans leur relation les uns par rapport aux autres. Cette considération est claire, mais ne nous fait pas beaucoup progresser.

Nous avons donc été amenés à compléter ce premier postulat par un deuxième, la structure de ces dessins est analogue à celle des opérations rituelles mythico-religieuses de l'Égypte ancienne, celle dite de « la magie HEKA ». Nous reviendrons bien sûr en détail sur leur description. Mais observons déjà a priori au moins trois types de critiques.

Première critique. Ce que dans notre culture nous appelons « magie » a mauvaise presse. A fortiori chez des scientifiques. Cette sorte de « pratique produisant des effets surnaturels, diaboliques ou enchanteurs » est mal venue. Nous aurons à montrer que la magie HEKA est aux antipodes du mystère et repose sur sa propre rationalité. L'ensemble des considérations médicales et astronomiques égyptiennes relève du reste de la magie HEKA.

Deuxième Critique. Personne n'a jamais entendu dire que la magie était structurée.

La description n'en figure nulle part, du moins pas sous cette forme dans la littérature égyptologique. Par chance on peut la reconstituer sans trop de difficultés.

Troisième critique. La magie n'est pas un ensemble homogène. Elle comprend des pratiques verbales comme des pratiques manuelles dont la réunion au sein d'un même système est difficile à admettre.

Pourquoi donc persister dans une telle approche ? Un postulat bien entendu n'a pas à être démontré. Il ne trouve sa justification qu'a posteriori dans l'efficacité des résultats produits. La démarche repose en outre sur des présomptions fortes d'appartenance à la sphère mythico-religieuse. Nature rituelle des supports, sacralité des lieux où ils ont été retrouvés, ritualisme enfin de l'apparat royal dès les premiers temps.

Nous nous devons maintenant de décrire les quelques opérations constitutives de la magie égyptienne. Il ne s'agit là que d'une nécessité de méthode. De la magie nous ne retiendrons que les structures. Pour savoir clairement de quoi l'on parle une définition s'avère nécessaire. Or les Égyptiens ne nous ont hélas pas fourni leur propre définition de la magie HEKA. Pour en comprendre le véritable sens, le recours à l'étymologie devient nécessaire.

Le mot égyptien HEKA se décompose en deux termes. Le préfixe HE (translittéré H) qui signifie « faire advenir ». On peut en donner plusieurs exemples :

QD le sommeil    HE QD faire venir le sommeil, endormir  
3W long            HE 3W faire advenir la longueur, accroître  
DB l'arrêt         HE DB faire venir l'arrêt, stopper

KA de son côté a trois sens principaux, dérivés les uns des autres.

KA signifie d'abord taureau, KA signifie ensuite force, KA signifie enfin virilité.

Si bien que HE KA a pour signification étymologique « faire advenir la force », mais pas n'importe laquelle, une grande force, analogue à celle d'un taureau, une force qui rend viril. La magie HEKA est donc ce qui procure physiquement et mentalement les moyens de ses ambitions. On pourrait la traduire par « le recours aux grands moyens ».

La structure en est très simple. Elle se résume très prosaïquement de la façon suivante :

- un manipulateur (magicien, prêtre, fonctionnaire royal, ou simple particulier)
- opère un changement (soit positif, soit négatif)
- sur un patient (un roi, un défunt, une divinité, soi-même, etc. ...)
- par un mécanisme opératoire (il en existe, comme nous le verrons, quatre)
  - vers un but donné (par exemple acquérir les vertus du héros d'un mythe)
  - dans le cadre d'une logique (toujours présente même si non explicitée)

En fait le seul élément, autour duquel tout s'organise, est le mécanisme opératoire. Il est concrétisé par un ou plusieurs opérateurs. Les mécanismes opératoires principaux sont au nombre de quatre, les transferts, les transformations, les nominations et les envoûtements.

Au premier groupe, dit des « transferts », se rattachent essentiellement les opérations verbales, les formules à réciter, ou les supplications à expliciter. Il s'agit d'une magie de la parole et du verbe. « Le transfert est la technique de base du magicien. Elle consiste à transférer une situation vécue par le patient dans un monde différent » ainsi que l'analyse Yvan Koenig (*Magie et magiciens dans l'Égypte ancienne*, Pygmalion Paris, 1994). Ce mécanisme est essentiellement

d'ordre psychologique, mais pas uniquement. Grâce au « transfert » on troque l'identité du patient contre celle d'un vainqueur professionnel ou d'un gagnant par nature.

Le second groupe, dit des « transformations », utilise dans son processus des substances qui transmettent les vertus qu'elles sont supposées renfermer. Ces opérateurs peuvent être aussi simples que de l'eau, du pain, la bière, du natron, de la salive, ou des humeurs, etc....

Un troisième groupe est celui des « nominations ». L'attribution d'un nom revêt une grande importance en Égypte. On donne un nom pour infléchir le destin par le biais d'une programmation puissante établie une fois pour toutes et dont l'effet agit dans la durée. Ainsi par exemple voici les noms de quelques pharaons de la première dynastie :

MENES = celui qui érige, qui élève = celui dont la fonction est de fonder

HOR AHA = l'Horus qui frappe = celui qui a vocation à frapper

DJER = celui qui procure son soutien, = le protecteur

DJET = le serpent cobra = celui dont le destin est de défendre

Le quatrième et dernier groupe d'opérations magiques est celui des « envoûtements ». Cet ensemble est basé sur une certaine forme de théâtralité codifiée aux effets précis. Il combine des exercices de mises en scène et des manipulations d'objets.

Examinons maintenant comment chaque type d'opérateur peut se traduire en images. Même si, par nature, ils ont vocation à prononcer des paroles, les opérateurs de transfert sont presque toujours accompagnés d'opérations accessoires requérant des attributs contribuant à un changement physique et psychique par le moyen de vêtements, de masques, de coiffures, d'insignes, etc.... qui sont faciles à représenter.

En variante pour les transferts, on peut représenter le personnage (animal, humain, héros d'un mythe ou divinité) auquel l'opérateur désire assimiler le patient. Très fréquemment aussi on représente un état intermédiaire, un hybride, à mi chemin entre le personnage de départ et le personnage transformé. C'est le cas du sphinx. Mais il existe de

nombreuses autres combinaisons hybrides possibles.

Pour les transformations, on représente les substances agissantes. Ainsi l'eau dans une aiguière, la bière dans un bol, l'encens dans un brûle-parfum, etc....

Pour les nominations, nous avons la chance, dans le cas des souverains, d'avoir la disposition iconographique des « sereks » où s'inscrivent les noms. Le dessin d'un serek est constitué d'une partie basse représentant un palais crénelé et d'une partie haute où figure un faucon, symbole d'un chef de guerre. Il s'agit de la résidence du souverain.

Enfin pour les envoûtements il existe des représentations spécifiques comme les figurines destinées à recevoir les châtiments. Toutes ces informations permettent la constitution d'un dictionnaire visuel, clé du travail de déchiffrement, outil qui s'enrichit au fil de l'expérience.

## **EXERCICES DE DÉCRYPTAGE SUR QUELQUES EXEMPLES**

Nous allons maintenant passer à l'examen concret de quelques dessins. De façon à disposer de la plus grande variété possible de situations nous avons fait en sorte de commencer par trois types de supports différents, palette à fard, manche de couteau et manche de massue.

### **Analyse de trois palettes anciennes : palette de Manchester, palette d'El Amrah, et palette de la Tête de vache.**

Commençons par les palettes à fard. Mais d'abord, quel est donc leur usage premier ? Il s'agit essentiellement d'une fonction de maquillage. On y broie des pigments destinés à des peintures corporelles. Mais, au cours du temps, cette fonction a glissé de l'utilitaire vers le symbolique. Quoi qu'il en soit, la finalité reste la même : transformer un personnage en un autre personnage.

Structurellement l'analyse de ces trois premières palettes est simple : un opérateur de transfert (la palette support) est conjugué à une cible de projection (le dessin). Les cibles que nous observons sont constituées respectivement dans le premier cas par trois autruches, dans le second cas par l'emblème de Min et enfin dans le troisième cas par un bovidé

sur un semis d'étoiles. Les cibles de transfert fournissent une indication des aspirations, une sorte de description visuelle de l'imaginaire symbolique des premiers égyptiens. Quel est-il ?

On peut être surpris par la présence d'autruches sur ces palettes égyptiennes. L'autruche n'appartient pas au biotope nilotique, mais à celui des steppes voisines verdoyantes à l'époque prédynastique et aujourd'hui désertiques. La plupart des chasseurs proto-égyptiens étaient effectivement originaires de ces vastes steppes herbeuses. L'assèchement climatique en cours à cette époque et le repli progressif vers le fleuve ont eu pour conséquence de laisser peu de traces de ce gros oiseau bipède dans l'iconographie et la culture égyptienne.

Les connotations magico-rituelles de l'autruche sont, comme le note Pascal Vernus dans son Bestiaire, à rattacher à ses caractéristiques de vitesse et de force. De sa patte l'autruche peut frapper et blesser gravement ses adversaires. Sa course est rapide et infatigable. Hostile quand on l'affronte, le symbole de l'autruche devient positif quand on arrive à dominer l'animal.

Une signification de l'autruche peut se déduire de la plume fichée par tout soldat égyptien dans sa coiffure. Soldat que l'on retrouve dans l'idéogramme « armée ». Ainsi portée la plume fait acquérir la rapidité et la résistance légendaire de cet animal.

**Le graphisme de la seconde palette, dite d'El Amrah**, est traditionnellement interprété comme le hiéroglyphe et le symbole du dieu Min. Peut être à cette époque Min n'était-il pas encore divinisé ? Son nom est cité quatre fois dans le texte des pyramides comme celui d'un vaillant chef de guerre.

De lui la postérité a surtout retenu des prouesses d'un autre ordre. Min est une icône très ancienne de la fertilité. Min est souvent représenté en position ithyphallique. En égyptien le hiéroglyphe **mn** veut dire « ériger ». Il s'agit d'un verbe dont le substantif renvoie à une évocation naturaliste connue. Le hiéroglyphe représente de façon symbolique la réunion d'un principe mâle et d'un principe femelle.

La palette d'El Amrah traduit des ambitions de félicité amoureuse.

**La troisième palette, dite de la Tête de vache**, nous présente non

pas une, mais deux cibles de projection qui procurent respectivement :

- Force et puissance en raison du bovidé d'un côté.
- Bonheur absolu en raison des étoiles de l'autre. Pour celui qui a vécu sous ces latitudes, l'examen du ciel étoilé, la fraîcheur de la nuit, le bonheur du scintillement de ces milliers de points lumineux sur le fond d'un velouté profond, l'idée d'éternité procurée par ces étoiles qui tournent sans jamais suspendre leur course, les infatigables comme les nomment les égyptiens, sont des expériences exaltantes. Une brève idée de la joie extrême.

En définitive, ces trois palettes nous fournissent un panorama de la vie rêvée des égyptiens. Une exaltation de la puissance. La force et la vitalité sous toutes ses formes. Une vie sensuelle épanouie. Enfin une exaltation du bonheur à l'état pur. Telles sont les aspirations profondes des égyptiens qui ressortent de ces palettes.

### **Analyse du manche de couteau du GEBEL TARIF ( Cairo 14 625 et 64 737)**

Après les chasseurs de rêves, intéressons nous maintenant aux sacrificateurs. Nous allons passer à l'examen du manche de couteau du Gebel Tarif. Après des opérateurs psychologiques de transfert, voici maintenant des opérateurs bien concrets de transformation. L'opérateur de transformation est le couteau lui-même. Ce couteau sacrificiel permet d'immoler des animaux dont certaines parties vont être consommées et permettront à ceux qui les ingurgitent l'acquisition des vertus inhérentes à l'animal.

Structurellement ce premier opérateur de transformation est lié à quatre autres opérateurs qui sont présents sur l'avant du dessin. On distingue en effet quatre couples d'animaux, répartis selon la même disposition, un prédateur et une victime. Les quatre attitudes identiques suggèrent une disposition mentale en parallèle, entraînant la signification suivante :

« De même que l'officiant tue et mange l'animal sacrificiel,  
De même chacun des quatre prédateurs tue et mange sa victime ».

Notons ici que la rosette a la valeur d'un proto hiéroglyphe, un sémantogramme, qui n'aura pas de suite en égyptien classique, sauf comme déterminatif, et qui signifie manger.

Examinons maintenant le dessin du revers du manche de couteau. Il comprend deux types de motifs entrelacés, d'une part les rosettes, d'autre part les serpents. Les rosettes renvoient, au concept de nourriture, tandis que les serpents renvoient aux valeurs de la vitalité. En fait en Égypte les serpents sont ambivalents. Le serpent cobra ou l'uraeus évoquent le danger, un ennemi à affronter. Si on l'apprivoise il devient un serviteur qui vous défend. À l'inverse le serpent peut être aussi le symbole de la vie. Comme plus tard dans le caducée, ou comme partie de hiéroglyphe déterminatif du père. Dans ce cas il donne la vie. Comme précédemment la mise en parallèle des deux types de motifs est à privilégier. Ce qui suggère en traduction : « l'activité de manger est identique à celle de la vie ».

Au total, en reprenant l'ensemble de ces observations, nous suggérons comme traduction de ce dessin : « La personne qui manipule ce couteau en tant que sacrificateur tue et mange la victime immolée, de la même façon que le ferait n'importe quel autre animal sur sa victime naturelle. (En effet) Manger c'est la Vie.

Nous aurions alors historiquement la première manifestation de la Mâat en Égypte, cette soumission aux règles puissantes de la Nature que la sagesse recommande de ne pas venir troubler.

### **Analyse du manche de massue de Seyala**

Paradoxalement cet objet n'a pas été trouvé en haute Égypte, mais dans une région très voisine en basse Nubie. Des décorations aussi raffinées sur un manche de massue tendent à prouver qu'il s'agissait d'un objet cérémoniel appartenant à une sorte de prince ou de chef de guerre. Peu importe que ce prince fut égyptien ou nubien, le concept de distinction de nationalité au franchissement d'une frontière présumée, située au niveau de la première cataracte, c'est-à-dire à Assouan n'avait évidemment pas cours.

Structurellement, c'est le manche lui-même qui constitue l'opérateur de transfert, opérateur complété des dessins qui sont autant de cibles de projection.

Le raisonnement invite à discerner dans tous ces animaux les qualités et les vertus qui vont être transmises. L'organisation du dessin se répartit entre les animaux isolés (la girafe, le bouquetin et l'ibis) et les animaux à considérer en groupe (l'éléphant et les deux serpents d'une part, les trois couples prédateurs-victimes de l'autre )

- La girafe ( hiéroglyphe SR ) renvoie à la signification : voir au loin,

prévoir, prophétiser.

- Le bouquetin suggère des capacités sensuelles élevées.
- L'ibis, qui deviendra l'animal du dieu Thot, le dieu des scribes et des hauts fonctionnaires. Cet animal évoque toutes les perfections mentales, la patience et les décisions avisées.
- Les serpents avec l'éléphant sont la vitalité sous toutes ses formes, ténues ou puissantes.
- Enfin les couples prédateurs-victimes, répétés plusieurs fois, transfèrent au prince le rôle d'un guerrier toujours victorieux.

Au total la traduction suggérée pourrait être : « Le prince de Seyala, en manipulant cette massue, acquiert les vertus de vitalité sous toutes ses formes et d'excellence d'esprit. La capacité de prévoir, comme l'art de profiter agréablement des plaisirs des sens. Enfin et surtout, la capacité de dominer ses adversaires en toutes circonstances. »

### **Analyse de la palette aux Girafes ( Louvre E 11 052 )**

Avec l'examen de cette palette nous nous proposons de sortir un peu de ces essais de traductions mot à mot pour envisager une interrogation sur le style ou la forme. De façon quelque peu incongrue nous aimerions faire une comparaison inhabituelle, sautant cinquante siècles d'histoire, entre les motifs de la palette aux girafes et les silhouettes filiformes des sculptures d'Alberto Giacometti. Mais s'agit-il de la même stylisation ?

Sur cette palette aux girafes, nous apercevons un palmier central, deux girafes et quatre chiens. Ces motifs ont tous une caractéristique commune :

- le tronc du palmier est long et fin
- les cous des girafes sont longs et fins
- les dos des chiens sont plutôt longs et fins. Ils ressembleraient plutôt à des lévriers.

Sachant (par analogie avec les précédentes palettes) que ces motifs ont pour fonction de transmettre à leur propriétaire les vertus exceptionnelles qui sont les leurs, on peut se demander si cette particularité d'être long et mince n'est pas la marque visuelle d'un superlatif.

En fait cette caractéristique se retrouve sur d'autres palettes, comme

par exemple celle de Minshat Ezzat. On y discerne en effet un palmier très long, deux quadrupèdes à longues et fines oreilles, un ongulé avec des pattes longues et fines, enfin et surtout deux serpopards munis, évidemment de cous démesurément longs.

Les serpopards (ces hybrides imaginaires, combinaison supposée serpent et de léopard) sont actuellement sans signification connue dans l'iconographie égyptienne. La présente observation stylistique permettrait de trouver une solution, en considérant ces personnages comme des superlatifs. Ceux disposant de très grandes qualités, en quelque sorte les meilleurs de leur catégorie. C'est parce que nous allons retrouver ce type d'animal bizarre sur la palette de Narmer, que nous avons essayé ici d'en approcher le sens.

### **Analyse de la palette de Narmer (Caire 14 716)**

Cette palette est en même temps la plus célèbre et la plus commentée de la période prédynastique égyptienne. Nous allons essayer d'en donner une lecture complète. Traditionnellement on commence par une description détaillée des nombreux dessins qui y figurent, comme autant de vignettes d'une même bande dessinée en se demandant l'ordre dans lequel il faut les lire.

Or sur le plan de la structure, on notera que les éléments les plus importants ne sont pas les dessins eux-mêmes, mais les figurations de sommet qui s'analysent comme des opérateurs. On notera qu'ils sont si importants que ce sont les seuls qui figurent simultanément sur l'avant et le revers de la palette. Il s'agit de deux têtes hybrides d'homme-bovidé (on y a vu de façon hypothétique des têtes d'Hathor ) encadrant un serek où figure le nom du souverain « Nar-mer ».

Les hybrides sont des opérateurs de transfert. Et les sereks sont des opérateurs nominaux. En principe, toute l'iconographie doit s'organiser autour de ces éléments. Il convient donc d'en analyser la signification avec le plus grand soin.

D'abord les têtes. Au fond peu importe que ces têtes soient celles présumées de la divinité Hathor ou celles d'un hybride homme-bovidé. Dans les deux cas la signification est la même, l'acquisition par l'homme des qualités intrinsèques d'un taureau, sa force, sa puissance, sa suprématie sur quiconque en temps de guerre comme en temps de paix.

Par ailleurs le serek présente le nom du souverain, On y lit : « Nar-mer ». Belle sonorité, mais rien de plus. Compte tenu de son importance, il convient d'en rechercher la signification précise.

Comme l'ont noté plusieurs égyptologues, et notamment Fairservis, « Nar » renvoie au mot égyptien NR qui veut dire la crainte. Par ailleurs MER renvoie au mot égyptien MR qui signifie le malade, le faiblard, le gringalet et se retrouve au pluriel dans MRW, qui sont les populations envoyées au travail obligatoire dans les domaines sous juridiction royale. Plus tard ces MRW seront surtout des prisonniers de guerre. Au total on pourrait donc le traduire ce terme par « faibles populations ». Si bien que pour Nar-mer on pourrait bien suggérer quelque chose comme : « populations serviles, soyez dans la crainte » ou encore « tremblez misérables ».

Venons-en maintenant aux six vignettes. À l'examen on se rend compte qu'elles présentent un point commun avec l'opérateur nominal : la crainte inspirée aux populations. Cette crainte s'illustre de six façons différentes :

- défilé devant les cadavres des populations dont les têtes ont été coupées.
- asservissement de serpopards. Compte tenu des remarques antérieures on pourrait suggérer « l'asservissement des meilleurs d'entre vous » .
- démolition de leurs cités.
- soumission des prisonniers au tribunal du roi.
- exécution des prisonniers par le roi lui-même.
- sort de tristesse réservé aux trépassés.

L'organisation du dessin, sorte de grammaire visuelle nous invite à considérer un mécanisme d'aller et retour, six fois de suite, entre un paradigme, et des situations concrètes qui en sont les illustrations. Ceci nous renvoie à une observation de Pascal Vernus, qui remarquait, à propos de la fabrication de la pensée idéologique :

« L'idéologie procède d'un double mouvement, à la fois centrifuge et centripète. Les événements historiques sont des actualisations de stéréotypes. Et réciproquement ». Au total la transcription suggérée de

la palette pourrait être :

« Tremblez misérables, ma force vient du taureau.  
Je défile devant vos cadavres décapités,  
(même) les meilleurs d'entre vous sont asservis,  
vos cités sont détruites,  
les prisonniers sont jugés par mes soins,  
ils sont exécutés par moi,  
et une fois mort, vos corps n'ont plus de repos »

### **Analyse de la tête de massue du Roi Scorpion**

(Ashmolean Museum Oxford)

Il s'agit d'un cas bien difficile à comprendre dans la mesure où il s'agit d'une tête de massue fragmentaire. Cela dit l'iconographie de la tête de massue est une véritable énigme dans la mesure où un souverain tient dans sa main non pas une arme, un sceptre, un flabellum ou un attribut de dignité, mais un outil de travail, une houe. C'est le seul exemple connu dans toute l'histoire de l'Égypte. Mais ici de quel rite s'agit-il ?

L'imagination des égyptologues a été fertile. Transmission d'un savoir-faire agricole, d'une technique d'irrigation ? Ouverture d'un canal ? Accès nouveau à un temple ? Simple encouragement à travailler ?

Que peut nous apprendre le recours à l'analyse structurale de ce dessin ? Nous proposons de voir dans l'objet de grande dimension que le souverain tient dans ses mains un opérateur qui nous renseigne sur une fonction essentielle de ce souverain. Ici deux hypothèses de lecture :

hypothèse visuelle = une grande houe

hypothèse phonétique = HNN OU SK3

En effet la houe se dit HNN et le travail à la houe se dit SK3

Maintenant comme il s'agit d'un grand objet, donc d'un grand travail, nous recherchons un superlatif. La linguistique égyptienne prévoit dans ce cas une suffixation en - R.

Donnons quelques exemples. :

cB = unir                      cPR = unir énormément = équiper

Wc = seul                      WcR = totalement seul = enfui, perdu

WS = manquer              WSR = manque total = stérilité

En suivant cette règle, à partir de SK3, nous construisons SK3R,

Homonyme presque parfait de SKR, le dieu Sokar, ancien chef de

clan d'une population du delta, dont le nom s'est transmis à Sakkara, fameux lieu de construction de pyramides.

Dans cette période d'hésitation et d'innovation scripturale, le dessin pourrait bien vouloir nous dire que Scorpion, roi de haute Égypte, occupe désormais les fonctions du chef divinisé Sokar.

La suite du dessin s'organise en cinq vignettes :

- les vanneaux (les chefs du delta tués par pendaison aux étendards de l'armée)
- la remise des productions agricoles
- le creusement des canaux
- l'envoi au harem (du roi) des filles du pays
- la célébration de fêtes où l'on danse

Si bien que la traduction à suggérer pourrait bien s'énoncer de la manière suivante :

« Les chefs de tribus de la région du delta ayant été tués par les armées du souverain de haute Égypte, c'est Scorpion, roi de haute Égypte qui fait fonction de Sokar (de grand manipulateur de houe) et, à ce titre, c'est lui qui perçoit les récoltes (le versement des impôts), c'est lui qui ordonnance et supervise les travaux sur les canaux, c'est vers son harem que sont envoyées les filles de notre contrée (pays des nénuphars), et c'est avec lui que nous célébrons des réjouissances »

On remarquera une organisation visuelle identique à celle de la palette de Narmer. Plusieurs allers et retours entre un paradigme (Scorpion est notre Sokar) et des exemples concrets. Supervision du travail. Perception des impôts et participation à une grande feria.

Arrivés au terme de cet examen, peut-on conclure que cette iconographie est à considérer comme un langage ? À partir du moment où nous réussissons à en trouver une transcription, la réponse ne peut être que positive. Cette affirmation se maintient, même si le libellé exact des transcriptions peut encore prêter à discussion.

Et que nous raconte ce langage ? Nous avons vu qu'y sont exprimées des préoccupations de la vie quotidienne et des aspirations à la puissance et au bonheur. On évoque des scrupules devant les nécessités cruelles de la lutte pour la vie et l'ébauche de réponse en s'adaptant à l'ordre du monde. C'est la voie de la Mâat. Ce langage évoque aussi la mise en place d'une hiérarchisation sociale forte. Ordre trouvant sa justification dans des exemples tirés de la vie courante. Ces mythes en cours

d'élaboration deviendront, chemin faisant, l'idéologie royale égyptienne.

Autre question. Que conclure à propos de l'éventuelle présence de hiéroglyphes dans ces images ? Dans l'iconographie étudiée il a été possible de montrer que de nombreux éléments deviendront des hiéroglyphes. Cependant, à quelques exceptions près, le fonctionnement de ces hiéroglyphes restera visuel, ils ne subsisteront qu'en tant que sémantogrammes.

On se souvient que les recherches menées par Günther Dreyer l'avaient amené à conclure que certains dessins sur des étiquettes de jarre allaient pour leur part devenir également des hiéroglyphes. Mais pas les mêmes, ceux d'une autre catégorie, celle des hiéroglyphes à valeur phonétique, ou phonogrammes. Il serait alors tentant de penser que l'écriture hiéroglyphique classique se soit constituée à partir d'une combinaison de ces deux innovations apparemment trouvées séparément. Ce schéma correspondrait tout à fait avec le phénomène de brassage culturel originel dont l'Égypte est issue.

Quoi qu'il en soit, il reste encore beaucoup de mystères à élucider. On reste encore saisi par la profondeur du questionnement devant la signification de l'univers pictural. Permettez-moi pour conclure d'emprunter cette belle formule au peintre Giorgio de Chirico : « Sur terre il y a encore bien plus d'énigmes dans l'ombre d'un homme qui marche au soleil, que dans toutes les religions passées, présentes ou futures. »

(Manuscrit IV).

*Séance du 28 mai 2010*

**ESQUISSE DE PORTRAIT  
PSYCHOLOGIQUE  
DE GABRIEL-FRANÇOIS DE BRUEYS  
DERNIER BARON D'AIGALIERS  
PRÉSENTATION D'UN MANUSCRIT  
AUTOGRAPHE**

**par Charly-Sam JALLATTE**  
membre résidant

Les hasards quelquefois heureux des ventes de livres anciens m'ont permis de devenir le possesseur fortuné (fortuné mais appauvri) d'un exceptionnel manuscrit autographe de Gabriel-François de Brueys, dernier baron d'Aigaliers.

Aigaliers, vous le savez, est une petite commune de 390 habitants des environs d'Uzès, accrochée aux contreforts d'une colline de garrigues, dont la production essentielle est faite du prince des fromages : le « *pélardon* ».

Dominant le bourg, les ruines d'un château-fort du XIII<sup>e</sup> siècle sont les vestiges d'un domaine seigneurial, ancien berceau d'une honorable famille languedocienne.

En 1664 les terres d'Aigaliers, qui appartenaient alors à Jean-Jacob de Rossel, furent érigées en baronnie par le roi Louis XIV.

D'alliances en héritages, d'héritages en donations, la couronne de baron parvint sur la tête d'un membre de l'immense famille de Brueys qui étendait les branches de son arbre sur tout le sud de la France, les

mêlant souvent à celles de familles pouvant présenter au moins trente-deux quartiers de noblesse.

Ainsi les nobles barons d'Aigaliers précédèrent-ils la noblesse des pélardons.

Pour ne point trop m'éloigner du personnage, sujet de mon exposé, je me bornerai à présenter quelques observations biographiques très succinctes sur les Brueys les plus marquants des carrières littéraire, militaire ou ecclésiastique des derniers siècles.

C'est vers Claude Brueys, d'Aix-en-Provence, qu'ira ma première pensée.

En 1628 il fit publier son *Jardin deys musos provençalos*, ouvrage réunissant comédies, ballets, épîtres, poésies et satires. D'austères critiques ont jugé certaines œuvres quelque peu licencieuses, mais le félibre Jean-Baptiste Gaut écrivait au dix-neuvième siècle : *On trouve chez Brueys une originalité de pensée, un ragoût du terroir, une verve pétillante et primesautière qui sont admirablement mis en relief par un style vif et imagé, une expression toujours heureuse et incisive.*

Ce jugement nous assure que deux siècles avant Frédéric Mistral la poésie provençale était déjà bien vivante.

Pour avoir lu, dans le texte, de longs passages du *Jardin des Muses*, je dois reconnaître que certains sont d'une crudité sans détours. À vingt ans, on n'a pas de retenue.

Plus tard les fleurs de cette poésie juvénile, écloses aux rayons du soleil de notre midi, devaient hélas se faner lorsque le feu et l'ardeur du jeune homme s'éteignirent au milieu des troubles de la Ligue. Qui, en effet, aurait pu accepter les débordements d'expression d'un jeune homme engagé par sa famille dans ces mouvements politiques ?

Son retour à la poésie n'apparut qu'avec quelques odes médiocres saluant l'entrée du jeune roi Louis XIII dans la ville d'Aix, le 3 novembre 1622.

La poésie ne se satisfait pas de louanges adressées aux puissants ; notre époque préfère *la parodie qui nous délivre d'admirer les autres* ainsi que l'écrivait le philosophe Alain dans son livre *Beaux Arts*.

Traversant Rhône et Vidourle, nous retrouvons à Montpellier une autre branche de la famille de Brueys dont les membres partageaient un rang de haut niveau dans la riche société protestante.

David Augustin, né en 1641, fut évidemment élevé dans cette religion et destiné au barreau où son père occupait une place éminente. Se sentant peu de goût pour la procédure, il se livra à la théologie et

devint un des membres les plus réputés du Consistoire de Montpellier.

En 1681 il s'opposa à l'ouvrage que Bossuet venait de faire paraître : *Exposition de la doctrine catholique*.

L'évêque de Meaux, au lieu d'ignorer son adversaire, entreprit de le convertir et y réussit pleinement.

Peu de temps après son abjuration David Augustin étant devenu veuf embrassa alors l'état ecclésiastique.

Ciel ! Un Protestant devenu prêtre !

Mais ne connaissons-nous pas tous au moins un séminariste devenu pasteur ?

Ainsi va l'un, et l'autre vient.

J'ai, sur les rayons de ma bibliothèque constituée (vous n'en doutez pas) avec éclectisme, plusieurs ouvrages d'Augustin de Brueys. Parmi ceux-ci *L'histoire du Fanatisme de notre temps* exprime la radicalisation des sentiments de l'auteur envers les Nouveaux Convertis.

Dès 1682, de Brueys écrivait dans l'avertissement précédant sa dissertation sur *L'examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des Protestants* : « Je ne trouve plus dans l'Église catholique ces superstitions et ces idolâtries dont on m'avait entretenu toute ma vie. »

Cela explique-t-il les pensions et les bénéfices octroyés au nouveau prêtre par le clergé et le roi ?

Nous ne jugerons pas.

Sans négliger la controverse théologique, de Brueys se sentait aussi un talent pour l'art dramatique. Il composa de nombreuses comédies et quelques tragédies, moins réussies.

Voltaire citant deux œuvres du prélat dit : *Sa petite comédie Le Grondeur est supérieure à toutes les farces de Molière, et celle de L'Avocat Patelin, ancien monument de la naïveté gauloise, qu'il rajeunit, le feront connaître tant qu'il y aura un théâtre en France.*

Les personnalités des deux membres de la famille de Brueys que je viens d'évoquer se rejoignent donc curieusement dans l'art littéraire facétieux et humoristique.

Nous ne retrouverons pas ce caractère joyeux chez le troisième personnage que nous allons rencontrer. Très connu dans notre région, demi-frère de Gabriel-François que nous découvrirons bientôt, François Paul, comte de Brueys, semble avoir beaucoup perdu dans la vie (et dans la mort) fors l'honneur, bien entendu.

Vice-amiral, commandant la flotte de Bonaparte devant Aboukir en

1798, il y perdit sa dernière bataille... et le souffle que lui ôta un boulet de Nelson.

En 1942, le comte de Brueys mourut une deuxième fois. Sa statue érigée à Uzès en 1862 ne trouva pas grâce auprès des fondeurs de métaux non ferreux et se retrouva sous la forme de quelque canon d'un nouvel ennemi qui n'était plus l'Anglais.

Je vous l'ai dit, l'amiral avait un demi-frère, son aîné de dix ans, Gabriel-François, dont le très honorable membre de notre Compagnie Monsieur Vincens Saint-Laurent écrivit l'« Éloge » en 1818.

Vincens Saint-Laurent y brossait du baron, notre héros, un portrait extrêmement flatteur, (j'irais jusqu'à dire excessivement flatteur), trouvant des qualités où nous pourrions voir faiblesses et travers. Ainsi, écrivait-il :

*Alors élu député aux États Généraux, il ne monta que deux fois à la tribune parce qu'il la voyait profaner par l'esprit de parti et qu'il voulait non seulement garder la réalité de son indépendance, mais encore échapper au soupçon d'être l'organe d'une faction.*

Notre confrère poursuivait : *Il vota tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Peut-être l'examen des opinions qu'il adopta prouverait-il que son apparente fluctuation fut un fidèle indicateur de tous les mouvements de la raison, de la justice et de la vérité.*

Vous penserez avec moi qu'un député élu pour ne rien dire (même s'il en existe encore) ne sert pas à grand'chose. Quant à ceux qui, ici ou là, votent de droite à gauche, (et le lendemain de gauche à droite), ils ne nous semblent pas, dans leurs fluctuations, faire preuve d'une grande raison sinon d'une certaine opportunité.

Dans son « Histoire de la ville d'Uzès », Lionel d'Albiouse rapportait en 1903 une citation du vicomte de Dampmartin, fils du gouverneur d'Uzès : *Le baron d'Aigaliers, député de la noblesse à l'Assemblée Nationale de 1789, où il siégea à droite, est un homme charmant, musicien distingué, mais ces qualités aimables et attachantes ne conviennent nullement au gouvernement des grandes affaires. Ce n'est pas là qu'on peut jouer d'un petit air de flûte.* Voilà qui confirme bien notre pensée. Le baron prouva souvent, nous le verrons au cours de cet exposé, son indécision et ses multiples orientations.

Avant cette carrière politique, de Brueys d'Aigaliers s'engagea sur

de nombreux autres chemins que nous allons parcourir sur ses pas.

Ayant manifesté dès son jeune âge un goût prononcé pour les belles-lettres et la poésie, il rédigea dès l'adolescence de nombreuses notes relatives aux événements vécus et commença le récit de ses mémoires.

Le manuscrit entièrement autographe (Fig.1) que je vous présente fait partie d'un ensemble d'œuvres restées inédites. Il porte en première page, de la main même de l'auteur, la mention « Œuvres choisies de Gabriel-François de Brueys d'Aigalliers - Tome huitième et dernier ».

Cette numérotation pourrait bien ne pas correspondre à la réalité.

La Bibliothèque Nationale n'a pas connu ce recueil. Seule, la bibliothèque municipale de Versailles possède un petit volume de 75 pages portant ce même titre mais postérieur au nôtre, puisque daté de 1805. Dans cette publication, de Brueys relate son séjour dans l'île de Saint-Domingue où il séjourna comme aide-major au régiment de Forez au lendemain de la Guerre de Sept Ans.

Les Archives Nationales, de leur côté, ont acquis en 1992 un ensemble de manuscrits, lettres et documents relatifs à sa carrière militaire. Nous n'avons pas désiré consulter ces archives, le but de notre travail présenté aujourd'hui n'étant pas de réaliser une biographie exhaustive de Gabriel-François de Brueys mais d'en esquisser un portrait physique et moral avec toute l'aide qu'il nous apporte.

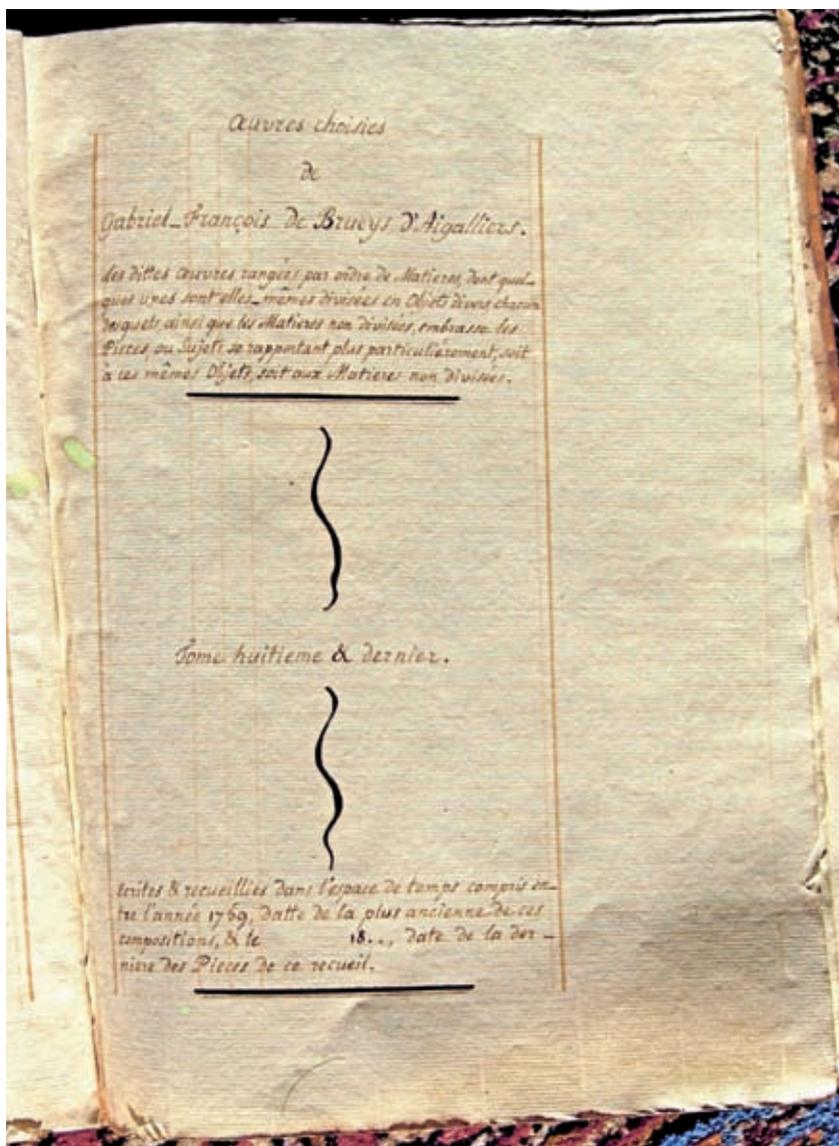


Fig. 1 : Première page du manuscrit du baron d'Aigalliers telle que calligraphiée de sa main

Le recueil en notre possession est constitué en partie de différentes notes historiques rédigées ou colligées par le baron. Mais ce sont surtout des remarques et observations sur sa propre personne, sur son caractère, ses goûts et ses habitudes qu'expose celui qui fut nommé en 1802 membre du « Lycée du Gard » qui devint deux ans plus tard l'« Académie du Gard ».

De Brueys rassembla jusqu'en 1804 tous les documents, épîtres et écrits qu'il jugeait dignes de le dépeindre sous un jour favorable.

Nous allons pouvoir grâce à cela, mais en lisant parfois entre les lignes, faire réapparaître parmi nous le visage et l'esprit de cet honorable confrère.

En effet, c'est non seulement dans ces différents textes mais également dans leur présentation que notre personnage se révèle à nous.

Dès l'ouverture du recueil, le lecteur est frappé par l'ordonnancement extrêmement rigoureux, méticuleux des documents rassemblés.

Après avoir réuni tous les textes qu'il jugeait essentiels, le baron d'Aigaliers rédigea d'une écriture calligraphique une table des matières si précise et si détaillée qu'elle traduit l'esprit d'ordre extrêmement strict qui le caractérisait.

Mais ce caractère ne fut pas éternel.

Par la suite, les feuillets deviennent désordonnés, parfois même raturés, corrigés grossièrement, ce qui n'avait jamais été fait dans les quarante premières pages du recueil.

Comment expliquer une telle évolution, presque une révolution, dans le comportement du personnage ?

Sur ce point, souvenons-nous de l'enfance du jeune Gabriel-François.

Gabriel-François était le fils de François-Gabriel, capitaine au régiment de Forez et Chevalier de Saint-Louis. Que pensez-vous qu'il pouvait advenir du descendant d'un tel géniteur ?

En le destinant (ainsi que ses deux frères puînés) au service militaire, son père voulut *le prémunir contre les dangers auxquels les loisirs et l'indépendance exposent trop souvent la jeunesse.*

C'est pourquoi, dès l'âge de treize ans, le jeune Gabriel-François fut incorporé au susdit régiment de Forez où, comme encore de nos jours, l'ordre et la discipline faisaient la force principale des armées. Nous sommes en droit de penser que, sous les ordres de son père, le jeune

incorporé n'eut pas le loisir d'adopter un comportement empreint d'une quelconque fantaisie.

Dans le recueil que nous étudions, Gabriel-François a inséré le texte d'une note dont il dit : *Notte (sic) sur mon compte, d'un des colonels du Régiment où j'ai servi. J'ai cette notte dans mes papiers et sur le même cayé original où elle fut mise avec celles de tous les autres officiers du corps.*

Cette note est ainsi libellée : *Monsieur d'Aigaliers étant aide-major du régiment de Forez qui a été incorporé dans celui d'Angoumois a encore toute la ferveur du novice. Parfaitement instruit de la manœuvre, plein de zèle et d'activité.*

*Fort honnette. Exact avec sècheresse, ferme, ayant besoin de modérer l'envie de trop bien faire. Du reste aimable, de l'esprit, des connaissances. Fait pour parvenir à tout.*

En quelques lignes, un colonel psychologue (qualité qu'il convient de souligner) brossa un portrait que le baron Gabriel-François jugea fidèle et dont il accepta tous les termes, même si certains pouvaient être critiques envers lui.

Le rapport rédigé par le colonel du Régiment d'Angoumois nous fait comprendre ce que nous nous avons perçu dans le strict ordonnancement de la table des matières du recueil entre nos mains. Monsieur d'Aigaliers était *exact avec sècheresse, ayant besoin de modérer l'envie de trop bien faire.*

Mais un autre mot retient mon attention dans cette note de service. C'est le qualificatif « aimable ». Je le rapproche (peut-être par des voies que vous jugerez hasardeuses) d'une des premières affectations dans le régiment de Forez que nous révèle Gabriel-François. Il y fut, nous dit-il, Enseigne de la colonelle. À l'âge où les premières émotions de l'amour se font jour, notre jeune héros trouvait déjà une place de choix. Premiers pas dans la carrière militaire, premiers pas dans la carrière amoureuse.

Nous aurons l'assurance, quelques pages plus loin, que cette dernière carrière fut la plus importante.

De la première, le baron, n'a voulu retenir qu'une liste d'affectations qui ne révèlent aucun fait d'armes, aucune participation à quelque mission ou combat. J'oserai dire que Gabriel-François et son père François-Gabriel sont, à l'image de leurs prénoms, bonnet blanc et blanc bonnet. Tous deux avaient une passion commune, la poésie, (ce qui ne favorise pas obligatoirement l'avancement d'un officier) et n'eurent

d'après nos textes que modestes carrières militaires ; le père parvenant au grade de capitaine et le fils à celui de major après vingt-cinq années de service. Certes ils furent faits l'un et l'autre Chevalier de Saint-Louis, mais aucun n'eut jamais les honneurs du héros de la famille, l'amiral dont le nom est gravé sur l'Arc de Triomphe de Paris.

En poursuivant notre chemin dans les pages de son recueil une merveilleuse surprise nous attend.

C'est son portrait (Fig.2), dessiné à la plume par le célèbre artiste Auvrest. Ce dernier, dont de nombreux dessins sont conservés au Musée national du Château de Pau et au musée des Beaux Arts de Troyes, exécuta, entre autres, les portraits de Frédéric II, d'Henri IV et celui du marquis de Mesgrigny, député à l'Assemblée Nationale comme le fut le baron.

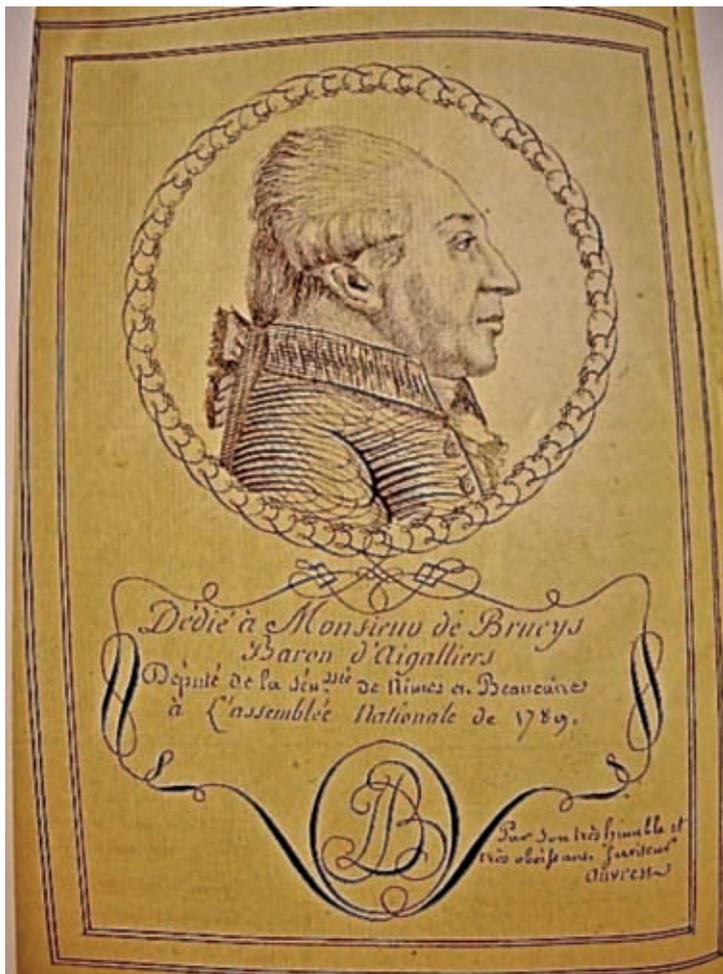


Fig.2 : Baron d'Aigalliers, un homme charmant aux qualités aimables

Ce portrait à la plume fut redessiné et gravé pour figurer dans les recueils commandés par Louis-Philippe et conservés au château de Versailles.

Qui dit portrait peint dit possibilité d'étude physiognomonique.

Malgré toute mon inexpérience en cette matière, j'avais commencé à trouver quelques caractéristiques de la personnalité de Gabriel-François en étudiant le dessin d'Auvrest.

Pour m'aider à poursuivre, j'avais ouvert l'œuvre du pasteur suisse Johann Kaspar Lavater, principal promoteur de la physiognomonie moderne, et c'est en elle que j'eus la deuxième surprise de mes recherches.

Dans son ouvrage *Essai sur la physiognomonie* paru à Londres en 1804, Lavater illustre par une série de dessins les différents types de personnalités psychiques, intellectuelles et morales en fonction des formes de visages. Pour illustrer la personnalité *sanguine* le visage présenté n'est autre que celui, reproduit en miroir, du baron de Brueys.

Par quel étonnant cheminement ce visage est-il passé des mains du baron dans les cahiers de Louis-Philippe puis dans un traité de physiognomonie ?

Je ne le saurai jamais, mais il confère sans conteste une certaine notoriété à notre lointain confrère.

Une étude physiognomonique trouve ses principales réponses dans l'examen de chaque trait du visage. Ensemble nous allons découvrir dans une première approche les caractères majeurs de la personnalité de Gabriel-François d'Aigaliers ; puis c'est en poursuivant la lecture des manuscrits rassemblés dans notre recueil que nous affinerons certains points.

Que nous dit le profil du personnage ?

Madame Martine Boulard, professeur à la Faculté Libre de Lille et Présidente de la Société Française de Morphopsychologie aurait pu en dire, comme J.K. Lavater, que la rétraction fuyante du front projette en avant la face et le nez, exprimant un élan vers le monde extérieur, un désir de séduction mais en outre le besoin de s'affirmer, de dominer. Les yeux et le nez qui sont grands traduisent un besoin de communication, tant sur le plan intellectuel qu'affectif, sensorialité que révèle également la bouche légèrement charnue.

Pour Lavater, ce front horizontal dénote en outre une faculté d'embrasser grand nombre d'objets, mais en même temps un défaut d'énergie dans la volonté.

Nous allons avoir la preuve que les physiognomonistes accèdent parfois aux qualités d'intelligence des femmes, à cette faculté de comprendre le mystère des âmes, que ce soit au travers d'un visage ou au fond d'un regard. Et tant pis pour Emmanuel Levinas qui disait que *La meilleure manière de rencontrer autrui c'est de ne même pas remarquer la couleur de ses yeux.*

Ce n'est pas ce qu'écrivaient quelques-unes des femmes amoureuses du baron qui furent près de lui dans les années 1784 et 1785.

Ainsi peut-on lire sous la plume de la marquise de Montaignu : *Monsieur le baron d'Aigaliers a l'air noble, la taille élevée. Sa figure intéresse dès la première vue. Ses yeux où se peignent l'esprit et le sentiment ne sont ni bleus, ni noirs, ni gris et tiennent de toutes ces couleurs. Ils ont une expression charmante vis-à-vis de ses amis.*

Deux pages plus loin, G.F. de Brueys présente, ainsi qu'il l'écrit en marge : « *un autre portrait de moi par une personne qui me connaissait depuis dix-huit ans* »

En voici quelques extraits :

*Ses yeux sont très grands, bruns et un peu saillants ; le gauche moins ouvert que le droit, sans que cette petite différence nuise à l'esprit qui les anime. On y voit son âme et toute l'expression de ses sentiments. Il sait leur donner aussi l'apparence d'un air de sévérité qui en impose.*

Nous retiendrons également une phrase qui confirme un trait de caractère que j'avais souligné plus haut : son indécision traduite par ses multiples orientations de carrière.

*Il ne s'amuse pas longtemps d'une chose* est-il écrit dans la lettre, et nous arrivons à cette approche de la carrière amoureuse du baron : *L'amour est pour lui une occupation nécessaire mais non une affaire sérieuse. Il le traite légèrement et ne comprend pas qu'on puisse y attacher de l'importance. Cette façon de penser l'a empêché d'examiner avec assez d'attention le caractère des femmes qui se sont attachées à lui. Il a rarement mis de la différence entre elles. Il les a aimées avec fort peu d'égard aux plaintes, aux tourments que sa légèreté et son penchant à l'inconstance causaient à celles qui l'aimaient véritablement.*

Nous sentons bien là l'amertume d'une femme abandonnée.

G.-F de Brueys ne se cachait pas de cette inconstance.

Dans un de ses poèmes écrit en 1771 à l'âge de vingt-huit ans, et qu'il présente comme *des vers où se trouve rendue avec assez de vérité ma façon d'aimer*, il écrivait :

« *Car peu de femmes sont parfaites*  
 « *J'en rencontrai beaucoup de fausses, de coquettes.*  
 « *Corinne m'aima trop, Eglé trop faiblement.*  
 « *Aimant avec transport, en changeant sans scrupule*  
 « *Je me sauvai du ridicule.*  
 « *Ah que je rends grâce à l'amour ! »*

Pour mettre un terme à cet aspect de la personnalité du baron, je citerai l'épithète qu'écrivit l'intéressé lui-même à Uzès en 1774.

### **Ci-gît d'Aigaliers, vieux garçon Qui fut en amour grand fripon**

Mais Gabriel François de Brueys ne fut pas qu'un fripon sans cœur et séduisant.

Celle qui fut sa dernière compagne écrivait : *Son amitié n'a ni sècheresse ni indolence. Il aime véritablement ses amis. Il est généreux et honorable et affecté de tous les bons sentiments envers un père infirme.* Une note écrite de la main d'Aigaliers confirme ces sentiments quelques pages plus loin dans une curieuse comparaison avec le père de Montaigne : *Plus je lis Montaigne et plus je trouve de ressemblance entre son caractère et le mien, mais si je suis inférieur à lui par l'esprit, je crois lui ressembler par le cœur. Ce qu'il dit de son père, je le dis aussi du mien mais j'ajoute que je crois mon père bien supérieur à celui de Montaigne, et qu'autant que Montaigne me paraît valoir mieux que son père, autant je suis assuré que mon père vaut mieux que moi.*

Il écrivait d'autre part : *Ce que je refuse à la sensibilité de ce qui m'arrive de défavorable, je le donne aux intérêts de mes amis. Leur infortune m'afflige autant que pourrait le faire un désastre commun.*

Cette affection que notre personnage désirait offrir à ceux qui l'entouraient se reportait aussi sur les enfants.

Il n'en eut point pourtant mais disait d'eux : *Mon amour et ma complaisance pour les enfants, la facilité que j'ai à leur faire comprendre ce que je veux leur dire et à les entendre lors même qu'ils ne parlent pas encore me fait penser que si j'avais des enfants je n'aurais besoin que de moi-même pour les bien élever.*

Entre ces deux pôles de l'affectivité que sont le sentiment et l'émotion dont Brueys assure être animé vont nous apparaître quantité

d'autres attitudes qui constituent le fondement de sa riche personnalité.

Ses réflexions sur la fortune, la gaieté, l'ambition, la colère, la justice, illustrent les tourments dont le baron pouvait être affecté et traduisent un caractère dont l'apparente assurance cache une sensibilité inquiète.

Il est révélateur de constater que toutes ces réflexions étaient inspirées et reprises de celles que Jean-Jacques Rousseau avait été amené à exprimer dans *Les Confessions*.

La pensée de Rousseau a posé le problème de la sincérité et de son rapport avec la vérité.

Peut-on appliquer cette distorsion aux comportements et aux écrits de notre personnage ? Je ne le pense pas.

Cette attitude nous ferait imaginer un trait de caractère qui n'existe pas chez G-F. de Brueys. Le baron, fervent admirateur du philosophe dont il connaissait les œuvres par cœur, eut vers la fin de sa vie le désir de laisser un testament moral en forme de confession et rédigea, à partir du début de l'an V de la République, un long manuscrit dans lequel il exposait les différents sujets sur lesquels, disait-il, *Je crois penser et sentir comme Jean-Jacques Rousseau*.

Rien dans ces révélations ne semble travestir la vérité.

Nous avons vu qu'il ne cachait rien de sa conduite auprès des femmes et des jugements qu'il portait sur elles ; nous avons toute raison de croire que même en vieillissant, âge auquel il rédigea ces pages, empreint de nostalgie et de mélancolie, il ne dissimula pourtant pas ses faiblesses. Son manuscrit est en cela un ouvrage de bonne foi.

G-F. de Brueys nous fait l'aveu que son éducation fut négligée mais que sa passion pour l'écriture et la lecture fut toujours très grande. Il connaissait par cœur une multitude d'ouvrages de Montaigne, La Fontaine, La Rochefoucauld, Madame de Sévigné et bien sûr de J.J. Rousseau, œuvres qu'il dévorait par désir de savoir ce qu'il n'avait pu apprendre au collège de Beaucaire.

Sa pensée fut toujours occupée par la morale, la philosophie, la musique, l'histoire, la littérature et la politique. « Il ne s'amuse pas longtemps d'une chose », a-t-il été dit. Inconstance ou soif de tout découvrir ? Peut-être l'une ne va-t-elle pas sans l'autre ?

Se targuant d'intérêt pour les belles-lettres et la poésie, il se fit admettre dès 1770 (avec l'aide de quel intercesseur ?) associé du *Collegio d'Arcadia* de Rome, puis de l'*Académie Royale des Belles-Lettres de Caen*, et enfin se l'*Academia de Ricovrati* de Padoue.

Ses œuvres poétiques n'ont laissé nul souvenir dans la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle. On peut en dire tout au plus, et ce sera avec la plus grande bienveillance, que certains de ses poèmes présentent un caractère aimable à l'image de leur auteur et reflètent ce qu'était la poésie des salons précieux de ce siècle. La musique ne lui permit pas, non plus, d'accéder à la gloire.

Plus intéressantes ses réflexions morales et éthiques nous ferons apprécier davantage la personnalité du baron.

*Languir, attendre, solliciter sont pour moi choses impossibles,* reprend-il de Rousseau, mais lorsque ce dernier écrit qu'il ne sut jamais faire de dettes criardes notre baron avoue : *J'ai eu des dettes toute ma vie et cependant jamais créancier ne s'est plaint de moi. Quand le terme de quelque paiement à faire approchait et que je prévoyais n'avoir pas de quoi y satisfaire je demandais à la personne à qui je devais si elle avait besoin ou non de son argent. Dans le dernier cas je renouvelais mon billet, et dans le premier je faisais un nouvel emprunt pour éteindre le premier.*

Nous sentons bien que dans ces lignes la vérité n'est pas travestie ; il en sera de même dans la suite du document.

La colère, l'ambition, la justice sont jugées avec beaucoup de sincérité. Je hais cette passion, dit-il en parlant de la colère ; elle est méprisable chez les faibles et a les plus funestes effets chez les puissants.

Instable et sans ambition véritable, bien que flatté par des nominations honorables, il reconnaît que ce sont là des traits critiquables de son caractère. *Je désire avec ardeur et abandonne avec le même empressement, soit pour ne pas attacher assez d'importance à ce qui fait l'ambition, soit par un penchant qui me porte à satisfaire ma fantaisie du moment aux dépens d'intérêts plus durables.*

C'est ainsi qu'il juge sottise d'avoir quitté la charge de Gouverneur Général de Monaco qu'il quitta après l'avoir occupée trois mois seulement.

Il accepta, pourtant, d'être élu en 1789 à l'Assemblée Nationale (Fig.3) où il siégea à droite en tant que député de la Noblesse pour la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire. En 1792 il se retrouva maire d'Uzès, étant devenu le citoyen Brueys zélé partisan de la république et ami des révolutionnaires.

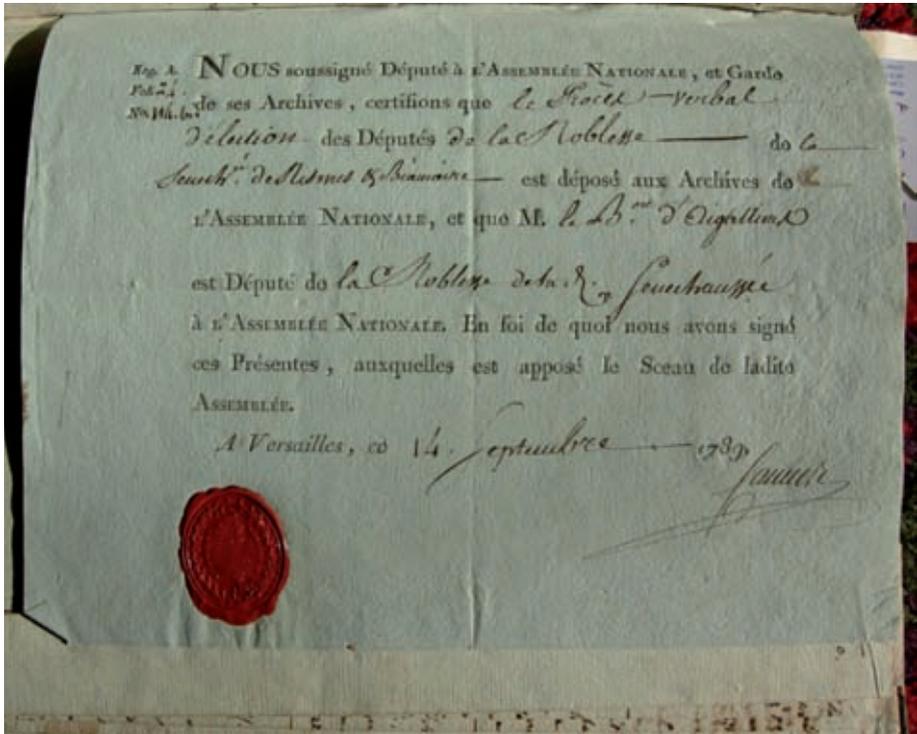


Fig.3 : Gabriel-François de Brueys,  
 Député de la Noblesse et de la Sénéchaussée de Nîmes  
 et de Beaucaire

Il n'aspirait pourtant qu'à une retraite paisible et y parvint dans ses terres d'Aigaliers en se consacrant à ses deux passe-temps favoris, la musique et la poésie ainsi qu'à la contemplation de la nature.

Il est amusant de noter une de ses réflexions sur le pont du Gard venant après ce qu'en écrivait Jean-Jacques Rousseau dans le livre VI de ses « Confessions ». Notre baron nous assure que l'étonnement et l'admiration se sont fait sentir à lui, et toujours au même degré de force, autant de fois qu'il a vu cette superbe antiquité. En automne 1787 il écrivit ce quatrain au fond de son cabriolet, au retour d'une visite sur le site :

« *Ce superbe aqueduc, ce fameux Pont du Gard*  
 « *Offre à l'esprit, offre au regard*  
 « *De Rome, une fidèle image*  
 « *Grand comme elle, austère et sauvage*

Au terme de sa vie, les écrits de G-F. de Brueys abordèrent le domaine d'une émouvante spiritualité religieuse. Tel un pécheur repent, le baron retrouva sa sérénité traduite jusque dans son écriture et fit son *peccavi* en de nombreux poèmes soigneusement rassemblés.

Il ne m'est pas possible de vous les citer tous. Chacun est empreint d'un esprit de soumission au Souverain Dieu qu'il honore. En voici quelques strophes faites pour être psalmodiées :

« *Au dernier jour*  
 « *Ne me soit point sévère,*  
 « *Et que mon juge étant mon père,*  
 « *Au dernier jour*  
 « *Avec tes Anges*  
 « *Je chante tes louanges*  
 « *Au dernier jour*

« *Dieu Souverain*  
 « *Je t'aimai dès l'enfance*  
 « *Et même, alors que je t'offense*  
 « *Dieu Souverain*  
 « *Toujours je t'aime*  
 « *Et veux t'aimer de même,*  
 « *Dieu Souverain.*

Étrange et émouvante personnalité que nous fait découvrir cet amoncellement de documents recueillis et souvent rédigés par le dernier baron d'Aigaliers. J'ai cherché à la définir au mieux et le long dossier que nous venons de parcourir ensemble a permis de dégager une esquisse de portrait physique mais surtout moral du dernier baron d'Aigaliers, portrait qui n'avait pas été tenté avant nous.

Comme il le dit lui-même, d'Aigaliers vécut tout au long de sa vie en dilettante, recherchant les amours fugaces et les carrières multiples.

Mais son amitié fut appréciée de tous ceux qui l'approchèrent et sa culture autodidacte lui apporta de multiples satisfactions et de nombreuses sources de réflexion, sans lui faire oublier ses amours pour la poésie et la musique. Curieux personnage, peut-être un peu falot, oui sans doute, mais terme pris dans le sens de « *gentil fallot* » tiré de l'expression anglaise « *good fellow* » bon compagnon, gai et plaisant.

Je crois que s'il m'avait été donné l'occasion de côtoyer le baron de Brueys, c'est bien comme cela que je l'aurais jugé, plein de petits travers mais tellement séduisant et dépourvu de méchanceté. C'est le quatrain qu'il écrivit comme une confession qui me servira de conclusion :

« **Voulant vivre à sa guise**  
 « **Il se mit en danger de manquer de chemise**  
 « **Il fit mainte sottise**  
 « **Mais on l'aima car il fut bon.**

## OUVRAGES CONSULTÉS

M. Vincens-Saint Laurent, *Éloge de G.F. Brueys d'Aigaliers*, Opus in 8, Nîmes 1818.

Claude Brueys, *Jardin deys musos provensalos*, Aix-en-Provence, Etienne David 1628. Réédition en 100 exemplaires. Marseille 1843.

J. Bénigne Bossuet, *Histoire des variations des églises protestantes*, suivi des *Avertissements aux Protestants sur les lettres du ministre Jurieu*, réédition 4 vol. in-12 Paris 1760.

M. Brueys (Avocat de Montpellier), *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des Protestants*, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1 vol. in-12, Paris 1683.

M. Brueys (de Montpellier), *Défense du culte extérieur de l'Église Catholique*, 2<sup>e</sup> édition, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1 vol. in-12, Paris 1686.

M. Brueys (de Montpellier), *Histoire du fanatisme de notre temps*, François Muguet, 1 vol. in-12, Paris 1692.

*Séance du 25 juin 2010*

# **UNE PERSONNALITÉ NÎMOISE CONTROVERSÉE, LE PÈRE EMMANUEL D'ALZON (1810-1880).**

**par Catherine MARÈS**  
membre résidant



## **Introduction**

Certaines personnalités fortes laissent parfois des marques durables. J'ai pu le constater la première fois que j'ai prononcé le nom du Père d'Alzon dans notre compagnie. Visiblement, l'allergie – le mot est faible – qu'il a provoquée chez les protestants n'a pas encore trouvé d'antihistaminique adapté et les juifs ne sont pas près de pardonner au journal La Croix son attitude – à une époque bien postérieure à la mort du Père d'Alzon – violemment antisémite.

Pourquoi ai-je néanmoins décidé de vous entretenir d'un tel personnage ? Par défi, peut-être. Par curiosité, surtout. Pour essayer de comprendre comment pareilles positions, de lui ou de ses successeurs, ont pu cohabiter avec un esprit authentiquement chrétien. Par nécessité de justice, enfin. Il n'aurait pas été normal que quelqu'un qui a consacré toute son énergie à Nîmes, et Dieu sait qu'il en avait !, quelqu'un dont l'héritage a les dimensions d'une multinationale, ne reçoive pas en sa ville, à l'occasion du deuxième centenaire de sa naissance, un hommage qui, d'une certaine manière, soit de sa ville et non exclusivement de sa congrégation.

Sans doute le Père d'Alzon n'a-t-il jamais été académicien. Au dire du Père Périer-Muzet, archiviste des Augustins de l'Assomption, « il était trop peu disposé, pour y être admis, à faire preuve de modération dans le ton, de compromis dans les formes et de convenances sociales qui, dans son esprit, auraient pu passer pour une quelconque conciliation doctrinale<sup>1</sup> ». Voilà notre personnage déjà campé en quelques mots. Cependant, il avait à l'Académie ses éminences grises, et non des moindres : Germer Durand et son collègue Jules Monnier, tous deux agrégés de l'université et venus à sa demande enseigner en son collège, Léonce Curnier, ami d'Ozanam, l'abbé Azaïs, estimé aumônier du Collège, Anatole de Cabrières, futur évêque de Montpellier, M. Sibour, qui sera évêque de Digne avant d'être assassiné en tant qu'archevêque de Paris, sans oublier Numa Baragnon, son ancien élève et Jean Reboul, ses amis. Il a entretenu également d'excellents rapports avec Frédéric Mistral, venu célébrer le félibrige en son collège, ainsi qu'à celui d'Auteuil, à Paris.

Il me semble que les tempêtes devraient être suffisamment apaisées pour que nous puissions, en cette enceinte, étudier ce qui les a soulevées. La confrontation des idées et l'objectivité que peut fournir un regard historique sont nos règles, en ce lieu qui échappe à toute pression politique ou idéologique. On peut y parler librement.

J'ai été téméraire en programmant cette communication aujourd'hui,

---

<sup>1</sup>. Correspondance du P. Périer-Muzet avec l'auteur.

d'autant que je ne suis pas historienne de formation. On risque de me dire que je ne sais pas de quoi je parle... J'accepte le reproche a priori et voudrais simplement essayer de vous faire partager ce que j'ai appris **sur** et **du** Père d'Alzon, cette personnalité controversée.

On juge l'arbre à ses fruits, l'adage est toujours valable. Aussi commencerai-je par évoquer l'état actuel de l'œuvre du Père d'Alzon. En un deuxième temps, j'essaierai de brosser le tableau de l'homme capable de mettre une telle machine en route, de ses motivations, au long d'une existence dont je retracerai à grands traits les principaux événements. Enfin, j'essaierai d'analyser ses prises de position dans le contexte de l'époque.

Les voies étant ainsi tracées, commençons par les fruits.

### **1 - L'œuvre du Père d'Alzon, son état actuel**

Le Père d'Alzon a fondé personnellement, à Nîmes, deux congrégations : les Augustins de l'Assomption et les Oblates de l'Assomption.

Les sœurs de l'Assomption, à ne pas confondre avec les Oblates, ont été fondées par sa dirigée, Eugénie Milleret, avec laquelle il a entretenu des liens très étroits mais c'est son œuvre à elle. Elles ont eu une maison rue de Bouillargues, le Prieuré, où actuellement se trouvent les classes préparatoires du lycée d'Alzon. Extraordinaire est l'amitié spirituelle qui unissait ces deux fondateurs pendant quarante ans. Il a été pour cette personnalité d'exception, (canonisée, d'ailleurs) comme le disent les religieuses elles-mêmes, tantôt un père, tantôt un frère, tantôt un ami.

Les petites sœurs de l'Assomption, dévouées aux malades et aux personnes en difficulté dans les quartiers pauvres, sont l'œuvre du Père Pernet (on les appelle les Pernettes), un des premiers « fils » du Père d'Alzon, marqué par la guerre de 70 et le catholicisme social, à l'école de M<sup>gr</sup> von Ketteler qui l'avait recueilli à Mayence lorsqu'il était prisonnier. Leur maison mère à Paris s'appelle l'Enclos Rey, en souvenir de cette rue nîmoise et du quartier populaire où la maison a été fondée.

Les Orantes, branche contemplative, peuvent aussi revendiquer la

paternité du même fondateur, par le biais du Père Picard. Mais les deux congrégations fondées par le Père d'Alzon sont, stricto sensu, les Augustins et les Oblates de l'Assomption. Tous les deux exercent leurs différentes activités dans tous les continents, en Europe, bien sûr, mais aussi au Moyen Orient et en Russie, en Afrique et à Madagascar, aux Etats-Unis, en Amérique latine ainsi qu'en Corée, au Vietnam, aux Philippines.

Peu d'entre vous, sans doute, mesurent la multiplicité des domaines et l'étendue géographique des lieux où les entreprises du Père d'Alzon continuent à prospérer. Les habitants de Nîmes, néanmoins, connaissent tous le lycée qui porte son nom et ses écoles annexes, tant à Vestric qu'au Grau du Roi. La tradition du collège de l'Assomption a été ainsi préservée et développée. Maître Durand pourrait avec émotion évoquer l'Assomption de sa jeunesse (actuel lycée de la chambre de commerce) et M<sup>lle</sup> Viala a fait carrière dans les bâtiments où, contre vents et marées, le Père d'Alzon a installé et maintenu son établissement, fondé son ordre, où il a résidé et terminé sa vie. À partir de cet avant-poste sont partis des missionnaires, hommes et femmes, augustins de l'Assomption et oblates qui rayonnent toujours dans le monde entier.

Il me semble que, dans l'œuvre du Père d'Alzon, quatre domaines principaux sont à considérer, domaines qui, d'ailleurs, entretiennent d'étroits rapports mutuels : l'éducation, au sens large, la mission d'Orient, les pèlerinages et la presse, le tout mené selon un principe très en avance sur son temps : la participation des laïcs à toutes les actions entreprises.

### **1) L'éducation**

Le vivier de l'œuvre du Père d'Alzon a été son collègue nîmois de l'Assomption, l'actuel collègue Feuchères que j'ai déjà évoqué. Il y a vécu et il y est mort. L'éducation de la jeunesse était son cheval de bataille, une rude bataille qui avait Nîmes pour carrière et pour point de départ. D'ailleurs, « de 1845 à 1860, la famille religieuse de l'Assomption ne connaît pas d'autre insertion apostolique que la vie de collègue (1851 Paris, 1853 Clichy la Garenne) ». <sup>2</sup>

---

<sup>2</sup>.Père Perrier-Muzet *Sur les pas du Père d'Alzon éducateur*, Comité d'art chrétien, n°95, novembre 1995.

C'était aussi l'une des raisons pour laquelle il a voulu fonder sa congrégation. Mais, tout en maintenant son collège et en développant son ordre sur le territoire national, avant même d'avoir créé les alumnats, ses petits séminaires, destinés à un public beaucoup plus populaire, il a éprouvé assez tôt la nécessité de s'implanter en Orient.

## **2) La mission d'Orient**

Son intention première, après le massacre des maronites opéré par les Druzes, était de fonder un séminaire en Syrie. Les relations avec les orthodoxes et la passion, toujours vive, de l'unité, le motivaient sans doute vivement. À ce moment-là, le Père Lavigerie lui a fortement déconseillé cette entreprise et Rome a abondé en ce sens, lui suggérant d'aller plutôt en Bulgarie. Ainsi fut fait et, jusqu'à la guerre de 40, très important a été le rôle des collèges assumptionnistes dans tous les Balkans et le Moyen Orient. Les assumptionnistes chassés de Turquie se sont pour certains repliés sur la Tunisie. L'actuel lycée français de La Marsa est l'ancien collège assumptionniste fondé par des colons qui avaient fait appel à eux pour scolariser leurs fils et leur assurer un internat.

Les oblates ont été fondées pour seconder les Pères assumptionnistes dans la mission d'Orient. Devant le peu d'écho qu'il trouvait chez les jeunes filles de la bonne société, le père d'Alzon avait écumé les Cévennes autour du Vigan pour trouver les filles solides et peu exigeantes que réclamaient ces œuvres au long cours. « La conclusion est que de pauvres filles, quand il s'agit de se donner au bon Dieu, n'y mettent pas tant de façons, ne trouvent pas tant de si, de mais, de car, de pourtant, et que de grandes et saintes demoiselles tournent pendant des années autour du pot et n'y entrent jamais... [...] Voyez ce que nous devons faire, pour ne pas nous laisser devancer au ciel par toutes ces petites montagnardes qui ont l'habitude de gravir les côtes et les rudes sentiers de leurs rochers et qui vont vite, quand elles s'y mettent. Priez pour les Cévennes, pour la Bulgarie et pour moi ».

L'œuvre éducative accomplie auprès des Roumains, des Bulgares et des Turcs est absolument considérable. Si vous me permettez un souvenir personnel, je pourrais évoquer un ami bulgare, qui s'intitulait pompeusement représentant de sa majesté le roi des bulgares en exil, qui vivait à Rome dans les années 60 et dont l'étonnante culture française

(et encyclopédique) avait été acquise chez les assumptionnistes. À la veille de la guerre de 14, il y avait 250 sœurs en Arménie, Grèce, Roumanie, Turquie et Yougoslavie, fondations qu'elles ont dû quitter pour la plus grande part. Ce n'est qu'à partir de 1990 que des communautés ont pu être reconstituées en Roumanie, en Bulgarie et à Moscou. Bien sûr, il n'est pas question de pensionnats ayant l'envergure de ceux d'autrefois, mais le travail au milieu des chrétiens, qu'ils soient orthodoxes ou catholiques est redevenu possible.

En outre, pendant toute la période du communisme russe, les assumptionnistes ont assuré une présence en Russie, le Père Neveu y ayant été ordonné évêque dans la clandestinité, par un jésuite consacré évêque en secret à cette occasion, et lui-même clandestin. Cette aventure constitue l'une des pages les plus émouvantes de la congrégation, ainsi que le sacrifice de leur vie fait par plusieurs Pères, en Bulgarie, à cause de leur foi.

Je signalerai enfin l'existence de deux hauts lieux de la recherche créés par les Augustins de l'Assomption : l'Institut français d'études byzantines, né à Istanbul et actuellement hébergé par l'Institut catholique de Paris dont il dépend, et l'Institut d'Études augustiniennes, rattaché à Paris IV Sorbonne et situé dans l'ancienne abbaye de Saint Germain des Prés.

### 3) L'œuvre des pèlerinages.

Pèleriner est devenu, à en croire la sociologue Danièle Hervieu Léger<sup>3</sup>, l'une des formes de religiosité moderne la plus répandue, celle qui correspond le mieux aux aspirations, aux attentes des hommes en quête de sens. En se rendant régulièrement, et souvent à pied, à Rochefort du Gard, en fondant le pèlerinage du 15 août à Lourdes, dit pèlerinage national, le Père d'Alzon soupçonnait-il la foule des pèlerins qui se dirigent chaque année vers ce lieu, ou bien vers Compostelle ou même vers Saint Gilles ? Se savait-il précurseur ? En tout cas, ses successeurs continuent à animer d'autres pèlerinages en Europe, en Terre Sainte, au Moyen Orient. C'est pour soutenir cette œuvre que le Père d'Alzon fonda le journal *le Pèlerin*, devenu le quatrième hebdomadaire d'actualités en

---

<sup>3</sup>. Danièle Hervieu Léger, *Le Pèlerin et le converti*, éd. Champs-Flammarion, 2003.

France, le premier pour la presse religieuse, et dont la formule vient tout juste d'être renouvelée.

#### 4) La presse.

Cela nous amène à parler d'une œuvre considérable, celle de la Presse : le successeur de l'œuvre de *La bonne presse*, fondée en 1873 par le Père Vincent de Paul Bailly, sur les instances du Père d'Alzon, est le groupe **Bayard**, une des plus grandes entreprises de presse multimédia catholique du monde qui a des antennes dans une dizaine de pays sur tous les continents avec plus de 150 magazines et 4 800 titres aux catalogues des maisons d'édition. C'est Bayard qui édite le seul quotidien catholique de France, *La Croix*. Il est permis de signaler que Bruno Frappat, en quittant *Le Monde* (dont on sait les malheurs actuels) pour devenir rédacteur en chef de ce journal lui a communiqué, depuis dix ans, un élan qui ne faiblit pas. Son *humeur des jours*, du samedi, est l'œuvre d'une « plume », souvent citée et appréciée par toutes les revues de presse nationales.

Bayard est ainsi leader sur les marchés de la presse senior en Europe (*Notre Temps*), et de la presse religieuse aux États-Unis. Le groupe est présent à Hong-Kong depuis 1977 et a ouvert un bureau à Shanghai en septembre 2006.

Les magazines **Bayard Jeunesse** (*Pomme d'Api, J'aime lire, Phosphore, Wapiti, I love english*) ont des lecteurs partout dans le monde, en Espagne, au Mexique, en Chine, au Canada, en Belgique, etc. Et par l'intermédiaire de l'**Association Planète des Jeunes**, Bayard soutient 2 magazines Jeunesse diffusés dans 25 pays africains.

Même la prestigieuse revue jésuite *Études* est actuellement publiée par Bayard, petite revanche d'une congrégation que les grands ordres comme les Dominicains et les Jésuites, rédacteurs de cette revue, avaient parfois tendance à regarder d'un peu haut.

Enfin, le siège historique de la Bonne Presse à Paris, rue François 1<sup>o</sup> est en train de devenir une auberge de jeunesse, admirablement située à deux pas des Champs Elysées.

Quel est donc l'homme capable de mettre sur les rails, en l'espace d'une vie, une œuvre de pareille envergure et de lui donner une impulsion telle qu'elle résista contre vents et marées et qu'elle continue à se développer ?

## 2 - La vie du Père d'Alzon

Emmanuel d'Alzon est un vrai cévenol, natif du Vigan où il vit le jour le 30 août 1810, dans la maison de la Condamine. Jusqu'en 1670, la famille des Daudé vivait au château de La Coste, non loin de Saint-André de Majencoules dont ils étaient «chefs militaires». Jean 1<sup>er</sup>, Daudé de La Coste est victime des guerres de religion. En 1620 la demeure est pillée, incendiée par les Huguenots : les Daudé se réfugièrent quelque temps au château de La Roque, près de Ganges. La famille migra au Vigan vers 1670, d'abord à la Valette, puis à la Condamine qui devint le berceau familial des Daudé d'Alzon. Ceux-ci obtinrent l'année 1727 de Louis XV, en reconnaissance des services rendus à la Religion et au Roi, la confirmation de leurs titres de vieille noblesse et l'autorisation de reprendre leurs armoiries.

En revanche, la famille de sa mère, Clémence de Faventine de Montredon, est de noblesse beaucoup plus récente et beaucoup plus fortunée que celle de son mari. Je m'étonne qu'elle ait pu, en 1790, à une époque où chacun se faisait délester de son château, racheter aux héritiers des Princes de Conti celui de Lavagnac, près de Montagnac dans l'Hérault.

Sa remise en état est suffisante pour qu'en 1816, la famille quitte la maison du Vigan pour aller s'installer dans cette vaste demeure. Je cite le Père Périer Muzet : *À proximité coule l'Hérault, excellent bassin de natation aux heures chaudes de l'été. Le large domaine agricole lié au château permet à la famille de vivre de rentes et de fermages sans souci du lendemain et de tenir son rang au cœur de la belle société languedocienne. Le vicomte Henri d'Alzon se laisse même tenter par les démons de la politique et se fait élire haut la main au scrutin censitaire à plusieurs reprises.*

Emmanuel a deux sœurs : Augustine née en 1813 et Marie, née en 1819. Seule Marie fera souche, en épousant le comte Anatole de Puysegur<sup>4</sup>.

Toute sa vie, si fatigante, si mouvementée, Emmanuel d'Alzon, est revenu se plonger dans l'ambiance familiale et le bon air de Lavagnac où il avoue, avec quelque exagération, vivre en sybarite et où il refait ses forces, bien malmenées par les combats, les épreuves de santé ... et les besoins d'argent.

Mais ce ne sont pas encore les préoccupations du moment : Henri d'Alzon ayant été élu député en 1817, finit par installer sa famille à Paris à partir de 1823. C'est la révolution de 1830 qui, mettant fin à ses mandats, verra la famille revenir à Lavagnac. Pour l'heure, sept années de vie parisienne s'ouvrent devant notre jeune Emmanuel et il saura tirer parti de cette opportunité. De 1823 à 1824, Emmanuel étudie au collège Saint-Louis, à deux pas du domicile familial, puis de 1824 à 1828 au collège Stanislas, établissement privé, la fine fleur de l'enseignement privé parisien, dont on lui proposera d'ailleurs la direction ultérieurement. De 1828 à 1830, Emmanuel fréquente la Faculté de Droit, Place du Panthéon. Il jouit de tous les avantages de la vie parisienne, y compris celui de se lier d'amitié avec Félicité de Lamennais. (je cite le site officiel des Assomptionnistes) : *Il est vrai que le jeune Emmanuel s'est placé sous la direction intellectuelle du fameux abbé, mais sans se rendre comme d'autres à l'école de La Chesnaie en Bretagne. Ses parents veillaient d'ailleurs à tempérer tout enthousiasme excessif de sa part pour les idées en vogue.*

Emmanuel avait fait du droit un peu comme un pis-aller, son père ne tenant pas à le voir embrasser une carrière militaire. D'ailleurs, il ne sait pas très bien quel chemin emprunter. Lamennais a fait germer en lui le désir d'un don total. Les événements le ramènent à Lavagnac, où il abandonne le droit et passe deux années à mûrir des projets de « vie intégrale » autour d'une idée-mère : *le rôle et la place de Dieu dans sa vie, pour la société* (Père Périer Muzet). Il met deux ans à réfléchir à ce projet. Quand il est décidé, il opte pour le séminaire de Montpellier, mais,

---

<sup>4</sup>.Ce couple eut trois enfants : Alix, carmélite, Marthe, décédée à 6 ans en tombant sur les marches du château et Jean.

pour obéir à la requête de sa mère, peu réjouie de voir son fils unique s'en aller vers le sacerdoce, et qui plus est dans un simple séminaire de province, il part en catimini, sans l'avertir, mais non sans crève-cœur.

Ce séminaire n'a pas lieu de l'enchanter, ni dans le fond ni dans la forme, d'autant qu'ayant établi avec Lamennais de forts liens d'amitié, le directeur du séminaire et quelques professeurs gallicans ne le tiennent pas en odeur de sainteté. *La science théologique*, nous disent les Assomptionnistes, *ne s'était pas remise de la rupture révolutionnaire. On y vivait, selon Emmanuel, trop à l'écart du bouillonnement intellectuel qui agitait les cercles les plus éclairés de l'intelligentzia du temps, et surtout des attentes religieuses nouvelles de la population. Grâce à la complicité de quelques prêtres, il avait pu suivre l'évolution des mentalités en lisant à la dérobée quelques journaux prohibés dont celui de Lamennais, l'Avenir, fondé en novembre 1830, qui n'allait pas tarder à sentir le souffre.* Néanmoins, il noue au séminaire quelques amitiés solides et, à la fin de l'année, il reçoit les ordres mineurs.

Mais c'en est fini du séminaire de Montpellier. Bien que Lamennais l'ait invité à venir rejoindre, pour achever sa formation, la congrégation Saint Pierre qu'il a fondée, sa décision est prise : il part à Rome. (On peut être surpris quand on connaît les règles de la formation des séminaristes à l'heure actuelle, de le voir fonctionner ainsi en « électron libre », décidant par lui-même de son propre sort.) Sans doute a-t-il de solides appuis là-bas<sup>5</sup>.

La même liberté va présider à ses études romaines. Il suit quelques temps les cours de la grégorienne, mais, sur les conseils de ses amis cardinaux ou théologiens, il se fixe son propre programme d'étude, faisant contrôler ses notes de lecture. Si vous m'autorisez ce niveau de langage : « Cool », diraient mes petits-enfants...

Pas si facile que cela, en fait, car à Rome, les choses se gâtent. C'est de Rome en effet que d'Alzon intensifie ses relations avec Lamennais, entretenant avec lui une correspondance qui dévoile la profondeur de leur attachement mutuel, en dépit de la condamnation *Mirari vos*, dont le

---

<sup>5</sup>.M<sup>BR</sup> mac Carthy et l'un des plus éminents théologiens de l'Église, le Père Olivieri, lui sont recommandés par Lamennais. *Emmanuel d'Alzon dans la société et l'Église du XIXe siècle*, colloque d'histoire, déc 1980 p.56.

prêtre parisien a été victime. Or, avec une précipitation peu habituelle et sous la pression d'influences politiques extérieures, venues de Metternich et de Russie, qui craignent les idées libérales, Lamennais est explicitement condamné par l'encyclique *Singulari vos* signée le 25 juin par le pape Grégoire XVI, et publiée le 7 juillet. Emmanuel est écartelé entre son amitié et sa fidélité à l'Église. Il est en parfait accord avec les idées libérales qui veulent affirmer les droits de Dieu pour donner sens aux droits de l'Homme. Renier Lamennais, ce *symbole d'une évolution en consonance avec les idéaux de son temps* (Père Périer-Muzet) ? Hélas ! Celui-ci quitte le ministère au moment où d'Alzon s'apprête à y entrer. Qui pis est : on lui demande, s'il veut être prêtre, de signer personnellement son adhésion à la condamnation.

Emmanuel a pu mesurer avec trop d'acuité les conséquences à long terme d'une rupture avec l'Église. Il est trop affermi dans sa volonté d'être prêtre. Aussi choisit-il le sacerdoce et la fidélité à l'Église, non sans dire, la formule est à retenir : « J'étudie tous les jours et je me confirme dans quelques maximes dont mon voyage me fait comprendre l'importance. La première est qu'il faut toujours travailler pour Rome, quelque fois sans Rome, contre jamais<sup>6</sup>». « Il découvrit, dit le Père Périer-Muzet, que la Rome ecclésiastique était aussi au centre d'intrigues politico-religieuses où l'évangile ne tenait pas d'évidence la première place et où la diplomatie vaticane jouait de contorsions assez contestables envers les puissances du monde ».<sup>7</sup>

Ne dit-il pas, d'ailleurs : *Je me suis soumis, mais en rugissant*.<sup>8</sup>

C'est au lendemain de Noël 1834 qu'il est ordonné prêtre, par le cardinal Odescalchi, dans la chapelle privée de ce dernier. Devenir prêtre, dit le Père Perrier Muzet, c'est *s'engager à agir et à transformer la société, selon les moyens, les conceptions et les méthodes du milieu ecclésial du temps*.<sup>9</sup> Sans doute la terrible expérience de Lamennais lui aura-t-elle appris que la politique, vers laquelle s'oriente l'auteur des *Paroles d'un croyant* ne sera jamais pour lui une fin, un objectif en soi, mais un moyen au service d'une autre cause.

<sup>6</sup>. Lettre au Père Fabre, 23 août 1836, dans *Lettres du Père d'Alzon*, t.1, p.658.

<sup>7</sup>. P. Perrier-Muzet, *Le Père d'Alzon bicentenaire*, oct.2009, texte d'une conférence communiquée à l'auteur.

<sup>8</sup>. *Lettres du Père Emmanuel d'Alzon*, Paris, 1923, t.1, p.667 (25 août 1934) .

<sup>9</sup>. Ibid .

Où cet électron libre, comme je l'ai appelé, de retour à Lavagnac en mai 1835, va-t-il, selon le mot du sérail, s'incardiner ? Emmanuel choisit le diocèse de Nîmes. On ne dit pas pourquoi. Le diocèse vient d'être restauré alors que depuis le Concordat il était confié au diocèse d'Avignon. Quelques cardinaux romains auront sans doute conseillé à M<sup>gr</sup> de Chaffoy, évêque depuis 1823, de s'adjoindre les services de ce brillant sujet. Je subodore toutefois une autre motivation : en découdre avec les protestants<sup>10</sup>. C'est en effet avec cette intention délibérée qu'il se présente à son Evêque. Celui-ci le dissuade catégoriquement d'axer son action sur cet objectif, mais le promet d'emblée chanoine et vicaire général honoraire. Il n'a pas encore 25 ans. J'imagine que cette nomination d'un blanc-bec, c'est ainsi qu'il se qualifie lui-même, siégeant au conseil de l'Evêque fait grincer quelques dents dans les presbytères.

Alors commence, au service du diocèse de Nîmes, un long et mouvementé ministère, qui ne s'arrêtera qu'avec sa mort. Il exercera ce mandat de vicaire général pendant quarante ans, sous quatre évêques successifs, M<sup>gr</sup> de Chaffoy qui mourra l'année suivante, M<sup>gr</sup> Cart, évêque de 1838 à 1855, qui le nomme vicaire général en titre et dira de lui, non sans humour : « Il me poussera et je le freinerai ! ». M<sup>gr</sup> Plantier lui succède, il siègera de 1855 à 1875 et enfin, M<sup>gr</sup> Besson, qu'il estime trop libéral, bien qu'il ait contribué à sa nomination, et qui lui survivra huit ans. Il démissionne de son mandat en 1878. Sur tous ces évêques, je vous renvoie à l'étude extrêmement poussée menée par notre éminent confrère M. Debant et publiée par le Comité d'Art chrétien au moment du neuvième centenaire de la cathédrale de Nîmes<sup>11</sup>. Cette étude donne du relief à mon propos, trop exclusivement axé sur d'Alzon.

Emmanuel d'Alzon refuse de loger à l'évêché, sis alors dans l'actuel musée. Il veut garder les coudées franches pour pouvoir animer, dans les locaux où il loge, des actions auprès des jeunes. Il fonde le Refuge, commence la direction spirituelle de Marie Eugénie Milleret, fondatrice des Sœurs de l'Assomption qui l'entraînera dans sa vocation au service de l'éducation. Il prend la direction de nombreuses œuvres diocésaines,

---

<sup>10</sup>. Il l'avoue lui-même dans une lettre à sa sœur du 09/05/1835 : *Si mon évêque me consulte, je voudrais qu'il me permît de me consacrer spécialement à la conversion des protestants. Je voudrais établir mon quartier général à Nîmes.*

<sup>11</sup>. Comité de l'Art chrétien, *9<sup>e</sup> Centenaire de la Cathédrale de Nîmes*, 1096-1996, Cycle de conférences.

catéchise les élèves du Collège royal. Il voudrait à tout prix installer un Carmel à Nîmes, ce qui adviendra en décembre 1843. Au cours d'un voyage à Turin auprès de sa sœur de Puységur dont le mari est malade, il prononce un vœu d'humilité sacerdotale, auquel il restera fidèle, refusant à trois reprises les sièges épiscopaux qu'on lui offre : ceux d'Aire sur Adour, de Mende et de Montpellier. Il a été pressenti, mais non retenu, pour Nîmes. C'était préférable, eu égard à ses relations avec les protestants.

Sur ces entrefaites, en 1844, on lui propose de reprendre une institution scolaire en déshérence, créée en 1839 par l'Abbé Vermot. À partir de ce moment, Emmanuel d'Alzon élit domicile en son collège et se trouve, sinon en porte à faux, du moins en tiraillement avec son évêque. La concentration de son activité en un lieu et sur un objectif accélère sans doute en lui l'idée de fonder un ordre religieux, ce que ce dernier voit d'un assez mauvais œil.

Voici comment le Père Périer-Muzet raconte cette aventure du collège :

*Cette expérience de directeur d'établissement multiplia les relations de l'abbé d'Alzon avec des centaines de parents d'élèves provenant de toute la région Provence-Languedoc, le mit en contact journalier avec des jeunes qui devinrent son milieu naturel de vie jusqu'à sa mort et approfondit chez lui la conception d'une éducation chrétienne qu'il n'hésitait pas à assimiler au travail de l'Incarnation : former Jésus Christ dans les êtres. Tout ce que Nîmes comptait de notabilités, mais également le petit peuple des artisans et des ouvriers nîmois n'ignorait pas le dynamisme de ce prêtre entraînant qui songeait maintenant à adopter les mœurs de la vie religieuse, aiguillonné par l'esprit apostolique des religieuses de l'Assomption.*

Il se démène si bien et avec tant de ténacité qu'il obtient le privilège pour son collège en 1848, deux ans avant la loi Falloux. Le 31 juillet 1850, le père d'Alzon est nommé, à l'instigation de Montalembert, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique pour y représenter les intérêts de l'enseignement libre. Thiers dit de lui qu'il était « *l'un des représentants majeurs de l'esprit religieux en France, représentatif en particulier pour le monde scolaire du temps* ». <sup>12</sup>

---

<sup>12</sup>. Cité par P. Perrier-Muzet Bulletin du Comité de l'Art chrétien, n° 95, novembre 1995.

Dans son discours des prix du 16 août 1851, il présente son programme : 1° la création d'une revue « pour donner plus d'unité à notre enseignement chrétien » ; (ce sera la revue : *La liberté pour tous*) 2° l'ouverture d'une maison de hautes études, avec une école préparatoire aux grandes écoles d'État, une école pour former des professeurs libres, clercs et laïcs, une école de hautes études littéraires et scientifiques, et enfin une école de théologie. Le combat pour la liberté de l'enseignement supérieur portera ses fruits, mais le Père d'Alzon n'obtiendra pas que soit créée à Nîmes la faculté catholique dont il rêve.

Les fondations vont éclore une à une mais je vous en fais grâce<sup>13</sup>.

Le Père d'Alzon se débat dans d'inextricables difficultés financières, ce qu'il a appelé « le martyr des écus ». Sa mère dira qu'il lui coûte beaucoup plus cher que s'il avait été un mauvais garçon. Pour peu que ses prises de position paraissent un peu trop « libérales » aux yeux des parents de ses élèves, comme en 1848, et les voilà qui retirent aussitôt leurs enfants. Certaines lettres trahissent une telle obsession de faire face à ces insolubles problèmes qu'on se lasse parfois de les lire.

D'ailleurs, sa santé en est gravement ébranlée. En 1854, il est victime de ce que l'on appelle maintenant un AVC. Il lui faudra désormais composer avec les difficultés physiques, accepter la convalescence, les fréquents séjours à Lamalou<sup>14</sup> pour reprendre des forces. Mais la bête est solide et reprend le collier. Sans doute l'activisme cède-t-il le pas à une vie plus intériorisée.

C'est que les temps sont durs. Ne m'en veuillez pas si je me livre à un petit rappel : d'Alzon, né sous l'empire, connut successivement, la chute de celui-ci, les deux Restaurations, avant et après les 100 Jours, puis le règne de Louis Philippe, la révolution de 48, la seconde république, puis Napoléon III à partir de 1852. Sous la III<sup>e</sup> république, il mena les derniers et peut-être les plus durs combats de sa vie, en faveur

---

<sup>13</sup>. Le tiers ordre pour associer les laïcs, la congrégation des Augustins de l'Assomption, le 25 décembre 1845 à Nîmes ; l'association de prière pour la conversion des protestants, germe de l'œuvre de saint François de Sales, 21 octobre 1855 ; fondation à Nîmes d'une communauté de Religieuses de l'Assomption, les Adoratrices du Saint Sacrement, la première mission lointaine en Australie (1859) ; le premier noviciat des Oblates à Rochebelle, près du Vigan (1865) ; 15 août 1868 : premier pèlerinage à Lourdes. 28 août 1871 : fondation du premier alumnat à Notre-Dame des Châteaux. 24 janvier 1872 : fondation à Paris de l'Association Notre-Dame de Salut.

<sup>14</sup>. P. Perrier-Muzet *Le Père d'Alzon bicentenaire*, conférence prononcée en octobre 2009.

de la liberté de l'enseignement et contre la montée de l'anticléricalisme : que de bouleversements sociaux autant que politiques, que de dilemmes et d'insatisfactions pour le légitimiste que reste envers et contre tout Emmanuel d'Alzon !

Concilier, à Nîmes, *bastion du catholicisme légitimiste entamé de larges poches protestantes, libérales, puis républicaines*, (dit l'archiviste de la congrégation), une pensée libérale dans son fond et légitimiste dans ses choix, n'est pas chose facile. Le temps me manque pour analyser toutes les positions qui en découlent. À preuve que même entre catholiques la vie politique n'était pas simple : en 1861 le Père d'Alzon est battu, aux élections cantonales de Montpellier, par Léon Marès, arrière-grand-oncle de mon mari, pourtant catholique, mais gouvernemental, lui. D'Alzon s'était porté candidat pour défendre la religion et le pouvoir temporel du pape.<sup>15</sup>

Les temps sont durs aussi pour l'Église romaine. En 1831 Grégoire XVI succède à Pie VIII. C'est lui qui condamne Lamennais par l'encyclique *Singulari vos*. Puis, à partir de 1846, Pie IX inaugure l'un des pontificats les plus contestés et contestables de l'histoire de l'Église. Il faut dire que les mentalités ne sont pas prêtes à accepter la perte des États pontificaux, à laquelle le pontife réagit par une claustration volontaire au sein du Vatican. Le collège de l'Assomption résonne de chants martiaux et son directeur lève des zouaves pontificaux pour voler au secours de la papauté menacée.<sup>16</sup>

---

<sup>15</sup>. Échange au cours du colloque d'histoire (1980) op. cit. p. 163.

<sup>16</sup>. Le 1<sup>er</sup> novembre 1867, Vincent de Paul Bailly quitte Nîmes avec les quarante premiers volontaires au milieu d'une « immense démonstration populaire ». Vingt mille personnes étaient à la gare. Gérard Cholvy in Colloque d'histoire (décembre 1980) p.32. Aussi, dans l'impossibilité, sur le moment, de voir une autre solution que le maintien des États pontificaux pour assurer l'indépendance du Saint-Siège, la première urgence était de se lever pour protester et pour se battre, afin d'assurer la liberté de l'Église. Avec le Pape Pie IX et une majorité des évêques, le P. d'Alzon s'est engagé dans cette attitude politique qui va prendre un aspect doctrinal en passant du plan temporel au plan spirituel avec la publication de l'encyclique *Quanta cura* suivie du *Syllabus*. Ces textes seront la consécration du mouvement ultramontain dans sa formulation plénière de catholicisme intégral.

La Maison de l'Assomption prend une allure militaire et le collège s'exalte à glorifier le Pape. Ce ne sont pas seulement des chants et des poésies à l'adresse de Pie IX, mais c'est toute une armée qui parade dans les cours du collège et les rues de la ville ; musique en tête, drapeau au vent, chassepot de bois à l'épaule ; la « légion Emmanuel » rend les honneurs aux volontaires pontificaux partant pour l'Italie, et tient ses annales dans son journal : le *Zouave pontifical*. Quand Maurice de Giry tomba enseveli, le 20 septembre 1870, sous le canon piémontais qui ouvrit la brèche de la Porta Pia, la Maison de l'Assomption eut son héros et son martyr, et ce sera à genoux sur sa pierre tumulaire que les élèves de la première Communion feront leur profession de foi.

Lorsqu'en 1870 sera proclamée la III<sup>e</sup> république, le Père d'Alzon n'a plus que 10 ans à vivre. Dix années de combat sur tous les fronts, en particulier pour la liberté de l'enseignement. Dix années qui verront la publication de l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus*, la condamnation sans appel du modernisme.

Le 8 décembre 1869 s'ouvre le Concile Vatican I. Le Père d'Alzon y accompagne son évêque comme théologien. Il s'y ennuie considérablement, même s'il se montre ultramontain grand teint et ne ménage pas sa peine pour éradiquer chez les évêques français toute trace de gallicanisme. Sa correspondance laisse cependant apparaître l'humour dont il est capable. Il se plaint en effet à l'un de ses correspondants de la longueur des interventions des pères conciliaires en ces termes : *Le Saint Esprit est descendu sur les apôtres sous forme de langues de feu. Hélas, il a remporté le feu et il n'est resté que les langues...*

Interrompu par la guerre de 70, le concile aura néanmoins eu le temps (oserai-je dire, hélas...) de promulguer le dogme de l'infaillibilité pontificale.

De retour à Nîmes, le Père d'Alzon pourra connaître ce qui se passe à Paris pendant la Commune à travers ses communautés parisiennes. Ému par les malheurs du peuple, il participe aux congrès des œuvres ouvrières et aux cercles ouvriers d'Albert de Mun, il fonde l'œuvre N.D. de Salut pour assurer des secours aux ouvriers et collecter des pétitions pour obtenir le repos hebdomadaire. Pour le recrutement de sa congrégation, il cherche son vivier dans les milieux populaires pour lesquels il a fondé les alumnats.

Dans un autre domaine, toutes ses forces sont bandées pour lutter en faveur de la liberté de l'enseignement, dont on sait les menaces qui pèsent sur elle. L'Église, et les congrégations en particulier, sont la cible des anticléricaux. Un vent de ralliement à la République, dont le Père Lavigerie se fera le héraut, commence cependant à souffler, même en provenance de Rome. Si une signature condamnant Lamennais a été exigée du Père d'Alzon avant de devenir prêtre, une nouvelle signature va être exigée de lui peu avant sa mort : la déclaration de neutralité politique. Il signera. Ce ralliement n'empêche pas la machine anti-congrégationniste de fonctionner et de frapper à la porte du collègue de

l'Assomption où le Père d'Alzon est en train de mourir. On obtient avec peine que l'expulsion soit différée. Le 21 novembre 1880, entouré de ses fils, Emmanuel d'Alzon quitte les siens et remet son âme à Dieu. Il fut enterré dans un tel concours de population que Nîmes en vit rarement de semblable.

Quelles leçons tirer d'une telle vie ? Quels traits majeurs en détacher ? Des motivations de ses combats je voudrais mettre l'accent sur quelques axes qui me paraissent importants pour comprendre ses réactions : je commencerai par un néologisme que m'avait suggéré la figure de Chateaubriand, ce que j'appellerai l'aristocratism ; ensuite, je réfléchirai à son anti-protestantisme primaire. Enfin, j'essaierai de replacer ses options politiques et religieuses sous une forme d'interrogation : affrontement ou dialectique ? Ce sera ma conclusion.

### 3) Esquisse d'un portrait

**3,1 L'aristocratism.** Je ne crois pas qu'il faille minimiser le rôle de ce statut social chez d'Alzon. Comme chez Chateaubriand, ce n'est pas un statut, c'est une façon d'être. Ils ont d'ailleurs les mêmes mots pour caractériser leur époque : un monde qui meurt, sur la rive duquel ils voient émerger un monde nouveau dont ils ignorent les contours. Je vous renvoie à la merveilleuse conclusion des *Mémoires d'Outre Tombe*. La révolution vient de détruire un monde que tous les bouleversements, les tiraillements, les révolutions du XIX<sup>e</sup> essaient de « rafistoler ». Quel enfantement dans la douleur !

Être « né », ainsi qu'il était dit (comme si les autres ne l'étaient pas...) offre les privilèges du prestige, des relations, de l'influence mais implique moins de droits que de devoirs. C'est une obligation d'excellence. Emmanuel d'Alzon a la fortune, la prestance de son rang. Il ne passe jamais inaperçu : même le Pape le remarque dans une foule et dit : *Voici d'Alzon, c'est mon ami*. Il y adjoint l'intelligence, la culture qu'il a acquise par un travail soutenu et personnel. Sa plume est alerte (quand les soucis matériels ne l'engluent pas), souvent mordante. L'autorité lui est naturelle et se transforme volontiers en autoritarisme. Il use ceux qui s'efforcent de le suivre, dont il trouve normal qu'ils soient au service de la cause qu'il défend, en particulier les directeurs du collège.

Il prend pour devise, et c'est toujours celle de l'Assomption : « adveniat regnum tuum » (qu'advienne ton Règne), où tout le monde reconnaîtra la deuxième demande du pater enseigné par le Christ lui-même. Sans conteste, il n'a pour visée que le Royaume de Dieu, mais on peut se demander quel sens prend chez lui ce mot de *regnum*. Depuis la tradition qui faisait, à Rome, du responsable du pouvoir, qu'il fût démocratique ou impérial, le *pontifex maximus*, c'est-à-dire le chef du pouvoir religieux, la France n'a jamais connu que des monarques de droit divin. Puisque la monarchie de droit divin a cédé le pas, puisque les dernières tentatives de restauration ont échoué et échoueront en même temps que la duchesse de Berry, un seul pouvoir est désormais susceptible d'incarner la royauté de Dieu sur le monde. La papauté joue ce rôle<sup>17</sup>. En outre, des forces révolutionnaires la menacent dans son pouvoir temporel que l'on assimile encore à une nécessité interne. Je simplifie à outrance, mais le fait est là.

Pour faire advenir ce règne, il faut des soldats. La fonction de l'aristocratie est le service armé qui constitue l'origine de ses privilèges. Emmanuel d'Alzon transpose l'ost royal en armée ecclésiastique. Je pense que l'on trouve ici l'une des origines de son désir de fonder une congrégation. Ecoutez plutôt ce qu'il dit dans une lettre à l'abbé Azaïs, écrite de Rome et datée du 3 mars 1834 : *L'Église dans son organisation se divise en deux parts bien distinctes. Ainsi que toute société constituée, elle a son armée, elle a son administration. Les ministres de l'Église dans la dénomination la plus générale sont ceux qui, à un degré quelconque ont reçu le sacrement de l'ordre, mais ses ministres sont ou magistrats ou guerriers. Les magistrats ce sont les curés, les vicaires, les prêtres administrateurs. Les guerriers ce sont les religieux, qui soumis à une discipline régulière sont chargés d'attaquer les ennemis de l'Église, tandis que les magistrats sont chargés de veiller à la conservation des fidèles. Il va sans dire qu'il est une foule de circonstances où les fonctions des uns et des autres peuvent se confondre, mais dans l'ordre des choses elles doivent être distinctes.*

Ainsi parle un futur jeune prêtre de 24 ans. On ne peut être plus explicite.

Enfin, pour rester dans la même veine, je pense que la façon dont le Père d'Alzon se rapproche du peuple est liée tout naturellement à son

---

<sup>17</sup>. Il faut lire sur ce point l'échange du colloque d'histoire, op. cit. p.163.

statut d'aristocrate, habitué à se sentir proche des fermiers de ses domaines, de tout ce « peuple » qu'il convie d'ailleurs à venir prier au château. La bourgeoisie le déçoit à un double titre : et par ses options idéologiques et par ses actes. Écoutons-le : *Le peuple est bon, la bourgeoisie déplorable. La république est mort-née par le fait des républicains qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour la tuer. Et malgré cela, quand je vois la vie sérieuse réfugiée chez le peuple, je me dis que c'est au peuple qu'appartient l'avenir.*<sup>18</sup>

Se tourner vers le peuple révèle à quel point il est déçu par la bourgeoisie libérale si bien représentée par les protestants.

### 3, 2 L'anti-protestantisme

Il me faudrait des heures pour traiter ce sujet, qu'il aurait été intéressant, dans notre compagnie, de traiter à deux voix. Si je n'avais craint que l'ignorance dans laquelle nous sommes, pour la plupart, de la vie et des œuvres du Père d'Alzon n'oblitérât l'intérêt de cette question-même, je me serais limitée à elle.

Est-il besoin de citer toutes les œuvres que multiplie Emmanuel d'Alzon pour lutter contre le protestantisme ? Arracher des conversions est un objectif prioritaire, des deux côtés<sup>19</sup>, d'ailleurs. D'Alzon finance des orphelinats, des colonies agricoles, crée l'œuvre de saint François de Sales (1853), sur le modèle de l'œuvre de la propagation de la foi, avec le don d'un sou par jour assorti de prières pour la conversion des hérétiques. Ce mot, prononcé en chaire dans l'oraison funèbre de Mgr de Chaffoy avait attiré les foudres des protestants. Il répondit qu'il avait aussi employé le mot « frères séparés », (ce qui n'était pas courant à l'époque) et que hérésie veut dire choix.<sup>20</sup> Comme quoi, il était capable de diplomatie, parfois. Cependant, il y a certes de la provocation dans la multiplication des processions du Saint Sacrement, des pèlerinages à la Vierge dont le Gard est le théâtre et dans son soutien appuyé à la cause du Vatican (les 3 blancs : l'hostie, Marie, le Pape). À partir de décembre 1853, il convoque les protestants à des controverses à la cathédrale tous les lundis et celles-ci connaissent un succès certain.

---

<sup>18</sup>. Lettre n° 4215 Correspondance, t. 8 p.536.

<sup>19</sup>. D'après sa correspondance, on offre un cochon à tout catholique qui se convertit au protestantisme.

<sup>20</sup>. Emmanuel d'Alzon dans la société et l'Église du XIX<sup>e</sup> siècle, Colloque d'histoire (décembre 1980) Le Centurion, p.24.

Cependant, il constate lui-même, en matière de conversions, son faible taux de réussite, (texte trouvé sur le site des assomptionnistes, mais sans référence). Ce texte dévoile sur quelle stratégie repose l'action de notre grand vicaire. Écoutons-le plutôt : *Préoccupé de consacrer ma vie à la défense de l'Église et du Saint Siège qui en est le centre, je crus devoir me dévouer à la conversion des protestants. Outre que j'y réussis très peu, je m'aperçus bientôt (attention ! là on change de registre) que le protestantisme, comme doctrine, n'est plus rien et que, dans notre pays de France, ce n'est qu'un parti politique.* Et il ajoute : *Je vois très clairement qu'en Occident Rome est attaquée par la Révolution, la libre-pensée et les Sociétés secrètes.*

Nous voyons donc se dessiner les deux axes de sa pensée : il croit en la fin du protestantisme en tant que religion, il assimile protestantisme, révolution et franc-maçonnerie. Le pasteur Desmonds, auquel un hommage a été brillamment rendu samedi dernier, entré en politique, devenu déiste et Grand Maître du Grand Orient de France, même si ces métamorphoses eurent lieu à la fin de la vie de d'Alzon et après sa mort, pourrait assez bien illustrer cette appréciation... Toute généralisation, bien sûre, serait un peu hâtive.

Prenons le premier de ces deux points. Il s'agit d'une lettre au Père François Picard, écrite de Lavagnac le 11 février 1968. Ce n'est plus un tout jeune homme qui parle. Il a 28 ans de charge pastorale à l'évêché de Nîmes derrière lui.

*Mon cher ami,*

*Vous savez que, quand je suis à la campagne et que j'ai de longues heures devant moi, ma tête va son train. Je viens de relire le sixième avertissement de Bossuet aux protestants et je suis de plus en plus convaincu que le protestantisme comme doctrine est mort, bien mort, archi-mort. Mais à la place un abîme profond se creuse, c'est l'indifférence où se précipitent non seulement tous les protestants, sauf quelques piétistes plus ou moins illuminés, mais surtout l'immense portion des catholiques, qui, au nom de la science, se réfugie[nt] dans l'orgueil de nier, ou qui par l'affaiblissement de leur volonté intellectuelle en sont venus à n'avoir plus la force de croire et aboutissent au scepticisme par absence d'énergie morale. Par ce côté, les esprits en sont pour la plupart où ils en étaient dans le vieux monde, quand Jésus-Christ envoya ses apôtres.*

Pourquoi ce récit d'une mort annoncée (qui ne menace pas les seuls protestants), d'ailleurs ?

C'est que la conversion de Newman et le renouveau du catholicisme en Angleterre l'ont beaucoup marqué. Il est persuadé que la même chose va se produire en France. Un sursaut de la foi ne peut à ses yeux que profiter au catholicisme. En outre, l'espèce de confusion dans laquelle il croit voir se débattre le protestantisme, avec la venue des pasteurs méthodistes, des artisans du Réveil et l'affaiblissement de la foi, lui fait déduire un peu vite qu'il ne se relèvera ni de ses divisions internes, ni de son absence de doctrine cohérente et centralisée. Je reconstitue devant vous son propre raisonnement, tel qu'il l'exprime dans la lettre dont je viens de vous lire un extrait : à partir du moment où il n'y a plus un fondement rationnel à la foi, établi et défini par une autorité supérieure, elle ne peut plus se prévaloir d'aucun principe fondateur. À ses yeux, bien loin de fonder en raison la religion, le libre-arbitre l'anéantit à sa base même. S'il n'y a plus de doctrine, il n'y a plus d'enseignement possible, s'il n'y a plus d'enseignement, il n'y a plus lieu d'avoir des enseignants et donc les pasteurs n'ont plus lieu d'être<sup>21</sup>.

Il semblerait qu'il ne soit pas absolument seul à avoir cette opinion. Gérard Cholvy<sup>22</sup> cite le préfet du Gard déclarant, vers 1880 : « Ici, le protestantisme n'est plus une religion, c'est une carrière », ou bien ce

---

<sup>21</sup>.Voici in extenso la suite de la lettre : *J'ai pensé qu'il y avait en prenant ces données un travail intéressant à faire. Il s'agirait d'établir :*

1° que le protestantisme \*rationnel\* – je ne dis pas rationaliste – n'est plus au nom de la logique une religion ;

2° qu'il est la ruine, l'appauvrissement de la volonté intellectuelle, en supprimant l'infailibilité qui propose avec certitude la vérité à la raison ;

3° qu'il réduit par là la science religieuse au-dessous de toute science humaine ;

4° que la religion protestante ne saurait être enseignée, puisqu'elle n'est qu'un amas d'opinions vagues indéfinissables ;

5° que si le protestantisme ne peut être enseigné, les ministres y sont non seulement une superfétation, mais de toutes les contradictions la plus flagrante, et une insulte soit au principe du libre examen, soit à l'intelligence de chaque protestant qui n'a pas besoin d'être enseigné et même abdique son principe en acceptant le moindre enseignement humain.

6° D'autre part, comme arrivé à ce terme il faut croupir dans le plus absolu scepticisme et la négation absolue de toute religion, à moins que le besoin de s'unir dans un but religieux commun et le besoin non moins invincible d'être fixé d'une manière positive sur les grands problèmes de l'avenir n'agisse en certains esprits droits qui croient, malgré eux peut-être, mais qui croient à l'existence d'une vérité positive; et comme il faut nier la bonté de Dieu qui a donné à l'homme ce désir du vrai, s'il ne lui a fourni les moyens de le découvrir, [il] reste nécessairement à examiner si l'esprit humain doit rester au point où l'a poussé la Réforme, ou s'il faut le ramener au principe qui a présidé à la formation de l'Église, quand Jésus-Christ envoya ses disciples évangéliser le monde païen.

<sup>22</sup>.Colloque d'histoire (1980) p.178.

pasteur : « Je m'adresse à ceux d'entre vous qui sont encore chrétiens ».<sup>23</sup> Peut-être sourirez-vous en écoutant la prière que Newman prête au protestant libéral : *Mon Dieu, s'il y a un Dieu, sauvez mon âme, si j'ai une âme*. Le Père d'Alzon n'a certainement pas compris en quoi consistait le Réveil et il semble n'avoir jamais mentionné Samuel Vincent, ce qui, vu son rôle, est assez étonnant.

Voyons donc maintenant le second volet de sa pensée. En luttant contre le protestantisme, il a l'impression de lutter contre la révolution. *La révolution fut promotion bourgeoise et protestante*, dit André-Jean Tudesq<sup>24</sup>. À Nîmes, en 1830, *l'influence et le pouvoir qui étaient passés aux Blancs à partir de l'été 1815, revinrent du côté protestant, ce qui « avait profondément humilié et irrité la majorité catholique, nous dit Mgr de Cabrières (1893) ». Aussi, quand Monsieur d'Alzon parut, quand on l'entendit porter en chaire, hardiment, les questions de controverses, appelant par leur nom nos frères séparés, le peuple de Nîmes salua ce jeune chef, le défenseur triomphant de sa foi, celui dont la parole vengeresse répondrait aux reproches séculaires par lesquels, devant l'Europe civilisée, on avait terni sa réputation et défiguré son histoire. Ainsi parle Mgr de Cabrières en 1893*<sup>25</sup>.

Le refus, non pas de la liberté (il ne faut jamais oublier que d'Alzon est un disciple de Lamennais) mais de la révolution et le refus du protestantisme vont de pair et se renforcent l'un l'autre. D'Alzon le dit lui-même dans une lettre du 18/11/71 au Père François Picard :

*M'adressant à Mgr de Ségur, je dirais que dans le Midi le protestantisme et la révolution, c'est tout un ; que pour nos contrées, ce qu'il importe de combattre, c'est la révolution ; que pour le Gard, les promoteurs les plus fougueux de la révolution ce sont les ministres ; que dès lors il importe, contre le protestantisme socialiste, de faire du catholicisme social. La révolution et [le] protestantisme, d'une part, la*

<sup>23</sup>. La lettre suivante mérite d'être citée : au P. f. Picard, Rome, 29 janvier 1870.

*Il y a des difficultés, paraît-il, à obtenir le quatrième vœu d'étendre le règne de Jésus-Christ dans les âmes. Ne peut-on pas le remplacer par le vœu de nous porter à toutes les œuvres que le Souverain Pontife nous proposera, dans le but de combattre la révolution et la franc-maçonnerie, qui est la grande et satanique incarnation de la révolution ? D'une part, Jésus-Christ et l'Église ; de l'autre, Satan et la franc-maçonnerie ou la révolution. Voilà, je crois, ce qui est plus évident que le jour.*

<sup>24</sup>. Dans sa thèse sur *Les grands notables en France*, 1964, cité par G. Cholvy Emmanuel d'Alzon, *les racines* in *op. cit.* p.25.

<sup>25</sup>. *Ibid.* p.25.

*société chrétienne et l'Église catholique, de l'autre. Voilà le champ du combat bien défini. Dès lors, les conséquences viennent.*

Si, à l'incitation de Germer-Durand, d'Alzon fonde le journal *La liberté pour tous*, c'est pour contrer le *Républicain du Gard*, journal des protestants avancés. Gérard Cholvy, cependant, nous incite à nous méfier du risque de confondre le libéralisme et la démocratie. « De ce que la grande majorité des notables protestants fussent ralliés au libéralisme, il ne s'ensuit pas qu'ils fussent démocrates ».<sup>26</sup>

Cependant, il ne faut pas trop simplifier. Les opinions de notre pourfendeur du protestantisme ne sont pas aussi tranchées qu'il y paraît. Ce journal, *La liberté pour tous*, dans son numéro du 9 mai 1848, publie un article des plus intéressants. Voici ce qu'écrit d'Alzon après la mort d'un catholique au cours d'affrontements sanglants entre les deux « partis » :

*Un plus grand respect pour les opinions d'autrui, les droits de tous plus solennellement reconnus, tel est le résultat qui nous paraît surgir tout d'abord des luttes du passé. Donc, avant toute chose, entière liberté pour tous. Nous resterons catholiques, vous resterez protestants. Mais, en restant les uns et les autres dans notre foi, tous de concert nous effacerons du passé ce qui rappellerait le souvenir de trop longues haines. À quoi serviraient des récriminations ? (...) Est-il vrai que nous marchons dans de nouvelles voies et qu'en les suivant, des hommes jusqu'à présent séparés pourront se rencontrer enfin ?*

*Mais quoi ! nous direz-vous, avez-vous donc toujours, sur ce point, tenu le même langage ? Pas toujours, il est vrai ; pas plus que vous. **La liberté de conscience** est moins un dogme immuable que la conséquence et le principe tout à la fois d'une transformation sociale. Elle en est une conséquence, parce que, après de longs bouleversements, après que mille opinions diverses se sont choquées, nul n'a droit de dire : « Je viens imposer ma croyance ». La liberté de conscience est un principe, parce que, seule, elle peut éclairer ces discussions paisibles, après lesquelles les intelligences sincères, pressées du besoin de s'unir, pourront se retrouver dans une même charité, en attendant qu'elles se rencontrent dans une même foi.*

---

<sup>26</sup>. Op. cit. p.27.

*Nous avons souvent entendu demander : pourquoi ces distinctions permanentes de cultes ? Pourquoi ce perpétuel antagonisme établi entre les catholiques et les protestants ? N'est-il pas temps de mettre un terme à ces dissensions religieuses ? La République doit-elle connaître autre chose que des républicains ? Personne plus que nous n'est de cet avis, et nous demandons que toutes les préventions cessent et que tous soient traités avec une impartiale égalité. Car, sachez-le bien, si nous sommes résolus, comme nos avances passées le constatent, à ne point abuser de notre majorité, nous sommes décidés à maintenir les droits que la République nous rend et à combattre sans relâche quiconque prétendrait encore nous la ravir.*

### Conclusion

J'ai toujours été frappée que le baroque soit la forme artistique qui ait prévalu à la contre-réforme et que le jeu de la courbe et de la contre-courbe soit sa ligne de force dominante, ainsi que nous l'ont rappelé nos collègues l'année dernière, comme si l'art était capable de pressentir et de réaliser ce que les hommes ont plus de mal à mettre en œuvre dans les faits. À l'opposition tranchée des lignes droites, succède le jeu subtil de la dialectique : bien loin de nier la poussée contraire, elle la prend en compte, s'appuie sur elle pour son propre élan.

À plusieurs reprises, les participants au colloque de 1980 que j'ai largement utilisé, ont souligné que l'intransigeance de d'Alzon, en l'éclairant en particulier par la crise mennaisienne, avait besoin d'être nuancée. Je n'ai pas pu rendre compte de toutes ces nuances.

Certes, en règle générale, lui-même ne donne pas dans la nuance ! C'est un homme d'affirmation. Il fustige *l'esprit de conciliation, considéré comme le plus grand ennemi du courage chrétien, et par conséquent des mœurs chrétiennes.*<sup>27</sup> À ses yeux, la prudence est souvent un alibi à la paresse. À l'opposé de Maret, dont il ne m'a pas été possible de parler, *il entraîne des soldats pour défendre la cause de l'Église attaquée par la Révolution et croit d'abord à l'efficacité de l'action dirigée par des principes affirmés sans aucun compromis.*<sup>28</sup>

<sup>27</sup>. Lettre n° 328, Le Vigan, 8 juillet 1873.

<sup>28</sup>. Claude Bressolette, *Le Père d'Alzon et Mgr Maret, in Colloque d'histoire (décembre 1980) Le Centurion, p.127.*

Si, après 1848, il accepte la République, en se présentant comme « catholique républicain », c'est au sens absolu du terme, en n'admettant d'être réduit à aucun parti, l'objectif unique restant le triomphe de la religion et de l'Église. Sa liberté à lui est surtout celle qu'il revendique pour les catholiques, afin qu'ils aient la possibilité de célébrer leur culte et d'enseigner leurs enfants dans leur religion. De ce fait, il la concède aux autres.

Telle sont, bien résumées, la pensée et l'action de ce « lion des Cévennes », ainsi qu'il fut nommé.

Si j'ai parlé de l'esthétique de la contre réforme, peut-être est-ce pour regretter qu'elle n'ait pas été traduite dans les actes autant que dans les arts et que les affrontements, plus que la dialectique, soient restés de règle, en particulier au cours de ce XIX<sup>e</sup> siècle si mouvementé.

Faut-il nous désoler de nos erreurs et de nos intolérances, choses du monde les mieux partagées ? S'il est vrai que, comme dit l'Évangile, *Dieu vomit les tièdes*, Emmanuel d'Alzon n'a pas dû avoir de mal à être « digéré » là haut, même si la cause de sa sainteté est plus difficile à défendre sur la terre !

Je voudrais terminer ce trop long exposé par la réflexion d'un moine bénédictin de la Pierre-qui-Vire, Ghislain Lafont, dans un article paru dans la revue *Esprit* et *Vie* de juin 2010. Au cours de l'histoire de l'Église, écrit-il en substance, il n'y a eu que deux conciles essentiels : celui de Nicée, qui nous est commun avec les orthodoxes et les Réformés, et celui de Vatican II. Que promet ce dernier ? la liberté de conscience, l'œcuménisme, le dialogue interreligieux. Je crois que le Père d'Alzon y aurait adhéré totalement. Il aurait incité ses fils à tout mettre en œuvre pour qu'il soit appliqué, et c'est la tâche à laquelle ils se livrent, bien conscients, comme dit la constitution sur l'Église, que son but est *l'union intime avec Dieu et l'unité de tout le genre humain*.<sup>29</sup> *Les joies et les espoirs*, dit la Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, *les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur*.<sup>30</sup>

---

<sup>29</sup>. Constitution dogmatique sur l'Église, *Lumen gentium* §1.

<sup>30</sup>. Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, *Gaudium et spes* §1.

Pour sûr, ce n'est pas le cœur qui manquait à Emmanuel d'Alzon ! Point n'est besoin de lui poser la question, comme à Rodrigue. D'ailleurs, ce personnage a quelque chose de cornélien. Acculés à des choix cruciaux, il privilégie toujours, à sa façon et selon les concepts de son temps, l'honneur de Dieu et la passion de l'unité.

*Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2010*

**CALVISSON : UNE COMMUNAUTÉ  
LANGUEDOCIENNE  
PARMI D'AUTRES, PRISE DANS  
LA TOURMENTE DES GUERRES  
DE M. DE ROHAN (1624-1629),  
D'APRÈS LES DÉLIBÉRATIONS  
DE SES CONSULS**

**par Anny Hermann**  
membre non résidant

M. le président,  
M. le secrétaire perpétuel,  
Mesdames, Messieurs, chers amis,

*M. de Rohan a tellement aimé le Languedoc qu'il y est resté huit ans. C'était pour lors une belle province, la plus riche du royaume, disait-on, mais elle était aussi furieusement hérétique, ce que d'ailleurs goûtait fort M. de Rohan.*

Ainsi pourrait parler un chroniqueur en ce début du XVII<sup>e</sup> siècle. L'auteur poursuivrait en contant les faits d'armes du héros, ses coups de main, ses revers, ses discours-fleuves et ses prêches enflammés mais il aurait volontiers oublié les soldats paysans, Cévenols recrutés sans égard, les aides de toute nature apportées par les communautés huguenotes, comme Calvisson, obéissantes et cependant soumises aux exigences de l'autre camp, ou encore le financement des campagnes coûteuses en nourriture, en gens et en biens et accompagnées de destructions violentes.

## Les documents

De ce long séjour de Rohan dans notre région, séjour que l'historien vauverdois E. Guigou qualifie de *décennie tragique*, nous avons pu sentir tout le poids pour la communauté de Calvisson à travers de remarquables documents conservés aux Archives départementales du Gard : une liasse renfermant plusieurs billets adressés par Rohan ou ses lieutenants aux consuls de Calvisson l'année 1622 et, à partir de 1623 jusqu'en 1627, les registres des délibérations consulaires dont le compte rendu a été rédigé, en un français « précieux », traversé d'occitanismes récurrents par un greffier disert et précis dans ses informations.

## Pourquoi Rohan en Languedoc ?

Avant d'entrer dans le vif du sujet et voir comment la communauté de Calvisson a affronté la tourmente, il faut savoir pourquoi Henri de Rohan, gentilhomme breton, a pu durablement s'installer dans ce Languedoc dont il partage la foi huguenote de la majorité des habitants.

Nous savons tous qu'il y a quatre cents ans, très exactement le 14 mai 1610, « le bon roi Henri », dans le carrosse qui l'amenait à l' Arsenal chez Sully, est mortellement frappé par le poignard de François Ravailiac.

Si les sujets, dans leur ensemble, ressentirent cet assassinat comme un immense malheur, ceux de la R.P.R. furent particulièrement accablés, voire désespérés, eux dont l'Édit de Nantes, même s'il leur posait quelques limites, reconnaissait l'existence religieuse, politique et même militaire puisque plus de cent cinquante places de sûreté leur avaient été accordées, places qui devaient être, pour eux, des lieux de refuge en cas de persécution et dont le gouverneur, un noble protestant, disposait d'une garnison, comme par exemple, pour le Bas Languedoc, Montpellier, Alès, Anduze, Nîmes.

Politiquement, l'Édit leur permettait de tenir une assemblée générale, émanation des assemblées provinciales, elles-mêmes constituées de trois députés – un noble, un pasteur, un membre du Tiers-État – , élus par les colloques comme ceux, pour ce qui nous concerne, de Montpellier, de Nîmes et d'Uzès.

En 1611, à l'assemblée de Saumur, les députés créèrent un rouage supplémentaire, « le cercle », réunissant trois provinces limitrophes comme celle de Bas Languedoc, Cévennes-Gévaudan et Vivarais. C'est à cette assemblée que Rohan fait son entrée sur la scène politique, prêchant la révolte et réclamant l'exécution de l'Édit dans *sa forme primitive*, c'est-à-dire sans les modifications apportées par le parlement de Paris.

Tenu éloigné de la Cour, retiré à Saint-Jean-d'Angély, place de sûreté dont il avait gardé le gouvernement, il se tient tranquille jusqu'en 1617, au moment où éclate ce que les historiens appellent « l'Affaire de Béarn » qui vit chassés du pouvoir les protestants, installés par Jeanne d'Albret, au profit des catholiques qui en avaient été chassés depuis 1570.

N'ayant alors plus de doute sur les intentions du roi, les protestants, en dépit de l'interdiction royale, convoquent, en décembre 1620, une nouvelle assemblée générale à La Rochelle au cours de laquelle les députés dressent une nouvelle liste de revendications et vont même, sans cacher leurs intentions belliqueuses, jusqu'à voter la création de « *cercles militaires* » à la tête desquels ils décident de mettre un noble protestant. C'est ainsi qu'à Rohan échoit le cercle de Guyenne et Haut Languedoc et à Châtillon, celui de Bas Languedoc, Cévennes-Gévaudan et Vivarais.

De son côté, le roi, loin de répondre aux revendications des huguenots, se met à la tête de quarante mille hommes, reprend le chemin du Midi et dresse le siège devant Montauban au cours de l'été 1621, siège qu'il doit lever à l'automne devant la résistance des habitants. C'est à cette même époque que Châtillon, dont la tiédeur pour la Cause avait paru suspecte, se voit déchu de la charge de général des provinces de Bas Languedoc, Cévennes-Gévaudan et Vivarais, charge que l'assemblée du cercle réunie à Montpellier, en décembre 1621, confie aussitôt à Henri de Rohan.

Et c'est ainsi que commence officiellement ce long séjour que va faire en Languedoc celui qui reçoit le titre de *Chef des Églises Réformées du royaume pour les provinces de Guyenne, Haut et Bas Languedoc, Cévennes-Gévaudan et Vivarais et aussi de gouverneur de Montpellier*.

### Qui est donc M. de Rohan ?

Né en 1579, Henri de Rohan est issu d'une famille de noblesse bretonne. Cousin d'Henri IV par sa grand-mère Isabelle d'Albret, il fut fait duc par lui et épousa en 1603 Marguerite de Béthune, la fille de Sully. À dix-huit ans, il avait pris part au siège d'Amiens, ville tenue par les Espagnols, et son comportement, fait de vaillance et d'initiatives, avait séduit son royal cousin. Il se révéla vite homme de guerre, rude à la tâche, ne craignant ni la fatigue ni les coups.

En ce début d'année 1622, le voici donc à la tête de deux cercles militaires, responsable politique et militaire d'une vaste région allant du Haut-Quercy à la Méditerranée et du Vivarais au pays de Foix.

Il trouve sur place – précisons pour nous : *entre Nîmes et Montpellier* – outre des communautés passées à la Réforme, des lieutenants qui lui seront fidèles, certains jusqu'à la mort. Ce sont M. d'Aubais et M. de Saint-Cosme, piliers du protestantisme nîmois, M. de Saint-Just, gouverneur de Lunel, Abdias de Chaumont, sieur de Bertichères, gouverneur de Marsillargues, M. de Pondres, en résidence à Aigues-Mortes et Louis de Freton, sieur de Servas dont nous aurons l'occasion de reparler.

### Rohan en Languedoc

Une fois en Languedoc, la première action de Rohan est de renforcer les fortifications des places de sûreté, notamment Nîmes et Montpellier, pour lesquelles il a besoin de l'aide des communautés. À Nîmes, dont il veut *rehausser les murailles*, les consuls exigent, en son nom, la contribution des habitants de toute la viguerie. En vertu du *despartement*, Calvisson doit fournir *dix bonshommes durant une semaine avec leurs animaux, pics, pelles et chariots*. Par un autre billet, signé, lui, de Bertichères, il leur est rappelé l'ordre de Rohan, auquel ils ne semblent pas avoir assez vite répondu : envoyer le capitaine Saurin et sa compagnie de cent hommes à Montpellier *et au faubourg*, est-il précisé.

Pendant que l'on travaillait à fortifier places et citadelles et singulièrement Montpellier qui se sait menacé par les armées royales, Rohan, souhaitant conserver un accès facile en direction des Cévennes

qui seront pour lui un réservoir de *gens de guerre*, lance une attaque violente et sauvage contre le château de Montlaur, *verrou catholique dans les garrigues orientales à cinq lieues de Montpellier*. En trois jours, il en vient à bout et en ordonne aussitôt la démolition. En homme pressé, il enjoint aux consuls de Calvisson, dans un billet daté du 28 mars 1622, de recruter, dès le lendemain, cent maçons, *des massons, des ouvriers avec ferrements propres pour le dit razement*. Il ne peut y employer ses troupes, explique-t-il, *trop nécessaires à la province*, et espère que la contribution de chacun se fera *fort gayement*.

S'il réussit ce premier coup de main, il échoue devant la Tour Carbonnière dont il souhaitait s'emparer pour avoir accès aux salines de Peccaïs. Mais Châtillon veillait. Évincé et momentanément réfugié à Aigues-Mortes, il était sorti de sa retraite boudeuse pour défendre avec aplomb le seul passage carrossable qui permît de convoier le sel.

Vaincu, mais non abattu, Rohan ne désarme pas et, voulant sa part de la manne financière que représente le commerce du sel, il décide de faire construire un fort dans la pinède d'Aigues-Mortes dont il confie la réalisation à M. de Pondres. Bâtir ne peut se faire sans hommes ni nourriture. Aussi le 27 avril, sur ordre de Rohan, demande-t-il aux consuls de Calvisson de lui fournir douze tonneaux de vin et, pour montrer que ses exigences ne portent pas seulement sur eux, il fait écrire dans le même billet que Gallargues en fournira dix comme Aigues-Vives, Vauvert et Codognan tandis que Mus et Vergèze n'en fourniront que quatre.

Du vin beaucoup et pour des hommes dont Rohan tient à veiller à l'*entretien*. Mais le temps presse et les habitants sollicités ont, à leur habitude, traîné les pieds. De Pondres les rappelle à l'ordre en mai par un nouveau billet. Cette fois, il est plus précis, plus sec. Il veut vingt pionniers (terrassiers), rappelle que le vin n'a pas été livré et ajoute que doit être fournie en plus une *pourquière* (troupeau de porcs), le tout devant être convoyé par des hommes *capables* au Cailar, à la Tour d'Anglas, pour être plus précis, bâtiment qui a dû servir d'entrepôt pendant la durée des travaux.

### Arrivée des troupes royales

Tandis que de Pondres veille à la construction du fort, Montmorency s'approche de Montpellier pour y *faire le dégast*. Nous sommes en juin 1622 et les moissons se préparent. Revenu des Cévennes où il était allé faire le sergent recruteur, Rohan est à Montpellier. À la lettre des consuls de cette ville, adressée aux Calvissonnais dont ils attendent de substantiels secours, lui, le gouverneur de la place, joint la sienne. *J'accompagne, écrit-il, celle que vous écrivent les sieurs consuls de cette ville pour leur faire trouver plus de faveur à leur endroit combien que leur cause soit grandement connue et du tout conjointe avec les intérêts de la province.* Il souhaite des Calvissonnais *un puissant effort*, le prompt envoi de *gens de guerre* et termine en espérant qu'ils travailleront *avec affection et gayeté* car il y va aussi de leur propre *conservation*.

Plusieurs billets se succèdent, signés du sieur Du Villar dans l'un desquels est précisé sans fioriture ni commentaire que Calvisson fournira quatre-vingt dix hommes, vingt livres de poudre et vingt-cinq livres de plomb. Trop lourde dépense, disent les consuls qui renâclent. Ils rappellent que le capitaine Saurin et sa compagnie sont à Montpellier depuis le mois de février et qu'ils doivent payer pour leur entretien quotidien. Dans le même temps, ils apprennent que le baron de Saint-Cosme, sur ordre de Rohan lui-même dont il est un des *mestres de camp* exige 150 £ pour *sa compagnie colonelle*. Enfin, à la fin du mois, c'est au tour de M. de Saint-Just de réclamer *autant de gens de guerre que pourrès* pour qu'ils se rendent au Pont-de-Lunel, menacé par *les ennemis* qui viennent de passer la rivière de Montpellier (le Lez).

L'alerte est chaude en ce mois de juin 1622. Les troupes royales envahissent la région. Montmorency est à Aigues-Mortes et attend de Beaucaire un renfort de deux cents soldats qui doivent descendre le Rhône. Fin juillet, le jeune roi, Louis XIII, est à Béziers et envoie Condé au sud de Montpellier pour attaquer Mauguio qui ne résiste pas. Le même Condé, ensuite, va installer son quartier général à Saint-Julien de Corneillan entre Marsillargues et Lunel dans le dessein de prendre les deux places. Assiégées, elles se rendent en peu de jours. Le roi arrive à Lunel, se dirige sur Sommières qui capitule à son tour. Fin août, le siège de Montpellier peut commencer.

On pourrait croire que la ville, encerclée par de très nombreuses troupes et de plus commandées par la fine fleur de l'armée royale, allait tomber rapidement. Pas du tout. Elle résistera jusqu'à la mi-octobre et la paix qui sera signée le 19 confirmera l'Édit de Nantes. Quant à Rohan, nommé gouverneur de la ville de Nîmes, il devra se contenter d'une place privée de garnison et dont les remparts devront être démolis, démolition à laquelle les Calvissonnais, entre autres, devront prendre leur part.

### **Rohan défait**

Rohan a perdu. Devant tant de capitulations, son dépit est immense. Absent des places assiégées, il courait la région pour recruter non sans mal soldats, nourriture et munitions. De plus, comme lui, ses lieutenants ont dû abandonner leur charge de gouverneur. Désormais Restinclières s'installe à Lunel et le baron de Calvisson, déjà en résidence à Marsillargues, succède à Bertichères.

Jean-Louis I<sup>er</sup> de Louet de Nougaret, baron de Calvisson a pris sa part, dans les troupes royales, des opérations autour de Montpellier. Le moment est venu pour lui d'exiger des Calvissonnais, ses *subjects*, comme il dit, leur participation à l'entretien de la nouvelle garnison que le roi lui a imposée. Si les consuls n'ont jamais hésité dans le passé à lui rendre de menus ou même de grands services : transports de bois, dépiquage de ses blés, entretien du jardin de son château, cadeaux réguliers d'huile et de vin, pour ce qui est de payer pour la garnison, c'est autre chose. Non pas tant que la place de Marsillargues ait changé de camp que par la somme brutalement exigée d'un montant très élevé à leurs yeux de 800 £.

Dès l'information reçue en décembre 1622, le consul Abram Tempié, accompagné de deux autres personnes de qualité, décide d'une première visite à M. le baron. Ce n'est pas pour lui verser l'argent, que d'ailleurs ils n'ont pas, ce n'est que pour lui *remonstrer les grandes affaires et misères du peuple* et, dans le même temps, le convaincre *de la bonne volonté des habitants envers leur seigneur*. Sans doute le baron les a-t-il humblement remerciés. Mais le 3 janvier, il est à Calvisson. Consuls et conseillers sont allés lui faire la révérence. Après quelques propos convenus, il a *fort insisté demandant le paiement de sa garnison*. Non seulement il a fort insisté, mais encore il a fixé pour la réception de

l'argent, le terme de... huit jours ! Bigre ! On ne s'attendait pas à cela dans cette humble assemblée. Le 30 janvier, la huitaine est largement écoulée, on envoie Jean Jaumeton à Marsillargues d'où il revient désappointé et dit avoir trouvé une baronne *fort fachée*. En effet, qu'a-t-elle à faire de gens venus lui faire la révérence les poches vides ? Rien ne sert à temporiser sinon à subir quelque logement de gens de guerre. Quatre personnes vont se porter caution pour réunir les 100 pistoles en quoi ont été converties les 800 £. Le 13 février, une délibération nous apprend que les 100 pistoles recueillies ont été portées par Pierre Rabinel, le nouveau consul de l'année 1623, à M. le baron qui, sur le champ, les lui a refusées tout net exigeant 900 £. Pourquoi ? Se serait-il senti dupé par la conversion pratiquée par les Calvissonnais ? En effet, au cours qu'avait fixé en février 1622 Rohan qui, selon Ménard, *exerçait une autorité suprême sur le pays*, la pistole espagnole valait 7 £ 16 sols et l'italienne 7 £ 12 sols. Au mieux, le montant, à ces taux-là, serait de 780 £. M. le baron avait-il fait mentalement le compte ? Veut-il montrer de l'humeur devant ce qu'il pense être de la mesquinerie de la part des consuls ? Pourtant ce même 13 février, une délégation, composée d'une dizaine de personnes dont les deux consuls, ira trouver en sa maison de Calvisson M. le baron et sincèrement et solennellement lui demandera de *se contenter s'il lui plaist de ce que on luy a présenté luy remonstrant la misère de ses subjects*.

Quelques jours plus tard, le 26 février, M<sup>me</sup> la baronne, dans une lettre adressée aux consuls, rappellera une promesse faite d'une livraison d'une bonne charge d'huile (24 litres) *après que M. le baron a reçu l'argent*, est-il écrit. Les remontrances des consuls avaient sans doute porté leurs fruits et M. le baron avait, sans doute aussi, compris et admis la misère de ses sujets.

### Nouvelles « foules »

À peine les 100 pistoles versées, arrive une nouvelle *foule* – c'est ainsi qu'on appelle les prestations de service imposées – . Il s'agit cette fois de fournir à M. de Valençay, pour la garnison de Montpellier dont il est le gouverneur, de l'huile pour le Carême ainsi que pour celle de Sommières.

Accablés, n'ayant pas d'huile à fournir, les consuls proposent de

l'argent : 400 £ environ pour Sommières qui refuse. Il ne leur reste plus qu'à trouver une aide, une recommandation, *quelque faveur*, disent-ils. Ils envoient donc M. Mérignargues, le viguier, *devers M. de Rohan, en Anduze*. Un aller-retour, et voilà Mérignargues, porteur d'une lettre de Rohan qu'il a trouvé *fort faché*, lettre à remettre à M. de Valençay dont il attend une réponse. Déplacements à Montpellier, discussions, tractations. Bref, M. de Valençay propose, *parce qu'il a en considération Calvisson et son consolat et pour l'amour de M. de Rohan*, que les Calvissonnais aillent trouver Sa Majesté *touchant les grands griefs soufferts*. Proposition qui agréée aux consuls et aux conseillers au point que le voyage de Jean Jaumeton à Paris est aussitôt décidé.

Tandis que Jaumeton, en ce mois d'avril 1623, la besace chargée de toutes les plaintes accumulées et de quelques pistoles, chemine vers Paris d'où il ne reviendra qu'en juin, M. de Restinclières ne reste pas inactif.

Jacques de Saint-Bonnet de Thoiras, seigneur de Restinclières, a succédé, comme nous l'avons déjà dit, à M. de Saint-Just dans la place de Lunel. Lui, ce n'est pas d'huile qu'il a besoin, mais d'hommes et de charrettes pour l'aider à construire la citadelle de Lunel imposée par le roi. Le consul Rabinel et les conseillers s'opposent farouchement à répondre à cette nouvelle *foule* et cherchent des appuis. Ils croient d'abord les trouver auprès des consuls protestants de Nîmes, lesquels déclarent ne vouloir rien entendre car, disent-ils, *Messieurs de Valençay et de Restinclières ne nous aiment pas !*

Réduits à emprunter, plutôt que de fournir hommes et charrettes, ils pensent à une somme de 200 £ sans perdre toutefois l'espoir de trouver quelque secours. C'est alors que le consul Rabinel pense à M. de Freton. Natif de Clarensac, Louis de Freton, sieur de Servas aurait facilement l'oreille de M. de Rohan dont il est un des *mestres de camp*. Homme de guerre, grand baroudeur et protestant sans reproche, il avait pris part à l'assemblée de la Rochelle en décembre 1620. On devrait pouvoir compter sur lui. Rabinel l'a déjà rencontré, l'a entretenu de son problème mais Freton a mis une condition à sa démarche : *que la communauté de Calvisson lui paie toutes ses tailles tant ordinaires qu'extraordinaires*. Scandalisés, les conseillers refusent tout net : *ce qu'il demande, c'est trop !*, font-ils écrire au greffier. Mais comme Restinclières ne cesse de menacer la communauté de l'envoi de quelques soldats, voire, pas moins, de quatre compagnies, il est urgent de trouver une solution. Le 9 mai,

devant les conseillers réunis, Rabinel se lance dans un grand discours dont l'argument principal est que la construction de cette citadelle va demander plusieurs années, qu'elle va coûter très cher et qu'elle occasionnera sans cesse de grandes dépenses. Tout compte fait, payer les tailles de M. de Freton serait d'un moindre coût. Le consul en est là de son discours quand entrent dans la salle où se tient le conseil deux hommes, porteurs d'un bruit qui a couru dans le pays : *de Lunel et de Sommières quatre compagnies sont prêtes à venir à Calvisson*. Grand émoi général ! On décide de prendre aussitôt contact avec M. de Freton et, en attendant, Mérignargues est envoyé à Montpellier – autre porte où l'on peut frapper. Il en revient avec une très bonne nouvelle. Il a obtenu de M. de Valençay l'exemption de la participation des Calvissonnais. Heureux consul qui décide aussitôt d'un cadeau somptueux à faire au bienfaiteur : une charge de bon vin blanc, quelques perdrix et quelques lièvres...

En dépit de cela, Restinclières s'entête. Il veut toujours hommes et charrettes et, de plus, apprend au consul qu'il a répondu à M. de Freton lui-même qu'il n'était pas question pour lui d'exempter la communauté. Pourquoi diable M. de Freton ne s'est-il pas directement adressé à M. de Rohan ? Se serait-il donné un pouvoir que Restinclières ne lui reconnaît pas ? Ou tout simplement n'a-t-il pas pu joindre M. de Rohan, parti pour le Haut-Languedoc ?

Le 11 juin, Rabinel a réuni les conseillers à l'issue du prêche – une manière habile d'être assuré d'une forte présence. Il ne cache pas aux conseillers qu'il lui tarde *d'être soulagé de cette citadelle*. On a assez traîné les pieds, on va donc fournir ces hommes et ces charrettes réclamés. Mais il y a un hic. Nous sommes en juin et la saison approche où l'on doit rentrer les blés. Tous ont besoin de leurs charrettes. Va-t-on emprunter 100 £ ? Après tout, c'est une possibilité. Là-dessus, on apprend que Jaumeton vient d'arriver de Paris. Il apporte une bonne nouvelle : la communauté est bel et bien exemptée. Mais cette exemption, elle la doit à M. le baron dont le séjour dans la capitale, précédant de quelques semaines celui de Jaumeton, a eu un heureux effet. *Il avait parlé tout exprès à Sa Majesté pour notre affaire*, déclare Jaumeton.

Mais le 20 juin, Restinclières, qui en a assez de se payer de mots, réclame encore ce qu'on lui doit du passé. À son messenger, le consul

promet. Il ira porter lui-même l'argent à Lunel. Colère du dit messenger qui dit ne pouvoir attendre davantage et d'ajouter qu'il saura bien se payer. Ce qu'il fait sur le chemin du retour en faisant main basse sur *quatre à cinq mules*. Poussés dans leur dernier retranchement, consuls et conseillers décident d'un emprunt de 250 £ car ils savent bien, au fond d'eux-mêmes, que la lettre de Sa Majesté, portant exemption, n'a pas encore eu d'effet n'ayant pas été enregistrée. Et puis il faudra bien récupérer les mules prises en otages !

### **Effets désastreux sur la communauté**

Si nous avons insisté sur ces premières hostilités et leurs conséquences, c'est qu'elles nous paraissent significatives de la situation qui est faite à ces hommes responsables de la communauté, laquelle n'ayant ni argent, ni ressources propres, a sans cesse recours à l'emprunt avec tous les problèmes que cette situation génère. Trop de charges lui sont imputées en hommes, en bêtes, en nourriture, en argent. Aussi se trouve-telle dans l'incapacité de répondre aux dépenses dites *ordinaires* qui font partie de son *bon gouvernement*.

Tout au long de ces comptes rendus des délibérations, on croit entendre le cri de Sgnanarelle à la mort de Don Juan : *Mes gages ! mes gages ! mes gages !*. Le pasteur Renvoys n'a pas vu l'ombre d'une pistole depuis le début de l'année 1622, le médecin, le sieur Le Grenadin, pourtant content d'avoir fait sa *demourance* à Calvisson, où il soigne bêtes et gens, ne doit plus compter sur son salaire annuel de 150 £. Tout au plus lui paiera-t-on le loyer de sa maison. Quant au prêtre que ces Messieurs du chapitre de Nîmes veulent installer, on ne peut lui offrir de logement pas plus que de mobilier. Et pour ce qui est des filles pauvres mais méritantes auxquelles on offre, en cadeau de mariage, une robe de cadis, eh bien, on la leur promet quand on aura *recouvré d'argent*.

### **La tourmente n'est pas finie...**

Nous ne sommes là qu'en 1623. La situation de guerre va encore durer six ans. Les *remuements* successifs de M. de Rohan, qui ne quitte jamais la province, entraînent les communautés dans des situations confuses et de douloureuses attentes. Pour ce qui est de Calvisson, les consuls montrent qu'ils ont toujours à l'esprit l'intérêt commun et la sauvegarde des biens et des personnes.

Mais peuvent-ils encore compter sur Rohan qui est un homme défait, sans réel appui et qui, au siège de Sommières, ville qu'il a brutalement attaquée en juillet 1625, vient de perdre M. de Freton, mortellement blessé d'une mousquetade au genou ? Aussi vont-ils de plus en plus se tourner vers M. le baron dont ils ont pu mesurer l'autorité et l'efficacité dans ses démarches auprès du roi. En effet, c'est lui qui finira par négocier, en janvier 1626, au mieux des intérêts des Calvissonnais avec le terrible capitaine Espault que notre greffier s'évertue à appeler le capitaine Speaute.

Spécialiste des *courses* au profit de son supérieur le marquis de Portes *lieutenant général pour Sa Majesté en pays de Gévaudan et Cévennes*, le capitaine Speaute envoie, le 8 avril 1625, une ordonnance exigeant de la communauté de Calvisson une somme de 1200 £ pour sa *compagnie de gens de cheval*. À leur habitude, les consuls attendent, consultent de ci, de là et, bien entendu, ne versent rien. Mais quelques mois plus tard, vers la mi-novembre, Speaute fait enlever Paul Barrabeuf, un habitant de Calvisson, son mulet et la charge de celui-ci, puis renvoie le muletier seul, dont il garde mulet et charge, auprès des consuls pour se rappeler à leur bon souvenir. Ces derniers, à leur tour, envoient Barrabeuf chez M. le baron auquel il demande une lettre, adressée au capitaine Speaute, pour lors en résidence à Saint-Geniès-de-Malglolrès. Dans sa lettre, le baron fait savoir qu'il le convie à Marsillargues. Speaute ne traîne pas et s'y rend. Il consent à ôter de la somme quelque 100 £ seulement. Il a même déjà rédigé la quittance, portant le montant de 1100 £. Mais le baron tient bon et va même jusqu'à négocier, au nom de la communauté, un versement de 500 £, pas plus. Cependant, au mois de janvier 1626, lors d'une entrevue à Lunel cette fois, accompagné de deux capitaines, les sieurs Blanc et Arnaud, par ailleurs consuls de l'année, le baron ne fera compter, devant le capitaine Speaute, tout bien pesé, que 250 £. A quand le versement de l'autre moitié ? Nul ne le sait. Mais en attendant, c'est toujours du temps gagné !

### **Troupes royales toujours dans la région**

Le deuxième traité de paix mettant fin à la deuxième guerre, publié en mars 1626, pas plus que celui, signé à Montpellier en octobre 1622, ne démobilise les troupes royales que le roi maintient dans diverses garnisons et à l'entretien desquelles les communautés sont soumises et

pas seulement celles qui les hébergent. Ainsi en est-il des compagnies qui séjournent à Aimargues et au Cailar, placées sous le commandement du marquis de Portes en ce mois d'avril 1626.

Profitant d'un séjour à Nîmes de Rohan, les consuls vont le trouver pour obtenir de lui une démarche en leur faveur auprès de ce chef de guerre pour qu'il consente à les exempter de toute prestation. Rohan n'avait-il pas dans le passé réussi auprès de M. de Valençay ? Mais cette fois ce sera en vain, l'impuissance de M. de Rohan est totale. C'est pourquoi les consuls sont réduits à quémander eux-mêmes *quelque courtoisie ou traitement* afin que leur soit accordée *quelque gratuité*. Malgré leurs bonnes raisons, le capitaine responsable de la garnison du Cailar est intraitable et, se faisant menaçant, pose un ultimatum fixé au lendemain au terme duquel il ne cache pas que ses hommes *courront pour prendre ce qu'ils pourront*. Ce qu'ils font comme promis et se saisissent des mules du rentier (fermier) de M. le baron et *autre bestail*. Ceux des Calvissonnais qui ont assisté à ce raid n'ont rien pu empêcher et, pour toute prise, il ne leur est resté entre les mains *qu'un homme du Cailar qui allait avec eux* que d'ailleurs ils ont emprisonné dans la maison seigneuriale.

Il faudra un mois de discussion pour que, sous l'égide de M. le baron, on arrive à un accord entre les Cailarens rançonneurs et les consuls qui, en fin de compte, obtiendront que soit rendu ce qui a été volé – en particulier une partie du foin coupé et les mules – et pour ce qui a été consommé, la valeur sera estimée à 93 £, montant négocié par M. le baron et qui sera ôté des 1000 £ réclamées. C'est peu mais suffisant pour que le consul, de retour du Cailar où il était allé porter l'argent, rende visite à son seigneur en son château de Marsillargues pour le remercier.

Rien n'arrête le baron dans la protection de ses *subjects*. Devant la violence de nouveaux raids, cette fois de la garnison d'Aimargues, il n'hésite pas, en février 1627, à intervenir auprès de Montmorency lui-même qui se trouve à Béziers où il assiste aux États. Pour Jean Jaumeton et le consul Jean Bedos, chargés de porter la lettre du baron, Béziers n'est pas si loin si on peut avoir quelque faveur... Faveur qu'ils obtiendront de la part de *Sa Grandeur* qui les exemptera de la contribution d'Aimargues et de celle aussi du château de Sommières qui était à reconstruire. Mais ce ne sera qu'après un deuxième voyage et un autre séjour à Béziers des envoyés de la communauté que le capitaine

Chamberlange, responsable de la garnison d'Aimargues, acceptera. Prudent, le baron qui doit se rendre aux États, dont il est un des membres de droit, demandera qu'on lui apporte, avant son départ, quittances et autres papiers prouvant les dépenses qu'avaient procurées aux différentes victimes les prises successives de la dite garnison.

### **Que dire pour conclure ?**

Ces prises ou ces raids – toujours rapides et violents - que, dans les lettres de doléances, on appelle des *ravissements*, se multiplient au fur et à mesure que croît la dette de la communauté qui se rebelle, ne veut pas payer même si parfois le bon sens des élus met en balance le poids du refus et celui de l'acceptation et de l'obéissance. Pas question d'imposer à des contribuables appauvris, il n'y a que l'emprunt pour une communauté aux abois – sa dette, en 1625 s'élèvera à plus de 20 000 £ ! – et de plus guettée par de redoutables prêteurs-prédateurs comme le baron d'Aigremont. Aussi n'est-ce pas étonnant que consuls et conseillers, tous ces hommes responsables se mettent sous l'aile protectrice de leur seigneur *papiste*, comme on disait alors, mais qui, en héritier d'une longue lignée, vieille alors de trois siècles, a accepté leur choix religieux.

Épouvantés à l'idée de loger des soldats, qu'ils soient amis ou ennemis, ces soldats arrogants, insolents dont Anne de Rulman dit *qu'ils mettent à leur pli leur hôte par la force et en tirent la moelle de ses os*, ils s'évertuent sans cesse à composer, ils tergiversent, promettent, diffèrent dans l'attente de ceux qui savent qu'un jour viendra où la terre tremblera.

Et elle tremblera pour eux le 12 mai 1629, un mois avant la signature de l'Édit de Grâce d'Alais, lorsque le maréchal d'Estrées attaquera Calvisson où Rohan a laissé son armée enfermée dans le château. Et c'est alors que dans cette attaque brutale, fulgurante, ni M. le baron, ni même M. de Rohan, parti pour Nîmes chercher du secours, personne ne pourra les protéger.

Ainsi ces hommes, fatigués de tant de luttes, connaîtront pour leur plus grand malheur, le bruit et la fureur.

### **Bibliographie**

Sources manuscrites :

Archives départementales du Gard

E dépôt Calvisson EE 2

BB (1622-1625) ; BB 7 (1626) ; BB 8 (1627)

CC 54 ; C 732

*Séance du 15 octobre 2010*

# **LA NAISSANCE DU DIALOGUE INTERRELIGIEUX AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE**

**par Christian SALENSON**  
membre résidant

Monsieur le président,  
Monsieur le secrétaire perpétuel,  
Mesdames, Messieurs, chers amis,

La globalisation du monde, les migrations de population, le développement des échanges internationaux ont conduit à de profonds changements dans la vie des sociétés, mettant en contact des cultures qui jusque-là pouvaient vivre dans une quasi-ignorance les unes des autres. Ce brassage des cultures se donne à voir non seulement sur la scène internationale mais à l'intérieur même des sociétés. Nous n'en concluons pas abusivement que nous serions en présence d'un choc des cultures. Cette idéologie du choc des cultures, prônée, souhaitée et mise en œuvre par l'administration Bush a montré son vrai visage et chacun a pu mesurer les dégâts qu'elle a occasionnés pour des peuples et des régions.

Le brassage des cultures draine dans son sillage un brassage des religions. C'est ainsi que nous voyons s'implanter dans quasiment toutes les aires géographiques une pluralité religieuse. Dans notre pays, désormais cohabitent avec la religion chrétienne et l'indifférence religieuse, un islam qui regroupent environ 4 à 5 millions d'adeptes, une sphère bouddhique de l'ordre d'un million et demi de sympathisants, sans parler des nouveaux mouvements religieux nombreux mais souvent

éphémères. Cette pluralité religieuse affecte en retour les pays d'Asie du sud-est.

À cela il faut ajouter que l'idée selon laquelle la modernité conduisait de façon inéluctable au déclin de la religion a fait long feu. Les sociologues de la religion affirment aujourd'hui que cette idée-là est fautive. Peter Berger, théoricien avisé de la sécularisation, auteur remarqué de « La religion dans la conscience moderne », ouvrage paru en 1969 aux USA et en France en 1971<sup>1</sup> dans lequel il soutenait cette idée en vient à écrire aujourd'hui, je cite : « L'idée selon laquelle nous vivons dans un monde sécularisé est fautive. Le monde d'aujourd'hui, à quelques exceptions près, est aussi furieusement religieux qu'il l'a toujours été <sup>2</sup> ». Le célèbre philosophe allemand d'après guerre, Jürgen Habermas, pour qui la religion était un angle mort de sa philosophie, depuis le 11 septembre 2001 ne cesse de revenir sur la question religieuse<sup>3</sup>. En effet, si la modernité engendre certaines formes de sécularisation, elle produit aussi de profonds mouvements de contre-sécularisations. Les médias ne cessent de nous parler de religieux. Pourtant ne voyez pas dans ce propos tenu par un homme engagé dans une religion un quelconque motif de satisfaction ! J'ignore moins que personne le caractère ambigu de la religion et je sais combien la part d'irrationalité constitutive du religieux nécessite de fortes régulations internes et externes de ces phénomènes.

La pluralité culturelle et religieuse est une des données d'aujourd'hui avec lesquelles nous devons compter. Elle n'est pas sans conséquence sur la vie des sociétés. Chacun a pu constater les embarras de la République, habituée à traiter avec les confessions chrétiennes et un judaïsme minoritaire et qui se trouve au défi de régler des questions nouvelles, sans avoir l'expérience de ces religions nouvellement implantées. Les solutions qu'elle invente parfois trop brutales inquiètent d'autres démocraties, qui s'interrogent sur le respect de la liberté religieuse au point de dépêcher des délégations onusiennes pour enquêter sur le respect de cette liberté fondamentale dans le pays des droits de l'homme.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup>. Peter Berger, *The sacred Canopy : Elements of a sociological theory of religion*, New York, Doubleday and Company, 1967, 1969. Traduction française, *La religion dans la conscience moderne*, Paris, Centurion, 1971.

<sup>2</sup>. Peter Berger, *Le réenchantement du monde*, Paris, Bayard, 2001.

<sup>3</sup>. Jürgen Habermas, *L'avenir de la nature humaine, vers un eugénisme libéral*, Paris.. Gallimard, NRF essais, 2002.

<sup>4</sup>. D'autres démocraties traitent autrement les questions religieuses. Obama : discours du Caire.

La laïcité elle-même est interrogée. Certains la trouvant trop incompétente en matière religieuse appellent de leurs vœux une laïcité d'intelligence<sup>5</sup>, d'autres la voudraient « ouverte » ou « positive »<sup>6</sup>, d'autres, à juste titre trouvent que normalement elle n'a pas besoin de qualificatif. Par principe, je souscrirais volontiers à cette opinion. Elle est le système que nous avons trouvé pour vivre et respecter la liberté religieuse et la liberté d'opinion, en privé et en public<sup>7</sup> et elle est au défi de faire de la place dans l'espace public à ces traditions religieuses. Notre laïcité à la française, inscrite dans la constitution véritable exception que nous partageons avec la Turquie, à laquelle nous sommes très attachée<sup>8</sup> pourvu toutefois qu'elle reste un bien commun et ne devienne pas une idéologie confisquée par quelques-uns, est un moyen efficace pour faire face à ce changement culturel. Mode de vie ensemble, elle peut permettre de faire face à cette nouvelle situation. En retour, les religions nouvellement implantées se trouvent au défi d'apprendre à vivre dans un régime de laïcité. L'enjeu est double : respecter et développer la liberté religieuse et la liberté d'opinion car la liberté est indivise et d'autre part développer ce vivre ensemble qui est la condition de la paix à l'intérieur des sociétés et sur la scène internationale.

Les religions occupent une grande place dans les cultures. La paix passe probablement pour une part par la convivance des religions et des autres manières de se rapporter à la question religieuse. Contrairement à une idée largement répandue, à tort ou à raison, je ne pense pas que les religions soient habituellement la source des conflits. Les grands conflits du xx<sup>e</sup> siècle n'ont pas été initiés par les religions. Pour s'en tenir à la France, ni 14-18, ni 39-45, ni la guerre d'Indochine, ni la guerre d'Algérie n'ont été des conflits religieux. Je soupçonne le discours qui consiste à dire que les religions sont à la source des conflits d'être une ruse de la raison pour dissimuler la responsabilité des idéologies économiques, libérales, nationalistes ou autres, responsabilités autrement plus décisives dans le déclenchement de ces conflits meurtriers. En revanche et de manière plus subtile, les religions, par leurs propres divisions internes, ont souvent introduit des déchirures profondes dans les cultures et entre les peuples. Elles ont la capacité de fournir la réserve

---

<sup>5</sup>. Régis Debray.

<sup>6</sup>. Nicolas Sarkozy l'a qualifiée ainsi en présence du pape Benoît XVI.

<sup>7</sup>. Conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme.

<sup>8</sup>. En ce qui concerne l'Église catholique on pourra se reporter à la « Lettre aux catholiques de France ».

idéologique nécessaire pour attiser les conflits, ou parfois, pour la même raison, organiser la résistance des peuples. Et je souscrirais volontiers à ce que dit Pascal : « Les hommes ne font jamais le mal aussi complètement et joyeusement que lorsqu'ils le font pour des raisons religieuses<sup>9</sup>. »

C'est la raison pour laquelle, sans réduire le brassage des cultures à sa seule dimension religieuse, le dialogue interreligieux est une nécessité pour la paix entre les peuples et une chance pour les religions elles-mêmes. Je voudrais simplement après avoir défini ce que l'on entend par dialogue interreligieux, en venir à l'histoire de sa naissance au XX<sup>e</sup> siècle.

### **Le dialogue interreligieux**

Ce terme appelle quelques explications. Il s'applique donc aux relations entre religions et l'on évitera de le confondre avec l'œcuménisme, terme spécifique pour désigner le rapprochement entre les confessions chrétiennes en vue de leur unité. Disons-le d'emblée, le terme de « dialogue interreligieux » est éminemment critiquable, ne serait-ce qu'à cause du mot dialogue, un mot sans doute trop fort pour désigner la réalité vécue. Ce terme évoque tout à la fois une réciprocité, une sortie de soi, une ouverture à l'autre, une disponibilité au *logos* de l'autre. Autant d'aspects qui sont loin d'être effectifs en toute relation. Dès lors le mot peut faire illusion et la rançon de l'illusion est la déception. Il peut aussi laisser penser que ceux qui y sont engagés sont de doux rêveurs ou d'impénitents idéalistes, dans un domaine qui pourtant demande la plus grande lucidité.

Le terme, décidément très ambigu, pourrait aussi laisser croire qu'il s'agit là de quelques rencontres au sommet entre des responsables religieux ou des universitaires, dans des colloques dont on serait en droit de se demander finalement qu'elle est leur pertinence, s'ils n'avaient leur corollaire dans la vie ordinaire.

À vrai dire, ce mot quelque peu inflationniste, est à prendre comme un terme quasiment technique. Il désigne *L'ensemble des rapports interreligieux, positifs et constructifs, avec des personnes et des communautés de diverses croyances, afin d'apprendre à se connaître et à s'enrichir les uns les autres.*<sup>10</sup> Entendu en ce sens, il est plus répandu qu'il n'y paraît. Il recoupe la plupart du temps des rencontres qui

<sup>9</sup>. Blaise Pascal, *Pensées*.

<sup>10</sup>. *Dialogue et mission*, n° 3.

resteront anonymes, à l'intérieur d'un groupe d'amis, dans une famille, dans des associations, là où se construit la vie réelle. L'objet n'est pas nécessairement religieux au sens strict. Il concerne tout aussi bien la convivance, les valeurs en partage, les engagements vécus. Certes, il ne faut pas exclure les rencontres de responsables ou le travail de connaissance de la religion de l'autre. Tout cela a son importance mais sans jamais pouvoir prétendre être prédominant. Au fond plutôt que de le définir par des activités, universitaires ou autres, il vaut bien mieux de le concevoir comme une attitude positive et constructive à l'égard de l'autre, quelle que soit sa croyance ou son opinion d'ailleurs. Toutefois, J'éviterai soigneusement le terme de tolérance, qui indignait déjà Rabaut Saint Etienne lequel à l'assemblée constituante disait : « Ce n'est pas la tolérance que je demande mais la liberté ... La tolérance ? Je demande qu'il soit proscrit à son tour et il le sera ce mot injuste qui ne nous présente que comme des citoyens dignes de pitié, des coupables auxquels on pardonne<sup>11</sup>. » Certes la tolérance est préférable à toute forme d'intolérance, mais elle laisse très vite voir ses limites. Employée dans son acception commune la tolérance, contrairement au dialogue ou à la rencontre, n'engage pas l'ouverture à l'altérité.

J'inclus dans le dialogue non seulement ceux qui se déclarent croyants et adeptes d'une religion quel que soit le niveau d'adhésion mais aussi ceux qui se disent indifférents à la chose religieuse ou agnostiques ce qui en soi ne qualifie pas une absence de foi. Il y a longtemps que je ne pense plus que le monde soit séparé entre ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas. Je sais ces questions autrement complexes pour ne pouvoir être ramenées à de simples oppositions.

Cette attitude positive et constructive par rapport à d'autres croyances est un changement assez considérable de la part des religions et des églises comme de la part des croyants au regard de l'histoire. La preuve en est que toutes les églises ne sont pas disposées à cette attitude, que tous les courants dans toutes les religions n'y sont pas ouverts et parfois même y sont hostiles et que certains croyants, lors même que leur Église ou leur tradition religieuse a fait le choix de cette ouverture, résistent. Il serait illusoire d'espérer que tout le monde comme un seul

---

<sup>11</sup>. Débat à l'assemblée constituante en 1789 autour de l'article 10 de la déclaration des droits de l'homme, sur la liberté religieuse.

homme adhère à ces choix d'ouverture à l'altérité, quand on sait combien la question de l'autre, pour parler comme Todorov, est une question complexe dans notre histoire occidentale : le barbare pour qui n'était pas grec, le juif ghettoisé, l'indien dont on se demandait s'il avait une âme, le noir réduit à la condition d'esclave, l'arabe colonisé ...

### **La naissance du dialogue interreligieux.**

À quand faut-il faire remonter le dialogue interreligieux ? Difficile question que celle des origines ! Nous n'avons jamais accès à l'origine ! Elle est toujours un point aveugle de l'histoire, y compris dans sa propre histoire. Aussi toute détermination d'une origine relève *in fine* d'un choix qui comporte toujours une part d'arbitraire. Une chose est sûre : nous n'avons pas inventé le dialogue interreligieux au xx<sup>e</sup> siècle ! Des hommes de dialogue il y en a eu à toutes les époques. Des personnes avisées qui, souvent à contre-courant de l'idéologie de leur temps, mesuraient les enjeux de la rencontre des cultures plutôt que de leur domination ou leur destruction, l'histoire en a gardé le souvenir. La liste serait longue, mais l'histoire reste à écrire.

Lorsque Louis IX envoie Guillaume à la cour du mongol, il est désireux de connaissance mutuelle et d'établir des relations<sup>12</sup>. Guillaume sera tout étonné de rencontrer là des Chrétiens, des musulmans et des juifs qui vivent en bonne entente... Lorsque François d'Assise en pleine cinquième croisade met à profit une trêve, à Damiette, en 1216, alors que l'on s'étripe depuis quatorze mois, pour rencontrer le sultan al-Malik al Kâmil. Ils passent plusieurs jours ensemble. On ne sait pas ce qu'ils se sont dit mais au moment de partir le sultan veut combler François de cadeaux qu'il ne peut accepter, lui qui a fait choix de la pauvreté. Tout le monde a été médusé dans les deux camps de voir François revenir dans son camp non seulement vivant mais encore accompagné par une somptueuse escorte voulu par le sultan. Ces deux hommes se sont réellement rencontrés et ont tissé des liens d'amitié. Ou encore l'échange entre Al-Nasir, prince de Bejaia et le pape Grégoire IX. Le prince musulman demande à Grégoire de consacrer un évêque pour la colonie chrétienne de Bejaia, ce qui donne lieu à une correspondance

---

<sup>12</sup>. Guillaume de Tripoli, dominicain né en 1220, ambassadeur à la cour du grand Khan, rédige un ouvrage sur les musulmans et veut montrer qu'il n'y a pas incompatibilité entre les doctrines de la trinité et de l'incarnation et l'esprit des sages musulmans.

extraordinaire<sup>13</sup>... Lorsque Matteo Ricci se rend à la cour de l'empereur Ming, non sans avoir affronté bien des dangers, il est désireux de rencontre et il prend le temps pour entrer et comprendre cette culture chinoise de l'intérieur comme aucun occidental ne l'avait fait avant lui. Véritable passeur de cultures entre l'Occident et la Chine, il est encore vénéré aujourd'hui en Chine<sup>14</sup>, et son tombeau a été reconstruit après la révolution culturelle.

### **Le parlement des religions**

À quand faut-il faire remonter le dialogue interreligieux ? Si l'on considère uniquement la période contemporaine, on s'accorde généralement à évoquer un premier événement lointain : le parlement des religions à Chicago en 1893, pour le quatrième centenaire de la découverte des Amériques. Dans la fin de ce XIX<sup>e</sup> siècle, siècle qui en bien des domaines faisait preuve de beaucoup d'audace, l'idée avait germé de faire un grand parlement des religions du monde.

Ce parlement fut organisé à Chicago à l'occasion de la foire mondiale et du 400<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Christophe Colon sur le continent américain. Pour la première fois se rassemblèrent des représentants des différentes religions. 400 délégués 150 prises de parole. 4000 participants. Le but : *Unir les religions contre toute forme d'irréligion ; faire de la règle d'or la base de cette union ; présenter au monde l'unité essentielle de nombreuses religions dans les bonnes actions de la vie religieuse*. Derrière se trouvait l'idée sous-jacente, un peu naïve et parfaitement occidentale, d'un accomplissement des religions dans une synthèse chrétienne. Les experts estimaient à ce moment là que l'islam était en voie d'extinction. Nous étions dans la fin de l'empire ottoman. Ce parlement des religions aura une importance considérable pour l'œcuménisme dont il constitue assurément un des

---

<sup>13</sup>. Ta noblesse nous a écrit cette année même pour que nous consacrons évêque Servandus. Ce que nous nous sommes empressés de faire parce que ta demande nous paraissait juste et excellente... Tu as de plus promis de libérer des captifs... Dieu tout-puissant qui veut que tous les hommes soient sauvés n'apprécie tant chez chacun de nous que l'amour du prochain après l'amour de Dieu et que le soin de ne point faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit. Or cette charité nous et vous, nous nous la devons mutuellement plus encore que nous ne la devons aux autres peuples, puisque nous reconnaissons et confessons, de façon différente il est vrai, le Dieu Un que nous louons et vénérons... Dieu sait que nous te chérissons sincèrement... etc. Cuop, *L'Église d'Afrique du Nord du II<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Centurion, 1984, p. 131-132.

<sup>14</sup>. Michela Fontana, Matteo Ricci 1552-1610, un jésuite à la cour des Ming, Paris, Salvator, 2010.

points de départ, à la faveur d'une meilleure connaissance mutuelle grâce au travail commun d'organisation.

Le congrès offrit la possibilité d'une vraie rencontre. « Pour la première fois des croyants ont pu parler de leur foi et de leur propre tradition devant d'autres croyants dans le respect des convictions de chacun . »<sup>15</sup> Ce fut aussi un moment fort pour la science naissante des religions car parmi les quatre sections de travail, une était consacrée à la science des religions<sup>16</sup>.

Le Parlement des Religions du Monde a été relancé en 1993 à Chicago, pour fêter le centenaire de l'événement. Il a depuis tenu assemblée en 1999 au Cap et en 2004 à Barcelone lors du Forum universel des cultures. Une assemblée s'est tenue à Melbourne en 2009.

### **La Shoah**

Mais l'événement fondateur du dialogue interreligieux à la période contemporaine, fut la Shoah. Le terme de Shoah est apparu en Israël dans les années 50 pour désigner l'innommable<sup>17</sup>. Ce terme biblique est utilisé treize fois dans la Bible et pourrait être traduit approximativement par « la tempête dévastatrice ». Plus exactement la Shoah fut la cause du dialogue interreligieux, mais cela n'aurait évidemment pas suffi sans la réaction de quelques personnalités d'horizons divers, qui avant, pendant et au lendemain de la guerre acceptèrent de réfléchir aux événements et qui en tirèrent les conséquences. En particulier, le premier événement après la guerre, à haute portée symbolique, fut « la Conférence internationale extraordinaire pour combattre l'antisémitisme » qui eut lieu à Seelisberg, en Suisse, du 30 juillet au 5 août 1947. Elle fut convoquée à l'initiative du docteur Pierre Visseur, protestant suisse. Elle réunit des juifs, des catholiques et des protestants pour voir quelles initiatives prendre pour mettre un terme à toute forme d'antijudaïsme ou d'antisémitisme. Mais elle-même n'aurait pas été possible si elle n'avait été précédée par des initiatives décisives.

---

<sup>15</sup>. Basset : dialogue interreligieux p 77.

<sup>16</sup>. Le congrès fut organisé en regroupant en quatre branches: Les grandes traditions mondiales, les chrétiennes et les juives, les assemblées confessionnelles, une section scientifique : science des religions naissantes

<sup>17</sup>. Stéphane Moses, *Un retour au judaïsme*, Paris, Seuil, 2008, p. 168.

## La réaction à l'antisémitisme

Dès avant la guerre, devant la montée du racisme et de l'antisémitisme, des réactions avaient vu le jour, en France<sup>18</sup>. Dans la lignée de Charles Péguy et des *Cahiers de la quinzaine*, de Léon Bloy et particulièrement de son ouvrage : *Le salut par les juifs*, Jacques Maritain eut une importance prépondérante. Le petit-fils de Jules Favre, socialiste et dreyfusard, dès l'âge de seize ans avec son ami Ernest Psichari, prit fait et cause pour le capitaine. Il n'oubliera jamais cet engagement. Il se marie en 1904 avec Raïssa Oumaçof, juive russe immigrée en France. Ils rencontrèrent Charles Péguy, puis suivirent les cours de Bergson au Collège de France, firent la connaissance de Léon Bloy qui sera leur parrain de baptême le 11 juin 1906. La célèbre conférence donnée à Paris au théâtre des ambassadeurs, le 5 février 1938 est étonnante de clairvoyance<sup>19</sup>. Elle a contribué à la résistance spirituelle que l'on retrouvera dans les années qui suivirent dans les *Cahiers du témoignage chrétien*. « L'antisémitisme détourne les hommes des causes réelles de leurs maux pour les précipiter contre d'autres hommes et contre une multitude innocente, tel un misérable équipage qui, au lieu de lutter contre la tempête, voudrait jeter par-dessus bord une partie de ses compagnons... »

Pendant la guerre, une mention particulière doit être faite des *Cahiers du témoignage chrétien*<sup>20</sup> qui se situe dans cet héritage intellectuel. Fondé par des théologiens jésuites, suite au Statut des juifs promulgué par gouvernement de Vichy en octobre 1940. il fut œcuménique dès le départ avec les pères de Lubac<sup>21</sup>, Fontoynton ou de Montcheuil<sup>22</sup> et la haute figure du pasteur de Pury. Il bénéficia du concours de fortes personnalités et d'universitaires comme André Mandouze ou Henri Marrou. Pour le sujet qui nous concerne on peut dire

---

<sup>18</sup>. Il faudrait mentionner en Allemagne la réaction de quelques personnalités comme Karl Barth ou Dietrich Bonhoeffer face au courant du « Christianisme allemand ». Bernard Reymond, *Une Église à croix gammée ? Le protestantisme allemand au début du régime nazi*. Lausanne, L'âge d'homme, 1980.

<sup>19</sup>. Jacques Maritain, « Les juifs parmi les nations », conférence donnée au théâtre des ambassadeurs le 5 février 1938, publié dans *Le mystère d'Israël et autres essais*, Paris, DDB, 1965.

<sup>20</sup>. *La résistance spirituelle 1941-1944, les cahiers du témoignage chrétien*, Textes présentés par François et Renée Bedarida, Paris, Albin Michel, 2001.

<sup>21</sup>. Henri de Lubac, « Lettre à mes supérieurs », écrite en 1941, republiée dans *Résistance chrétienne au nazisme*, Paris, éd. du Cerf, (Œuvres complètes, t. XXXIV, 2006.

<sup>22</sup>. Henri de Lubac, Joseph Chaine, Louis Richard et Joseph Bonsirven qui publie en 1942 : « Israël et la foi chrétienne »

qu'il mit en évidence les racines juives du christianisme. Il fut un véritable laboratoire qui prépara l'avenir tant du point de vue de la pensée que d'une prise de conscience d'une autre manière de voir le monde.

### *Jules Isaac*

Le dialogue interreligieux doit beaucoup à l'engagement d'un homme, Jules Isaac (1877-1963). Orphelin à treize ans, il rencontre au lycée Lakanal Charles Péguy, de quatre ans son aîné, avec qui il s'engagera pour la défense du capitaine Dreyfus. Ils demeurèrent amis jusqu'à la mort de Péguy tué dès le commencement de la guerre en 1914. Agrégé d'histoire et de géographie en 1902, animé de profondes convictions laïques et républicaines, il est connu pour son œuvre avec Malet, œuvre qu'il poursuivra après la grande guerre, malgré la mort de Malet en 1915. Lorsqu'en 1940, Vichy promulgue le statut antijuif, il se réfugie à Aix-en-Provence, puis en 1942 à Saint-Agrève dans le Vivarais. Il écrit alors *Jésus et Israël*<sup>23</sup>. En 1943, son fils cadet, son gendre, sa fille et sa femme sont arrêtés et envoyés en Allemagne. Seul son fils en reviendra. De Drancy, sa femme lui écrira une dernière lettre : « Mon ami, garde-toi pour nous, aie confiance et finis ton œuvre que le monde attend »<sup>24</sup>. Il revint s'installer à la fin de la guerre à Aix-en-Provence où il se lia d'amitié avec Mgr Charles de Provençères, archevêque d'Aix-en-Provence qui s'exprima ainsi en janvier 1965 lorsque la montée saint-Eutrope prit le nom de Jules Isaac : « C'est la première fois qu'un laïc eut une influence profonde dans un concile et ce laïc n'était pas un chrétien mais un juif ». Son ouvrage *Jésus et Israël* fut achevé en 1946. Il se terminait par une liste de propositions. Il obtint deux audiences avec le pape, l'une avec Pie XII le 16 octobre 1949, l'autre avec Jean XXIII le 13 juin 1960 au cours desquelles il proposa des changements dans l'enseignement de la catéchèse et dans la liturgie. Ce qui se traduisit immédiatement dans les faits puisque Jean XXIII supprima dès l'année suivante la fameuse intention de prière du Vendredi saint dans laquelle les catholiques priaient pour les juifs « *pro judaeis perfidis* ». Jules Isaac fut très ami de Paul Deman, père de Sion (1912-2005) hongrois, converti du judaïsme. Ils se sont connus à Seelisberg. Ce dernier travaillera surtout à l'étude et à la réforme des catéchismes et de la manière dont on y parle du judaïsme.

<sup>23</sup>. Jules Isaac, *Jésus et Israël*, Paris, Albin Michel, 1948.

<sup>24</sup>. Charles Moeller, Jules Isaac et Jean XXIII, *Jules Isaac, actes du colloque de Rennes, 1977*, Paris, Hachette, 1979, p. 97.

## La conférence de Seelisberg

Cette conférence réunit soixante-dix participants, juifs, protestants et catholiques provenant de dix-neuf pays. 28 juifs, 23 protestants et 9 catholiques. Elle fut réunie à l'initiative du Conseil international juifs et chrétiens qui voulut une conférence internationale dans le but de rechercher les moyens les plus efficaces pour lutter contre l'antisémitisme. On rechercha des personnalités reconnues mais n'ayant pas de représentation officielle.

Déjà à Paris avaient lieu des rencontres régulières entre juifs et chrétiens : Jean Daniélou, Henri Marrou du côté catholique, Jacques Martin du côté protestant, et Edmond Fleg, Jules Isaac, Samy Lattès du côté juif dans le but de travailler sur les rapports juifs chrétiens aux origines et sur les déviations ultérieures. Ces rencontres permirent de mettre en lumière quelques éléments des fondements religieux de l'antisémitisme, à partir desquels Jules Isaac tira 18 propositions, lesquelles servirent de base à la Conférence internationale de Seelisberg.

Jacques Maritain avait accepté de coprésider la conférence mais ambassadeur près du Saint Siège, il ne pourra s'y rendre et enverra sa communication à son ami Charles Journet qui en donnera lecture : « La lutte contre l'antisémitisme est une obligation fondamentale pour la conscience et un devoir primordial de salubrité morale pour ce qui nous reste de civilisation ».

On notera aussi parmi les personnalités, la présence du grand rabbin Jacob Kaplan qui aura aussi une place décisive dans les relations juifs chrétiens qui se nouent au lendemain de la guerre et qui évitera qu'elles ne soient emportées par l'affaire Finaly<sup>25</sup>.

La conférence de Seelisberg élaborera dix points qui devaient par la suite servir de charte à l'Amitié judéo-chrétienne fondée par Jules Isaac le 6 février 1948 à Aix-en Provence avec Pierre Visseur et l'américain Brickette. Les statuts furent adoptés le 6 mai 1948. Ce mouvement des

---

<sup>25</sup>. Cette affaire concerne deux enfants Robert et Gérard Finaly, nés en 1941 et 1942 de père et de mère juifs, tous deux circoncis, confiés alors qu'ils sont déportés à Auschwitz à Antoinette Brun qui en 1948 les fit baptiser. L'affaire est portée devant la justice et déclenche de véritables passions. Paule Berger Marx, *Les relations entre les juifs et les catholiques dans la France de l'après-guerre, 1945-1965*, Paris, Parole et Silence, 2009.

amitiés judéo-chrétiennes eut une grande importance jusqu'à aujourd'hui dans le rapprochement entre juifs et chrétiens.

1. Rappeler que c'est le même Dieu vivant qui nous parle à tous, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament.

2. Rappeler que Jésus est né d'une Vierge juive, de la race de David et du Peuple d'Israël, et que Son amour éternel et Son pardon embrassent son propre peuple et le monde entier.

3. Rappeler que les premiers disciples, les Apôtres et les premiers martyrs étaient juifs.

4. Rappeler que le précepte fondamental du Christianisme, celui de l'amour de Dieu et du prochain, promulgué déjà dans l'Ancien Testament, et confirmé par Jésus, oblige «Chrétiens et Juifs» dans toutes les relations humaines, sans aucune exception.

5. Éviter de rabaisser le judaïsme biblique ou post-biblique dans le but d'exalter le Christianisme.

6. Éviter d'user du mot «juifs» au sens exclusif de «ennemis de Jésus» ou de la locution «ennemis de Jésus» pour désigner le peuple juif tout entier.

7. Éviter de présenter la Passion de telle manière que l'odieux de la mise à mort de Jésus retombe sur les juifs seuls. Ce ne sont pas les Juifs qui en sont responsables, car la Croix, qui nous sauve tous, révèle que c'est à cause de nos pêchés à tous que le Christ est mort. (Rappeler à tous les parents et éducateurs chrétiens la grave responsabilité qu'ils encourent du fait de présenter l'Évangile et surtout le récit de la Passion d'une manière simpliste. En effet, ils risquent par là d'inspirer, qu'ils le veuillent ou non, l'aversion dans la conscience ou le subconscient de leurs enfants ou auditeurs. Psychologiquement parlant, chez des âmes simples, mues par un amour ardent et une vive compassion pour le Sauveur crucifié, l'horreur qu'ils éprouvent tout naturellement envers les persécuteurs de Jésus, tournera facilement en une haine généralisée des Juifs de tous les temps, y compris ceux d'aujourd'hui.)

8. Éviter de rapporter les malédictions, scripturaires et le cri d'une foule excitée : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants », sans rappeler que ce cri ne saurait prévaloir contre la prière infiniment plus puissante de Jésus : « Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font. »

9. Éviter d'accréditer l'opinion impie que le peuple juif est réprouvé, maudit, réservé pour une destinée de souffrances.

10. Éviter de parler des Juifs comme s'ils n'avaient pas été les premiers à être de l'Église.

### **La suite ...**

Cette initiative restait une initiative privée, même si elle était conduite par des personnalités connues et si elle avait des relais. Je pense à Maritain qui ambassadeur près du Saint Siège, ne manqua pas de se faire le porte-parole auprès du pape de ce travail. Dans l'opinion publique, la conscience de ce qui s'est passé lors de la seconde guerre mondiale n'a grandi que lentement. Au lendemain de la guerre, on ne parlait pas beaucoup de la Shoah. Il a fallu du temps pour que l'ampleur du drame vienne à la conscience du plus grand nombre. Le procès d'Eichmann à Jérusalem en avril 1961<sup>26</sup> a contribué à cette prise de conscience. Il fut couvert en particulier par la philosophe allemande Hannah Arendt et donna lieu à une publication *Eichmann à Jérusalem, essai sur la banalité du mal*<sup>27</sup> essai qui eut beaucoup de retentissement. Sans doute fallait-il du temps pour se mettre devant cette horreur. Aujourd'hui encore, toutes les semaines, la télévision diffuse au moins un film ou un débat qui évoque la Shoah. Cette répétition est sans doute le signe que nous n'avons pas encore pris réellement la mesure ou compris le sens de ce qui s'est passé là pour la civilisation occidentale.

---

<sup>26</sup>. Du 11 avril 1961 jusqu'en août 61. Eichmann a été condamné à la peine capitale par pendaison et exécuté le 31 mai 1962.

<sup>27</sup>. Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem, essai sur la banalité du mal*, paru en 1963, traduit en français en 1966, Gallimard, coll. Folio histoire.

La conférence de Seelisberg, la réaction de ces personnalités éclairées n'auraient pas suffi et ne permettent pas de parler d'une naissance du dialogue interreligieux. Il fallait qu'il y ait une suite à ces premières initiatives. Du côté catholique, la suite, on la doit à Jean XXIII, très proche des juifs et qui fut nommé nonce à Paris à la fin de la guerre, en remplacement du nonce dont le général De Gaulle avait exigé qu'il soit remplacé, choisi à cause précisément de ce qu'il fit pendant la guerre lorsqu'il était nonce à Istanbul. La Turquie lui a d'ailleurs rendu hommage en décembre 2000, année de la béatification de Jean XXIII, en inaugurant solennellement à Istanbul une rue à son nom. Lorsqu'il fut élu pape, il reçut la visite de Jules Isaac et de toute une délégation venue le remercier de son œuvre pendant la guerre et lui demander de mettre un terme à « l'enseignement du mépris », selon l'expression célèbre de Jules Isaac<sup>28</sup>. Il modifia la liturgie en réponse à la demande de Jules Isaac. Il demanda au concile qu'il avait convoqué d'adresser « un message amical aux juifs » et il en confia la charge à Augustin Bea qui grâce à son entêtement et au soutien appuyé de Jean XXIII puis de Paul VI parvint après quatre ans d'efforts à faire évoluer l'assemblée conciliaire et les mentalités, en particulier en sortant de cette idée que c'était le peuple juif qui avait tué le Christ et qu'en conséquence, il était le peuple déicide.

Les débats qui ont eut lieu, les résistances rencontrées seraient encore une longue histoire à raconter... Toujours est-il que « le message amical aux juifs » voulu par Jean XXIII s'est transformé peu à peu en une reconnaissance des liens qui unissent la tradition chrétienne avec le judaïsme et pas uniquement dans le passé, ce que l'Église avait reconnu contre Marcion, mais aujourd'hui. Cette évolution de l'assemblée draina dans son sillage progressivement une ouverture à l'islam et aux autres religions. Ce texte final devint la charte du dialogue interreligieux vue du côté catholique. Le concile vota à une très large majorité la déclaration pour les relations avec les religions non-chrétiennes<sup>29</sup>. Vu l'autorité reconnue aux textes conciliaires dans la tradition catholique, elle constitue un engagement solennel de la part de l'Église catholique à promouvoir le dialogue avec les autres traditions religieuses. Ce que l'Église catholique paya du schisme de M<sup>gr</sup> Lefebvre né dans une large

---

<sup>28</sup>. Jules Isaac, *L'enseignement du mépris*, Paris, Grasset, 1962.

<sup>29</sup>. *Nostra Aetate*, Déclaration pour les relations avec les religions non-chrétiennes. 1965.

mesure de cette déclaration et aussi, et peut-être plus avec le décret sur la liberté religieuse.

Encore fallait-il que ce texte ne restât pas lettre morte. Ce fut surtout le pape Jean Paul II qui multiplia les initiatives symboliques dans la relation avec les autres religions. Je ne peux les évoquer là, simplement rappeler la rencontre d'Assise du 27 octobre 1986 où il invita à Assise toutes les religions du monde à une journée de prière pour la paix, la visite à la synagogue de Rome, le discours de Casablanca devant 80000 jeunes musulmans, et le fameux voyage à Jérusalem en 2000 avec le geste symbolique du papier mis dans un interstice, au mur occidental. Jean Paul II, traditionnel en bien des domaines, fit preuve de beaucoup d'audace novatrice dans le domaine de la rencontre des cultures et des religions. Il portait dans son histoire polonaise et dans sa chair, l'antisémitisme comme une profonde blessure. Il a vécu le drame de la Shoah de près, y compris dans ses relations amicales de jeunesse. Il fut, avant d'être pape, archevêque du territoire sur lequel se trouve Auschwitz.

Que s'est-il passé du côté du côté du Conseil Œcuménique des Églises ? Je rappelle qu'il fut fondé en 1948, à Amsterdam et qu'il regroupe 147 églises, dont l'Église catholique comme l'Église orthodoxe russe ne font pas partie mais y sont comme observateurs. La question du dialogue interreligieux est l'objet d'un débat soutenu et très difficile. Toutes les Églises chrétiennes n'envisagent pas le dialogue de la même manière. La question se pose différemment pour des orthodoxes et des pentecôtistes d'une part et pour des réformés et des catholiques d'autre part. La question fut posée dès la fondation du COE en 1948, mais elle ne sera abordée officiellement qu'en 1971 lors du comité central d'Addis-Abeba. Fut alors créée au sein du COE une section Dialogue avec deux grandes assemblées Nairobi en 1975 et Vancouver en 1983. Il y eut un grand débat très significatif à Nairobi. Il opposait au dialogue d'une part l'exigence de la mission, celle-ci étant entendue alors comme prosélytisme. L'autre point de difficulté portait sur le risque de syncrétisme que fait courir le dialogue. Le débat sur le dialogue fut houleux et a même été perçu comme un démenti des initiatives prises précédemment en particulier dans des dialogues bilatéraux. Le dialogue est menacé sur deux fronts dans la théologie évangélique, soit il est perçu comme un moyen d'évangéliser mais alors cette instrumentalisation est une

négation même du dialogue, soit, plus fréquemment encore, il est vu comme une trahison du devoir missionnaire, la mission étant alors confondue avec le prosélytisme.

### Quelques remarques conclusives

Le dialogue est freiné par des facteurs qui dépassent les initiatives individuelles. Je pense au foyer de contagion que représente le conflit israélo-palestinien, à la crise de modernité auquel est confronté l'islam pour redonner toute sa place à la raison comme il le fit brillamment en d'autres temps, crise comparable à celle qu'a connu le christianisme au siècle dernier lors de la crise moderniste. Je pense aussi à la méconnaissance des religions dans la culture occidentale, à l'indigence de l'école sur la culture religieuse et au traitement médiatique d'ordinaire incompetent qui leur est réservé<sup>30</sup>. On pourrait faire la liste de toutes les difficultés rencontrées. Elle pourrait être longue ! Peu importe nous sommes au défi de ce dialogue, de cet échange et de l'apprentissage d'une société plurielle. Une des raisons du succès qui a surpris bien des observateurs du film *Les hommes et les dieux* tient aussi à ce qu'il est un hymne à la fraternité.

Le dialogue interreligieux, bon an mal an, se poursuit. Impossible d'évoquer toutes les initiatives prises. Il faut toutefois mentionner quelques événements récents et parmi eux, en 2008, la très étonnante Conférence internationale sur le dialogue interreligieux qui s'est tenu à Madrid à l'initiative du roi Abdallah d'Arabie Saoudite, en présence du roi d'Espagne Juan Carlos, conférence à laquelle ont participé les représentants des grandes religions monothéistes mais aussi asiatiques. Cette initiative d'un souverain, d'une monarchie ultraconservatrice et inspirée par le wahhabisme<sup>31</sup> a surpris nombre d'observateurs, mais elle est d'autant plus significative et porteuse de promesses. Le congrès juif mondial tout comme le Vatican ont accueilli très positivement cette initiative. Le représentant du Vatican, le cardinal français Tauran qualifiant cette initiative de « grand courage ».

---

<sup>30</sup>. On notera la disparition progressive de journalistes compétents et spécialisés dans le domaine religieux.

<sup>31</sup>. Le wahhabisme est une doctrine islamique issue du hanbalisme et fondée vers 1745 par Mohammed ibn Abd el-Wahhâb (1703 - 1792). L'intention de ce dernier était de ramener l'islam à sa pureté d'origine.

Il faut aussi mentionner l'instance désormais permanente de dialogue qui s'est instaurée, à la suite de l'initiative des 138 entre Rome et des responsables et intellectuels musulmans. Les « 138 »<sup>32</sup> sont des leaders musulmans qui ont pris l'initiative d'une lettre adressée aux responsables religieux chrétiens rappelant les bases communes entre l'islam et le christianisme que sont l'amour de Dieu et celui du prochain et invitant sur ces bases-là à construire une vraie relation de dialogue, rappelant au passage que musulmans et chrétiens constituent plus de la moitié de l'humanité. La prochaine rencontre porte sur la liberté religieuse.

Du côté du judaïsme, on pourrait citer à titre d'exemple, la déclaration *Debru Emet*<sup>33</sup> d'intellectuels et de théologiens juifs, appelant les communautés juives à un changement de regard sur les communautés chrétiennes en raison précisément des changements intervenus depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Du côté de l'hindouisme et du bouddhisme, je suis témoin des séjours que certains de mes amis moines bénédictins vont faire dans des monastères bouddhistes japonais et en retour des séjours que ces moines du bouddhisme Zen viennent effectuer dans des monastères français.

Ces initiatives sont celles qui se voient. Il y en a beaucoup qui ne se voient pas. Heureusement, il y a quand même dans le monde, beaucoup de gens de bonne volonté et des hommes de paix. Le dialogue est comme un iceberg. L'essentiel de ce qui se vit ne se voit pas car il se poursuit dans les relations ordinaires, parfois dans sa propre famille, et cela ne retient pas l'attention des médias. Il se construit progressivement, dans des changements d'attitude ou des initiatives que l'on voit dans toutes les traditions religieuses.

La naissance du dialogue interreligieux est né de la prise de conscience que « l'enseignement du mépris » a contribué à anesthésier la conscience des chrétiens et des autres et que le climat culturel d'antijudaïsme voire d'antisémitisme qui régnait à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle a contribué à empoisonner la culture et la conscience des peuples. Le dialogue interreligieux est né d'un conflit et d'une

---

<sup>32</sup>. Ils sont désormais passés de 138 à 250.

<sup>33</sup>. Septembre 2001.

barbarie telle que le monde n'en a pas connu d'autres d'une telle importance. Il y a là une leçon de l'histoire. Cet acte de naissance manifeste au mieux le lien que ce rapprochement entre croyants et penseurs de diverses obédiences est une des conditions majeures d'une paix possible.

La paix est l'un des buts du dialogue entre les religions et entre les diverses familles spirituelles mais ce n'est pas la seule raison. Au cours de l'histoire, l'autre fut souvent perçu comme une menace et l'on tenta fréquemment de le réduire et au mieux de le ramener au « même ». Notre culture est en travail sur cette question. Les philosophes contemporains nous interrogent là-dessus : Lévinas, Derrida, Todorov, Ricœur. Ce dernier n'a-t-il pas écrit que « l'autre est le plus court chemin de soi à soi » ? comme pour nous indiquer que l'on advient à son identité par la médiation de l'autre.

Permettez- moi de dire en terminant que le croyant que je suis se sait au besoin de l'autre : du juif en qui se trouvent ses racines passées et présentes mais aussi du musulman et de son sens de l'absolu de Dieu, de l'autre indifférent à la chose religieuse qui me rappelle que la foi sera toujours au-delà de la religion, de l'agnostique qui dit ne pas savoir et qui est le rappel constant de la relativité du savoir que l'on peut prétendre avoir sur toute forme de transcendance.

### **Les 138 musulmans . 13 octobre 2007.**

138 hautes autorités musulmanes s'adressent aux responsables religieux chrétiens et en particulier au pape pour un appel au dialogue et une démarche commune.

Le texte s'enracine dans ce qui est commun de la foi chrétienne et de la foi musulmane et en particulier les fondamentaux que sont la foi en un Dieu d'amour et en l'amour du prochain.

« Musulmans et chrétiens constituent bien ensemble plus de la moitié de la population mondiale. Sans la paix et la justice entre ces communautés religieuses, il ne peut pas y avoir de paix significative dans le monde. L'avenir du monde dépend donc de la paix entre musulmans et chrétiens.

La base de cette paix et de cette compréhension mutuelle existe déjà. Elle fait partie des principes qui sont les fondations véritables des deux

religions : l'amour du Dieu unique et l'amour du prochain. Ces principes sont énoncés à maintes reprises dans les textes sacrés de l'islam et du christianisme. L'unité de Dieu, la nécessité de l'aimer et la nécessité d'aimer le prochain constituent le terrain d'entente de l'islam et du christianisme.<sup>34</sup>»

Ce texte est signé de responsables et intellectuels musulmans de tous les continents et dans diverses traditions religieuses de l'islam.

Cet appel a été accueilli favorablement par le Vatican et par de nombreuses églises chrétiennes. Une rencontre avec le pape doit se dérouler à Rome.

Ce qui a retenu l'attention des observateurs, c'est l'attitude délibérément positive de ce texte, loin du soupçon, de la méfiance ou des attitudes restrictives.

D'autre part ce texte n'est pas uniquement un appel à une bonne entente et à un accord sur quelques points. Il est fondé sur la théologie chrétienne et la théologie musulmane.

---

<sup>34</sup> « Lettre ouverte et appel des guides religieux musulmans »

*Séance du 5 novembre 2010*

## **LE REGARD ET LA JOIE : PIERRE MARIE MICHEL, POÈTE**

**par Jean-Louis MEUNIER**  
correspondant

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel,  
Chères Consœurs et chers Confrères,  
Madame,  
Chers amis,

« Une courbe traînée blanche  
Sous le ciel de halaison,  
Et le ventre des collines vers moi  
De leurs hanches nobles :  
Un pubis de cerisaie en friche alluvion du fleuve,  
Un horizon vif de sève  
Blanchi par la craie des pages  
Que je n'écrirai jamais ! »

Ce court poème, extrait du recueil *L'Heure médiane* publié aux Éditions uzétiennes Formes et Langages au printemps 1973, résonne comme l'un des constituants de la poétique de Pierre Marie Michel : place de la nature généreuse – eau, ciel, terre et ligne mouvante de leur conjonction confondus –, sensualité intime de la femme, emblème de la nature porteuse de la vie, élan vers l'image poétique et vers les lieux de son infinitude – ces « pages » qui resteront blanches et vierges, dans l'attente impossible de leur défloration car le poète a conscience que les mots et la parole peuvent lui échapper. Si la nature « en friche » malgré l'« alluvion du fleuve » fluide et fertile a le Temps pour elle – il faut noter le singulier de « alluvion » –, le poète est un passant et un passeur.

Métaphore de l'inspiration qui parfois se dérobe – mais elle est constamment présente et prête à être caressée (« hanches ») et fécondée (« ventre », « pubis » et « sève »), comme le fleuve assouvit les désirs de la terre. Métaphore aussi de l'en-avant du poète vers l'essence poétique, cet « horizon vif » – vif ou à vif ? – qui s'étire d'un côté à l'autre mais dont la ligne est toujours visible, réduite à un trait de peu d'épaisseur et signe de présence, comme le sont ici les vers dans leur brièveté.

Comment faut-il lire le point d'exclamation, à la fin de ce poème ? Regrets, certainement : le « je » suivi de la négation le prouve, et « jamais » relève du temps-le-maître, « pas » ou « plus » auraient marqué l'impossibilité d'écrire ou la volonté de ne plus écrire. Paul Valéry donnait à ses pages l'ordre de s'envoler, mais elles étaient « tout éblouies » à la fois par le travail du poète, par leur bonheur d'être enfin porteuses des mots du poème et par leur délivrance vers des horizons de sens toujours plus lointains. Pierre Marie Michel en laisse quelques-unes immobiles, immaculées, prêtes à être recouvertes de l'alluvion par un autre poète ou par un lecteur attentif, symbole de l'unité sensuelle de la création, du *poïen* :

« Toi  
  
ta peau  
  
et ce tambourin d'idées  
contre tes dents :  
  
ma tête  
sous ta peau »

(*Les Garrigues*, 1968)

Mais, au-delà des regrets, s'impose le sens : ces pages que le poète n'écrira jamais déclinent aussi le poétique, celui que Mallarmé donnait à la page blanche comme quintessence du hasard révélé par un coup de dés, ce poétique bien ancré dans l'immensité vertigineuse du monde dont le poète est tributaire, dont il demeure le chantre déférent et privilégié :

« La lune était lucide  
Allure sur la draille

À la fontaine elle était pierre  
Et femme noire  
S'accordait au rêve altéré des troupeaux,  
L'angoisse de l'orage a mesuré notre sommeil  
Ému par l'unique parole  
Rebelle à la mémoire ingouvernable des forêts. »

(*L'Heure médiane*, section « Pour armer de vastes étendues »)

Les titres des recueils délimitent aussi un art poétique : *Les Garrigues* (Paris, Éditions Points et Contrepoints, 1968), *L'Écorce, la Feuille*, puis *L'Heure médiane* et *Cartulaire valaisan* (Uzès, Éditions Formes et Langages, 1970, 1973, 1975), ce sont les éléments (air, eau, feu et minéral), la protection et la vie qui engendrent la mort, enfin le moment et le lieu de la mémoire – ces « paysages d'âme » chers à l'écrivain belge Georges Rodenbach, ce monde que Victor Hugo contemplait entre Dieu et la fin de Satan et qu'il faisait parler par la bouche d'ombre. Pierre Marie Michel est de leur lignage :

« En ce temps

je consacre des flaques de mots  
à l'orient des fleurs  
fascinées par la mer. »

deux alexandrins distordus (encore Victor Hugo ! et Racine, avec la diérèse « o-ri-ent » comme dans *Bérénice*) en quatre vers dont les premiers et les derniers mots, en un jeu de miroirs signifiant, portent le Temps (« En » et « Temps »), l'être humain (le poète ou son lecteur) dans le dire (« je » et « mots »), le cycle du poème qui ne peut qu'élever l'esprit (« à » et « fleurs ») et la puissance émotionnelle du dire dans l'espace en mouvement (« fascinées » et « mer »). « Poème, c'est-à-dire charme » disait Paul Valéry en un subtil jeu de mots fondé sur l'étymologie. Pierre Marie Michel dit de même : « ce » est l'ici et le maintenant, le présent intemporel, « consacre » et « flaques » joue sur les sons, éléments mémoriels du poème dans le respect et l'engagement total et inchoatif que lui doit le poète. Quant à « l'orient », c'est à la fois le lieu où apparaît le soleil (il ne s'y lève pas, car il ne se couche jamais – le poète est toujours lui aussi en état de veille) et l'irisation sans fin d'un perle pure

(le poème vibre par les mots du poète et dans le lecteur). Espace, être, temps et mots, – garrigues, écorce et feuille, heure et cartulaire, le poème est bien un don, selon Mallarmé.

Ne nous méprenons cependant pas sur le titre de premier recueil : *Les Garrigues*. Le lire à l'aune de la race, du milieu et du moment selon Taine conduirait à des contresens. Pas de description, d'impressions seulement provinciales recueillies par un poète du Sud de la France au sein d'un territoire caractéristique de cette partie de l'espace français. Pour Pierre Marie Michel, les garrigues (on en compte plusieurs et leur diversité induit les divers états physiques et spirituels du tout, le « davantage » cher à Du Bellay) sont le lieu de l'état sauvage et premier de la nature, le lieu où l'être humain – le poète en ce cas – se trouve confronté à lui-même et à l'autre (ce sera souvent la femme comme confidente et métaphore de la violence et de la sensualité de la nature, et aussi « Une femme accordée au flanc de notre mort »). Elles sont aussi le lieu où il ressent l'intrinsèque des êtres et des choses et l'espace à l'origine du langage qui nourrit le poète et la poésie quand, par un mouvement sphérique, ils s'approprient le monde total devenu « Garrigue », avec une initiale capitale, pré alluvion pourrait-on dire :

« Monde habité de toutes fièvres

Femme visitée de désirs

Garrigue

à peine je te nomme  
s'ensanglante le souvenir  
où tu accomplis

ma parole. »

Dans les garrigues, le Temps a gravé sa parole, que le poète reconnaît et dont il sait déchiffrer les fragments signifiants, les sentences :

« De toute signifiante  
le vent  
purifie le caillou

Soient niées les cubes de la ville :  
toute garrigue est au Mistral

dans son étoffe d'eau  
la pierre déchirée  
crie

notre liberté séduite  
par le chant. »

*(Les Garrigues, 44)*

Pierre Marie Michel emploie le vers bref, libre et assonancé, pour exprimer l'union entre un lieu aride chargé d'histoire humaine et élémentaire et le poète qui transcrit l'extrême vibration de la parole délivrée par ce lieu :

« Mais  
puisqu'il faut  
souvent  
que se rende le doute

mais  
puisqu'il faut  
aussi  
des épis en novembre et des brouillards en mai

tous ces anciens refus  
témoigneront de l'Arbre à la saison du fruit. »

*(Les Garrigues, 123)*

Dans ce poème, Pierre Marie Michel convoque toutes les ressources de la mémoire – et la poésie est fille de mémoire, muse qui défie le Temps, et exercice d'apprentissage qui marque notre présence dans le moment de notre vie – : la première strophe est un alexandrin, la deuxième amplifie le rythme (six – un/trois/deux – + douze syllabes), la troisième est construite sur le même rythme que la deuxième, mais le sixain est un bloc à dire en un seul souffle. L'anaphore « Mais / puisqu'il

faut » et la majuscule à « Arbre » contiennent cette vibration. Écriture du fragment, comme la garrigue est l'union en un seul lieu des fragments du Temps, ce poème se lit aussi dans son essence : « souvent / aussi / tous ces anciens refus / témoigneront de l'Arbre à la saison du fruit. » en une progression rythmique (dix + douze syllabes) qui est celle du Temps et de la durée du poème. Au-delà de ces jeux poétiques (pourquoi la poésie serait-elle hiératique ?) se tient aussi la poétique de Pierre Marie Michel : aller à l'essence du langage, qui est le mot, en faisant abstraction du lyrisme gratuit et verbeux – attitude qui le rapproche de poètes importants pour lui (Mallarmé par exemple), et de certains de ses contemporains : Jean-Claude Renard, Pierre Oster ou Gustave Roud, spiritualistes par conviction et poètes par nature et par vocation. Pour eux, la poésie est engagement : « Une époque sait, d'office, l'existence du Poète », a écrit Mallarmé dans « Quant au livre ».

Sous l'écorce et la feuille le poète inscrit le dit de l'avant et celui de l'après. À l'heure médiane s'exprime l'essentiel – quoi de plus essentiel que les seuls mots « Je vis », « j'aime », « je dis », adressés à la nature-femme aimée, femme-leitmotiv dans l'œuvre de Pierre Marie Michel, femme-lieu de la parole – si difficile soit cette parole – donc femme métaphore de la Poésie ? « Je » est le point d'intersection des médianes qui dans un plan délimitent le haut et le bas, un côté et l'autre :

« J'ai goût de ta contrée d'olive et d'agression  
 Aux afflux du matin qu'apprivoise la femme,  
 Dans le temps où la fièvre est le pouvoir du vent ;  
 J'ai cueilli l'odeur volée du rêve  
 Dans les mots,  
 Et retrouvé l'absence arrachée aux secrets  
 Ses agréments cristaux de coquille et de mer,  
 J'ai libéré la lampe égarée d'aromates. »

*(L'Heure médiane)*

Ce monde mérite le Regard, celui qui voit et fait voir au-delà des mots : que reste-t-il au poète et à son lecteur ou diseur, quand la parole est épuisée ? La mort sous toutes ses déclinaisons, que Rilke cité par Pierre Marie Michel en exergue à *L'Écorce, la Feuille* appelait « la grande mort », et l'espoir. La mort et l'espoir sont nécessaires : la parole sublime ce qui a été antérieur au passage et le moment du passage vers un ailleurs

désiré. L'homme connaît ici-bas la réalité du désir et il espère en la mort une confiante et métaphysique épiphanie.

Avec *L'Écorce, la Feuille*, Pierre Marie Michel a donné un recueil d'une vive maturité poétique mais d'une difficile approche, tant le souffle de la pensée y est intense et la langue efficiente. Plus qu'un recueil, *L'Écorce, la Feuille* est un long poème, un psaume. Pour le poète, la mort est « Parfois, au détour. Elle nous apparaît simple et sereine dans la pauvreté de notre connaissance. Elle... » En « Elle » se devinent plusieurs entités : la mort, associée à la terre de la Mora en une litanie dont Pierre Marie Michel aime la cadence rythmique, mémorielle et anaphorique, et l'espoir, dit dans la continuité poétique affirmée par la récurrence de « Garrigue » qui participe de cette parole :

« J'ai trébuché sur les aires de tes fêtes  
parachevées d'orties  
Pierre parmi les pierres  
Île de ma chute

Mon orage, ma lampe et je reviens vers toi

Ma seule, mon amande et ma première-née,  
Ma ville dévorée  
Ma jalouse colère  
Ma roue et mon chardon, ma Garrigue donnée,  
Ma dispersée que rassemblent les lèvres,  
Mon corps, ma nudité, mon ravage de bêtes,  
Ma corne de brebis  
Mon nom silencieux  
Mon heure sur la mer  
Ma Seule, mon Attente

Et je reviens vers toi, ma Mort »

(*L'Écorce, la Feuille*)

Le poète, lui, exprime cette nécessité de la mort et de l'espoir dont il est comptable, en des vers brefs comme l'instant :

« Terre épousée »

« Refuser les clartés délébiles du blanc  
Inlassablement seul à créer  
Le relief sur l'ombre  
De sa vie extraite de colline indocile de vent.

Aucun silex  
Ne fait jaillir le cri altérant de l'orage :

La patience  
Inlassable des laines  
Exige un espace ordonné.

Rien ne s'effeuille  
Et le visage est vulnérable  
Qui se confond avec l'espace.

Laiteuse, largement nue l'heure  
Nous éloigne des mots :

Nous savons désormais  
Vivre la paix qui nous habite. »

*(L'Écorce, la Feuille)*

Cette « paix qui nous habite », si elle n'habite pas toujours et vraiment le monde, Pierre Marie Michel lui donne une dimension spirituelle qu'il appelle Dieu, mais aussi le Verbe, l'Arbre, la Sève, Seigneur, Toi, la Mort qui donne vie, et qu'il dit avec les mots du langage amoureux (« Le Cantique des Cantiques » est l'un des plus beaux poèmes d'amour, et Jean de la Croix et Thérèse d'Avila vibraient de sensualité dans leurs poèmes) :

« La mort de la Mort  
Fera fleurir un homme qui me ressemblera,  
Sous l'arbre,  
Apprivoisant l'Image d'avant l'arbre :

Indélébile mer au poing forcé de Dieu  
Qui la tenait secrète pour l'amant de ses eaux  
Et séduire l'amande dans le cristal,

Pour le terrible amant de l'ombre sang de l'homme  
Qui est son corps  
Par l'homme enfin mangé. »

*(L'Écorce, la Feuille)*

Alors, un jour viendra « où nous sera rendu notre vrai regard », selon Gustave Roud qu'aimait à citer Pierre Marie Michel. Ce vrai regard, le poète l'a fixé non seulement dans son poème – il fut un temps où la poésie était scandée, chantée, dite, l'oralité en était la cause et la conséquence – mais aussi sur la page où en sont conservés d'abord la trace, le message et la transmission ensuite, dans un cartulaire dont le nom a donné naissance à un recueil publié en octobre 1975 : *Cartulaire valaisan*. Cartulaire parce que ce livre consacre l'expérience poétique de Pierre Marie Michel : livre de raison – à quel titre suis-je poète ? – et de témoignage – quel privilège me donne ma consanguinité avec le langage essentiel de la poésie, privilège qui m'a été donné et que je partage avec l'autre ;

*« Dieu aura pitié de sa terre  
Cette vaste contrée qui confine à la glace  
Et qui vient du passé*

*L'homme alors s'en alla comme un joueur de flûte  
Marchant vers les grands seuils  
Où l'arnica fleurit sous la lune montante*

*Sur lui flottait un parfum d'épervières fauchées*

*Il sait où naître l'aube  
Dans le pays sans peur  
Et sera l'officiant de ce premier miracle. »*

*(Cartulaire valaisan, 17)*

Valaisan parce que ces poèmes, dédiés à Corinna Bille et à Maurice Chappaz, écrivains suisses qui ont beaucoup fait pour la poésie et pour son inscription dans le vivre au quotidien, mettent en adéquation spirituelle la garrigue rocailleuse et le paysage plus verdoyant et foisonnant du Valais, mais aussi parce qu'ils recueillent l'exigence poétique commune à Pierre Marie Michel et à Gustave Roud, leur fenaïson :

*« Dieu ne conduit pas nos villages  
Avec des psaumes seulement  
Des promesses et des litanies*

*Il faut aussi le bras de l'homme  
La faux dans la main, le feu dans l'âtre  
Et qu'il reste un enfant sur le seuil*

*Le faucheur distingua au cœur des camarines  
Noires  
Le chant plus simple du mouchet*

*C'était le signe d'un ciel clair. »*

*(Cartulaire valaisan, 14)*

Ce Regard est alors inséparable de la Joie, car la parole est celle des vivants, non des morts, car le Dieu est celui des vivants, non des morts. Le Temps distille cette Joie au long des cycles dans la nature géographique, minérale et végétale, mais aussi humaine, et le poète la comptabilise sans cesse :

*« Que s'effeuille la mer  
et découvre la vague sur ton corps revenu  
j'étendrai le matin*

*où l'oiseau*

*sèmera dans ta plaie la plus chaude  
la garrigue d'un chant  
inapaisable*

*et nu.»*

écrit Pierre Marie Michel dans *Les Garrigues* (68), pour signifier que « cette émotion appelée poésie », selon Reverdy, est encore devant lui, dans ces garrigues « que le vent marin et le soleil patinaient de gris, que le vent de bise froidissait au Nord, où l'air, ici, produisait naturellement le sentiment de la Joie » – ainsi l'écrit le suisse Charles François Landry, dans son roman *Diego*. Mais, dans *Cartulaire valaisan*, Pierre Marie Michel fait le point :

« Le marteau bat le fer des faux  
Frayant à l'écho un passage  
Vers la paroi  
Offerte aux sources de l'oiseau

Le fil affirmé de la taille  
Assèchera la vague aux gentianes

Les mayens préservés attirent  
La clair mauve

Le faucheur sacrifie le jour à l'érable  
Orgueil des pénombres,

*Cet homme qui conduit sa faux  
Fiévreuse sur l'ambition droite  
Des aconits à grappes jaunes  
Assure en son temps la justice*

*Comme le fit le clair prophète Amos*

*Plus que rumeur de la parole  
Il faut la vie de tant de mains  
Pour engendrer une récolte. »*

(*Cartulaire valaisan*, 13)

Pour Pierre Marie Michel, l'image poétique s'inscrit dans la présence des mots rares et chargés de sens, mais aussi dans la postérité de Pierre Reverdy – plus les termes de l'image sont éloignés l'un de

l'autre, plus l'image a de force et plus elle est chargée de sens : les « clartés délébiles du blanc », « Un horizon vif de sève / Blanchi par la craie des pages », « les aires de tes fêtes / parachevées d'orties », « la lampe égarée d'aromates », ce sont toutes les oppositions et les complémentarités dans la vie que le langage poétique permet de rendre intelligibles au lecteur perméable au mouvement de retour sur soi que la poésie suscite en lui, dans son imaginaire et dans sa sensibilité. Ce mouvement est porteur d'une attitude à l'égard de soi et d'autrui qui peut aller jusqu'à l'abnégation empreinte de la foi désirante – terrestre et après la mort – et transcendante, comme c'est le cas pour Pierre Marie Michel, la foi qui se dit alors avec les mots de la plus extrême et quotidienne sollicitude, de la béatitude :

« Je sais maintenant ce que j'ai cherché :  
Cette parole unique dite au troisième jour et redite par Lui  
Dans l'éternel silence fleuri des perce-neige ;  
J'ai cherché pour naître moi-même une terre attentive  
Aux jours déserts de l'âme, une poussière étrange  
Qui ait goût de l'espèce ayant le sens de soi ;  
Que mon corps soit la graine et verdisse son fruit  
Porté par le désir du ciel et la justice de la terre. »

*Séance du 19 novembre 2010*

**FRÉDÉRIC BAZILLE (1841-1870) et  
HENRI REGNAULT (1843-1871)  
DEUX MÉTÉORES DANS LE CIEL DE LA  
PEINTURE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**

**par Michèle PALLIER**  
membre résidant

Le 28 novembre 1870 – il y aura 140 ans dans quelques jours – sous un ciel bas, vers 4 heures de l'après midi, en tentant de franchir un petit ruisseau, enjeu de la bataille qui opposait le 20<sup>e</sup> Corps d'Armée du Général Crouzat aux trente mille hommes du prince Frédéric-Charles de Prusse, retranchés derrière les murs de Beaune-la-Rolande, petite ville du Gâtinais, Frédéric Bazille, sergent-fourrier au 3<sup>e</sup> régiment de zouaves, tombait mortellement frappé, la face contre terre. C'était son baptême du feu.

« Quel grand artiste il était déjà quand il est mort à vingt huit ans » écrivait le 25 mai 1921, Jean Guiffrey, conservateur au Musée du Louvre, à Marc Bazille, frère du peintre.

À peine deux mois plus tard, le 19 janvier 1871, par un froid glacial, vers 4 heures de l'après-midi, au moment où, dans le parc de Buzenval, le général Trochu, après avoir échoué à forcer le siège de Paris, ordonnait la retraite, Henri Regnault, qui portait l'uniforme de la Garde nationale, revenant vers le mur derrière lequel s'abritaient les Prussiens, criait à ses compagnons : « Je tire mon dernier coup de fusil et je vous rejoins » et tombait frappé à la tempe par le dernier coup de fusil tiré, sans doute par un Prussien sous les murs de Paris. Il avait 27 ans et c'était la première fois que la Garde nationale était engagée. Le 28 janvier, l'armistice était signé.

« Il devait être un jour le chef de l'École française contemporaine ; nul doute ne demeure dans l'esprit à ce sujet quand on l'a suivi pas à pas » affirmait Arthur Duparc, l'éditeur de sa *Correspondance*<sup>1</sup>... « Mais notre pauvre ami a eu la double gloire de vivre pour l'art et de mourir pour la patrie », écrivait, en 1871, Henri Baillièrre, un de ses biographes. Tandis que pour continuer dans l'hyperbole, son amie, le sculpteur Augusta Holmes s'écriait : « La dernière balle de Buzenval a frappé le seul peintre de génie que possédait la France ».

Ce sacrifice de leur vie, ces deux jeunes peintres, ils auraient pu ne pas le faire, car Henri Regnault, Prix de Rome, était dispensé de service militaire. Quant à Frédéric Bazille, il n'en avait pas fait, son père lui ayant « acheté » un remplaçant, suivant l'usage en vigueur à l'époque. Mais un même élan patriotique les avait irrésistiblement poussés à s'engager.

Ainsi, allaient-ils se retrouver au Panthéon des peintres-soldats, eux dont la courte carrière laisse dans la vie artistique de la fin du Second Empire, une trace lumineuse, quelque peu estompée par les mystérieux mécanismes de la célébrité et de l'oubli. Ici, l'œuvre a été occultée par la figure héroïque.

Au point que Jean-Patrice Marandel, alors conservateur à l'Art Institute de Chicago, pouvait écrire dans la préface du catalogue de la première grande exposition du peintre aux Etats-Unis, « Frederic Bazille and Early Impressionism », en 1978 : « Plus d'un siècle après sa mort, Frédéric Bazille demeure un artiste relativement inconnu et le moins compris des peintres impressionnistes ».

L'exposition de 1992 à Montpellier, qui a donné lieu à de nombreuses publications, en particulier à celle, malheureusement incomplète, de sa correspondance, et, au Musée Fabre, l'ouverture d'une salle où sont accrochées quatorze de ses œuvres, qui en font le plus grand ensemble rassemblé à ce jour, font espérer voir corrigée cette constatation.

Quant à Henri Regnault, peintre au talent si multiforme qu'il en est inclassable, il n'est pas mieux traité, d'après Peter Collister, biographe d'Henry James, qui s'en est inspiré pour une de ses nouvelles : « La vie

---

<sup>1</sup>. *Correspondance de Henri Regnault*, recueillie et annotée par Arthur Duparc, 1873.

passionnée et héroïque d'Henri Regnault forme un contraste ironique avec la place relativement obscure qu'il occupe aujourd'hui dans la peinture française du dix-neuvième siècle ». C'est pourquoi, le Musée Municipal de Saint-Cloud avait organisé en 1991, une rétrospective de son œuvre, pour faire sortir de l'oubli ce peintre fougueux et flamboyant, que le xx<sup>e</sup> siècle a méconnu. Des musées qui achètent ses tableaux, (une toile récemment acquise par le Musée des Beaux-Arts d'Orléans)<sup>2</sup>, sa présence dans plusieurs grandes expositions à l'étranger, et depuis quelques années, la vogue des peintres orientalistes auquel il est souvent rattaché<sup>3</sup>, font espérer une redécouverte de son œuvre.

## PORTRAITS

Ils sont bien différents, le languedocien protestant et le parisien catholique. Ils n'ont ni la même formation, ni la même carrière, ils peuvent se rattacher l'un à l'académisme, même si ce n'est pas un académisme très orthodoxe, et à l'orientalisme, l'autre au pré-impressionnisme, mais l'un et l'autre ont pour modèle absolu Delacroix (1798-1863), que de la fenêtre de son atelier de la place Fürstenberg, Bazille avait vu à son chevalet, et pour maître Manet, que Maurice Denis définit comme le « point de jonction entre le réalisme classique de Velasquez, de Hals, de Goya, et l'impressionnisme »<sup>4</sup>. Ils appartiennent à cette période charnière de l'histoire de la peinture du XIX<sup>e</sup> siècle qui contient en germe toutes les formes de l'art du XX<sup>e</sup> siècle. Jacques-Emile Blanche (1861-1942), l'explique bien, à l'occasion du Salon de 1870, auquel ils participeront tous les deux, et où la récompense suprême sera allouée à un jeune Prix de Rome doué, entend-t-on dire, « d'un tempérament violent » : Henri Regnault, par un jury où siègent à la fois Gérôme(1824-1904), Cabanel (1823-1889), représentants de l'académisme, Daubigny (1817-1878), Corot (1796-1875), précurseurs de l'impressionnisme, Fromentin (1820-1876), Ziem (1821-1911), orientalistes, et Courbet (1819-1877)». Ce Salon sera le dernier d'une époque qui a vu s'imposer cette manifestation du foisonnement et des débats de la vie artistique, sous l'influence grandissante des critiques.

---

<sup>2</sup>. *Portrait de Khadder, son jeune groom au Maroc*, 1869-1870.

<sup>3</sup>. Lynne Thornton, *Les Orientalistes. Peintres voyageurs*, 1993.

<sup>4</sup>. Maurice Denis, préface des *Arts Plastiques par Jacques Émile Blanche*, 1931.

Une exposition présentée récemment à Madrid par le Musée d'Orsay sous le titre : « Impressionnisme : Une Renaissance Moderne » a démontré qu'il fallait renoncer aux « lignes de partage esthétiques » et tenir compte « de la dimension collective d'une période donnée ».

C'est dans cet esprit qu'on a vu face à face, à cette occasion, les deux œuvres majeures de Frédéric Bazille et d'Henri Regnault : La Réunion de famille et le Général Prim, la retenue et le mouvement.

**Frédéric Bazille** naît le 6 décembre 1841, à Montpellier, Grand-Rue, dans l'austère hôtel familial, d'une vieille famille de la bourgeoisie protestante. Gaston Bazille, son père, descend d'une famille d'artisans, maîtres serruriers, maîtres arquebusiers, enfin maîtres orfèvres. Au moment de sa naissance, il prépare à Paris un doctorat de droit. Mais en 1849, il hérite du domaine de Saint-Sauveur (aujourd'hui musée archéologique de Lattes), abandonne le barreau et se consacre désormais à la viticulture. Il fera partie, avec le professeur Planchon, de l'équipe qui découvrira le phylloxera. Conseiller municipal, puis maire-adjoint de Montpellier, en charge de l'urbanisme, de 1853 à 1869, sous le mandat de Jules Pagézy, il sera élu sénateur en 1879 : c'est un notable.

Il avait épousé en 1840 Camille Vialars, dont le père, négociant montpelliérain, installé à Toulouse, s'intéressait à l'art. Il conserve, dans ses collections, une gravure du fronton du Panthéon que lui a dédicacée David d'Angers, lors de sa venue à Béziers. Camille Bazille est une bonne musicienne et c'est sans doute d'elle que Frédéric tient sa grande sensibilité, son goût pour la musique et ses dispositions pour le piano.

En 1849, elle hérite, avec sa sœur, Madame des Hours, du domaine de Méric, dont le mas a été construit au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, et dont la terrasse domine Castelnaud-le-Lez et Montpellier. Ce sera « le lieu des inspirations premières » du peintre (suivant le texte de la plaque apposée sur les murs du mas, en 1970, par l'Association des Amis de l'Université). C'est en effet à Méric que seront peintes ses premières grandes toiles, dont La Robe rose, aujourd'hui au Musée d'Orsay, et c'est là que chaque été, il renouvellera son inspiration.

Frédéric a une éducation rigide, ce qui en fait un garçon très réservé et presque taciturne, qui n'est vraiment heureux qu'au contact de la

nature, à Méric ou à Saint-Sauveur. Au Lycée impérial de Montpellier, c'est un élève médiocre, même un peu paresseux, si l'on en croit une lettre de son oncle, le docteur Frédéric Cazalis à son père<sup>5</sup> :

« Je reçois à l'instant une lettre qui m'annonce que ton fils vient d'être reçu bachelier à Nîmes. Je te prie de le féliciter de ma part. Comme je ne crains pas de lui faire de la morale de temps en temps quand il fait un peu trop le fainéant, j'aime aussi à lui faire des compliments quand il les mérite ».

Ce succès éveille les plus grands espoirs chez Gaston Bazille : Bachelier es sciences, Frédéric peut s'inscrire à la Faculté de Médecine, ce qui lui permettrait de rester à Montpellier. C'est chose faite en novembre 1859. Mais sa vocation est ailleurs : il veut peindre. Ce sont sans doute, ses visites au Musée Fabre et le voisinage du singulier collectionneur Alfred Bruyas qui l'ont familiarisé avec la peinture. Dans le salon capitonné, sous les toiles de Corot, de Delacroix et de Courbet, il va rencontrer l'élite intellectuelle de la ville, son cousin, Louis Bazille, futur collectionneur, le banquier Tissié, futur beau-père de son frère Marc, des peintres, Pierre Auguste Fajon, qui le présentera plus tard à Courbet, Charles Matet (1791-1870), conservateur du Musée Fabre, (où il copie Véronèse, *Le mariage mystique de Sainte Catherine*), Auguste-Barthélémy Glaize (1807-1893), et surtout, Alexandre Cabanel (1823-1889), qu'il jugera si sévèrement plus tard, écrivant à son cousin Louis Bazille : « Pour Dieu, n'achète pas de Cabanel, cet homme n'est pas né peintre, il ne peut rien rendre, il n'a pas même la force d'exprimer la banalité de ses intentions<sup>6</sup> ».

Il rencontre aussi les sculpteurs Baussan père et fils, Joseph et Auguste, de renommée locale, auprès de qui son père acceptera qu'il prenne des cours de dessin et de modelage. Malgré les commentaires peu amènes qu'ils suscitent chez les biographes de Frédéric Bazille (« modeleurs de mince envergure<sup>7</sup> », « obscurs statuaires<sup>8</sup> »), celui-ci leur restera très reconnaissant de « ce qu'ils auront fait pour lui ».

Il n'est pas meilleur élève à la Faculté qu'au Lycée. Il est reçu de justesse à ses examens, mais cherchant un moyen de s'inscrire dans un

---

<sup>5</sup>. Lettre inédite du 7 avril 1859 à Gaston Bazille.

<sup>6</sup>. Lettre du 27 avril 1869.

<sup>7</sup>. Gaston Poulain, *Bazille et ses amis*.

<sup>8</sup>. François Daulte, *Frédéric Bazille et son temps*.

atelier à Paris, il finit par obtenir de son père l'autorisation d'aller y poursuivre ses études.

Il arrive à Paris en novembre 1862. Exil volontaire, mais exil quand même, même si chaque été, il retrouve Méric et la lumière languedocienne. Mais pour l'instant, sous ce ciel gris, dans sa petite chambre de la rue de Berri, où il n'a même pas la place de peindre, il surmonte mal sa détresse : « J'ai un peu le mal du pays en ce moment. J'ai bien envie de vous voir, ainsi que mes amis et la campagne ; j'ai une indigestion de murailles et de rues... Je trouve une bien grande différence entre ma vie d'à présent et celle que je menais l'année dernière avec mes bons amis de Montpellier. Je me trouve souvent bien seul ; ce sera pis quand mes soirées ne seront plus occupées par mon examen »<sup>9</sup>. Car c'est un étudiant avant d'être un artiste, il suit les cours de l'École de Médecine, mais il copie Rubens au Louvre, suit des cours de poésie à la Sorbonne et va au théâtre et au concert. Il est aussi muni d'un carnet d'adresse, où figurent les noms de quelques cousins, les Mamignard, les Lejosne, qui sont un garant des liens étroits qu'il garde avec sa famille. Grâce à la recommandation d'un autre cousin, le peintre Eugène Castelnau, il entre dans l'atelier de Charles Gleyre – un estimable peintre suisse, selon Renoir. Bazille, « ce géant gracieux et désinvolte »<sup>10</sup>, que Zola prendra comme modèle dans « Le Rêve » (avec sa haute taille, toujours un peu en retrait), ne se lie pas facilement, il ne tutoiera que Renoir, et ce n'est que plusieurs semaines après son arrivée qu'il fera la connaissance du vicomte Ludovic Lepic dont le père fait partie de la Maison de l'Empereur et habite au Louvre. Cet aristocrate artiste et flâneur, doté d'un grand charme, dont Caillebotte dit qu'il « n'avait aucun talent », peignait des paysages, montait des pur-sang, élevait des chiens, collectionnait des objets divers, figure sur le tableau de Degas : *Place de la Concorde : Le Vicomte Lepic et ses filles* » et passe pour avoir initié Degas à la technique du monotype. Il vivra hors des cercles artistiques et ce ne sera qu'une relation passagère, mais Bazille gardera dans ses cartons plusieurs de ses dessins, souvent des copies « d'après ». Henri Regnault fera un très beau portrait de la vicomtesse Lepic à cheval, avec une belle composition de l'amazone, du cheval à l'arrêt et de deux lévriers.

<sup>9</sup>. Lettre à son père, in *Bazille et ses amis*.

<sup>10</sup>. Jacques-Émile Blanche, *Les Arts Plastiques*.

Il en est tout autrement du havrais Claude Monet et du montpelliérain Louis Emile Villa, avec qui il partagera son premier atelier, rue de Vaugirard. Se joindront à eux rapidement Auguste Renoir et Alfred Sisley, puis venant de l'Académie de Charles Suisse, Camille Pissarro, Paul Cézanne. Voilà donc constitué le premier groupe « épris de lumière » où joueront les influences réciproques, les recherches personnelles des uns et des autres sur le sujet qui fait l'objet de toutes leurs conversations : la peinture de plein air. Ils partagent ateliers et modèles, ils se peignent réciproquement, Bazille par Renoir, Renoir par Bazille, Monet par Renoir, Sisley par Renoir, ils partagent aussi l'angoisse des toiles refusées ou acceptées au rendez-vous annuel du Salon... Ces influences réciproques, Frédéric Bazille et Claude Monet, qui partagent l'atelier de la rue Fürstenberg, et deviennent de véritables amis, en donnent le meilleur exemple : si Frédéric Bazille est jusqu'en 1870, l'objet des incessantes sollicitations de Monet, en proie à d'éprouvantes difficultés financières, c'est en partie à celui-ci qu'il devra de progresser, surtout, quand ayant abandonné ses études médecine, en 1864, il pourra se consacrer entièrement à la peinture. Il figure, de façon répétée, sur ses compositions, trois fois dans *Le déjeuner sur l'herbe*, mais Monet n'hésite pas à l'admonester : « J'espère que vous travaillez beaucoup, il faut vous y mettre tout à fait sérieusement puisque maintenant votre famille vous abandonne la médecine<sup>11</sup> ... Je suis très inquiet, je vous sais si volage... ». C'est Monet qui lui fait découvrir la côte normande, la forêt de Fontainebleau et la peinture de paysage, et on sent son influence dans *La marine à Sainte-Adresse*, seule marine que fera Bazille. C'est à Monet aussi qu'il doit une de ses plus belles toiles : *l'ambulance improvisée*. Chailly, Honfleur, ce sont ses seules incursions en dehors de Paris.

De 1864 à 1870, peintures de plein air, natures mortes, portraits, scènes familiales, comme « La Réunion de Famille », « le plus extraordinaire document psychologique d'une classe sociale sous le Second Empire »<sup>12</sup>, acceptée au Salon de 1868, où il figure discrètement auprès de sa famille, et qui marque « la maturité et la plénitude de la forme méridionale de son talent<sup>13</sup> », vont constituer une œuvre originale. Car c'est dans le Midi qu'il est véritablement inspiré, dans un cadre

---

<sup>11</sup> Lettre du 26 août 1864.

<sup>12</sup> G. Poulain, *Bazille et ses amis*, p.91.

<sup>13</sup> Ibid. p.79.

somme toute assez étroit, Méric et le Lez, Saint-Sauveur, Aigues-Mortes, cultivant le contraste de l'ombre et de la lumière.

### Henri Regnault

Au moment où Bazille arrive à Paris, Henri Regnault est admis, pour la première fois, à concourir pour le Prix de Rome de peinture d'histoire, avec *Véturie aux pieds de Coriolan, venue avec les dames romaines en deuil lui demander de lever le siège de Rome*. Il n'obtient pas le prix, mais le jury pressentant une personnalité exceptionnelle, lui accorde le premier accessit avec une médaille.

Celui que le grand critique d'art Roger Marx (1859-1913) appelle « une gloire parisienne »<sup>14</sup>, était né le 30 octobre 1843 au Collège de France (alors Collège royal), où Victor Regnault (1810-1878), son père, illustre chimiste, membre de l'Académie des Sciences, professeur à l'École Polytechnique, enseignait et habitait. En 1852, il avait été nommé directeur de la Manufacture nationale de Sèvres. C'est aussi un grand photographe, fondateur et président de la Société française de Photographie, l'un des premiers à utiliser le papier pour négatifs.

Si l'on ajoute qu'Henri Regnault est le petit-fils de l'académicien Alexandre Duval (1767-1842) et le petit-neveu de l'éminent architecte et archéologue François Mazois (1783-1826), on comprendra qu'il grandit dans une maison où la culture, sous toutes ses formes, est à l'honneur.

Dés son plus jeune âge, il manifeste un don exceptionnel pour le dessin. Son sens de l'observation, sa mémoire visuelle, lui permettent de restituer d'un trait sûr et plein de vie, les lions et les tigres qu'il observe au Jardin des Plantes, les chiens de chasse à cour du chenil, et surtout les chevaux du haras de Meudon. On pense qu'il a fait au moins trois cents dessins d'animaux d'après nature. Il grandit entre Sèvres et Saint-Cloud et on raconte qu'en août 1856, il a donc 13 ans, apercevant un cheval appartenant à l'Empereur dans les écuries du château, il le modèle de mémoire, en argile. « Cet essai étonna tellement les artistes, que, sur leur demande, on en tira quelques exemplaires <sup>15</sup> ». Il acquiert ainsi une

<sup>14</sup> Roger Marx, *Henri Regnault, 1843-1971*, 1886.

<sup>15</sup> *Correspondance d'Henri Regnault*, recueillie et annotée par Arthur Duparc, p.12.

étonnante connaissance de cet animal auquel il donnera une place prépondérante dans ses toiles les plus remarquables.

Au Lycée Napoléon, où il fait des études littéraires brillantes, servi par une mémoire étonnante, il multiplie les nominations en latin, en grec et en histoire, tout en couvrant ses livres et ses cahiers de dessins. Hors du Lycée, il vit le crayon à la main... gauche, tandis qu'il écrit de la main droite.

Son baccalauréat es-lettres en main, son père l'autorise à cultiver son goût pour le dessin et sur les conseils d'Ingres et de Flandrin, il entre dans l'atelier de Louis Lamothe (1822-1869), élève des précédents, puis il est admis, le 1<sup>er</sup> avril 1861 à l'École des Beaux Arts, intégrant deux ans plus tard l'atelier de Cabanel. Parcours classique pour quelqu'un qui ne l'est pas. Il y rencontre Georges Clairin (1843-1919), qui deviendra son indéfectible compagnon.

Tous ses biographes – et le critique Roger Marx souligne qu'« il n'est guère d'artiste moderne qui ait été, autant que Regnault, l'objet d'études de toutes sortes » – s'accordent pour lui reconnaître une personnalité hors du commun. Pratiquant depuis son jeune âge la gymnastique, il est infatigable à la marche, à la chasse. Il monte très bien à cheval, si bien que, malgré sa petite taille – il est, pour ses amis, Petit Regnault – il donne une image à la fois de vigueur et d'agilité. Il aime vivre dangereusement : il fait, à Rome, une chute de cheval qui manque de lui coûter la vie, il s'empoisonne en coupant son pain avec un couteau de peinture.

Merveilleusement doué pour les arts, il dessine avec une incroyable rapidité. « Ses merveilleux portraits au crayon seront un de ses plus sûrs titres de gloire » écrit Arthur Duparc. Il en a bien conscience, lui qui dit : « Ah ! si je savais peindre comme je sais dessiner, je serais bien heureux ! ». Il a une très belle plume et sa correspondance est un document passionnant, pleine de descriptions colorées et d'impressions où transparait sa culture ; ses lettres de voyage viennent d'ailleurs de paraître dans la collection « Voyageurs français en Espagne du XIX<sup>e</sup> ». Excellent musicien, il a une jolie voix de ténor, quand il chante des lieder de Schubert ou des mélodies italiennes. Il aurait rêvé d'être architecte. Infatigable, saisissant avec passion toutes choses, où qu'il soit, il va

d'enthousiasme en enthousiasme ; il aime les beaux chevaux, les lévriers, les étoffes précieuses et les somptueux tapis dont il meuble ses ateliers, les jolies femmes, dont il fait les portraits, Madame Fouques-Duparc, la Comtesse de Dampierre, la Comtesse de Barck. Il séduit tous ceux qu'il approche. Il est très bien entouré : le poète Emmanuel des Essarts, qui lui fera connaître Mallarmé, bientôt son confident, Camille Saint-Saëns, le médecin et poète Henri Cazalis, auteur des paroles de « La Danse macabre », le peintre Georges Clairin, l'historien de l'art, Roger de Portalis, dont il exposera le portrait au salon de 1864. C'est là qu'il va rencontrer deux nouveaux membres du Jury : Théophile Gautier, qui sera un admirateur fanatique de sa peinture, et Paul de Saint-Victor qui lui portera la contradiction.

Grâce à Henri Cazalis, il va rencontrer Frédéric Bazille dans le salon du commandant Lejosne, avenue Trudaine, dont l'épouse, née Valentine Cazalis Allut est leur cousine commune.

Hippolyte Lejosne (1814-1884) est aide de camp du Maréchal Magnan, commandant en chef de l'armée de Paris. Il a un goût très prononcé pour la poésie et écrit des sonnets. Chez lui, se retrouvent tout le Paris des arts, des lettres et de la politique : Manet qui y a rencontré Baudelaire en 1858, Cézanne, Fantin Latour, Barbey d'Aurévilly, Constantin Guys, Nadar, Verlaine, le critique-peintre-sculpteur Zacharie Astruc et Edmond Maître, qui y fera la connaissance de Bazille et sera son plus fidèle ami, l'historien de l'art Théophile Sylvestre et même Gambetta. Manet a peint Madame Lejosne à côté de Madame Offenbach dans *La musique aux Tuileries*<sup>16</sup>, (considéré comme « le premier manifeste du mouvement impressionniste »). Bazille lui offre ses *Pots de fleurs*, Manet, une esquisse du *Déjeuner sur l'herbe*, Sylvestre son *Eugène Delacroix – documents nouveaux*. Le commandant Lejosne ne cache pas, en privé, ses sympathies républicaines : il organise, chez lui, en mars 1869, une représentation clandestine de Ruy Blas, dont Victor Hugo le remercie par une lettre de Hauteville House.

Autre lieu stratégique, près du salon des Lejosne, où nos deux peintres se rencontrent : le Café Guerbois. Découvert par Manet, qui habite tout près, et y venait tous les jours, il est situé 9 Grande Rue des

---

<sup>16</sup> 1862, National Gallery, Londres.

Batignolles (aujourd'hui 11 avenue de Clichy) entre le marchand de couleurs Hennequin et le cabaret du Père Lathuille. C'est encore la campagne. On s'y marie. Il est fréquenté par des habitués. La salle du fond où se retrouvent chaque semaine les futurs impressionnistes que l'on appelle « les paysagistes » ou « les naturalistes » s'ouvre sur un petit jardin. Le café Guerbois devint une sorte de centre de vie intellectuelle que Zola décrit dans l'Œuvre, lieu de débats, lieu aussi d'affrontements. Le salon du commandant Lejosne se reconstitue ici sous la houlette de Manet. Fantin Latour immortalisera ce que l'on va appeler le Groupe des Batignolles dans *Un Atelier aux Batignolles*<sup>17</sup> et Bazille dans « *L'Atelier* »<sup>18</sup>.

Henri Regnault est plus souvent à Sèvres et dans son atelier de la rue d'Enfer, qu'aux Beaux-Arts, il voyage aussi en Bretagne où il peint et dessine beaucoup et après deux nouveaux échecs, en 1866, il remporte le Grand Prix de Rome de peinture avec *Thétis apportant à Achille les armes forgées par Vulcain*.

Bien qu'il ait fait preuve d'une certaine indiscipline en modifiant le calque initial (la composition est en largeur et non pas en hauteur), le jury, à l'unanimité, récompense ses qualités de dessinateur, de coloriste et de décorateur, voulant marquer ainsi que l'École évolue. « Haine au gris » sera son cri de guerre.

Il part pour Rome en 1867, au moment où Ernest Hébert est nommé Directeur de l'Académie de France. C'est le début d'une nouvelle vie et d'une carrière qui durera à peine quatre ans. Malgré la vue sublime qu'il a du pavillon qu'il occupe dans les jardins de la Villa Médicis, il n'aime ni la Rome antique, à laquelle il ne trouve aucune grandeur, ni les Romains – « trop de mendiants, trop d'étrangers, trop de guides » - mais il aime la campagne romaine, qu'il parcourt à cheval, et Michel-Ange : devant les peintures de la Chapelle Sixtine, il « est broyé »... « Pour moi, Michel-Ange est un dieu auquel on n'ose pas toucher : on craindrait qu'il n'en sortit du feu ».

---

<sup>17</sup>. 1868, Musée d'Orsay.

<sup>18</sup>. 1870, Musée d'Orsay (don de Marc Bazille en 1924).

Les pensionnaires de la Villa Médicis ne sont pas tenus de rester à Rome : ils doivent voyager pour parfaire leur culture, sauf en France, et faire un envoi chaque année à l'École des Beaux-Arts. Henri Regnault va donc parcourir l'Italie et ne revenir à Rome que quand le règlement l'y oblige. Mais une épidémie de choléra va lui permettre de revenir à Paris où une visite à l'Exposition de 1867 lui donnera l'occasion de nourrir son désir d'Orient et d'assouvir sa passion : il achète des soieries, une superbe étoffe chinoise, une écharpe indienne. Il fait aussi de nombreux portraits et revoie une jeune fille qu'il a rencontrée à la Villa Médicis, Geneviève Bréton, séduite par ce charmeur aux yeux de flamme, avec laquelle il se fiancera pendant la guerre de 1870. Mais il doit regagner Rome et satisfaire aux envois, pour lesquels il a maille à partir avec le règlement.

Ce sera en 1868 : *Automédon ramenant les coursiers d'Achille des bords de Scamandre*, pour lequel il fait venir de Paris un modèle de l'atelier Lamothe, Lagraine, qui le suivra jusqu'à sa mort. Là encore, il interprète le sujet à sa manière : « J'ai fait du grec à ma manière. C'est une traduction libre », écrit-il à Henri Cazalis<sup>19</sup>.

En 1869, *Judith et Holopherne*, dont il ne sera jamais satisfait, malgré les retouches successives.

En 1870, *Exécution sans jugement sous les rois maures de Grenade*.

Mais, en 1868, poussé par son « désir constant de partir », aiguisé par la visite de l'atelier de Mariano Fortuny y Marsal, il part pour l'Espagne où il retrouve Clairin. Avila, Madrid, Tolède, il est enthousiasmé par Velasquez et les Espagnols. Il se trouve à Madrid au moment du coup d'état du Général Prim, qu'il rencontre chez le Comte de Barck, et qui lui demande de faire son portrait. Enthousiasmé, Regnault consacre beaucoup de temps à ce portrait, que le général refusera, mais qui aura la médaille d'or au Salon de 1869, et qui est considéré comme son chef d'œuvre.

Après un bref retour à Rome, il repart pour l'Espagne, où il découvre Grenade et l'Alhambra : « Rien n'est beau, rien n'est délirant, rien n'est

---

<sup>19</sup>. *Correspondance d'Henri Regnault*, Arthur Duparc, p.169.

enivrant comme cela ». Il finira par s'installer à Tanger, où il vit avec Georges Clairin, à l'orientale<sup>20</sup>, dans une maison mauresque qu'ils ont complètement peinte et décorée, avec son cheval, ses lévriers, ses modèles, ses serviteurs. Il espère s'y installer définitivement, quand à la déclaration de la guerre, il décide brusquement de rentrer à Paris.

De cette époque date *Salomé* qui fera grand bruit au Salon de 1870 : « Elle procède d'un esprit affranchi de la tradition » s'exclame Théophile Gautier

Et son troisième envoi : *Exécution sans jugement sous les rois maures de Grenade*.

Il avait pourtant écrit à son père le 3 août 1870 : « Je ne viens pas à Paris avec mon tableau parce que je serais capable de partir pour la Prusse. Je voudrais avoir les émotions du soldat, les entraînements de la bataille, les enivrements de la victoire !...Je me connais... ».

Quant à Frédéric Bazille, c'est le 10 août qu'il revêt à Méric l'uniforme de zouave, l'arme qu'il a choisie.

## CÉLÉBRATION

Les heures qui suivront la mort de Frédéric Bazille et d'Henri Regnault, seront, pour l'un comme pour l'autre, dramatiques.

Gaston Bazille ira rechercher sur le champ de bataille, le corps de son fils et le ramènera, après six jours d'un voyage de cauchemar, à Montpellier, où il sera enseveli le 15 décembre au cimetière protestant, dans l'intimité familiale. Seules, quelques lignes dans « Le Messager du Midi », au milieu d'une série d'informations militaires, signalent l'événement. Ses amis réagissent à peine : Monet à Londres, apprend la mort de son ami par les journaux, Philippe Solari, ami de Cézanne et sculpteur d'un grand médaillon de Bazille, par une lettre de Zola du 12 février 1871. Edmond Maître, qui réglera toutes les affaires de Frédéric en suspens, apprend aussi sa mort à la même date par un télégramme de Gaston Bazille.

---

<sup>20</sup>. Son personnel : Lagraine, Ali-Pata, palefrenier, Khadder, qui fait les commissions, Aïscha Tchama, lingère,

Quant à Henri Regnault, Georges Clairin, après l'avoir recherché en vain, à la lumière d'une lanterne, sur le champ de bataille au milieu des morts et des blessés, retrouva son corps, le lendemain, au cimetière du Père-Lachaise, au milieu d'autres victimes des combats.

Le vendredi suivant 27 janvier, au moment où l'on apprenait la capitulation de Paris, ses funérailles étaient célébrées en l'église Saint-Augustin, en présence d'une foule considérable. Camille Saint-Saëns, qui tenait l'orgue, fit entendre, pour la première fois, *la Marche héroïque* qu'il venait de composer. À Rome, Ernest Hébert faisait mettre un crêpe au drapeau qui flottait sur les murs de l'Académie de France et écrivait à Charles Gounod : « C'était un diamant incomparable dont j'aimais l'éclat et le charme tout particulier ».

« Il semblait », écrira Henri Cazalis, « qu'en assistant aux funérailles de ce jeune homme, on assistait aussi, en même temps, à la même heure, aux funérailles de la patrie ».

Le 12 mars 1872 s'ouvrait à l'École des Beaux-Arts, l'exposition de son œuvre (comprenant soixante-quatre peintures, trente aquarelles, cent quarante-sept dessins), une partie des portraits, paysages, costumes, animaux, dessins d'architecture qu'il avait réalisés à la mine de plomb, l'aquarelle, l'huile. Quelques semaines après, la famille mettait en vente, à l'Hôtel Drouot, les peintures, aquarelles, dessins, qui lui restaient, pensant « qu'elle devait à la mémoire du cher mort de chercher à les répandre ». Ils devaient enrichir quelques célèbres collections.

Toute autre fut la démarche de la famille de Frédéric Bazille. Ce n'est qu'en 1898 que Madame Gaston Bazille, qui vit au milieu des œuvres de son fils ramenées à Méric par Edmond Maître, fait don au Musée Fabre de deux toiles, en souvenir de son fils : *La Vue de Village* (Salon de 1869) et *La Nature morte au Héron*. En 1905, *La Réunion de Famille* (Salon de 1868) entre au Musée du Luxembourg.

C'est grâce aux relations que Marc Bazille, frère du peintre, va entretenir avec Roger Marx, biographe d'Henri Regnault, et avec André Joubin, conservateur du Musée Fabre de 1914 à 1920, que le talent de Frédéric Bazille va être reconnu et que *La vue de Village* et *La Sortie du Bain* (refusée au Salon de 1870) vont être exposées à la Centennale d'Art

français, en compagnie de Manet, Monet, Renoir, Fantin Latour, Pissarro, mais aussi Ingres, Delacroix et Courbet.

Ainsi s'exprimait cette volonté « de remettre en lumière quelques œuvres d'artistes peu connus... et d'avoir fait sortir d'un injuste oubli des peintres, qui, dans d'autres circonstances, eussent valu d'être placés au premier rang ».

« Le sentiment de deuil national qui marqua la France des années 1870 eut une influence profonde sur la statuaire<sup>21</sup> » publique ou privée.

Le 6 septembre 1871, Gaston Bazille achète une parcelle de terre marquant l'endroit précis où était tombé son fils et y fait élever un monument en pyramide tronquée, sur lequel il fait graver :

« Ici est mort frappé de deux balles le 28 novembre 1870 Frédéric Bazille né à Montpellier le 6 décembre 1841 engagé volontaire pour le temps de la guerre contre la Prusse sergent fourrier au 3<sup>e</sup> régiment de Zouaves ».

Sur une autre face :

« À la mémoire des héros soldats morts le 28 novembre 1870 à l'attaque de Beaune-la-Rolande ».

Dès le lendemain des funérailles d'Henri Regnault, le sculpteur Eugène Guillaume, qui dirigeait l'École des Beaux-Arts, conçut le projet de consacrer à Henri Regnault un monument dans le cloître de l'École. Le 13 août 1876 fut inauguré le monument élevé « à la mémoire de Regnault et des élèves tués pendant la dernière guerre » : au seuil d'un temple, entre deux colonnes, une jeune femme se hausse pour offrir un rameau d'or au vaillant défenseur dont l'image de bronze se dresse sur un cippe funèbre : le buste de bronze, c'est celui de Regnault dû à Charles Degeorge, prix de Rome en 1866 et la jeune femme, c'est « La Jeunesse » du sculpteur Henri Chapu, médaille d'honneur au Salon de 1875.

C'est « La Jeunesse » qui offre aussi un rameau de laurier, avec l'inscription « C'est un honneur de mourir pour sa patrie » au buste de

---

<sup>21</sup>. Guillaume Peigné, *Néo-baroque et spiritualisme : autour du Génie de l'immortalité de Chapu*, La sculpture au XIX<sup>e</sup> siècle, Nicolas Chaudun.

Frédéric Bazille par Auguste Baussan, sur le tombeau élevé par Gaston Bazille, en 1884, au cimetière protestant de Montpellier. Aucune inscription ne fait mémoire du peintre : c'est au soldat que ce monument est dédié.

À Paris, Henri Regnault va devenir le symbole de la jeunesse décimée pendant la guerre de 1870 et du sentiment national : On le trouve au pied de la figure de Paris, sur la toile de Meissonnier (1884) symbolisant « Le Siège de Paris ». C'est encore lui qui se trouve au pied de « La Défense de Paris », groupe dû au ciseau du sculpteur Louis Ernest Barrias, qui avait moulé le visage de Regnault après sa mort. Sur la façade de l'Hôtel de Ville, il est un des cent six parisiens les plus célèbres, artistes, savants, hommes politiques, statufiés.

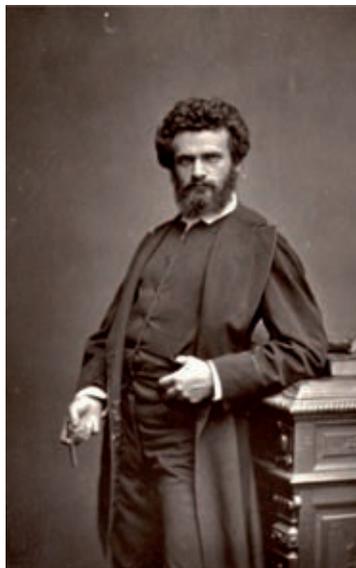
En 1913, il va devenir le symbole de la revanche et du nationalisme : le 26 janvier, une stèle portant un buste du au ciseau de Barrias sera érigée à l'endroit où il est tombé, aujourd'hui le trou 14 du golf de Saint-Cloud. Au cours d'une cérémonie solennelle, devant le buste couronné de fleurs et entouré de drapeaux, Jules Claretie, Paul Déroulède et Henri Galli, de la Ligue des Patriotes prononcent des discours enflammés.

Est-ce ce que Regnault aurait voulu exprimer s'il avait vécu, lui qui rêvait de contrées toujours plus ensoleillées ? Mais qui écrivait quelques jours avant sa mort :

« Aujourd'hui, la République nous commande à tous la vie pure, honorable, sérieuse, et nous devons tous payer à la patrie, et, au dessus de la patrie, à l'humanité libre, le tribut de notre corps et de notre âme ».



Portrait de Frédéric Bazille



Portrait d'Henri Regnault



Monuments Henri Regnault & Frédéric Bazille

*Séance du 3 décembre 2010*

**PLANTES ET SAINTS :  
LA PHARMACIE DE LLIVIA,  
XVIII<sup>e</sup> siècle  
UNE FAUSSE PISTE ?**

**par Gabriel AUDISIO**  
membre résidant.

*Résumé :*

*Dans la cité de Llivia, enclave espagnole en France, dans les Pyrénées, se situe une pharmacie du XVIII<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui devenue musée. Entre autres objets et curiosités exposés, se trouve une grande armoire, sous vitrine, présentant 24 boîtes en bois. Elles présentent sur leur face antérieure un portrait peint en couleur dont plusieurs portent une auréole et, au-dessous, une inscription latine abrégée semblant indiquer la plante médicinale que comportait la boîte.*

*L'hypothèse de recherche a été de vérifier si le personnage représenté était un saint thérapeute et, si oui, si le saint et la plante étaient bien tous deux supposés guérir la même maladie ou affection. Si c'était le cas, ne serait-ce pas un bel exemple du lien entre le naturel et le surnaturel opéré sans difficulté par les mentalités de jadis ?*

*C'est cette enquête, dont l'issue n'était en rien certaine, que je souhaiterais faire partager à mes confrères de l'Académie qui pourront constater que, s'il n'y a pas d'Histoire sans hypothèse de recherche, la vérification de celle-ci et le succès de l'entreprise ne sont pas toujours garantis.*

L'objet de ma communication risque de paraître bien mince car, plus que d'offrir des résultats, j'ai souhaité partager une enquête, qui est

l'essence même de l'Histoire. J'adhère en effet totalement à ce qu'a écrit Marc Bloch et qui s'applique, je pense, à toute étude historique :

*Tout livre d'histoire digne de ce nom devrait comporter un chapitre ou, si l'on préfère, insérée aux points tournants du développement, une suite de paragraphes qui s'intituleraient à peu près : « Comment puis-je savoir ce que je vais dire ? » Je suis persuadé qu'à prendre connaissance de ces confessions, même les lecteurs qui ne sont pas du métier éprouveraient un vrai plaisir intellectuel. Le spectacle de la recherche, avec ses succès et ses traverses, est rarement ennuyeux. C'est le tout fait qui répand la glace et l'ennui.»*

Or toute recherche n'aboutit pas ou, en tout cas, n'aboutit pas forcément au résultat attendu, ne confirmant pas toujours, peut-être même pas souvent, l'hypothèse de départ. Les traverses peuvent ainsi se révéler parfois des impasses. Ici encore je rejoins M. Bloch :

*Il est toujours ennuyeux de dire « je ne sais pas », « je ne peux pas savoir ». Il ne faut le dire qu'après avoir énergiquement, désespérément cherché. Mais il y a des moments où le plus impérieux devoir du savant est, ayant tout tenté, de se résigner à l'ignorance et de l'avouer honnêtement<sup>1</sup>.*

C'est sous ce double signe de la recherche et de l'aveu que se place le dossier que j'ouvre ici en invitant au voyage de Llivia, double voyage en vérité, dans le temps et dans l'espace.

### **L'enclave de Llivia**

Dressons d'abord le décor et, en premier lieu, le contexte géographique et historique, les deux étant ici intimement liés. Ce village, de quelque 1 000 habitants aujourd'hui, constitue une originalité car il forme une enclave espagnole en France sur le versant septentrional des Pyrénées.

---

<sup>1</sup>. M. Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, [1941,] Paris, A. Colin, Cahiers des Annales, 1967, 6e édit., respectivement p. 30, 23.



Nous trouvons, dans ce cas, un héritage direct du traité des Pyrénées qui mit fin à la guerre franco-espagnole, programma le mariage de l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, avec Louis XIV, pour sceller l'accord, et attribua à la France un ensemble de territoires au nord et à l'est du royaume ainsi que le Roussillon. La volonté des négociateurs fut, à l'évidence, de faire coïncider, dans les Pyrénées, frontière politique et limite naturelle. Je m'étais laissé dire que cette enclave était due à une erreur des négociateurs français qui avaient oublié d'inclure Llivia dans la liste des communautés espagnoles réclamées par la France. Et, je dois dire, que cela me plaisait assez. Mais, vérification faite, ce n'est pas le cas.

Llivia posait en effet un problème particulier car, vaincue, l'Espagne acceptait de céder les villages du versant nord des Pyrénées mais Llivia était une ville. Elle fut donc l'objet d'un traitement à part. L'article 42 du traité prévoit expressément que des commissaires seraient nommés pour établir la liste des lieux qui devaient être remis à la France :

« ... Comme pareillement s'il se trouve quelques lieux dudit Comté et viguerie de Cerdagne seulement, et non de Catalogne, qui soient dans lesdits monts Pirénées, du costé de France, ils demeureront à Sa Majesté Très-Chrétienne. Et, pour convenir de ladite division, seront présentement députés des Commissaires de part et d'autre, lesquels ensemble de bonne

foy déclareront quels sont les monts Pirénées qui, suivant le contenu en cet article, doivent diviser à l'advenir les deux Royaumes, et signaleront les limites qu'ils doivent avoir. Et s'assembleront lesdits Commissaires sur les lieux au plus tard dans un mois après la signature du présent Traité et, dans le terme d'un autre mois suivant, auront convenu ensemble et déclaré de commun concert ce que dessus. Bien entendu, que si alors ilz n'en ont pu demeurer d'accord entr'eux, ilz enverront aussy tost les motifs de leurs advis aux deux plénipotentiaires des deux Seigneurs Roys, lesquels, ayans eu cognoissance des difficultéz et différends qui s'y seront rencontréz, conviendront entr'eux sur ce point sans que pour cela on puisse retourner à la prise des armes. »

Après d'après négociations, un traité spécial fut finalement établi pour le cas particulier de la Cerdagne, signé seulement le 12 novembre 1660, alors que le traité des Pyrénées avait été signé un an auparavant : trente trois villages furent cédés à la France mais Llivia fit l'objet d'un traité particulier et resta espagnole :

« Pour ce qui est de Llivia et de son Bailliage, Nous Commissaires députéz déclarons qu'il demeurera entièrement à Sa Majesté Catholique ; à condition qu'Elle ne pourra jamais fortifier ny Llivia ny aucun autre lieu ou poste dudit Bailliage ou Territoire. Et le Commissaire d'Espagne s'oblige pour Sadite Majesté Catholique particulièrement et expressément à faire ratifier cet accord et convention ; sçavoir qu'on ne pourra fortifier Llivia, ny aucun autre lieu ou poste dudit Bailliage et Territoire, et c'est seulement à cette condition que le Commissaire de France consent que Llivia et son Bailliage demeurent à Sa Majesté Catholique. »

Ce qui explique cette enclave espagnole aujourd'hui encore en territoire français.

### **La pharmacie de Llivia**

Dans cette ville, en 1415, aurait été créée une officine de pharmacie, dont nous avons confirmation de l'existence encore en 1596, fondée principalement sur l'exploitation des herbes médicinales<sup>2</sup>. Elle acquit une

---

<sup>2</sup>. Notons qu'aujourd'hui encore la vallée d'Eyne, toute proche, constitue un conservatoire de plantes médicinales, d'ailleurs protégé.

importance spéciale à partir de 1660, date à laquelle commença à exercer la famille Esteva, qui établit dès lors, et pour 260 ans, une véritable dynastie de pharmaciens à Llivia. Cette pharmacie semble avoir fonctionné d'abord plus ou moins légalement puis, à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, tous les Esteva durent obligatoirement être pharmaciens titulaires. Ils s'en tenaient aux herbes et à leur vertu, dédaignant les médicaments « de qualité », tels la *Triaca magna*, le *Mitridate*, la *Confeccion de jacinthe* ou la *Confeccion anacardiane*. Suite au traité, les voies commerciales se développèrent entre Llivia et la Catalogne, le Conflent et le Roussillon mais aussi, plus loin, avec Montpellier et son importante École de Médecine ainsi qu'avec Marseille, grand port et marché international de produits pharmaceutiques spécialement végétaux. La pharmacie développa dès lors une activité intense. Nous ont été conservés plusieurs registres d'exercice de l'officine. En voici deux extraits :



Domènec Miquel i Serra a étudié le «manuel » de 1725. Il a recensé pour cette seule année 3 379 formules, dont beaucoup sont répétitives (cf. photo) et dont un tiers était destiné à des malades de Llivia, mais les deux autres tiers s'adressaient à des habitants de 72 autres localités.

Une visite des inspecteurs de la santé de Barcelone en 1774 avertissait les pharmaciens Esteva de devoir doter leur officine des médicaments nécessaires et surtout de la thériaque, qui n'était pas une herbe mais une préparation, universellement connue.

C'était initialement un contrepoison puis ce fut la panacée, le grand remède pour toutes sortes de maux. On l'attribue à Andromaque, médecin de Néron qui, à une recette plus ancienne, y aurait ajouté la vipère, ce qui lui donna une grande renommée et une espèce de caractère presque magique. Galien, médecin de Pergame au tournant des deuxième et troisième siècle, lui a consacré un traité (*De theriaca ad Pisonem*). Elle était composée de plus de soixante ingrédients, végétaux et animaux, dont le plus réputé était la chair de vipère et l'un des plus actifs l'opium. Par le nombre et la variété de ses composants, on estimait que l'organisme malade devait nécessairement bénéficier de celui qui convenait à son état. Elle présentait une consistance molle faite de poudres incorporées dans un sirop additionné de baume, de miel blanc et de vin.

Voici ce qu'en dit Furetière dans son dictionnaire<sup>3</sup> :

« *Thériaque* : Remède composé de quantité de médicaments chauds pour la guérison des maladies froides, & où la chaleur naturelle se trouve affaiblie & languissante, comme paralysie, apoplexie, léthargie, épilepsie, convulsion, dysenterie, coliques, la fièvre quarte, la peste, la petite vérole, la morsure des chiens enragés & généralement contre les poisons et venins. Il y entre un grand nombre de drogues et d'ingrédients, qui sont différents suivant la diversité des auteurs. »

Parmi les diverses sortes de thériaque, celles de Montpellier et de Venise étaient les plus renommées. Nous la trouvons dans la pharmacie de Llivia mentionnée dans le registre de 1725 où un pot a pour inscription

---

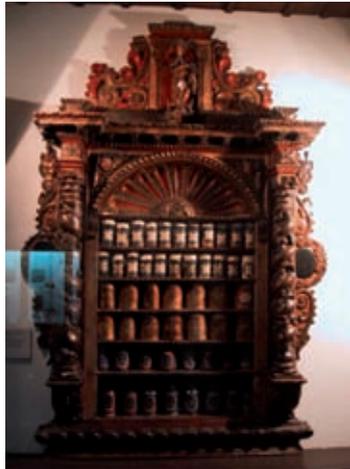
<sup>3</sup>. A. Furetière, Dictionnaire universel..., La Haye/Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690, 3 vol., t. 3.

« Ther. » Elle se trouve également dans la pharmacie de l'hôpital tant à Lyon qu'à Carpentras.

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle Llivia comptait 777 habitants. La pharmacie fonctionna sans interruption jusqu'en 1926. À cette date le titulaire, Dom Antonio Esteva, transféra sa boutique à Puigcerda mais tout le matériel ancien de la pharmacie resta à Llivia.

### **Les plantes médicinales de Llivia**

Ainsi sont demeurés sur place les armoires, pots, vases, mortiers, fioles, flacons, bocaux, poids et mesures comme dans quelques autres endroits en Europe et, par exemple, pour la France, à l'Hôtel-Dieu de Lyon ou à l'hôpital de Carpentras :



Llivia : armoire 1



Llivia : armoire 2

Mais l'originalité de la pharmacie de Llivia tient à un grand ensemble de 24 boîtes en bois, actuellement protégées par une vitrine :



Llivia la salle

Chaque boîte (33 x 30 x 18 cm.) présente au bas de sa façade une inscription peinte en rouge sur fond noir donnant, en latin et sous forme abrégée, le nom de la plante qu'elle contenait, précisant s'il s'agissait de la racine, de la feuille, des fleurs ou des baies. Voici, par exemple, une série:

Ces inscriptions, quoique abrégées, ont permis d'identifier la plante



que chacune contenait. Nous trouvons ainsi et dans l'ordre :

- 1 - Feuilles d'*Agrimonia eupatoria* = aigremoine
- 2 - Fleurs d'*Arnica montana* = arnica ou inule des montagnes
- 3- Fleurs de *Matricaria chamomilla* = matricaire camomille
- 4 - *Adiantum capillus veneris* = cheveux de Vénus
- 5 - Extrémités de *Centaurea aspera* = centaurée
- 6 - Feuilles et extrémités de *Teucrium scordium* = germandrée ou petit chêne
- 7 - Racines de *Gentiana lutea* = gentiane jaune
- 8 - Feuilles de *Helleborus viridis* = Ellébore vert
- 9 - Extrémités de *Hyssopus officinalis* = ysope
- 10 - Baies de *Juniperus communis* = genévrier commun ou cade
- 11 - Extrémités de *Lavanda spica* = lavande aspic
- 12 - *Cetraria islandica* = lichen d'Islande
- 13 - Feuilles de *Melissa officinalis* = mélisse (eau des Carmes)

- 14 - Feuilles de *Origanum vulgare* = origan (marjolaine sauvage)
- 15 - *Papaver somniferum* = pavot
- 16 - Extrémités de *Bupleurum rotundifolium* = perfoliada
- 17 - Racines de *Trifolium alpinum* = trèfle
- 18 - Extrémités de *Juniperus sabina* = genévrier sabine
- 19 - Feuilles de *Daphne laureola* = daphné lauréole
- 20 - *Smilax aspera* = salsepareille
- 21 - Feuilles de *Sambucus nigra* = sureau noir
- 22 - Fleurs de *Tilia platyphylos* = tilleul
- 23 - Racines de *Valeriana officinalis* = valériane
- 24 - Fleurs cordiales (mélange de bourrache, mauve, violette et *buglosa*)

Chacune de ces plantes est bien connue par la pharmacopée traditionnelle pour ses vertus curatives. Ainsi l'aigremoine pour les maladies du foie et la jaunisse, l'arnica pour les plaies et enflures, la centaurée contre la fièvre, la gentiane jaune contre l'empoisonnement. Certaines sont polyvalentes : l'hellébore était utilisée contre les furoncles, les fistules, la folie ; la camomille contre les douleurs abdominales, les maux d'estomac, les coliques, la dysenterie et la cécité ; la germandrée contre l'érysipèle, la dartre, l'eczéma, la lèpre, la gale (maladies de la peau) mais aussi contre les calculs, les coliques néphrétiques, la gravelle (maladies du rein). La plupart continuent à être utilisées de nos jours.

### **Des saints thérapeutes ?**

Or cette inscription, indiquant la plante contenue dans la boîte, est surmontée du portrait d'un personnage inscrit dans un cercle rouge, dont voici un exemple :



Voici les quatre séries, chacune réunissant six boîtes :



En voyant la première fois cette présentation, j'ai pensé que le personnage représenté avait un lien avec la plante ou, du moins, la maladie qu'elle était supposée soigner. D'autant que certains personnages portent une auréole, signe distinctif caractéristique et traditionnel des saints, et que d'autres, en étant dépourvus, peuvent toutefois être identifiés comme tels, plus ou moins facilement, grâce à leurs attributs, c'est le cas pour treize d'entre eux :

- Marie-Madeleine (vase)
- François d'Assise (stigmates)
- Paul (épée)
- Jacques le Majeur (coquilles)
- Jean l'évangéliste (coupe et serpent)
- Christophe ou Jacques le Mineur (bâton ou lance)
- Jésus (grande auréole)
- Pierre (deux clefs)
- Thomas (équerre)
- Mathias ou Jean-Baptiste (hache)
- Ursule ? (palme et bateau)
- Catherine d'Alexandrie (palme et roue)
- Lucie ou Odile (yeux sur un plat)

Nous savons que certaines plantes étaient liées à des saints et en portaient parfois le nom :

- herbes Saint-Antoine : épilobe, ellébore, renoncule, le tussilage (ergotisme)
- herbe Sainte-Apolline : jusquiame noire (dents)
- herbes Saint-Laurent : le bugle, la menthe pouliot (brûlures)
- herbe Saint-Christophe : actée (névralgies faciales), vers le 24 juillet
- herbes de la Saint-Jean : surtout armoise, millepertuis, verveine (24 juin)
- gants de la Vierge (digitale, ancolie, aconit, campanule), manteau Notre-Dame (l'alchémille), sceau de Notre-Dame (le tamier)

Par ailleurs certaines maladies portaient également le nom d'un saint. Ce dernier, dans la culture populaire, pouvait non seulement guérir d'une affection mais aussi la donner :

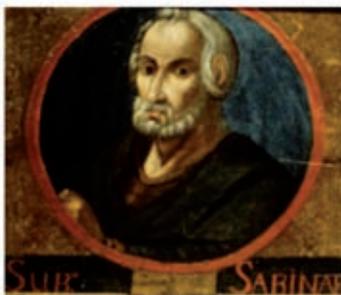
- mal Saint-Acaire : opiniâtré
- mal ou feu Saint-Antoine : ergotisme
- mal Saint-Avertin : être fantasque
- mal Saint-Claude : méningite
- mal Saint-Eutrope : hydropisie
- mal Saint-Fiacre : inflammation de l'anus, hémorroïdes
- mal Saint-François : point d'argent
- mal Saint-Genou : la goutte
- danse de Saint-Guy : chorée
- mal Saint-Hubert : rage
- mal Saint-Jean : mal caduc ou haut mal (épilepsie)
- mal ou gril Saint-Laurent : zona
- mal Saint-Mathurin : folie
- mal Saint-Marin : gale
- mal Saint-Zacharie : mutisme

Et d'ailleurs si l'on ignorait la maladie exacte dont on souffrait, on se faisait « tirer les saints » : le nom du saint qui sortait indiquait le mal à soigner.

Reste alors à vérifier si nous avons parmi nos personnages des saints thérapeutes. Pour certains, nous connaissons les affections auxquelles ils étaient liés pour en être les protecteurs ou les guérisseurs. Ainsi :

- Jacques le Majeur : rhumatismes
- Saint Jean : intoxications alimentaires
- Catherine d'Alexandrie : plaies (herpès circiné ou « roue-de-Sainte-Catherine »)
- Sainte Lucie : mal des yeux

Mais cinq personnages, qui peuvent être également des saints, n'ont pu être identifiés :



Deux autres ne semblent pas des saints et pourtant ils portent une auréole, ici peu visible :



Enfin les quatre derniers visages restent encore anonymes :



Au total nous arrivons à des résultats bien minces par rapport à l'hypothèse de départ.

### **Conclusion**

En fin de compte, quelles conclusions pouvons-nous tirer ? Nous sommes partis d'une hypothèse : le lien qu'il y aurait entre une affection, le saint thérapeute au visage peint sur la boîte et la plante médicinale qui y était contenue.

Les plantes ont pu être identifiées sans grande difficulté grâce à l'inscription latine portée sur chaque boîte, quoique sous forme abrégée et pas toujours canonique.

Quant aux personnages, on l'a vu, la tâche est plus délicate du fait qu'ils ne peuvent être identifiés que par leurs attributs, en l'absence de toute indication écrite. Sur les vingt-quatre, nous avons, plus ou moins, identifié treize saints. Et là commence notre perplexité.

Certes, il arrive que la correspondance semble établie. Ainsi saint Jean l'évangéliste, reconnu sans aucun doute à ses attributs traditionnels, était invoqué dans les cas d'empoisonnement et il est associé à la gentiane jaune (*Gentiana lutea*) utilisée comme stomachique, digestif et fébrifuge. Mais c'est là presque une exception.

En effet certains personnages, en principe bien identifiés, comme Jésus, Paul ou Pierre ne passent pas pour avoir été spécialement des guérisseurs. D'autres sont connus pour guérir certaines affections mais ces dernières ne correspondent pas à la plante contenue dans la boîte à l'effigie du saint : ainsi sainte Catherine d'Alexandrie était invoquée pour la guérison des blessures, or son portrait se trouve associé à l'aigremoine, dont les propriétés étaient connues pour les maladies de foie.

De même sainte Lucie était, si l'on peut dire, la spécialiste des yeux à la cour céleste tandis que la boîte à laquelle elle est affectée contient les « *flores cordiales* », que Furetière dans son dictionnaire de 1690 décrit : « les trois fleurs cordiales sont celles de buglose, de bourache et de violette. Quelques-uns y ajoutent les œillets et les roses. » Et leur but est de soigner les affections cardiaques.

Nous nous trouvons donc avec des saints non guérisseurs et d'autres à contre-emploi, si je puis dire. Enfin d'autres personnages ne paraissent pas avoir été des saints, notamment l'enfant à l'oiseau. Comment dès lors expliquer ces figures sur les caissettes des herbes médicinales, puisque, apparemment, mon hypothèse de départ ne se vérifie pas ?

Une première explication, d'ailleurs partielle, pourrait provenir de quelque spécificité propre à la Cerdagne ou à la Catalogne qui attribuerait à certains saints des propriétés thérapeutiques que l'on ne trouverait pas ailleurs. Les quelques investigations menées dans ce sens n'ont pas abouti.

Une autre, éventuellement complémentaire avec la première, serait que la famille Esteva aurait fait peindre les portraits des saints, auxquels elle vouait une dévotion particulière : ainsi s'expliqueraient les portraits de Jésus, Pierre, Paul, Marie-Madeleine, Lucie. Nous savons, par exemple, que le titulaire de la pharmacie en 1739 se nommait « Jaume » c'est-à-dire Jacques, et nous trouvons effectivement un saint Jacques. Ils auraient également fait figurer des personnages de l'antiquité et des hommes de science, des membres de leur famille sans établir de relation particulière entre le contenu de la boîte et le portrait qui y était représenté. Tout ceci reste évidemment à démontrer.

Mais si c'était exact, mon hypothèse de départ, désormais abandonnée, aurait été victime, une fois de plus, d'un certain cartésianisme qui consiste à vouloir établir de l'ordre, une sorte de logique qui nous est familière et dont nous avons besoin mais qui se trouve bien éloignée des mentalités de cette époque qui n'avaient que faire de catégories rigides alors que leur sensibilité pouvait donner libre cours à la fantaisie ou, en tout cas, à une autre logique, non rationnelle.

Pardon de ne pas donner de résultats plus tangibles, mais celui auquel nous parvenons n'est pas mince et d'ailleurs je constate que demeure encore en friche un grand champ dans le domaine de l'histoire, celui des recherches qui n'ont pas abouti. Je crois que nous trouverions un réel profit à connaître l'histoire d'échecs. Il nous manque encore une histoire de l'échec qui, à mon sens, ne serait nullement un échec de l'histoire car, en réalité, nous découvririons qu'il n'est jamais total. En tout cas, pour le cas particulier de Llivia, je considère que c'est à un échec seulement partiel que j'ai abouti et que j'ai souhaité faire partager.

*Séance du 17 décembre 2010*

**FLORESTINE DE CLAUSONNE  
(1803-1834)  
UNE FEMME TÉMOIN DE LA VIE  
DES NOTABLES DE NÎMES  
AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**

**par Danielle BERTRAND-FABRE**  
correspondante

**Introduction**

Dans une généalogie, la vie de Florestine Girard tiendrait peu de place. Née le 19 mai 1803 à Nîmes, elle se marie le 1<sup>er</sup> juin 1824 avec Gustave Fornier de Clausonne, qui est connu comme président de chambre à la cour de Nîmes, protestant actif dans l'Église réformée et secrétaire perpétuel de l'académie de Nîmes. Elle était orpheline au moment de son mariage et avait été placée jusqu'à sa majorité sous la tutelle de sa grand-mère, Madame Martin née Catherine Ollivier. Elle est mère de trois enfants, Élise, Émile et Mathilde, et décède le 20 avril 1834, quelques jours après la naissance de sa deuxième fille, Mathilde. Son frère Ferdinand Girard est propriétaire et maire de Nîmes sous la monarchie de Juillet.

Le contrat de mariage de Gustave et Florestine fournit des indications sur l'entourage du couple. Les invités à la fête de signature du contrat appartiennent à la bourgeoisie protestante où l'on relève des alliances avec des familles à particule. Les mariés ont plusieurs ascendants qui étaient négociants ou marchands de soie à Nîmes au siècle précédent mais les familles ne sont pas apparentées. Ils peuvent être rangés dans la moyenne bourgeoisie française tant qu'ils n'auront pas hérité.

Dans leur milieu de notables nîmois, se rencontrent des propriétaires fonciers qui figurent parmi les rares électeurs et éligibles lors des élections législatives au suffrage censitaire. Les hommes exercent le plus souvent une activité professionnelle et certains d'entre eux sont aussi membres de sociétés savantes. La monarchie de Juillet est tenue pour avoir permis l'intégration des protestants aisés dans la vie politique française ; le ministre Guizot en est le symbole. À travers le cas d'une femme à la vie écourtée, il a paru intéressant d'observer ce milieu de notables qui représente, toutes religions confondues, 5% de la société française, au moment où s'appliquent les modifications apportées par le Code civil et avant l'essor industriel du temps du Second Empire.

Les ouvrages de Catherine Pellissier sur les notables de Lyon (1996) et celui de Bonnie Smith sur les bourgeoises du Nord de la France (1981) fournissent quelques éléments de comparaison avec d'autres femmes de la bourgeoisie française, tandis que le colloque *Nîmes au temps des révolutions, 1789-1848*, apporte des informations sur la situation politique locale (AHRF, 1984). Le dépouillement d'archives privées, les Archives de Clausonne, comprenant journaux intimes, comptabilités, papiers de famille et correspondances, notamment entre les deux époux et la belle-mère, Pauline Verdier, épouse d'Auguste Fornier de Clausonne, a permis de proposer ce récit de vie.

## **I De la rencontre au mariage**

Parmi les questions que l'on peut se poser, figurent les circonstances de la rencontre, de la décision et de la nature du mariage ; a-t-il été arrangé ou s'agit-il d'un mariage d'inclination ? Les premières rencontres ont eu lieu dans le cercle d'amis : Florestine est une amie d'Inès de Clausonne, sœur de Gustave, et Gustave est lié à Ferdinand, frère de Florestine. À Nîmes, les jeunes gens peuvent échanger quelques phrases dans les soirées où l'on danse en hiver. Ils se croisent et s'aperçoivent au spectacle, dans la rue ou au temple. En 1824, Gustave a 27 ans et une situation. Il est conseiller auditeur à la Cour de Nîmes et trésorier de la Société Biblique, une œuvre protestante qui diffuse des bibles, fondée en 1819 (Nègre, 1988). Il choisit de se marier.

Dans une chronique des préliminaires de son mariage, il relate comment il prend sa décision : *Le lundi soir 5 janvier, avant d'aller à la Société Biblique, je décide avec mon père, ma mère et ma sœur d'offrir ma main à Mlle Florestine. Mardi 6, nous faisons demander par Mme*

*Augier à Mme Martin si elle n'a point d'engagement. Il nous est répondu que non. Grande satisfaction dans toute la famille. Dans la semaine, une demande est portée par une tante à la grand-mère qui la transmet à la jeune fille plusieurs jours après. Celle-ci accepte de considérer la demande. Cinq jours plus tard, Gustave croit qu'il va pouvoir la rencontrer : Quoique j'eusse pris ma décision sans être précisément amoureux d'elle, son extérieur m'avait toujours paru extrêmement agréable ; je trouvais qu'il annonçait de la douceur, une âme pure, un cœur simple et innocent, et tout ce que répondait ma sœur aux questions répétées que je lui faisais sur son compte depuis huit jours, me confirmait dans mon opinion, et me faisait envisager l'avenir sous les couleurs les plus riantes. J'éprouvais donc une véritable impatience de la voir, de la connaître de plus près, et voilà qu'au moment où je croyais toucher au but, j'apprends qu'il n'y a encore rien de fait.*

Gustave ne pourra faire sa cour qu'une fois les tractations secrètes terminées, soit trois mois et demi plus tard. Son père peut alors présenter la demande officielle à la grand-mère. Quand elle est acceptée, Gustave devient « le futur » et l'organisation du mariage peut être planifiée. De son côté, la jeune fille a écarté deux autres propositions. On est donc tenté de pencher vers la catégorie d'un mariage par inclination, entre attirance et sélection. Les tractations financières ont commencé dès que Florestine a accepté de considérer la demande transmise par sa grand-mère. La famille Girard doit régler les questions de tutelle et de partage des biens entre Florestine et Ferdinand. Les derniers achats pour le trousseau ne commenceront qu'une fois l'accord conclu.

La famille Girard exige que le contrat soit en régime dotal, avec une partie en liquidités et l'autre en terres ; le domaine de Bernis sera inaliénable et le mari seulement usufruitier. De son côté, Gustave apporte une partie du domaine de Clausonne, reçue de son père pour lui permettre de s'établir en ménage. Le mariage est aussi l'opportunité d'équilibrer les héritages dans chaque famille, la déclaration des droits de 1789 ayant établi l'égalité et supprimé le droit d'aînesse. Florestine, orpheline et bientôt majeure, dispose de ses biens tandis que le prétendant a plutôt des espérances. La famille doit en effet verser une pension annuelle de 12 000 francs à une tante Fornier à Paris, une somme élevée. Quand Auguste sera mort, Gustave en paiera la moitié, soit 6 000 francs par an. Après intervention du notaire, un accord est trouvé et 150 000 francs sont

avancés par chaque partie. Gustave dispose par ailleurs d'un traitement fixe annuel de 750 francs ; à comparer aux 3 600 francs que touche à la même époque Auguste, en tant que président de chambre. Les femmes de ce milieu n'exercent aucune activité professionnelle mais disposent de revenus.

Les tractations sur le logement mènent au bord de la rupture. Les Fornier refusent de transiger sur le logement dans leur maison de la rue de la Prévôté, l'actuel conservatoire, et sur le principe d'un « *ménage commun* » entre plusieurs couples, parents et nouveaux mariés. Ils gardent le silence plusieurs semaines et ce sont les Girard qui cèdent. Le jeune ménage louera l'appartement pour un millier de francs annuels, un peu plus que le traitement du mari.

Il y a eu bien d'autres contretemps en cet hiver 1824, notamment la maladie. Père, mère, grand-mère et même le notaire sont souffrants tour à tour et gardent le lit et la chambre. Les jeunes gens se rencontrent rarement, à l'occasion de quelque danse ou jeu de cartes dans une soirée familiale, mais les tractations ne peuvent y être évoquées. Florestine ne peut plus se rendre dans la maison de son amie Inès. Le contrôle social est pesant, il empêche de se voir, de se parler ; n'imaginons même pas qu'on puisse s'embrasser. Devenu le futur et faisant sa cour, c'est-à-dire reçu à table, Gustave est très heureux que sa future l'ait autorisé à l'appeler par son prénom !

Il n'est donc pas surprenant que quelques doutes apparaissent. *Elle n'a rien dit*, remarque Auguste quand il rencontre sa future belle-fille, venant faire la demande officielle. Son fils se montre aussi inquiet à ce moment-là. Il écrit : *C'est fini. Je l'ai vue. Elle a été charmante. Point trop d'embarras. Son teint offrait un mélange de pâleur et de fraîcheur qui avait quelque chose d'indéfinissable ; il était impossible de la voir sans être ému. Je ne crois pas m'être trompé en trouvant que l'expression de son regard et de sa physionomie annoncent de la satisfaction plus que toute autre chose. Bonne, chère Florestine, que je vais t'aimer !* Il tâche de se rassurer : elle semble bien disposée à son égard. Il s'interroge. Telle un *alter ego*, aimera-t-elle autant que lui la poésie, la religion ou sa propre mère ?

Les noces se déroulent en plusieurs temps. Quelques jours avant, le futur époux fait livrer la corbeille qui comprend des bijoux, des

vêtements, un châle de cachemire. Il estime ses propres dépenses à 14 000 francs et celles de son père à 10 000 francs dont la rivière de diamants offerte à la future épouse, soit 24 000 francs en tout. Le contrat est signé le 31 mai 1824. Il précise les modalités du versement des 300 000 francs. Le mariage civil a lieu le lendemain. Notons que la possibilité de divorcer n'existe plus depuis 1816. La cérémonie au temple se déroule le 2 juin. Les mariés lisent leurs vœux préparés par Gustave : assistance pour lui, obéissance pour elle. Elle ne manquera pas de lui rappeler à plusieurs reprises qu'elle lui obéit pour couper court à toute discussion.

Entre sa majorité et son mariage, Florestine n'a donc connu que dix jours d'autonomie. Elle a pu choisir librement qui elle épouse et qui va diriger sa vie. Son contrat de mariage en régime dotal est cependant une protection. Ses biens sont moins exposés que dans la communauté de biens prévue par le Code civil, au cas où son mari aurait été imprudent. Il est significatif que, dans son testament, Florestine ait légué le domaine de Bernis à sa fille aînée Élise, lui transmettant ainsi un bien tangible. Le Code civil était contredit par la Déclaration de 1789 qui proclamait liberté et égalité (Sledziewski, Arnaud-Duc, dans Fraisse et Perrot, dir., 1991). Comme bien des couples de leur temps, ils vont devoir composer avec ces contradictions.

## **II Devenir une femme adulte et une mère de famille : les trois premières années de mariage (1824-1827)**

Le ménage commun change rapidement de composition et les comptes sont finalement séparés. Deux enfants arrivent, le père Auguste disparaît. Une fois veuve, Pauline séjourne fréquemment chez Inès, mariée à Puylaurens (Tarn). Son autre fils Horace s'est marié puis est décédé laissant une veuve, Laure Donzel, et un fils posthume qui vivent un temps dans la maison.

La vie conjugale plaît aux deux époux. La correspondance du couple contient des marques d'affection qui attestent des sentiments qui les unissent. Élise et Émile naissent dans les trois premières années de mariage. Florestine éprouve une satisfaction de taille lors de la première naissance : c'est bien la fille que tous attendaient ! Elle arrête rapidement l'allaitement tandis qu'elle nourrira plus longtemps son deuxième enfant au sein. Concernant l'allaitement, un principe semble suivi, on nourrit si

on peut comme on veut, en laissant à la mère une large autonomie de décision. Faute de lait en quantité suffisante, il faut trouver une nourrice. Suson C. vient vivre au domicile pendant deux ans. Cette mère célibataire met en pension son propre enfant chez une marraine qu'elle rémunère. Un jour, la marraine menaçant d'abandonner le nourrisson et pour pouvoir conserver la nourrice, Florestine doit lui faire l'avance d'un mois. Après le sevrage d'Élise et son départ, Gustave versera une pension à l'enfant de Suson.

Gustave confie à sa femme une partie de la gestion du patrimoine. Elle séjourne à Clausonne à la belle saison, tandis qu'il se rend au Palais. Elle doit s'habituer à la solitude dans ce vaste château, pleure souvent quand il rentre à Nîmes et reconnaît y avoir peur. L'éloignement n'est pas le silence et les lettres sont très fréquentes, bien qu'elle n'aime pas écrire. Florestine informe son époux à propos des visiteurs, des domestiques, des achats et ventes en cours par le régisseur, de la famille et des enfants, de ce qu'elle fait de sa journée et de sa soirée. Lui, il aimerait qu'elle parle aussi de ce qu'elle « sent » et il sait davantage exprimer une sensibilité romantique. Gustave a des activités professionnelles, culturelles et associatives, qui mordent sur ses soirées. Quand il se rend à Paris en 1827 pour des réunions philanthropiques, il écrit qu'il s'en donne de tout son saoul. Elle lui répond : je hais la Société Biblique. Et elle ajoute, alors qu'elle a deux enfants en bas-âge dont un nourrisson au sein : *Tu cours les grands chemins, je ne puis pas me faire à cette idée.*

Il souhaite que son épouse soit conforme à un idéal qui lui procurerait le bonheur auquel il aspire. Pour cela, il utilise des injonctions : lis de bons auteurs, sois de bonne humeur, sois plus causante, sois raisonnable, entends-toi avec ma mère. Il la voudrait parfaite. On perçoit chez elle un sentiment d'infériorité : ses (rares) fautes d'orthographe, ses peurs, sa timidité en société. Elle est fière de progresser dans de petites choses : faire des confitures, recevoir seule des visiteurs. Elle est apte également à analyser ses dépenses et peut en conclure : *Les enfants me ruinent.*

Enfin, Florestine trouve assez de courage pour écrire un jour à son mari qu'elle ne veut pas d'autre enfant, que deux lui suffisent et qu'elle envisage de condamner sa chambre, si nécessaire. Elle a dû être entendue

puisqu'e leur troisi me enfant, Mathilde, ne sera con ue que six ans plus tard. Le malthusianisme pr coce de la soci t  fran aise du premier XIX<sup>e</sup> si cle europ en est bien connu des d mographes, qui en cherchent les raisons. Ici une femme affirme des droits sur son corps et sa personne en souhaitant avoir peu d'enfants. Une fois install e dans sa vie de m re de famille,   quoi Florestine consacrait-elle ses journ es ?

### III Les travaux et les jours au f minin

La formation des femmes, dans ce milieu, les pr pareit   la conduite d'une maison. En quelque sorte, au mari reviendrait la sph re publique,   l' pouse la sph re priv e. La formation semble peu varier d'une jeune fille   l'autre parmi les amies de notre n moise, un m lange d'enseignement primaire sup rieur et d'arts d'agr ment. N anmoins, celle de Pauline Verdier avait  t  plus pouss e, selon la description laiss e par le baron d'Aigaliers. Comme le sera la formation mise en place pour  lise qui,   six ans, apprend les d partements, l'histoire sainte et la mythologie.

Les comptes de tutelle de Florestine indiquent qu'elle a re u   son domicile, de son enfance   son mariage, des le ons de lecture,  criture, calcul, religion, dessin, piano, harpe et anglais. Elle a appris   danser,   coudre et   g rer le personnel de maison. Il faut savoir tenir un budget car les sommes en jeu sont  lev es. Les d penses annuelles de Gustave s' l vent   9 000 francs, auxquels s'ajoutent les 6 000 Francs dus   Madame Fornier de Paris. Le couple base ses d penses sur les revenus de son patrimoine.

Le mode de vie bourgeois de l' poque ne peut  tre envisag  sans le travail d'un ou plusieurs domestiques,   une  poque o  les appareils m nagers sont quasi inexistantes. La conservation des aliments est aussi limit e hormis la toute r cente bo te de conserve. Dans cette famille, on rencontre une des normes du temps : un couple, deux enfants, trois domestiques. Outre la cuisini re, le valet de chambre est plut t attach    Monsieur, la femme de chambre s'occupe de Madame et des enfants. Les gages se montent   un minimum de 600 francs, 300 francs pour le valet de chambre, plus 150 francs pour la cuisini re et autant pour la femme de chambre, les deux femmes  tant s urs et c libataires. Ils sont log s sur place et rejoignent les domestiques de Clausonne quand la famille s'y d place.

Certains employés sont catholiques et d'autres sont protestants. Le dimanche, il arrive que les femmes catholiques aillent à vêpres ; il arrive aussi que Florestine, en l'absence de son mari, lise un sermon ou un passage de la Bible à l'intention des femmes protestantes présentes dans la maison. Le travail à la journée suppose une disponibilité de tous les instants, notamment pour la garde des enfants dès que la famille le désire. Seule certitude dans nos sources : les enfants sont pris en charge par les parents au moment du repas du soir des domestiques, sauf si ces mêmes parents sont occupés. La question du travail le dimanche et la liberté de disposer de sa soirée peuvent être source de conflits, si la régulation par l'usage fait défaut (Giral et Thuiller, 1979). La confiance n'exclut pas le contrôle. Par exemple, Florestine interrompt une lettre à son mari pour aller recompter l'argenterie qu'elle a donné à nettoyer au valet de chambre et, reprenant la plume après l'avoir enfermée, elle peut écrire que tout y était !

Conduire une maison est s'activer dans la sphère des travaux considérés comme féminins. Florestine coud, brode, tapisse des meubles, confectionne des petites robes à sa fille. Dans le domaine de la cuisine, outre les confitures, elle sait préparer des olives ou des fruits et légumes du jardin de Clausonne. Elle participe aux choix d'aménagement de l'appartement ; si Gustave décide pour sa bibliothèque et le rangement de ses partitions de musique, elle peut aviser pour le salon de compagnie.

Il l'initie à la comptabilité en partie double pour qu'elle tienne les comptes du ménage comme le fait sa mère. Les comptes du ménage ne concernent cependant pas toute la fortune du couple et elle ignore une partie des revenus et dépenses de son mari. Elle est chargée aussi de suivre les affaires de sa belle-mère qui lui écrit de Puylaurens (janvier 1832) : *Si tu étais un homme, ma chère Florestine, il faudrait te faire ministre des finances, tant est grand ton talent pour la comptabilité. Je suis dans l'admiration du compte que tu m'as envoyé. C'est clair, c'est net, c'est propre, c'est rangé, en un mot c'est parfait, et je me félicite que mon fils ait une femme joignant à tant d'autres mérites celui-là qui n'est certes pas petit dans la conduite d'une maison.*

Florestine donne son avis, sans qu'on le lui ait demandé et sans qu'on le suive forcément, sur la répartition, telle qu'elle la perçoit, du patrimoine du couple, actions, obligations, maisons et biens fonciers. Elle

demande aussi des éclaircissements sur ce que Gustave se propose de vendre ou d'acheter. Le couple s'accorde sur les postes où les dépenses peuvent être réduites, après le décès du père : l'achat de bijoux est remis à plus tard, l'équipage à Nîmes est supprimé et les dépenses importantes sont limitées aux gros travaux sur le bâti. En dix ans, à ma connaissance, ils donnent seulement une grande réception, font un voyage ensemble à Paris et séjournent une fois aux eaux, à Luchon, avec leurs enfants, où Gustave souhaitait faire soigner ses maux d'estomac. *Ce n'est pas toi qui ruineras ton mari*, lui écrit-il un jour. Cette comptabilité bien tenue montre une personne méthodique. Des bourgeois du Nord procédaient de même (Smith, 1981).

C'est dans sa participation à la gestion du domaine de Clausonne que nous percevons le mieux ses talents de négociatrice. Le domaine de Clausonne est en effet au cœur de l'économie familiale et ses revenus conditionnent le train de vie. Une campagne est à la fois source de prestige, de ressources et de loisirs. La propriété a été acquise à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, après l'anoblissement pour fait de commerce de François Fornier, arrière-grand-père de Gustave. Le domaine faisait partie de la baronnie de Lédénon. Auguste a pris le nom du château de Clausonne, nom qu'il transmet à ses descendants après la Révolution.

Le domaine rapporte par la vente du vin, de l'herbe et des moutons. Parmi les denrées qui fournissent l'alimentation de la maisonnée, les fruits rouges sont particulièrement appréciés. On arrive en effet à Clausonne pour la cueillette des cerises, on en repart au temps des vendanges. Selon un accord passé entre Florestine et certains fermiers, des œufs, des poulets et des fagots de sarments sont livrés régulièrement. Elle achète et vend aussi des vaches qui fournissent le lait. La comptabilité rigoureuse des douzaines d'œufs livrés n'effraie pas notre Perrette ! Ce compte est un poste important pour l'approvisionnement régulier de la famille en denrées produites sur le domaine.

Clausonne, son bon air et son eau ! C'est à Clausonne que la jeune mère vient prendre les bains prescrits par son médecin après un premier accouchement. On y envoie la lessive familiale le mardi, depuis Nîmes. On y isole les malades contagieux. Les distractions sont celles de la campagne, promenades, jeux de boules et lecture, pour eux et leurs quelques visiteurs. On joue parfois aux « proverbes » qui supposent de

se costumer. La terrasse du château permet d'admirer le spectacle de la nature dans le grand parc et certains visiteurs s'essaient à dessiner.

Florestine s'est beaucoup consacrée à ses enfants. Elle témoigne de l'engagement de bien des femmes de son époque et de son milieu dans ce domaine. Prenons le cas d'Émile. Alors qu'il vient d'avoir un an, sa mère accepte de quitter son « petit » pour passer quelques jours en famille à Puylaurens. Elle multiplie les recommandations à son mari et à la bonne, de le peigner et de le tenir bien propre. En ce chaud mois de juillet, un linge suffira pour la nuit ; à Gustave de surveiller s'il n'est pas trop couvert. Et s'il est malade, qu'on appelle le docteur Fontaines et elle reviendra aussitôt ! En ces années de mortalité élevée, les enfants demandent une surveillance constante. Le docteur Fontaines est fréquemment sollicité sur leurs maladies et questionné sur le traitement approprié. De son côté, le médecin informe les hommes de son Cercle sur le choléra de Paris en 1832 et la misère qu'il a pu voir, inimaginable depuis Nîmes selon lui.

Les enfants élevés à la maison y reçoivent une éducation morale. Leur mère est parfois découragée, a lu des livres et essaie de mettre en application ce qu'ils recommandent. Élise reçoit des leçons à domicile de Monsieur Neisser, puis du couple Liotard, Monsieur pour l'enseignement général et Madame pour le piano. Liotard vérifie le travail effectué et laisse des devoirs et des leçons. À la mère, en tant que répétitrice, de mettre en application le programme quotidien qui se termine par des exercices de piano. L'été, les activités scolaires continuent à Clausonne pour Élise, les deux parents se relayant auprès d'elle. Un jour que Florestine doutait, le maître est content, elle est soulagée. Les éléments de comparaison lui manquent et elle observe attentivement les aptitudes des enfants de passage chez elle. Son mari l'exhorte à faire preuve de davantage de patience avec sa fille. Selon lui, il faut expliquer à la fillette de huit ans qui rechigne à travailler qu'il y a un temps qui est celui des apprentissages de base ; après, quand il sera trop tard, elle le regrettera. Florestine a conscience qu'elle doit se cultiver pour pouvoir être respectée par ses enfants plus tard et elle vit assez mal le poids d'une éducation en partie négligée.

Après plusieurs heures quotidiennes passées avec sa fille, elle estime avoir besoin de distractions. Elle n'apparaît pas comme une dame

d'œuvres active, comme Inès à Puylaurens. Ou plus tard comme Élise, devenue Madame de Rouville, à Nîmes (Nègre, 1988). Elle souscrit à deux œuvres protestantes, la maison des Orphelines du Gard et l'école de filles. Elle fait faire la layette pour les pauvres aux Orphelines. Elle émet des réserves sur la philanthropie de son mari mais l'aide à préparer les procès-verbaux de la Société Biblique, ce qu'il lui rappelle affectueusement un jour. Ce qu'elle aime le plus à Nîmes, c'est d'aller au spectacle ! En l'absence de son mari, elle négocie la location d'une loge. Elle s'en réjouit, faisant fi des opinions dépréciatives sur ce type de représentation, qu'elle préfère à la musique qu'elle n'aime pas, dit-elle : *Tu vas me trouver en arrivant de Paris bien ridicule de trouver du plaisir à un spectacle si mauvais mais que veux-tu je ne suis pas sortie de mon trou. Et je suis contente de ce que j'ai.*

Les fins d'après-midi d'hiver offrent les distractions habituelles, des visites aux proches et des soirées suivies de danses. Au XIX<sup>e</sup> siècle en France, certaines femmes recevaient d'autres femmes à jour fixe, c'est le fameux « jour » ; mais ce n'est pas le cas de Florestine. Les bals sont nombreux à Nîmes : *Les soirées et les bals ne nous laissent guère de relâche. Aujourd'hui c'est le quatrième bal de la semaine*, écrit-elle. Elle détaille le calendrier de ses sorties (hiver 1832) : *Laure reçoit, comme vous le savez, tous les lundis. Madame Pauline tous les mercredis, le général le samedi, et avec le spectacle jeudi et dimanche, vous voyez qu'il ne me reste pas beaucoup de soirées de libres*. Lors d'un bal, elle observe le nombre des danseuses, qui est un indicateur précieux. Réunir soixante danseuses est *prodigieux*. Elle y porte alternativement une des deux ou trois robes de bal qui composent sa garde-robe.

Sortir de chez soi et de la gestion domestique ne concerne pas seulement les mondanités et les choses les plus futiles. Gustave souhaite qu'elle lui rapporte des échos du Palais, qu'elle lise la presse et s'intéresse à la vie religieuse, comme le font les protestantes de Paris. Il veut qu'elle soit capable de parler *d'autre chose que des lieux communs et des nouvelles de la ville*, car elle a des enfants à élever, lui précise-t-il. En écho, elle glisse qu'elle lit avec intérêt *Le Globe*, un journal alors conservateur, parle des souscriptions pour les Grecs (qui combattent pour leur indépendance) ou pour les anciens condamnés d'Arpaillargues (allusion à un épisode de la Terreur blanche). Elle raconte avec gravité l'expulsion des saints-simoniens venus à Nîmes en 1833. La même

année, elle est fière de se promener en ville avec le préfet et son frère, maire de Nîmes, en compagnie de la mère de l'un et de l'épouse de l'autre.

La vie publique à Nîmes change en effet au début de la monarchie de Juillet, en 1830. Plusieurs protestants aisés entament des carrières administratives nationales. La vie mondaine locale participe de ce changement. Le bal à la commune en février 1832, note Florestine, est boudé par les dames catholiques. Le salon de Madame de Pelet, leur tante, est devenu un endroit où l'on parle politique et sa belle-sœur Madame Fornier de Valaurie, veuve d'un ancien maire de Nîmes, ne tient plus à s'y rendre. Les notations de février 1832 sont à replacer dans le nouveau contexte politique local ; les élections municipales de décembre 1831 ont porté les orléanistes à la tête de la mairie et le nouveau maire, Ferdinand Girard, est installé en janvier suivant (Cosson, Debant, Roger, dans colloque, *AHRF*, 1984).

Les différents salons et les sociétés réunissent, ici comme ailleurs, par exemple à Lyon, des personnes qui se mélangent assez peu (Pellissier, 1996). Le salon musical de Madame Crémieux accueille en 1826 le jeune Liszt et Gustave n'y est pas reçu. Pas plus que dans le salon littéraire quotidien, dont Madame Foulc lui a fait un compte-rendu amusé. Chez les Ollivier, dans la famille de Florestine, on a reçu la deuxième société protestante d'où sont venues beaucoup de danseuses. Elle n'y a pas croisé leur « coterie », selon son expression ; il faut comprendre une partie de la première société protestante de la ville. En février 1832, les Castelnau ont invité les deux sociétés, catholique et protestante, et les dames catholiques s'y sont rendues. Plus que de religion, c'est de politique qu'il s'agit car les légitimistes sont nombreux parmi les notables catholiques. Quelques élus catholiques soutenaient cependant le maire Girard dans la nouvelle municipalité, tandis que c'était le cas de l'ensemble des conseillers protestants.

Le même mois de février, le couple Clausonne doit donner sa première réception. Chez les autres, elle a observé le nombre de glaces et gâteaux consommés, a estimé le coût de la nourriture et l'espace nécessaire pour les danses. Le bal sera pour ses deux organisateurs une réussite, avec 150 personnes venues pour 300 invités, pour un coût d'environ 500 francs. Avec 42 dames, et surtout, les dames catholiques

sont venues ! Gustave est content : c'est une étape dans son objectif de voir diminuer les oppositions confessionnelles et politiques locales. Il est en effet l'un des souscripteurs et rédacteurs du *Journal du Gard*, qui soutient le régime de Louis-Philippe.

Les mondanités sont donc utiles, au couple, au groupe social des notables protestants, à la neutralisation d'adversaires politiques. Florestine, bonne observatrice des mœurs nîmoises de la classe aisée, a fait sienne la démarche de son mari. La mort est venue interrompre ce nouvel apprentissage.

#### **IV La vie de Florestine est écourtée par la fièvre puerpérale**

Une complication suit son troisième accouchement au domicile. Cinq mois plus tôt, le 20 novembre 1833, envisageant la possibilité d'un décès, elle refait son testament. Elle y prévoit un don de 4 000 francs à son mari pour payer les frais. Elle partage le reste entre ses trois enfants de façon équilibrée. Elle connaît deux semaines d'agonie pendant la propagation de l'infection. Son mari en a laissé la relation.

Elle accouche de Mathilde le 3 avril 1834, assistée par le docteur Fontaines. La fièvre se déclare le surlendemain. Commence alors la série des purgations, sangsues, lavements, quinquina, pilules et autres potions et vésicatoires. Le 14, l'angoisse s'installe chez ses proches quand des érysipèles apparaissent sur sa peau. Elle renonce à allaiter et on trouve une nourrice. Le délire s'installe avec de l'agitation et, selon les mots de Gustave, du somnambulisme. Deux hommes doivent la maintenir par moments dans son lit. Elle perd connaissance le 19. Le dimanche 20, écrit son mari, *le pasteur Frossard vient prier Dieu pour elle dans sa chambre. Je m'agenouille avec les enfants au pied du lit. Elle meurt quelques heures après.*

Pour conserver le souvenir de la défunte, il fera confectionner des bagues de cheveux pour ses enfants et ses amies. Il faut aussi s'assurer que l'enfant Mathilde vivra. Elle est baptisée au temple et sa nourrice la fait vacciner peu après contre la variole. Lors de son mariage avec Alfred Silhol, elle héritera, tout comme sa sœur Élise avant elle, de la moitié des bijoux et objets de toilette de sa mère. Ces objets qui touchent au corps par lequel une femme transmet la vie, parfois au péril de la sienne.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'hôpital, une parturiente sur dix environ mourait d'une infection puerpérale. On ne pratiquait pas encore les règles de l'asepsie et le médecin circulait d'un malade à l'autre, de l'hôpital à la ville, avec ses instruments. Il réalisait également des dissections de cadavres. Il faudra attendre l'époque de Pasteur, presque à la fin du siècle, pour voir chuter l'hécatombe à l'hôpital, bien après les premières observations de Semmelweis. Les femmes aidées par un médecin connaissaient une mortalité maternelle jusqu'à vingt fois supérieure à celles où intervenaient seulement les sages-femmes (Rollet, 1996). Cette maladie n'était cependant pas purement hospitalière puisque Florestine avait accouché chez elle. Là où nous cherchons des explications scientifiques, son mari Gustave, dans sa douleur, avançait la fatalité. Dieu l'avait voulu ainsi.

### **Conclusion**

Obéissant à son époux mais assez autonome dans la sphère privée qui lui était dévolue, Florestine a-t-elle été heureuse, pendant sa courte vie ? Sa belle-mère et son mari lui disaient qu'elle avait tout pour être heureuse, de s'amuser et de profiter de la vie. On lui reprochait ses « mauvaises lunes », des « mélancolies » et des « vapeurs ». Nous retiendrons qu'elle a tant aimé aller au spectacle et danser !

Nous l'avons vue à la manœuvre dans les valeurs bourgeoises du XIX<sup>e</sup> siècle : gérer son temps et son patrimoine, éduquer ses enfants, entretenir des relations sociales et familiales, s'intéresser à la vie publique. En tant que protestante aisée, elle cotise à des œuvres locales. Elle lit la Bible avec d'autres femmes vivant sous son toit. Elle aide parfois un mari engagé dans les actions philanthropiques. C'est un éclairage sur le début des œuvres protestantes contemporaines, dans les années 1820.

Cette jeune épouse affirme des droits de la personne, à une époque où les femmes ont peu de droits civils et aucun droit civique. Relevons sa relative autonomie financière, ses goûts en matière de distraction et son désir de contrôler sa maternité. Cela suffirait à rendre sa vie, révélée par des archives privées, digne d'intérêt.

## Remerciements

Remerciements à Monsieur Seydoux qui suit avec bienveillance mes investigations dans les archives déposées par sa famille. Remerciements également à ceux et celles que j'ai sollicités un jour ou l'autre, pour leur soumettre mes interrogations, et qui ont bien voulu me faire part de leurs remarques.

## Sources et Bibliographie

Archives départementales du Gard :  
Archives privées, Archives de Clausonne, Gustave et Florestine de Clausonne :  
73 J 77 à 79 : vie privée et vie publique.  
73 J 131 et 132 : correspondance.  
73 J 206 à 215 : comptabilité.

*Nîmes au temps des révolutions, 1789-1848*, colloque, Nîmes, n° spécial, *Annales historiques de la Révolution française*, 1984, 258. (Consultation en ligne)

*Portraits de femmes. La femme dans la peinture au XIXe siècle*, catalogue d'exposition, Carcassonne, Roanne, Saint-Riquier, 2000.

Battagliola (Françoise), « Les réseaux de parenté et la constitution de l'univers féminin de la réforme sociale, fin XIXe-début XXe siècle », *Annales de démographie historique*, 2006, 2, p. 77-104 [concerne les femmes de la bourgeoisie protestante parisienne]. (Consultation en ligne)

Bertrand-Fabre (Danielle), Chamboredon (Robert), *Les Fornier de Clausonne : Archives d'une famille de négociants de Nîmes (XVIIe-XIXe siècles)*, Nîmes, Archives du Gard, 1987.

Cazenove (Raoul de), « Notes sur la société lyonnaise, 1858, (à usage exclusif de Lucie de Marveille) », Jacques de Labouchere éd., *Cahiers du centre de généalogie protestante*, 1992, 39. (Consultation en ligne)

Chamboredon (Robert) dir., *François Guizot (1787-1874) : Passé - Présent*, colloque, Nîmes, 2008, Paris, L'Harmattan, 2010.

Fraisse (Geneviève), Perrot (Michelle) dir., *Histoire des femmes, tome 4, Le XIXe siècle*, Paris, Plon, 1991.

Gay (Peter), *Une culture bourgeoise. Londres, Paris, Berlin... Biographie d'une classe sociale, 1815-1914*, Paris, Autrement, 2005.

Guiral (Pierre), Thuillier (Guy), *La vie quotidienne des domestiques en France au XIXe siècle*, Paris, Hachette, 1979.

Huard (Raymond), *La préhistoire des partis. Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, Paris, FNSP, 1982.

Krumenacher (Yves), « L'histoire du protestantisme lyonnais dans les mémoires d'étudiants à Lyon », *Chrétiens et sociétés*, 2009, 16. (Consultation en ligne)

Lafont (Antoine), *Sur un portrait de famille : le Baron Gustave de Clausonne par Adolphe Jourdan*, Paris, 2009.

Mayeur (Françoise), *L'éducation des filles en France au XIXe siècle*, Paris, Perrin, rééd. 2008.

Monnier (Virginie), *Edouard André. Un homme, une famille, une collection*, Paris, Ed. de l'Amateur, 2006.

Negre (Corinne), *Les œuvres dans le protestantisme nîmois, 1561-1945* (thèse), Montpellier, Université Paul-Valéry Montpellier III, 1988.

Pellissier (Catherine), *Loisirs et sociabilités des notables lyonnais au XIXe siècle*, Lyon, Ed. lyonnaises d'art et d'histoire-P.U.L., 1996.

Pellissier (Catherine), *La vie privée des notables lyonnais au XIXe siècle*, Lyon, Ed. lyonnaises d'art et d'histoire, 1996.

Rollet (Catherine), « Pierre Budin, l'obstétricien, le pédiatre, ou le début de la médecine périnatale », *Devenir*, 1996, 3. (Consultation en ligne)

Smith (Bonnie), *Les bourgeoises du Nord, 1850-1914*, Paris, Perrin, 1981.

Veblen (Thorstein), *Théorie de la classe de loisir* (1899), Paris, Gallimard, 1970.

### **III. L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2010**

#### **COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE**

*pour l'année 2010*

**Président d'honneur** : M. Hugues BOUSIGES, Préfet du Gard

**Président** : M. Jean-Marc ROGER

**Vice-président** : M. Jacques LÉVY (décédé 2/09/2010)

M<sup>me</sup> Hélène DERONNE( à partir du 3/12/2011)

**Secrétaire perpétuel** : M. Alain AVENTURIER

**Secrétaire adjoint** : M. Henri HUGUES

**Trésorier** : M. Charles PUECH

**Trésorier adjoint** : M. Bernard FONTAINE

**Bibliothécaire** : M<sup>me</sup> Monique KUNTZ

**Archiviste** : M<sup>me</sup> Christiane LASSALLE

# MEMBRES ET AMIS DE L'ACADÉMIE

## MEMBRES HONORAIRES

M. le Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie depuis 1801.

M. le Maire de Nîmes, membre ès qualités.

M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès qualités,

- 1982 Frédérique HÉBRARD (M<sup>me</sup> Louis VELLE, née CHAMSON), Chev. de la L.H..
- 1987 Jean d'ORMESSON, de l'Académie française, Grand Off. de la L.H.,
- 1988 Odile RIO, majoral du Félibrige.
- 1990 André VERNET, membre de l'Institut, « Les Hespérides »
- 1993 André BONNET.
- 1996 Victor LASSALLE, conservateur honoraire du Patrimoine, Off. Palmes acad., Ch. Arts et Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite.
- 2004 Jean SABLOU, Ch. de la L.H., Off. Arts et Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de l'Hérault.
- 2006 Emmanuel LEROY-LADURIE, de l'Académie française.
- 2006 Philippe JOUTARD, recteur d'Académie.
- 2006 Constantin VAGO, membre de l'Académie des Sciences, Ch. de la L.H., Off. Ordre du Mérite.
- 2008 Gilles DERVIEUX, Ch. des Palmes Acad., Chev. Arts et Lettres.
- 2008 Jean MENARD, Ch. des Palmes Acad., avocat à la cour., anc. Bâtonnier.
- 2009 Aimé BONIFAS, Croix de guerre 39-45, Croix du combattant volontaire de la Résistance, Médaille des Evadés, Off. de la légion d'honneur, Off. Ordre nat. du mérite, pasteur de l'Eglise réformée.
- 2011 Marcelle VIALA, professeur honoraire.

## CLASSE DES MEMBRES RESIDANTS

**comprenant 36 académiciens**

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseur
1	30-01-1981	Robert DEBANT, Ch. de la L.H., Ch. Ordre Nat. du Mérite, Off. Arts et Lettres, Ch. des Palmes acad., Archiviste- paléographe, directeur honoraire des Archives du Gard.	Jules Davé
2	2-12-1993	Christiane LASSALLE- GUICHARD, conservateur honoraire du Patrimoine, Ch. Arts et des Lettres	André Modeste
3	22-12-1994	Marc CHAUSSE, Architecte DPLG.	Pierre Abauzit
4	7- 02-1986	Georges SAPÈDE, ingénieur honoraire.	Jean Paradis
5		Sans titulaire	
6		Sans titulaire	
7	7-02-1992	Charly-Sam JALLATTE, Ch. de la L.H., Médaille des Évadés, Médaille de la France libérée, doct. en médecine.	Jean-Charles Lheureux
8	6-11-1992	Daniel-Jean. VALADE, Ch. de la L. H, Off. Ordre nat. du Mérite, Commandeur des Palmes acad, Off.. Arts et Lettres, Directeur d'établissement scolaire honoraire.	André Nadal
9	18-06-1993	Hélène DERONNE, Docteur ès Lettres, Maître de conférences honoraire.	Jean Roger Joachim Durand
10	18-06-1993	Yvon PRADEL,, Ch. de Ordre Nat. du Mérite, Off. Palmes acad..	
11	10-06-1994	Roger GROSSI, Ch. de la L.H., Off. Ordre Nat. du Mérite, pasteur.	Maurice Aliger

12	28-04-1995	André COSTABEL, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Com. Mérite agricole.	Édouard Drouot
13	16-02-1996	Pascal GOUGET, doct. en médecine.	Claude Escholier
14	16-02-1996	Charles PUECH, président de Chambre honoraire à la Cour d'Appel, Ch. de la L. H., de l'Ordre nat. Du Mérite et des Palmes acad.	René Panet
15	18-04-1997	Guilhem FABRE, directeur de recherches honoraire C.N.R.S.	Victor Lassalle
16	18-04-1997	Jean-Marc ROGER, professeur.	Pierre Clavel
17	3-04-1996	Catherine MARÈS, professeur agrégée de Lettres.	Pierre Fabre
18	7-06-1998	Gabriel AUDISIO, professeur d'Histoire moderne, Université de Provence.	Jacques Larmat
19	5-11-1999	Christian SALENSON, théologien.	Chanoine Fayolle
20	7-01-2000	Bernard CAVALIER, docteur en médecine.	René Bosc
21	2-03-2001	Henri HUGUES, préfet honoraire.	Jean Lauret
22	15-06-2001	Jacques GALTIER, pasteur.	René Château
23	15-03-2002	Monique KUNTZ, Conservateur de musée	Janine Reinaud
24	23-05-2003	Antoine BRUGUEROLLE, architecte.	Lucien Frinaud
25	28-11-2005	Bernard MOUNIER.	Aimé Vielzeuf
26	16-04-2004	Micheline POUJOLAT, Professeur.	Noël Cannat
27	30-04-2004	Brigitte MAURIN, Professeur.	C. Liger
28	14-01-2005	Bernard FONTAINE, Avocat.	J.Goujon
29	3-11-2006	Pierre MARÈS, Professeur de médecine,	Paul Tempier
30	1-06-2007	René CHABERT, docteur en neurobiologie.	P.-M. Michel
31	21-12-2007	Bernard FOUGÈRES, archiprêtre,	Robert Dalverny
32	21-12-2007	Hubert EMMERY, libraire	Louis Durteste

33	8-02-2008	Alain AVENTURIER, ingénieur physico-chimiste. Dr Rech. honoraire Cirad.	Gilles Dervieux
34	6-02-2009	Michèle PALLIER, documentaliste.	Jean Ménard
35	2009	Jean-Pierre GARDELLE, pasteur	Aimé Bonifas
36	2011	Robert CHAMBOREDON, Professeur agrégé d'histoire	Jacques Lévy

# CLASSE DES MEMBRES NON RESIDANTS

comprenant 24 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	27-06-1988	Jean-Charles BALTU
2	27-06-1988	Pierre CLÉMENT, docteur en droit, ancien élève H.E.C.
3	15-12-1989	Alain GIRARD, conservateur départemental des musées.
4	1-10-1993	Henry de SEGUINS-COHORN, Ch. de la L.H., officier de cavalerie en retraite.
5	10-06-1994	Robert SAUZET, docteur ès Lettres, professeur Faculté des Lettres et Sc. Humaines. Tours.
6	5-12-1997	Maurice CONTESTIN, professeur.
7	9-04-1999	Bartolomé BENNASSAR, professeur émérite à l'Université de Toulouse,
8	4-06-1999	Daniel TRAVIER, Off. de la L.H.,
9	15-12-2000	Guy POULON (Philippe Sénart), Magistrat honoraire, Off. de la L.H.,
10	5-12-2000	Maurice AGULHON, professeur au Collège de France.
11	15-12-2000	Jacqueline LEROY, Ch. de la L.H., Ordre nat. du Mérite, Ch des Palmes acad., conservateur général (honoraire).
12	13-05-2005	Sabine TEULON-LARDIC, professeur à l'E.N.M. de Nîmes.
13	3-05-2005	Pierre-Yves KIRSCHLEGER, agrégé d'histoire.
14	9-05-2006	Paule PLOUVIER, docteur ès lettres, Jardin aux Fontaines, bât A2, 140, rue Pioch de Boutonnet, 34100 Montpellier.
15	7-11-2008	Anny HERRMANN, professeur honoraire, Ch. Palmes Acad.
16	7-11-2008	Robert CHALAVET, directeur honoraire Centre hospitalier, docteur en droit.

- 17 19-06-2009 Rüdiger STEPHAN, docteur ès lettres allemandes et françaises, Ch. Palmes acad., Off. Ordre nat. du Mérite, Ch. Ordre du Mérite Polonais.
- 18 22-05-2009 Jean-François DELMAS, Directeur de la bibliothèque Inguimbertaine et des musées de Carpentras, Ch. Palmes acad ; Ch. Arts et des Lettres.
- 19 17-12-2010 Carol IANCU, Professeur d'Histoire contemporaine Université Paul Valéry Montpellier III. Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes du Judaïsme de France. Ch. dans l'Ordre des Palmes Académiques. Docteur *Honoris Causa* de l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca et de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi (Roumanie).
- 20 17-12-2010 Jacques MEINE, Docteur en médecine, Spécialiste FMH en chirurgie et chirurgie de la main.
- 21 14-12-2011 Danielle BERTRAND-FABRE, Docteur en histoire.  
22 à 24 sans titulaires

# CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

- 1976 Alain ALBARIC, agriculteur, homme de Lettres.  
1978 Michel COURTY, professeur de collège.  
1978 René GONDRAN, Ch. de la L.H., sous-préfet honoraire.  
1981 Maurice-Yves CASTANIER, industriel.  
1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de Musée.  
1981 André HAON, professeur, Ch. Arts et Lettres  
1982 Alain NICOLAS.  
1983 Marguerite-Marie Bénel-Coutelou, docteur ès lettres.  
1984 René EVESQUE, préhistorien, « Las Soleilhadas ».  
1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur honoraire.  
1988 Ariel BALMASSIEFRE, architecte DPLG.  
1989 Philippe CHAREYRE.  
1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie  
d'Arles, conservateur en chef honoraire des Musées d'Arles.  
1991 Claude VERMEIL, docteur en médecine.  
1992 Robert COURTIEU, colonel d'aviation (E.N.),  
Ch. de la L.H., Off. de l'Ordre nat. du Mérite.  
1994 Jean-Élie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air,  
Ch. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, médaille de la Résistance.  
1994 Pierre MONTEILS, ancien intendant des lycées de Nîmes,  
commandeur des Palmes Acad. .  
1994 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan.  
1995 Georges LAVAL, organiste.  
1995 Hélène FAGE-GALTIER, professeur.  
1995 Jean- Paul BUREAU, professeur Faculté de médecine.  
1995 René MÉJEAN, Off. de la L.H., Com. Ordre nat. du Mérite,  
Croix de Guerre 39-45, général (C.R.).  
1996 Bernard MOREAU, Ch. de la L.H et de l'Ordre nat du Mérite.  
1996 Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC.  
1996 Jean-Pierre CABOUAT, ancien ambassadeur,  
Off. de la L.H., G. Off. Ordre nat. du Mérite,  
Croix de Guerre 39-45, médaille de la Résistance.  
1996 Raymond HUARD, Ch. Palmes Acad.,  
professeur émérite d'Université.

- 1996 Robert LEYDET, Ch. de la L.H., Ch. Ordre Nat. du Mérite.
- 1996 Georges PINCEMAILLE, Off. Ordre Nat. du Mérite.
- 1996 Lucien VAUCLARE.
- 1997 Pierre MAZIER, Ingénieur honoraire SNCF.
- 1998 Olympe BHELY-QUENUM, sociologue, écrivain,  
O. N. du Bénin.
- 1998 Pierre CHILLET, cadre supérieur Télécom,  
écrivain (Hervé PIJAC).
- 1998 Guy DUGAS, professeur d'Université.
- 1998 Claude-Annik GAIDAN.
- 1998 Alain GAS, photographe.
- 1998 Jean-Yves LAUNAY, magistrat, Ch. LH., Off.  
Ordre national du Mérite, Off. Palmes acad..
- 1998 Thierry MARTIN, professeur.
- 1999 Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire  
à la Cour d' Appel de Paris.
- 1999 Bernard BASTIDE, enseignant.
- 2001 Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur.
- 2001 Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire.
- 2001 Nicole VRAY, docteur ès lettres, Ch. Palmes académiques.
- 2002 Aurélia BORTOLIN, docteur en histoire.
- 2002 Jacques DESCHARD, lieutenant-colonel d'artillerie.
- 2002 Pierre LANVERS, pdg Sté Lanvers BIM-SA,  
Com. L.H. et Ordre nat. du Mérite, Croix de guerre,  
Médaille des Évadés, Palmes académiques.
- 2002 Marie-Françoise MAQUART, docteur en histoire.
- 2002 Monique MÉRIC, gérante de société, Ch. L.H. et de l'O.N.M.
- 2003 Stéphane ALLUT, expert-comptable.
- 2003 Dominique BORNE, agrégé d'histoire, doyen de  
l'Inspection générale de l'Éducation nationale.
- 2003 Jacques CADENE, juriste et administrateur de société.
- 2003 François PUGNIÈRE, docteur en histoire.
- 2004 Jean-François MARÉCHAL, professeur honoraire  
d'histoire et de géographie.
- 2004 René MAUBON, musicologue.
- 2005 Jean-Louis MEUNIER, docteur ès lettres.
- 2006 Marcel BOURRAT, ingénieur  
(Institut national agronomique de Paris, École  
nationale du Génie rural), licencié en sciences économiques.

- 2006 Jean MATOUK, professeur agrégé des Facultés de Droit et Sciences économiques, 4, av. Feuchères, 30000 Nîmes.
- 2006 Pascal TRARIEUX, conservateur du Musée des Beaux Arts de Nîmes.
- 2007 Régis CAYROL, Conseiller à la Cour d'Appel de Montpellier.
- 2007 Philippe RIGOULOT, docteur ès sciences politiques.
- 2007 Vanessa RITTER, archéologue-égyptologue.
- 2007 Daniel SOURIOU, ferronnier d'art et sculpteur sur métaux, Compagnon du Tour de France, Ch. de la L.H. .
- 2008 Gilbert BEC, directeur industriel.
- 2008 Danielle BERTRAND-FABRE, professeur agrégé d'Histoire.
- 2008 Guilhem GODLEWSKI, Professeur de médecine.
- 2008 Jean KREBS, ingénieur de l'École Centrale de Paris.
- 2008 Hugues ROMANO, docteur en médecine.
- 2008 Bernard SIMON, ingénieur agronome.
- 2008 René VENTURA, architecte.
- 2009 Jean-Jacques BRÈS, notaire.
- 2009 René BRIAND, Professeur agrégé honoraire.
- 2009 François-Robert MAGDELAINÉ, professeur honoraire.
- 2010 Michel AUGUGLIORO, proviseur honoraire, Off. Palmes Acad..
- 2010 René DOMERGUE, professeur agrégé de sciences économiques et sociales.
- 2010 Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD, Docteur en sociologie.
- 2010 Michel FOURNIER, journaliste.
- 2010 Dominique HOOREMAN, Juriste d'entreprise et gérant d'une société de brevets.
- 2010 Claude LARNAC, professeur de mathématiques honoraire. Chevalier Palmes Acad..
- 2010 Pierre MORISOT, général de corps d'armée C.R., Commandeur L.H. et Commandeur dans l'Ordre Nat. Mérite.
- 2010 Alain PENCHINAT, diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris. Directeur financier et administratif
- 2011 Richard BOUSIGES, historien, Directeur du Centre Hospitalier de Blois.
- 2011 Jean-Marc CANONGE, professeur agrégé d'italien
- 2011 Madeleine GIACOMONI, chef de greffes au conseil des Prud'hommes.
- 2011 Pierre MUTIN, Président de sociétés publiques françaises et étrangères d'hydraulique.
- 2011 Jean-Michel OTT, professeur honoraire de mathématiques.

# ACADÉMIES - SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS

## FRANCE

ABBEVILLE	Société d'Émulation historique et littéraire d'Abbeville
AGEN	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen
AIX-EN-PROVENCE	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix Faculté des Lettres et des Sciences humaines
ALÈS	Académie cévenole, Club cévenol
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie
ANGERS	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers
ANGOULÊME	Société Archéologique et Historique de la Charente
ARLES	Académie d'Arles
ARRAS	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras
AUCH	Société Archéologique et Historique, Littéraire et Scientifique du Gers
AUTUN	Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts Société d'Histoire naturelle et des Amis du Muséum
AUXERRE	Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne

AVESNES	Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes
AVIGNON	Académie de Vaucluse
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Société d'Études des civilisations antiques Bas-rhodaniennes
BEAUCAIRE	Société d'Histoire et d'Archéologie
BELFORT	Société Belfortaine d'Émulation
BESANÇON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté
BÉZIERS	Société d'Émulation du Doubs Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers
BORDEAUX	Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, Société Archéologique
BOURGES	Académie du Berry
CAEN	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
CAMBRAI	Société d'Émulation de Cambrai
CANNES	Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse
CARCASSONNE	Académie des Arts et des Sciences de Carcassonne Société d'Études scientifiques de l'Aude
CHARTRES	Société Archéologique d'Eure-et-Loir
CHÂTEAUDUN	Société Dunoise
CLERMONT-FERRAND	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
COLMAR	Académie d'Alsace Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie
DAX	Société de Borda
DIGNE	Société Littéraire et Scientifique des Alpes de Haute-Provence
DIJON	Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres
DUNKERQUE	Société dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie
DRAGUIGNAN	Société d'Études scientifiques et archéologiques
FOIX	Société préhistorique de l'Ariège
GAP	Société d'Études des Hautes-Alpes
LAON	Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne

LA ROCHELLE	Société Académique des Belles-Lettres et Arts
LASCOURS	Académie de Lascours
LE HAVRE	Société Havraise d'Études diverses
LE MANS	Société Historique et Archéologique du Maine
LE-PUY-EN-VELAY	Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire
L'ESTRÉCHURE GÉNOLHAC	Lien des chercheurs cévenols
LILLE	Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie
LYON	Académie des Sciences, Belles - Lettres et Arts Société Historique, Archéologique et Littéraire
MÂCON	Académie de Mâcon, ( ex Société des Arts,...)
MARSEILLE	Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille
MENDE	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère
METZ	Académie Nationale
MONTAUBAN	Académie des Sciences, Belles - Lettres et Arts
MONTBÉLIARD	Société d'Émulation
MONTBRISON	La Diana
MONTPELLIER	Académie des Sciences et Lettres Société littéraire de la Poste et de France- Télécom : la Voix domitienne Association des Amis du Musée de la Pharmacie Centre d'Histoire militaire et d'Études de Défense Nationale Revue « Causse et Cévennes »
MOULINS	Société d'Émulation du Bourbonnais
NANCY	Académie de Stanislas
NARBONNE	Commission Archéologique et Littéraire
NEVERS	Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts
NICE	Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes Institut de Préhistoire et d'Archéologie

NÎMES	Comité de l'Art Chrétien École Antique de Nîmes Société d'Histoire du Protestantisme Groupe d'Études Histoire - Ethnologie (Centre Universitaire Vauban)
PARIS	Akademios Académie des Beaux-Arts Société de l'Histoire du Protestantisme français
PERPIGNAN	Société Agricole, Scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales
POITIERS	Société des Antiquaires de l'Ouest
QUIMPER	Société Archéologique du Finistère
RENNES	Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine
ROUEN	Académie des Sciences, Belles - Lettres et Arts
SAINT-GILLES	Société Historique et Archéologique
SAINT-JEAN-DU-GARD	Les Amis de la Vallée Borgne
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne
SAINT-LÔ	Société d'Histoire et d'Archéologie de la Manche
SAINT-MALO	Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo
SAINT-QUENTIN	Société Académique
STRASBOURG	Société Académique du Bas-Rhin
SENS	Société Archéologique
TARASCON-SUR-ARIÈGE	Société préhistorique Ariège- Pyrénées
TOULON	Académie du Var Société des Amis du vieux Toulon
TOULOUSE	Académie des Jeux Floraux
TOURS	Académie des Sciences, des Arts et des Belles- Lettres de Touraine
TROYES	Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube
TULLE	École Félibréenne Limousine « Lemouzi »

---

VALENCE	Société Archéologique et Statistique de la Drôme
VANNES	Société Polymathique du Morbihan
VERSAILLES	Académie de Versailles. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts des Yvelines et de l'Île de France
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE	Académie de Villefranche et du Beaujolais
VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve
VITRY-LE-FRANÇOIS	Société des Sciences et Arts

**Sociétés savantes, Académies étrangères**

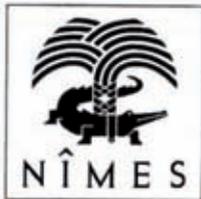
BARCELONE	Universitat Autònoma de Barcelona (departament de Filologia clàssica)
BARI	Universita degli studi di Bari
BORDIGHERA	Institut International d'Études Ligures
BRUXELLES	Académie royale de Belgique
GENEVE	Société d'Histoire et d'archéologie
NEUCHÂTEL	Société Neuchâteloise de Géographie
VERONE	Accademia di Agricoltura, Scienze, e Lettere di Verona

Achevé d'imprimer en septembre 2011  
sur les presses de

Mondial Livre  
Nîmes

pour le compte de l'Académie de Nîmes  
16, rue Dorée – 30000 Nîmes

Ouvrage publié avec l'aide de la Ville de Nîmes  
et du Conseil Général du Gard



Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2011

Le gérant de la publication : Alain AVENTURIER